



# Diagnostic Local de Sécurité

6<sup>ème</sup> édition actualisée – 2017



## TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION .....	8
II. GENERALITES .....	9
1. Objectifs du DLS.....	9
2. Historique .....	11
2.1 Principales initiatives et réalisations de la commune en matière de prévention et de sécurité .....	11
2.1.1 Le Contrat de Sécurité et de Prévention .....	11
2.1.1.1 Le renforcement de la politique communale de prévention de la criminalité.....	11
2.1.1.2 Une meilleure intégration des groupes cibles.....	12
2.1.1.3 Surveillance fonctionnelle, technoprévention et approche du sentiment d’insécurité .....	12
2.1.2 La Convention APS ACTIVA – Contingent Complémentaire .....	13
2.1.3 Le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention .....	13
2.1.4 La Convention GARDIEN DE LA PAIX ACTIVA – Contingent Complémentaire .....	17
2.2 Evaluation .....	18
3. Présentation de la commune .....	23
3.1 Localisation – Informations générales .....	23
3.2 Moyens de communication .....	25
3.2.1 Le réseau routier .....	25
3.2.2 Les voies navigables.....	25
3.2.3 Les voies ferrées .....	25
3.2.4 Les navettes bus.....	25
3.3 L’Administration.....	26
3.4 Les services à la population .....	27
3.4.1 L’enseignement .....	27
3.4.2 Le tourisme.....	27
3.4.3 L’offre culturelle .....	28
3.4.4 L’offre en matière de santé.....	29
3.4.5 L’emploi .....	29
3.4.6 Les services aux personnes .....	31
3.4.6.1 L’accueil extra-scolaire : le service communal « La Ré-création » .....	31
3.4.6.2 L’accueil de la petite enfance : trois crèches communales « L’Agache », « Le Nid d’anges », « Les Marmots » et une crèche privée « La Souris Verte ».....	31
3.4.6.3 La Maison de la Parentalité.....	31
3.4.6.4 Le Centre de Planning familial « Le Safran » a.s.b.l.....	32
3.4.6.5 L’a.s.b.l. Graine.....	32
3.4.6.6 Service d’Aide et d’Intervention Educative (S.A.I.E) « Nijoli - Tremo » ..	33
3.4.6.7 Le service du Plan de cohésion sociale de la Ville.....	33
3.4.6.8 Structures d’hébergement.....	33
3.4.6.9 Maisons de repos .....	35
3.4.6.10 Le C.P.A.S.....	35
3.4.6.11 Divers .....	36
3.4.7 La jeunesse et les sports .....	36
3.4.8 La vie associative .....	38
3.4.9 L’activité économique.....	38
3.4.10 L’environnement .....	38
3.4.11 Le Culte .....	40
3.4.12 La Police.....	40

3.4.13 Les Pompiers .....	41
3.5 Contexte socio-économique « sous la loupe » .....	42
3.5.1 Démographie .....	42
3.5.2 Economie.....	45
3.5.3 Logement.....	46
3.5.3.1 Descriptif.....	46
3.5.3.2 Quelques chiffres relatifs au parc immobilier de l'entité de Péruwelz .....	47
3.5.4 Emploi .....	48
3.5.4.1 Indicateurs du marché de l'emploi .....	48
3.5.4.2 Le taux d'activité.....	48
3.5.4.3 Le taux d'emploi .....	48
3.5.4.4 Le taux de chômage.....	49
3.5.4.5 La demande d'emploi.....	50
3.5.4.5.1 Situation globale.....	50
3.5.4.5.2 Structure de la demande d'emploi.....	51
3.5.5 Revenus .....	52
3.6 Une Ville à la campagne... ..	54
4. Politique locale de prévention et de sécurité .....	56
4.1 Organisation .....	56
4.1.1 Subventions .....	56
4.1.2 Localisation et coordonnées de la Cellule de prévention .....	58
4.1.3 Personnel .....	58
4.1.4 Missions du personnel de la Cellule de prévention.....	59
4.1.4.1 Missions de la coordinatrice .....	59
4.1.4.2 Missions de l'évaluateur interne.....	59
4.1.4.3 Missions de l'adjointe en prévention .....	59
4.1.4.4 Missions des gardiens de la paix .....	60
4.1.4.5 Missions des travailleurs sociaux de rue .....	61
4.1.5 Organigramme de la Cellule de prévention.....	61
4.2 Plans : locaux, régionaux, fédéraux .....	62
4.2.1 Au niveau local : .....	62
4.2.1.1 Politique communale de prévention et de sécurité .....	62
4.2.1.2 Articulation avec le Plan Zonal de sécurité .....	62
4.2.1.3 Collaborations entre les services de Police et la Cellule de Prévention .....	66
4.2.1.4 Missions de prévention de la police.....	68
4.2.1.5 Au niveau régional.....	74
4.2.1.6 Au niveau fédéral.....	76
5. L'analyse SWOT .....	85
5.1 Concept .....	85
5.2 Application à la Cellule de Prévention.....	85
6. Présentation du Comité de rédaction .....	90
7. Explications méthodologiques.....	92
III. DIAGNOSTIC .....	96
1. L'Insécurité subjective .....	96
1.1 Le Moniteur de Sécurité (2008-2009).....	97
1.1.1 Descriptif.....	97
1.1.2 Conclusions relatives au Moniteur de Sécurité local (2008-2009) .....	98
1.2 L'Enquête Locale de Sécurité 2011-2012.....	100
1.2.1 Descriptif.....	100
1.2.2 L'enquête locale de sécurité .....	103
1.2.2.1 Problèmes de quartier .....	103
1.2.2.2 Sentiment d'Insécurité .....	106

1.2.2.3	Victimisation.....	108
1.2.2.4	Déclaration/plainte auprès de la police.....	108
1.2.2.5	Fonctionnement policier de sa propre zone.....	110
1.2.2.6	Dernier contact policier.....	113
1.2.3	Conclusions relatives à l'Enquête locale de sécurité 2011-2012.....	116
1.3	L'Enquête menée par le Conseil de la Citoyenneté sur le sentiment d'insécurité et de violence latente dans notre environnement.....	118
1.3.1	Contexte de l'Enquête.....	118
1.3.2	Analyse « chiffrée ».....	119
1.3.3	Conclusions tirées de l'enquête.....	128
1.4	L'Enquête de sécurité sur le Mont de Péruwelz.....	129
1.4.1	Descriptif.....	129
1.4.2	Indications géographiques et historiques.....	130
1.4.3	Indications économiques, culturelles et sportives.....	130
1.4.4	Analyse du sondage.....	130
1.4.5	Interviews de « personnes-clés ».....	131
1.4.6	Conclusion de l'enquête.....	132
1.4.7	Analyse du Chef de Corps et leçon(s) à tirer.....	132
1.5	L'Enquête sur la consommation d'alcool chez les jeunes Péruwelziens.....	134
1.5.1	Descriptif.....	134
1.5.2	Sondage auprès de 71 jeunes Péruwelziens.....	135
1.5.3	Conclusion.....	142
1.6	Le Diagnostic de sécurité aux abords des écoles primaires de l'entité.....	143
1.7	Conclusion.....	144
2.	L'Insécurité objective.....	146
2.1	Les Nuisances.....	146
2.1.1	Concept.....	146
2.1.2	Sources.....	147
2.1.2.1	Consultation des acteurs locaux, membres du Conseil Consultatif de Prévention et du Comité de Pilotage.....	147
2.1.2.2	Consultation des membres de la Cellule de Prévention.....	148
2.1.2.2.1	Gardiens de la Paix.....	148
2.1.2.2.2	Travailleurs sociaux de rue.....	151
2.1.2.3	L'opinion des TEC-Hainaut.....	152
2.1.2.4	Les Sanctions Administratives Communales.....	154
2.2	La Criminalité.....	157
2.2.1	Sources.....	157
2.2.2	Données.....	157
2.2.2.1	Vols dans habitations.....	159
2.2.2.2	Vols de et dans véhicules.....	160
2.2.2.3	Vols de vélos.....	162
2.2.2.4	Vols à main armée.....	163
2.2.2.5	Vols à la tire.....	163
2.2.2.6	Vols à l'étalage.....	164
2.2.2.7	Graffiti.....	164
2.2.2.8	Phénomène relatif à la problématique des stupéfiants.....	164
2.2.2.9	Vols avec violence.....	169
2.2.2.10	Vols par ruse.....	171
2.2.2.11	Violences intrafamiliales.....	172
2.2.2.12	Délinquance juvénile – actes de vandalisme.....	173
2.2.2.13	Dépôts clandestins et problématique environnementale.....	174
2.2.2.14	Fraude sociale.....	175

2.2.2.15 Sécurité routière.....	176
2.3 Conclusion.....	176
IV. CONCLUSIONS.....	178
1. Identification des problèmes.....	178
2. Motivation du choix des priorités .....	179

## ***Remerciements***

*Tout comme pour les précédentes éditions, nous tenons ici à remercier très sincèrement l'ensemble des services de l'administration communale de Péruwelz, le Collège communal, nos nombreux partenaires ainsi que les personnes qui nous ont facilité l'accès à leurs données.*

*Un merci -également- tout particulier à l'ensemble du personnel du service prévention-sécurité qui a contribué de manière efficace et active à la mise à jour de cette 6<sup>ème</sup> édition du Diagnostic Local de Sécurité.*

## ***Préface***

Depuis 2002, année de mise en place du Contrat de Sécurité et de Prévention, la Ville de Péruwelz s'est engagée à définir et à mettre en œuvre une politique de prévention intégrée de la criminalité.

Le Diagnostic Local de Sécurité (D.L.S.) doit être considéré comme l'une des étapes de la réalisation d'une politique locale de sécurité intégrée. Il trouve ses motifs dans la nécessité de rassembler les données issues d'une majorité d'acteurs impliqués à des degrés divers dans la lutte contre l'insécurité et dans l'importance de définir une vision commune des problématiques à l'œuvre.

L'objectif du D.L.S. est de permettre aux dispositifs de prévention et de sécurité de répondre, le plus exactement possible, aux réalités locales qui auront été mises en exergue.

Nos élus ont pour principale préoccupation l'amélioration de la qualité de vie des habitants de notre ville. Ils y œuvrent quotidiennement. Conscient que cette qualité de vie passe par une amélioration tant de la sécurité que du sentiment de sécurité, le Collège communal a voulu cerner, analyser et comprendre les phénomènes responsables de cette insécurité objective et subjective.

Le Collège, par la rédaction du D.L.S., a voulu améliorer la compréhension des phénomènes d'insécurité présents sur le territoire de la ville de Péruwelz et se pencher davantage sur les perceptions et attentes de la population péruwelzienne. Il a donné une véritable impulsion afin que le D.L.S. permette, au-delà de l'analyse des phénomènes de criminalité, une amélioration des réponses à y apporter.

Vous l'aurez compris, le D.L.S. s'inscrit parfaitement dans la tendance de modernisation de l'Administration que les élus politiques Péruwelziens soutiennent depuis quelques années maintenant... une administration, proche du citoyen, mobilisatrice des forces en présence et volontairement dirigée vers l'amélioration continue de son « service public ».

# **I.INTRODUCTION**

Qu'est-ce qu'un diagnostic local de sécurité ?

L'arrêté royal du 7 novembre 2013 relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention et aux dispositifs Gardiens de la paix nous le définit comme suit : « *analyse réalisée en termes de sécurité sur une situation, un état - pour une période et sur un territoire déterminés - cherchant à mieux cerner les enjeux et défis, identifier les facteurs de risque au niveau local et à aider à déterminer les actions susceptibles de produire les résultats attendus compte tenu des ressources disponibles* ».

Cette nouvelle édition s'attache, comme pour les précédentes, à révéler une photographie, un cliché de l'entité de Péruwelz en termes de sécurité. Nous avons tâché d'identifier au mieux les phénomènes et problématiques auxquels elle est présentement confrontée sans pour autant les ôter de leur contexte. Les données collectées, dans le cadre de ce diagnostic réalisé dans le courant du premier trimestre 2017, sont les plus récentes que nous ayons pu obtenir en la matière. Certes, Péruwelz n'est pas nécessairement vu sous son meilleur jour puisqu'il s'agit clairement ici de dresser un portrait des problématiques sécuritaires auxquelles elle est confrontée. Néanmoins, nous avons attaché de l'importance à mettre en avant les efforts consentis en matière de sécurité et à cerner notre ville dans sa globalité pour, d'une part, améliorer la compréhension des phénomènes d'insécurité et pointer du doigt des causes inhérentes à ce sentiment, et pour, d'autre part, identifier des capitaux en termes de ressources et préciser les perceptions et besoins des Péruwelziens, et ce, de manière à tracer des pistes de solutions et à relever ainsi les défis et enjeux actuels et futurs d'une politique locale de sécurité intégrale et intégrée.

Ce diagnostic est construit en deux parties : la première fait état de généralités et la seconde présente le diagnostic en tant que tel. Avant de rentrer dans le vif du sujet à proprement parler et d'aborder Péruwelz sous un angle purement « sécuritaire », nous avons voulu suivre un cheminement qui évoque d'une certaine manière une phase de réflexion, de présentation, puis d'analyse.



## **II. GENERALITES**

### **1. Objectifs du DLS**

Le super-conseil des Ministres des 30 et 31 mars 2004 a défini les lignes de forces de l'élaboration d'une politique de sécurité intégrale et intégrée.

A cette fin, il y a été décidé que les contrats stratégiques 2007-2010 devaient faire l'objet d'un D.L.S..

Dans la note-cadre de sécurité intégrale rédigée à cette occasion, il est rappelé que « *l'enjeu du diagnostic local de sécurité est, d'une part, de prendre la mesure des phénomènes d'insécurité sur un territoire déterminé en ne se limitant pas aux seuls faits de délinquance et, d'autre part, de permettre aux acteurs de terrain d'adapter leurs pratiques à la réalité locale* ».

Elle rappelle également qu'« *un tel outil devra permettre un meilleur suivi et une meilleure évaluation des politiques de prévention et de sécurité menées au niveau local afin de déterminer l'impact de celles-ci et faciliter leur réorientation* ».

La réalisation du D.L.S. doit permettre d'apporter une réponse à six besoins :

- mobiliser,
- écouter,
- comprendre,
- agir,
- informer,
- évaluer.

Les objectifs du D.L.S. sont les suivants :

- il s'agit de mieux impliquer les différents acteurs de la prévention : mobiliser les partenaires ;
- il doit permettre d'améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes (problématiques) locaux : cela passe par l'établissement d'une vision commune des phénomènes et par le recueil des perceptions et attentes de la population ;

- il doit permettre de mesurer l'adéquation entre les problématiques et les actions mises en œuvre et les réponses apportées : identifier les ressources et moyens (dispositifs existants, acteurs, actions...);
- il doit permettre de déterminer des priorités (cibler les phénomènes et/ou les territoires prioritaires) et renforcer, améliorer ou réorienter les actions ;
- il doit permettre d'informer la population et de légitimer les projets auprès des autorités communales ;
- il doit préparer l'évaluation en dégagant les indicateurs.

L'accord du Gouvernement du 11 décembre 2011 précise que la politique de prévention reste une priorité, ainsi que le rôle des villes et communes dans leur mise en œuvre.

De ce fait, le Gouvernement a décidé d'adopter un nouveau cadre réglementaire pour quatre ans. Ces plans conclus du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017 sont toujours subordonnés à l'introduction d'un diagnostic local de sécurité. A ce propos, nous renvoyons le lecteur à ce qui est précisé dans les arrêtés suivants :

- arrêté royal du 7 novembre 2013 relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention et aux dispositifs gardiens de la paix;
- arrêté ministériel déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière, relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017.

En d'autres termes, le diagnostic local de sécurité demeure la pierre angulaire de la politique de prévention.

## **2. Historique**

### **2.1 Principales initiatives et réalisations de la commune en matière de prévention et de sécurité**

#### **2.1.1 Le Contrat de Sécurité et de Prévention**

La Ville de Péruwelz a conclu, de mars 2002 à fin décembre 2006, un contrat de sécurité et de prévention avec le Service Public Fédéral de l'Intérieur.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville de Péruwelz bénéficiait d'une intervention financière annuelle de l'Etat de 79.464,80 €, et ce, sous réserve du respect des directives financières applicables et de la disponibilité des crédits.

Le personnel du contrat de sécurité et de prévention de la Ville de Péruwelz se composait comme tel (au 30/09/06) :

Axe 1 : une fonctionnaire de prévention (ETP) ;

Axe 2 : deux éducateurs de rue (ETP) ;

Axe 3 : un A.P.S. (ALE) et un A.P.S. (Activa) occupé à 2/3 temps.

Ce contrat visait trois axes de travail distincts :

##### **2.1.1.1 Le renforcement de la politique communale de prévention de la criminalité**

Cet axe était mis en œuvre par le projet « coordination ».

La coordination avait pour missions le développement d'une politique de prévention intégrée, au sein de l'entité de Péruwelz, ainsi que le suivi et la coordination des différents services du contrat de sécurité et de prévention. Ces missions étaient remplies par le fonctionnaire de prévention lequel était chargé de l'organisation du travail et de la mise à disposition des moyens tant matériels que financiers. Son rôle consistait également en la définition des objectifs et de la méthodologie employée. Il était également responsable des procédures administratives, et s'occupait de la comptabilité du secrétariat général du contrat, du suivi du conseil consultatif de prévention et de l'élaboration de l'analyse criminelle.

Ce projet reprenait également l'évaluation permanente des différents projets de prévention mis en œuvre.

#### 2.1.1.2 Une meilleure intégration des groupes cibles

Cet axe était mis en œuvre par le projet « travail socio-préventif ».

La présence régulière de l'équipe de travailleurs sociaux de rue sur le terrain (et particulièrement dans certains quartiers « à risque ») permettait d'apporter une aide à certaines problématiques rencontrées sur le terrain (les personnes en rupture familiale, sociale ou scolaire) et de lutter contre le climat d'insécurité général.

L'équipe avait pour mission de créer des liens avec ces personnes en difficulté isolées ou en groupe(s) et d'orienter les personnes qui le désiraient vers les services sociaux adéquats. Ce projet permettait un travail d'écoute, d'accrochage et de relais.

#### 2.1.1.3 Surveillance fonctionnelle, techno-prévention et approche du sentiment d'insécurité

Cet axe était mis en œuvre par le projet « assistants de prévention et de sécurité » (A.P.S.).

Ce projet remplissait différentes missions :

- la prévention dans les transports en commun ;
- la prévention des vols de et dans voitures et des vols dans habitations ;
- la surveillance des lieux publics et semi-publics ;
- la prévention des vols de vélos ;
- la prévention des formes de criminalité patrimoniale ;
- l'approche des facteurs environnementaux ;
- la sécurité routière aux abords des écoles.

Les A.P.S. avaient, dans le cadre de ces différentes missions, un rôle de conseil, d'information, de dissuasion, de surveillance, d'orientation et de constatation.

Ils étaient quotidiennement présents sur le terrain, aux moments-clés, et assuraient, par ailleurs, une présence lors de manifestations locales.

### **2.1.2 La Convention APS ACTIVA – Contingent Complémentaire**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005, la Ville de Péruwelz a également conclu avec le Service Public Fédéral de l'Intérieur une « convention A.P.S. Activa – contingent complémentaire ».

Cela a permis, à l'époque, l'engagement de quatre A.P.S. Activa (ETP : Emplois à temps plein) supplémentaires.

Ces quatre ETP ont été transformés en quatre A.P.S. Activa occupés à ½ temps et trois A.P.S. Activa engagés à 2/3 temps. Dans le cadre de ce contingent complémentaire, et sous réserve du respect des directives financières applicables et de la disponibilité des crédits, la Ville de Péruwelz bénéficiait d'une intervention financière annuelle de l'Etat de 23.134,73€. Ces APS-Activa « contingent-complémentaire » remplissaient les mêmes missions que les APS du Contrat (voir supra).

### **2.1.3 Le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention**

En 2007, notre « nouveau » contrat (de sécurité et de prévention) a fait l'objet d'un diagnostic local de sécurité (D.L.S.).

L'objectif du D.L.S. est, comme spécifié antérieurement, de permettre aux dispositifs de prévention et de sécurité de répondre, le plus exactement possible, aux réalités locales mises en exergue.

Ce diagnostic élaboré par un comité rédactionnel (dirigé, à l'époque, par la fonctionnaire de prévention, Aurélie Mouton, juriste de formation et désormais actuelle Directrice générale) a permis d'identifier une série de problèmes et phénomènes présents sur la commune de Péruwelz. Ces problématiques sont devenues des priorités (en termes d'objectifs de travail). Elles ont été développées dans le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Péruwelz, un contrat entre l'Etat fédéral et la commune conclu, dans un premier temps, pour les années 2007 à 2010. Ce plan a ensuite fait l'objet de cinq prolongations<sup>1</sup> avant que le Gouvernement<sup>2</sup> ne décide d'adopter un nouveau cadre réglementaire pour les plans stratégiques pour un cycle de quatre années, de 2014 à 2017.

---

<sup>1</sup> Arrêté royal du 29 décembre 2010 relatif à la prolongation des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 pour une période de 6 mois à partir du 1er janvier 2011 – Arrêté royal du 28 avril 2011 relatif à la deuxième prolongation des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 – Arrêté royal du 28 décembre 2011 relatif à la prolongation 2012 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 – Arrêté royal du 21 juin 2012 relatif à la prolongation 2012-2013 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 et des dispositifs Gardiens de la Paix – Arrêté royal du 12 juin 2013 relatif à la prolongation 2013 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 et des dispositifs Gardiens de la paix.

<sup>2</sup>Décision du Conseil des Ministres du 12 juillet 2013 et accord du Gouvernement du 11 décembre 2011.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> éditions)

Ce Plan stratégique de Sécurité et de prévention est également, comme son nom l'indique, un plan d'actions qui engage le personnel du service prévention-sécurité à travailler sur plusieurs phénomènes décelés au travers du D.L.S..

Le service prévention-sécurité de la Ville de Péruwelz est amené ou a été amené à travailler sur les phénomènes cités ci-après :

- les vols dans habitations ;
- les vols de et dans véhicules ;
- ~~les vols à la tire~~<sup>3</sup>;
- les nuisances sociales ;
- la violence dans les transports en commun ;
- les vols de vélos ;
- la ~~délinquance~~<sup>4</sup> violence juvénile ;
- le décrochage scolaire<sup>5</sup> ;
- les nuisances publiques liées à l'usage de drogues ;
- la violence intrafamiliale ;
- les incivilités sanctionnées administrativement<sup>6</sup> ;
- la violence lors d'événements et manifestations publiques<sup>7</sup> ;
- l'insécurité routière<sup>8</sup>.

La Ville de Péruwelz bénéficie, sur base du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention (P.S.S.P.) et des dispositifs gardiens de la paix, et eu égard aux dispositions de l'arrêté<sup>9</sup> royal et sous réserve des crédits disponibles, d'un montant annuel de 102.635,72€ dont 79.811,01€ sont alloués au P.S.S.P. à proprement parler. Le montant de 22.824,71€ est attribué aux gardiens de la paix du contingent complémentaire Activa (346).

Le service prévention-sécurité de la Ville de Péruwelz aborde les problèmes de sécurité, la lutte contre la criminalité, les phénomènes d'insécurité, etc., jusque fin mars 2016, selon deux approches : une approche plus sécuritaire avec les gardiens de la paix et une approche plus sociale avec l'appui des travailleurs sociaux de rue. L'approche sociale fut écartée en avril

<sup>3</sup>Ce phénomène a été retiré de notre Plan stratégique, suite au diagnostic local de sécurité élaboré en 2013, lors de l'introduction des nouveaux plans (à partir du 1er janvier 2014).

<sup>4</sup>Terme remplacé par violence dans le cadre des nouveaux plans stratégiques 2014-2017.

<sup>5</sup>Ce phénomène a été retiré de notre Plan stratégique à partir du 1er janvier 2011 (décision du Collège communal prise en date du 28/03/2011 avalisée par l'Etat fédéral).

<sup>6</sup>Phénomène qui a été introduit lors des nouveaux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017.

<sup>7</sup>Idem.

<sup>8</sup>Idem.

<sup>9</sup>Arrêté royal du 7 novembre 2013 relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention et aux dispositifs Gardiens de la paix.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

2016, les travailleurs sociaux de rue ayant rejoint un autre service communal, celui du Plan de cohésion sociale. Nous y reviendrons par la suite.

Conformément à la loi du 13 janvier 2014 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119 bis de la nouvelle loi communale (1), les personnes qui font partie du service des gardiens de la paix sont chargées de missions de sécurité et de prévention dans le but d'accroître le sentiment de sécurité des citoyens et de prévenir les nuisances publiques et la criminalité. Le service des gardiens de la paix est en place depuis le 20 décembre 2007. Le Conseil communal a désigné, à cette même date, Catherine Homerin, fonctionnaire de prévention et coordinatrice du service prévention-sécurité, en qualité de responsable chargée de diriger ce service.

Voici les tâches qui sont dévolues au service des gardiens de la paix :

- la sensibilisation du public à la sécurité et à la prévention de la criminalité ;
- l'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie ;
- l'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique, ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées ;
- la constatation d'infractions<sup>10</sup> aux règlements et ordonnances communaux dans le cadre de l'article 119 bis<sup>11</sup> de la nouvelle loi communale, qui peuvent exclusivement faire l'objet de sanctions administratives ;
- l'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'événements organisés par les autorités ;
- une présence dissuasive en vue de prévenir les conflits entre personnes, en incluant l'intervention non violente en cas de constatation de conflit verbal entre personnes ;
- l'accompagnement d'enfants scolarisés qui se déplacent en groupe, à pied ou à vélo, de leur domicile à l'école et inversement ;

---

<sup>10</sup>Tâche dévolue aux seuls gardiens de la paix-constatateurs.

<sup>11</sup>L'article 119 bis de la nouvelle loi communale renvoie à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- la constatation<sup>12</sup> exclusivement limitée à la situation immédiatement perceptible de biens qui ouvre, pour la commune, le droit au prélèvement d'un impôt ou d'une redevance.

La prévention des phénomènes suivants constituent des priorités pour les gardiens de la paix : les cambriolages, les vols de et dans véhicules, la violence dans les transports en commun, les nuisances sociales, les vols de vélos, les incivilités sanctionnées administrativement, la violence lors d'événements et manifestations publiques et l'insécurité routière.

Les gardiens de la paix de la Ville de Péruwelz font tous partie du contingent complémentaire<sup>13</sup> de gardiens de la paix désormais intégré dans le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017, conformément à l'arrêté royal du 7 novembre 2013 relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention et aux dispositifs gardiens de la paix.

Les travailleurs sociaux de rue ont apporté, jusque fin mars 2016, dans le cadre du Plan stratégique de sécurité et de prévention, une aide à toute personne en rupture sociale. Leur toute première mission consistait à créer des liens avec les personnes en difficultés et à les orienter vers les services sociaux adéquats. Ils constituaient un relais entre la rue, l'administration communale et le secteur associatif. Ils assuraient une présence sur le terrain et étaient à l'écoute des personnes en demande. En pratique, ils exercent toujours ces missions mais au sein d'un autre service et dans le cadre d'un autre Plan.

Le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention les engageait plus particulièrement à travailler sur les phénomènes suivants : les nuisances sociales, la violence juvénile, la violence lors d'événements et manifestations publiques, les nuisances publiques liées à l'usage de drogues et la violence intrafamiliale.

Il est bon de rappeler que les travailleurs sociaux de Péruwelz ont chacun développé des compétences particulières. Ainsi, tous deux ont suivi un certificat universitaire : l'un en médiation en contexte urbain et l'autre en pratiques de consommation et conduites de dépendances. Ils se sont spécialisés chacun dans un domaine d'intervention (les conflits de voisinage et l'accompagnement psychosocial des usagers de drogues). Ces compétences acquises permettent de les singulariser ; c'est une force qu'ils ont développée au sein du service prévention face à des problématiques pour lesquelles il y avait véritablement une demande et un besoin en la matière.

---

<sup>12</sup>Tâche dévolue aux seuls gardiens de la paix-constatateurs. A Péruwelz, ceux-ci sont chargés du contrôle des zones bleues.

<sup>13</sup>Les gardiens de la paix-Activa « contingent complémentaire » travaillent de concert avec les gardiens de la paix du Plan stratégique et remplissent les mêmes missions.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



En août 2015, le Collège communal a manifesté le souhait d'inscrire le service dans une nouvelle orientation plus préventive et sécuritaire que sociale pour le prochain Plan stratégique de Sécurité et de Prévention, au vu du tissu associatif local existant et de l'existence de certains services qu'ils soient communaux ou du C.P.A.S.. En séance du 21 mars 2016, le Collège a décidé de regrouper au sein du service du Plan de cohésion sociale de la Ville toutes les personnes disposant d'une formation psycho-sociale. Dès lors, les travailleurs sociaux du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention ont rejoint au 1<sup>er</sup> avril 2016 ce service, tout en poursuivant les objectifs du Plan et ceux d'un autre contrat...

Le Plan a été revu en fonction de ces nouvelles données et de l'effectif existant.

Le personnel du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017 de la Ville de Péruwelz se compose somme suit (au 1/01/2017) : une fonctionnaire de prévention (ETP), un évaluateur interne (ETP), une adjointe (administrative) (engagée à mi-temps) et quatre gardiens de la paix(-constatateurs) (ETP).

#### **2.1.4 La Convention GARDIEN DE LA PAIX ACTIVA – Contingent Complémentaire**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119 bis de la nouvelle loi communale, le S.P.F. Intérieur a continué à soutenir les villes et communes ayant conclu un Plan stratégique de Sécurité et de Prévention et qui le désiraient, en leur octroyant une aide financière complémentaire à l'enveloppe budgétaire allouée pour la réalisation de ce Plan stratégique, et ce, afin de développer des projets gardiens de la paix-activa – contingent complémentaire.

Les dispositifs « gardiens de la paix » relevant du contingent complémentaire sont désormais intégrés au Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017 conformément à l'arrêté royal du 7 novembre 2013 relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention et aux dispositifs gardiens de la paix. Dans le cadre de ce plan stratégique de sécurité et de prévention, un montant de 22.824,71€ est alloué aux gardiens de la paix (Activa) du contingent complémentaire. Ces crédits sont strictement et exclusivement réservés aux développements de ces projets gardiens de la paix.

Au 1er janvier 2017, le contingent complémentaire de gardiens de la paix-Activa représente, en termes de mise à l'emploi, quatre occupations à temps plein.

## **2.2 Evaluation**

En 2001, un dossier complet comportant des statistiques criminelles et des données socio-économiques et démographiques avait soutenu la demande de subventions lors de l'introduction du projet de contrat de sécurité et prévention.

A l'origine (en 2001), les conclusions étaient les suivantes :

Réalités locales :

- présence de nombreux établissements scolaires et de homes pour enfants handicapés ;
- présence de trois cités de logements sociaux ;
- proximité de la frontière française ;
- région semi-urbaine : nombreux cafés et salles de jeux ;
- proximité de l'autoroute Lille-Mons ;
- paupérisation (chômage) croissante de la population.

Phénomènes observés :

- dégradations et vandalisme ;
- problèmes de toxicomanie et stupéfiants ;
- nombreux vols dans et des véhicules ;
- nombreux vols dans les habitations ;
- insécurité routière aux abords des écoles ;
- décrochage social, scolaire, familial ;
- bandes de jeunes.

En 2003, nos services ont procédé à l'évaluation du contrat de sécurité et de prévention pour les années 2002-2003 par le biais du document Préval 1.

De cette évaluation, il ressortait les conclusions suivantes au niveau des phénomènes et des problématiques constatées:

Axe « travail socio-préventif »

*« A travers la lecture des diverses statistiques, une précarisation importante de la population péruwelzienne a pu être constatée. Précarisation et paupérisation à l'origine d'une perte de repères et de liens avec pour conséquence une augmentation potentielle de la délinquance et du sentiment d'insécurité. De plus, au regard des différentes statistiques policières, nous avons pu cibler plus précisément différents « points noirs » sur l'entité. »*

Définition de la problématique :

- désocialisation des personnes ;
- proximité de la frontière française ;
- absence d'une structure de lien entre la population et les différents services et associations ;
- précarisation de la population ;
- rassemblement de groupes de jeunes.

Phénomène observé :

- augmentation de l'insécurité et du sentiment d'insécurité.

Axe « coordination »

Définition de la problématique :

- absence de concertation sur les actions menées par chacun ;
- cloisonnement des pratiques respectives ;
- double emploi et confusion de missions sur le terrain ;
- manque de connaissance des missions préventives de la Cellule de prévention et de sécurité ;
- manque de publicité sur les missions et actions respectives de chaque service.

Phénomène observé :

- manque de coordination entre les services intervenant dans une politique de prévention.

Axe « A.P.S. »

## Définition de la problématique :

- nombre élevé de vols commis sur l'entité ;
- absence d'actions préventives pour les vols de et dans véhicules et dans habitations ;
- précarisation de la population ;
- nuisances publiques ;
- proximité de la frontière française, de la banlieue de Charleroi et d'un axe autoroutier ;
- insécurité aux abords des écoles et irresponsabilité de certains conducteurs ;
- insécurité et sentiment d'insécurité dans les transports en commun.

## Phénomènes observés :

- augmentation et taux élevé de faits de délinquance sur l'entité ;
- augmentation de l'insécurité et du sentiment d'insécurité.

Dans le cadre de notre Plan stratégique 2007-2010, un rapport d'avancement a été établi pour chaque année du Plan. Chaque phénomène a été passé en revue. Le rapport d'auto-évaluation finale conclut comme suit : « *Le phénomène des nuisances sociales a pris une certaine ampleur. Prévenir, détecter et limiter ce phénomène resteront des enjeux importants pour la Cellule de Prévention, dans les années à venir. Au quotidien, nous mesurons son impact sur le sentiment d'insécurité des gens. Il en est de même des nuisances publiques liées à l'usage de drogues, même si ce phénomène est moins visible. Nous avons par contre délibérément limité notre intervention dans deux phénomènes que sont la violence intrafamiliale et le décrochage scolaire, même si ces problématiques ne sont pas moins importantes... D'autres services se sont créés sur l'entité et ont pour mission d'œuvrer en la matière. Nous ne souhaitons pas nous investir davantage. Nous resterons toutefois un allié et un intermédiaire/partenaire privilégié.* ».

Les rapports d'avancement 2011 et 2012 relèvent que le phénomène des nuisances sociales constitue toujours l'un des plus gros problèmes sur l'entité de Péruwelz. Cela ne se comprend pas uniquement en termes de chiffres, mais avant tout et surtout par le fait que ce phénomène

regroupe à lui seul plusieurs problématiques, à savoir : les actes de vandalisme et de dégradations volontaires sur les biens mobiliers et immobiliers, l'insécurité routière aux abords de certaines écoles, le stationnement incivique et dangereux pour les usagers faibles, les dépôts clandestins, le non-respect de la réglementation communale en matière de ramassage des poubelles, le dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques, la problématique des déjections canines, et les conflits de voisinage. De nouveaux outils et perspectives en matière de lutte contre les incivilités permettront de lutter plus efficacement contre ces nuisances. Ainsi, la Cellule de prévention s'est dotée d'un logiciel (août-septembre 2012) permettant d'accélérer la réactivité des services « traitants », dits de deuxième ligne, agissant après interpellation de l'autorité communale. Les constatations (problèmes d'environnement, de sécurité et de voirie entre autres) relevées par ses services sont encodées dans un logiciel (développé dans le cadre du projet intitulé « Inter-med. ») de type intranet. Un suivi peut être apporté à chaque observation. Ce logiciel génère également des statistiques permettant d'établir une photographie détaillée du phénomène, de pointer clairement les causes pour mieux agir et en limiter les conséquences. Par ailleurs, un nouveau projet de loi de lutte contre les incivilités est à l'étude... A moyen terme, d'autres projets pourraient se mettre en place tels qu'un système, à la fois éducatif et préventif, de prestations citoyennes.

Les nuisances publiques liées à la consommation de drogues est l'autre gros problème sur l'entité ! La consommation de drogues évolue. En outre, cette problématique présente de multiples facettes et peut être reliée à d'autres phénomènes (vols, agressions, délinquance, etc.). La prévention dans ce domaine est aussi essentielle que la répression. Il conviendrait sans nul doute de rassembler au maximum les forces vives, de continuer dans cette démarche partenariale et de sceller les liens établis.

Pour ce qui concerne les autres phénomènes, on observe certaines tendances : une diminution des faits de vols « par ruse » (vol à la tire) et une recrudescence des faits de violence et/ou de vols avec violence (ou menace).

La lutte contre les cambriolages, les vols de et dans véhicules resteront une priorité. Ce sont des problématiques récurrentes qui nécessitent une vigilance persistante.

Il n'est pas aisé de déterminer le nombre de vols de vélos sur l'entité. La demande de gravure quant à elle reste constante. Cette action permet en outre de toucher le public autrement et, par la même occasion, de lui faire découvrir l'éventail des services proposés en matière de prévention locale et des phénomènes sur lesquels travaille la Cellule de prévention.

Le partenariat avec les Tec, l'Epsis, le Centre de Cerfontaine, dans le cadre des violences dans les transports en commun, est primordial. Il permet de lutter et de prévenir efficacement les incivilités dans le bus de la ligne 8, d'établir un cadre pour ces jeunes. Il permet en outre d'établir des liens avec une jeunesse défavorisée (logée dans les homes de l'entité) sur de multiples plans et pas nécessairement perçue d'un très bon œil.

Les vols à la tire, la délinquance juvénile et les violences intrafamiliales pourraient très bien être regroupées dans une thématique plus large : « faits de violence/de délinquance sur la voie publique ».

Le terme « juvénile » associé à la thématique de la délinquance n'est pas toujours vérifié (ni dans les chiffres communiqués par la Zone de Police ni dans les procès-verbaux administratifs réceptionnés par le fonctionnaire sanctionnateur). Les actes de vandalisme ne sont pas nécessairement le fait de jeunes mais plutôt de « squatters » dont l'âge varie souvent d'un groupe à l'autre.

Les rapports d'avancement 2013 et 2014 sont dans la même lignée que ceux de 2011 et 2012, bien que les phénomènes sur lesquels le service œuvre aient été revus, suivant l'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017 .

Pour 2015 et 2016, les rapports d'avancement font état de la réorganisation du service et de la réaffectation de deux de ses membres vers un autre service communal. Par conséquent, les objectifs poursuivis par le service dans le cadre des nuisances publiques liées à l'usage de drogues et de la violence intrafamiliale ont été stoppés, et ce, dès le moment où il était question qu'ils soient poursuivis au sein d'un autre service communal. Pour le reste, les nuisances sociales restent une priorité absolue. Le service a investi énormément d'énergie dans l'amélioration du projet Inter-med. Le logiciel développé en 2012 a été revu pour devenir GPS-U, un logiciel de gestion des problématiques de sécurité urbaine.

Cet outil unique, inconnu du grand public, a été développé au sein de la Ville de Péruwelz.

Il permet aux agents de terrain et gestionnaires de dossiers de sécurité publique: d'une part, de visualiser en temps réel, via des données statistiques, l'élaboration de graphiques et l'établissement de cartes géographiques, les nuisances et problématiques sécuritaires qu'ils ont clairement identifiées sur le terrain, et, d'autre part, de repérer en quelques clics de souris toutes les démarches entreprises par tel ou tel autre service visant à les solutionner.

Ce logiciel a remporté en 2015 le prix belge de sécurité et prévention 2015. Le développement et l'amélioration du logiciel sont toujours au centre de nos préoccupations.

### **3. Présentation de la commune**

#### **3.1 Localisation – Informations générales**

Péruwelz est une commune du sud de la Wallonie picarde sise au centre du triangle constitué par les villes de Paris, de Bruxelles et de Lille.

La ville se situe à environ:

- 19 km de Tournai ;
- 29 km de Mons ;
- 94 km de Bruxelles ;
- 20 km de la région industrielle de Valenciennes ;
- 200 km du Luxembourg ;
- 200 km de Paris ;
- 300 km du Randstad d'Amsterdam (Hollande).



La ville est située le long de la frontière française du Nord, dans un couloir entre le Nord de la France et la Hollande. « *Les communes limitrophes sont Tournai et Leuze-en-Hainaut au nord, Beloeil et Bernissart à l'est, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé et Hergnies (France, département du Nord) au sud, Flines-les-Mortagne (France, département du Nord) et Antoing à l'ouest. A la croisée des territoires, Péruwelz est donc influencé par de multiples courants.* »<sup>14</sup>

Péruwelz est une entité composée de dix communes : Bagnies, Bonsecours, Braffe, Brasménil, Bury, Callenelle, Roucourt, Péruwelz, Wasmès-Audemez-Briffoeil et Wiers. Les communes frontalières de Bonsecours, Wiers et Péruwelz sont les plus peuplées.

Sa superficie est de 6.055 ha.

<sup>14</sup>Agence intercommunale de développement IDETA, Programme Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 local, Partie 1 Description des caractéristiques socio-économiques, Avril 2011.  
 Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)  
 Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)  
 Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Le nombre d'habitants y est de :

- 16.843 au 01/01/2006 (8.152 hommes et 8.691 femmes) ;
- 16.850 au 01/01/2007 (8.145 hommes et 8.705 femmes) ;
- 16.975 au 01/01/2008 (8.227 hommes et 8.748 femmes) ;
- 17.012 au 01/01/2009 (8.255 hommes et 8.757 femmes) ;
- 17.065 au 01/01/2010 (8.296 hommes et 8.769 femmes) ;
- 17.095 au 01/01/2011 (8.235 hommes et 8.770 femmes) ;
- 17.260 au 01/01/2012 (8.409 hommes et 8.851 femmes) ;
- 17.375 au 01/01/2013 (8.445 hommes et 8.930 femmes) ;
- 17.334 au 01/01/2014 (8.397 hommes et 8.937 femmes) ;
- 17.377 au 01/01/2015 (8.462 hommes et 8.915 femmes) ;
- 17.139 au 01/01/2016 (8.331 hommes et 8.808 femmes) ;
- 17.149 au 01/01/2017 (8.371 hommes et 8.778 femmes).

La densité y est de +/- 287 habitants par km<sup>2</sup> (la densité moyenne en Wallonie est de +/-204 habitants au km<sup>2</sup> et, sur l'arrondissement de Tournai, +/-234 habitants au km<sup>2</sup> - Chiffres 2007<sup>15</sup>).

Péruwelz fait partie de l'arrondissement administratif de Tournai et de l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

Péruwelz est intégré à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Caractérisée par un paysage boisé, Péruwelz est « *une commune plutôt agricole mais avec une part importante de zones urbanisées, confirmant le leitmotiv « Une Ville à la campagne »* »<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup>Source : Site Web de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique : [http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/page1.ihtml?ID\\_SITE=14&ID\\_CATEGORIE=289&TYPE=&CAT=1](http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/page1.ihtml?ID_SITE=14&ID_CATEGORIE=289&TYPE=&CAT=1)

<sup>16</sup>Agence intercommunale de développement IDETA, Programme Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 local, Partie 1 Description des caractéristiques socio-économiques, Avril 2011.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



## **3.2 Moyens de communication**

### **3.2.1 Le réseau routier**

- L'axe E42 (Lille-Mons) permet d'atteindre les grands centres industriels et commerciaux européens (N.B. : Quatre grands aéroports sont accessibles par l'autoroute : Lille Lesquin - Bruxelles National – Roissy-Charles de Gaulle – Charleroi Bruxelles-Sud. En outre, l'aérodrome de Maubray à 10 minutes du centre de Péruwelz permet le trafic des avions légers) ;
- Deux nationales, les RN 60 et RN 506, descendent directement sur la France ;
- La RN 50 est en parallèle et permet de rejoindre Mons ou Tournai ;
- L'autoroute E19 Paris-Bruxelles-Amsterdam passe également à quelques kilomètres de Péruwelz ;
- La voirie communale compte 226 kilomètres ;
- La commune dispose d'un circuit RAVeL<sup>17</sup>.

### **3.2.2 Les voies navigables**

Le canal à grand gabarit (1350 tonnes) Nimy-Blaton-Péronnes longe la zone industrielle, traverse la commune de Péruwelz d'est en ouest et offre un accès aux ports de Dunkerque, Paris, Valenciennes, Gand, Anvers et Zeebrugge.

### **3.2.3 Les voies ferrées**

L'axe ferroviaire Londres – Calais – Lille – Aix-la-Chapelle traverse Péruwelz et borde sa zone industrielle. Péruwelz dispose d'une gare SNCB. La ligne Lille – Tournai – Mons dessert les principales gares.

### **3.2.4 Les navettes bus**

La ville de Péruwelz est bien desservie par les transports en commun des TEC ; quatre grandes lignes traversent la ville :

---

<sup>17</sup>Réseau autonome de voies lentes.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- ligne 491 : Tournai / Mortagne / Péruwelz ;
- ligne 8 : Tournai / Gaurain / Bonsecours ;
- ligne 86C : Leuze-en-Hainaut / Péruwelz ;
- ligne 86A : Leuze-en-Hainaut / Péruwelz / Blaton.

### **3.3L'Administration**

Les services administratifs sont localisés en deux lieux : à l'Hôtel de Ville, rue Albert Ier, 35 à 7600 Péruwelz et à la Maison de la citoyenneté, rue des Chauffours, 7 à 7600 Péruwelz. Les heures d'ouverture au public ainsi que les jours où l'administration sera fermée en 2017 sont clairement accessibles sur le site de la Ville<sup>18</sup>. Les différents services, administratifs et autres, y sont également présentés.

Composition et répartition des attributions entre les membres du Collège communal au 04/12/2012 :

➤ **Bourgmestre** – Daniel Westrade

Ses attributions : Police/Prévention/Sécurité - Pompiers – Personnel - Plan Stratégique Transversal (PST)/Informatique - Finances communales et contrôles financiers – Affaires juridiques – Cultes – Mobilité – Relations presse/publiques/internationales – Fonds européens - Affaires générales – Associations patriotiques – Jumelages ;

➤ **Premier Echevin** – William Brulard

Ses attributions : Enseignement – Bibliothèques/Médiathèques – Politique de la Jeunesse – Travaux de proximité et d'entretien/Egouttage ;

➤ **Deuxième Echevin** – Willy Detombe

Ses attributions : Urbanisme – Aménagement du territoire – Rénovation urbaine – Logement – Travaux subsidiés – Epuration des eaux - Sports ;

➤ **Troisième Echevin** – Rose-Marie Vinchent

Ses attributions : Etat-civil/Population – Cimetières – Politique des Aînés – Affaires électorales – Noces jubilaires ;

➤ **Quatrième Echevin** – Dimitri Kajdanski

Ses attributions : Patrimoine/Petit patrimoine – Politique du Développement rural – Agriculture – Tourisme – Culture ;

➤ **Cinquième Echevin** – Nathalie Deplus

Ses attributions : Affaires sociales – Cohésion sociale – Politique des handicapés – Petite enfance

<sup>18</sup><http://www.peruwelz.be/page/contenu/6/accueil>

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> éditions)

– Coopération au développement – Environnement – Politique des déchets – Energies vertes ;

➤ **Président du Conseil de l'Action Sociale** – Vincent Palermo

Ses attributions scabinales : Développement économique – Emploi – Développement commercial – Marketing – Vie associative – Festivités – Marchés/Foires – Bulletin communal/Communication.

### **3.4 Les services à la population**

#### **3.4.1 L'enseignement<sup>19</sup>**

La Ville compte douze écoles fondamentales (neuf pour le réseau communal, une pour le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux pour le réseau libre) et deux écoles secondaires (réseau Fédération Wallonie-Bruxelles et réseau libre).

Il y a également une école de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une académie de musique communale, un centre de soutien familial juridique et scolaire (école de devoirs), un centre P.M.S libre, un centre P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles et un centre P.M.S. provincial de Péruwelz. Depuis le 1er septembre 2006, l'école communale du Centre offre aux élèves, à partir de la 3ème maternelle jusqu'à la sixième année primaire, un enseignement d'immersion linguistique en néerlandais.

Au niveau de l'enseignement spécial, la Ville compte également sur son territoire, l'école professionnelle secondaire inférieure spéciale (E.P.S.I.S. – Foyer de Roucourt).

Pour le fondamental, les implantations drainent au total quelques 1982 élèves (N.B. : 1292 élèves au 30/09/2014 pour le réseau fondamental communal), pour le secondaire, 1958 élèves (Institut Saint-Charles : 576 + 173, et Athénée royal : 864 + 345), et, pour le spécial 230 élèves. Aussi, 399 élèves étaient inscrits à l'Académie de musique au 31/10/2014.

#### **3.4.2 Le tourisme<sup>20</sup>**

En matière touristique, la ville a concédé à la Maison du Parc Naturel, la fonction d'Office du tourisme. Un accueil des visiteurs est assuré sur place avec un comptoir de produits locaux ainsi qu'une vaste gamme de documents à caractère touristique.

<sup>19</sup>Les informations relatives à la partie « Enseignement » ont pu être réactualisées grâce au concours de M. Stéphane Van Puyenbroeck, Chef du service Enseignement de la Ville, et des directions d'écoles.

<sup>20</sup>Les informations relatives à cette section ont été collectées, relues et validées, le 27 mars 2017, par S.

Deghilage, chargée de communication auprès de la Ville.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Parmi les sites touristiques particulièrement visités, citons l'Escale Forestière et le Promenoir des cimes, la Basilique Notre-Dame de Bonsecours, la Distillerie du Centenaire, la Maison de l'Abeille, la Forêt domaniale de Bonsecours, le Musée du cuir de Péruwelz, le Château de l'Hermitage, le port de plaisance, la route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le circuit d'interprétation des parcs et jardins du centre-ville et la Distillerie artisanale Gervin. La Ville comporte quelques évènements de taille. L'administration communale soutient d'ailleurs certains d'entre eux. Depuis 2010, une a.s.b.l. para-communale, le Rond'eau des Sources, est chargée de coordonner quelques festivités d'envergure (Rétro Péruwelz, la Gare aux fleurs, les fêtes de la Sainte-Anne, le village de Noël et sa parade, etc.).

### 3.4.3 L'offre culturelle

La Ville dispose d'un centre culturel local de catégorie 1, reconnu et subventionné par la Communauté et les Services culturels du Ministère de la Communauté française. Le centre culturel propose des projets artistiques et l'éducation permanente, la découverte et la pratique de multiples formes artistiques, des spectacles d'art vivant, des expositions d'art plastique et une multitude de projets citoyens. Le centre d'expression et de créativité qui lui est adossé permet le développement des pratiques artistiques en amateur par le biais d'une quinzaine d'ateliers permanents. Parallèlement, Arrêt 59<sup>21</sup> mène un projet de collaboration transfrontalière avec le Boulon (Centre national des Arts de la rue) de Vieux-Condé en France (dans le cadre notamment des projets « Interreg »).

La médiathèque<sup>22</sup> communale Charles Deberghes, située à Péruwelz et disposant d'une implantation à Wiers, est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme bibliothèque locale (en catégorie 2 depuis le 1er janvier 2013). En favorisant l'accès aux ressources écrites, audiovisuelles et numériques et en organisant des actions de médiations entre ces ressources et les personnes, la médiathèque communale vise essentiellement à favoriser et à développer les pratiques de lecture de la population de l'entité de Péruwelz.

Deux groupes de théâtre se sont créés sur Péruwelz : le Cercle patoisant péruwelzien et la Compagnie des Sources.

L'Agence Culture.wapi, basée à Tournai, offre un agenda culturel sur toute la région de Comines à Enghien en passant par Péruwelz.

---

<sup>21</sup><http://arret59.be>

<sup>22</sup>Information obtenue auprès de Stéphane Coquette, responsable de la Médiathèque communale.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 3.4.4 L'offre en matière de santé

Un centre de médecine spécialisée (Centre de consultations « Notre-Dame » du CHwapi) est établi à Péruwelz même. Bonsecours dispose d'une clinique neuro-psychiatrique. Une association de thérapeutes indépendants a créé un centre d'épanouissement et de rééducation par le corps et le langage sur Péruwelz. Un centre (C.A.A.T.) vient en aide aux alcooliques et toxicomanes.

L'entité compte huit pharmacies et vingt et un médecins généralistes.

La Ville dispose également de quatre Mutualités : Mutualité Chrétienne de Hainaut Picardie, Solidaris Mons Wallonie Picarde, Mutualité Libérale du Hainaut-Ouest et Mutualité Professionnelle et Libre Wallonne « Omnimut ».

Le planning familial « Le Safran » propose des consultations médicales (gynécologiques), des animations en matière de santé (mentale) et des tests de dépistage du sida. L'O.N.E. organise des consultations et des visites à domicile pour nourrissons ainsi qu'un dépistage visuel gratuit pour les enfants de 18 mois à 3 ans. Il développe également des journées et des actions préventives d'éducation à la santé. Un atelier « Bébé Bouge » a également été mis sur pied par l'O.N.E.. Des activités de psychomotricité y sont proposées. Enfin, en partenariat avec le planning familial, l'O.N.E. a mis en place un programme de préparation à la naissance à l'intention des futures mamans.

### 3.4.5 L'emploi<sup>23</sup>

En matière d'emploi, la Ville de Péruwelz compte de nombreux services spécialisés.

Ainsi, la Ville dispose d'une Maison de l'Emploi, sise rue des Chauffours 7 à Péruwelz. Il s'agit d'un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions relatives à l'emploi. Ce lieu résulte avant tout d'un partenariat entre la commune, le C.P.A.S. et le Forem, mais accueille également divers acteurs locaux de l'insertion professionnelle. Ce service de proximité immédiate est ouvert à tous les citoyens concernés par une question d'emploi. Les demandeurs d'emploi y ont accès à toute l'offre FOREM. Par ailleurs, la Maison de l'Emploi a mis sur pied, avec un ensemble de partenaires, un plan d'actions local pour l'emploi intitulé « Mobilisation pour l'Emploi »<sup>24</sup>.

Au sein du C.P.A.S., l'on retrouve un service de réinsertion « L'Envol » qui aide tout

<sup>23</sup>Informations obtenues auprès des différents spécialistes en matière d'emploi : Sandra Pottier, Responsable des Maisons de l'Emploi de Beloeil, Bernissart et Péruwelz, et Grégory Cauvin, Coordinateur de la Mission Locale pour l'Emploi.

<sup>24</sup>Plus d'infos sur ce point sur le site Web de la Ville de Péruwelz :

<http://www.peruwelz.be/page/contenu/267/mobilisation-pour-l-emploi>

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (ou tout demandeur d'emploi peu qualifié et chômeur de longue durée à accéder à une formation et/ou à retrouver un emploi). Il lui propose entre autres des formations en savoir-être, en savoir-faire, des formations dites « alpha », etc. en partenariat avec Lire et Ecrire, et des préformations en bâtiment (gros œuvre ou parachèvement) ou d'aide familiale (cuisine, repassage et entretien des surfaces), ainsi que des formations extérieures au C.P.A.S. qui varient, selon le projet professionnel de chacun. L'Envol suit et accompagne également toutes les personnes engagées dans le cadre des contrats de travail dits « articles 60 et 61 » prévus dans la loi organique des C.P.A.S..

Il existe également une Mission Locale pour l'Emploi. Ces services d'insertion que sont "L'Envol" et la Mission Locale pour l'Emploi sont réunis au sein de la Maison de la Citoyenneté, à côté de la Maison de l'Emploi. La Mission Locale pour l'Emploi a pour mission d'aider, de conseiller, d'orienter et d'accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée ainsi que les demandeurs d'emploi sous-qualifiés, dans leurs démarches de recherche active d'emploi. Elle met ainsi sur pied des modules de remobilisation socioprofessionnelle (Formation « start »). Son but est d'œuvrer à l'insertion sociale ou à la réinsertion socioprofessionnelle des plus démunis grâce à l'établissement d'un service d'information et de placement en entreprises privées ou publiques.

Au sein de la Maison de l'Emploi, des jobs coach de la Mission Régionale pour l'Emploi (M.I.R.E.Wapi) effectuent des permanences afin de booster toute personne décidée et motivée dans son parcours professionnel. Ils offrent un accompagnement individualisé, flexible et intensif, qui tend à favoriser l'accès à l'emploi durable et de qualité.

La Ville dispose également d'une Agence Locale pour l'Emploi laquelle a une mission de reclassement mais aussi d'information, en mettant à la disposition des chômeurs, les offres FOREM, et en se faisant le relais de l'O.N.E.M. pour les mesures en matière d'emploi. Elle complète aussi les formulaires CPE/ACTIVA.

Bon nombre d'autres services travaillent aussi dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle : Lire et Ecrire, des sociétés à finalité sociale, les titres services du C.P.A.S., etc. pour n'en citer que quelques-uns.

L'enseignement de promotion sociale de Péruwelz propose également des formations qualifiantes dans les domaines les plus variés.

Enfin, deux syndicats sont implantés sur le territoire de la ville (FGTB – CSC).

### 3.4.6 Les services aux personnes

#### 3.4.6.1 L'accueil extra-scolaire : le service communal «La Récréation »<sup>25</sup>

Situé Place de Wiers n°18 à 7608 Wiers, ce service a vu le jour en février 2000. Une extension (située 5 rue des Chauffours) a été créée à Péruwelz en février 2009. La Ré-création accueille les enfants en âge scolaire (+/- 420 enfants/mois de 2,5 ans à 12 ans), et ce, en dehors des heures scolaires, lors des vacances scolaires et également lors des journées pédagogiques. Le ramassage, pris en charge par le service, dessert l'ensemble des écoles primaires et maternelles de l'entité.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le service accueille une moyenne de 70 enfants par jour pour Wiers et de 80 enfants/jour pour Péruwelz. Pour ce qui est du mercredi après-midi (organisation d'activités spécifiques), il prend en charge environ 80 enfants à Wiers et 90 à Péruwelz. Une a.s.b.l. « La Ré-création » a été créée et s'occupe de surcroît de l'organisation d'une série de festivités à vocation familiale (Veillée de Noël, la Saint-Nicolas, les 4 heures de Cuistax, Récré des mômes...).

#### 3.4.6.2 L'accueil de la petite enfance<sup>26</sup> : trois crèches communales « L'Agache »<sup>27</sup>, « Le Nid d'anges »<sup>28</sup>, « Les Marmots »<sup>29</sup> et une crèche privée « La Souris Verte »<sup>30</sup>

Les trois crèches communales accueillent ensemble environ 150 enfants différents par mois. Les crèches « Le Nid d'anges » et « L'Agache » disposent d'un agrément de l'O.N.E. : 24 places pour la crèche « Le Nid d'anges », 42 places pour la crèche « L'Agache » et 30 places pour « Les Marmots ». La « Souris Verte » veille sur l'épanouissement et l'éducation de 18 enfants.

#### 3.4.6.3 La Maison de la Parentalité<sup>31</sup>

Depuis septembre 2008, l'administration communale de Péruwelz met gratuitement à la disposition de sa population un service de psychologues spécialisées en éducation : la Maison

<sup>25</sup>Informations actualisées par Stéphane Defroyennes, coordinateur de la petite enfance sur Péruwelz, en date du 28 mars 2017.

<sup>26</sup>Informations obtenues auprès d'Evelyne Cuvelier, Assistante sociale au sein de la crèche "L'Agache".

<sup>27</sup>Rue des Chauffours 7 à 7600 Péruwelz.

<sup>28</sup>Rue Paul-Henri Spaak 2 à 7608 Wiers.

<sup>29</sup>Rue de la Ferté 40 B à 7600 Péruwelz.

<sup>30</sup>Avenue de la Basilique 14 à 7603 Bonsecours.

<sup>31</sup>Informations mises à jour par Anne-Christie Westrade, Chef de projet du P.C.S., en date du 28 mars 2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

de la Parentalité. La Maison de la Parentalité se définit comme un service de soutien éducatif et parental. Pluridisciplinaire, il s'adresse à l'ensemble des personnes concernées par l'éducation de l'enfant : parents, enseignants et travailleurs psychosociaux. Le travail s'articule autour de deux grands axes : le soutien individuel (apporter une aide concrète aux personnes en demande, des conseils éducatifs, une orientation vers un service spécialisé, un accompagnement, etc.) et la mise en place de projets en collaboration avec des services de l'entité (écoles tous réseaux confondus, crèches, accueils extrascolaires, AMO, PMS, etc.). Les services offerts par la Maison de la Parentalité sont entièrement gratuits et consultatifs. La Maison de la Parentalité fait, depuis 2013, partie intégrante du service du Plan de Cohésion sociale.

#### 3.4.6.4 Le centre de planning familial « Le Safran » a.s.b.l.<sup>32</sup>

Le centre de planning familial, situé rue du Berceau 4 à Péruwelz, est un centre d'accueil, d'information, d'aide et de guidance à l'intention des personnes, des familles et des groupes pour tout ce qui se rapporte à la vie affective, sexuelle et relationnelle. Le Safran propose des animations et des séances d'informations et des conférences "les midis thématiques", dans un cadre de prévention, sur les thèmes de la séparation, de la solitude, de la parentalité, de la bienveillance, de la contraception, des M.S.T., de la violence dans le couple, etc. ainsi que des consultations médicales, psychologiques, sociales et juridiques. Depuis 2009, le centre s'est spécialisé dans le domaine des violences intrafamiliales et conjugales.

#### 3.4.6.5 L'a.s.b.l. Graine<sup>33</sup>

Il s'agit d'un service AMO (Aide aux jeunes et aux familles en Milieu Ouvert) agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son siège social est situé Place Bara, 8 à Antoing. Le service a pour mission l'aide préventive, tant sociale qu'éducative, au bénéfice des enfants et des jeunes (art.2 du Décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse) dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social et familial. Il intervient de manière non contraignante et hors de tout mandat. Son action se réalise par des permanences, par l'accompagnement socio-éducatif, par des actions communautaires en rapport avec des problématiques particulières.

<sup>32</sup>Informations obtenues, le 19/11/2014, auprès de Céline Selvais, Coordinatrice du Centre de Planning familial.

<sup>33</sup>Informations obtenues, le 20/11/2014, auprès de Dominique Deronne, Travailleur social auprès de l'asbl Graine.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



#### 3.4.6.6 Service d'Aide et d'Intervention Educative (S.A.I.E) « Nijoli - Tremo »<sup>34</sup>

Il s'agit d'un service agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui intervient dans le cadre du décret de l'Aide à la Jeunesse, de la loi relative à la protection de la jeunesse et sur mandat.

Ses missions visent à apporter aux bénéficiaires (jeunes âgés de 0 à 20 ans et les personnes qui en assument la garde et l'éducation) une aide éducative dans leur milieu familial de vie ou en logement autonome et à améliorer leurs conditions d'éducation. Le siège social de cette a.s.b.l. se trouve rue du Troisième âge n°7b à Kain.

#### 3.4.6.7 Le service du Plan de cohésion sociale<sup>35</sup> de la Ville

Les principaux objectifs du service du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) sont le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité (au sens large). Pour atteindre ces objectifs, le P.C.S. doit veiller à coordonner des actions visant à améliorer la situation de la population par rapport aux quatre axes suivants :

- l'insertion socioprofessionnelle,
- l'accès à un logement décent,
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
- le retissage de liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le P.C.S. propose des actions concrètes en partenariat avec les services et asbl locaux en fonction des quatre axes repris dans son plan d'actions. Exemples : Réalisation d'un bottin social, formation théorique au permis de conduire, organisation du salon de l'emploi "Péruwelz JOBday", soutien financier en faveur d'asbl et associations péruwelziennes, plateforme « assuétudes », collaborations générales en matière de logement et de développement de quartier, soutien à la parentalité, animations de quartier, organisation de la fête des générations, jardins partagés, développement des matières de l'égalité des chances... Toutes les actions menées au sein du service du Plan de Cohésion Sociale sont réalisées grâce au soutien financier de la Wallonie et de la Ville de Péruwelz.

---

<sup>34</sup>Informations confirmées par téléphone, le 26 novembre 2014, par Mme Régine Delesalle, Coordinatrice du service.

<sup>35</sup>Informations mises à jour, le 28 mars 2017 par Anne-Christie Westrade, Chef de projet du P.C.S..

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 3.4.6.8 Structures d'hébergement

La Ville compte sur son territoire de nombreuses structures d'hébergement :

- « Le Foyer de Roucourt »<sup>36</sup> (Place de Roucourt, 11 à 7601 Roucourt) est constitué de deux a.s.b.l. : l'une est un institut Médico-Socio-Pédagogique (I.M.S.P.) (Tél. : 069/77.29.24), l'autre est une école professionnelle secondaire inférieure spéciale (E.P.S.I.S.) (069/77.99.00). L'institut Médico-Socio-Pédagogique, agréé notamment par l'agence wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée Belge, est organisé en services résidentiels et non résidentiels. Les structures proposent une prise en charge sur un plan éducatif et social avec possibilité de suivi psychologique et médical, de logopédie et de rééducation psychomotrice. On y accueille des enfants et adolescents qui ont entre 4 et 21 ans et qui présentent des problèmes de comportement de type « caractériel » et/ou souffrent d'une légère déficience mentale et/ou cumulent les problèmes et retards scolaires dans les circuits classiques et/ou rencontrent des problèmes familiaux ;
- I.M.P.<sup>37</sup>a.s.b.l. « L'Espéranderie »<sup>38</sup> (Rue d'Esquermes, 5 à 7603 Bonsecours – 069/67.26.10. et Rue Blanche, 71 à 7608 Wiers) est un établissement spécialisé dans l'hébergement en internat de pensionnaires (de nationalité française) âgés de 4 à 20 ans (mixte). On y accueille des trisomiques, autistes, épileptiques, grabataires, personnes en fauteuils roulant, déficients mentaux sévères. Une extension intitulée « La Fermette » accueille le même type de public pouvant suivre une scolarité en enseignement spécial ;
- a.s.b.l. « Le Bercaïl » : il s'agit d'un foyer occupationnel pour handicapés (pensionnaires françaises à partir de 20 ans) (Avenue de la Basilique, 34 à 7603 Bonsecours – Tél. : 069/67.26.10.) ;
- a.s.b.l. « Le Gai séjour » - section « La Garenne » : il s'agit d'un foyer occupationnel pour polyhandicapés lequel héberge des pensionnaires masculins français de 20 ans et plus. (Rue du Vert Velu, 67 à 7608 Wiers – Tél. : 069/78.01.03.) ;
- I.M.P. « L'Arboretum » : il s'agit d'un foyer occupationnel qui accueille des autistes. (Rue du Briffueil, 31 à Wasmès-Audemez-Briffueil – Tél. : 069/77.98.50.) ;
- I.M.P. « Les Charmilles » : ce centre propose un accueil de jour et un hébergement pour handicapés mentaux profonds (Grand'Rue, 32 à 7608 Wiers – Tél. : 069/77.69.82.) ;

<sup>36</sup>Information obtenue, le 27 novembre 2014, auprès de Béatrice Wlodarczak, Secrétaire de direction auprès du Foyer de Roucourt.

<sup>37</sup>Institut Médico-Pédagogique

<sup>38</sup>Les informations concernant L'Espéranderie, le Bercaïl et le Gai Séjour nous ont été transmises par Louis-Philippe Bourdon

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- I.M.P.S. Home Delano<sup>39</sup> : cet institut agréé et subventionné par l'A.W.I.P.H. (Agence Wallonne pour l'Intégration de la personne Handicapée) propose l'accueil et l'hébergement de garçons à partir de 11 ans souffrant d'une déficience légère ou modérée avec ou sans troubles surajoutés (difficultés sociales, retard pédagogique, troubles du développement de la personnalité, prépsychotique, troubles du comportement). La prise en charge propose également une formation scolaire ou professionnelle adaptée. (Rue de Jaunay-Clan, 12 à Péruwelz – Tél. : 069/36.22.60.) ;
- L'Institut du Bon Pasteur : il s'agit d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés mentaux à partir de 20 ans (Rue d'Hoyaux, 6 7602 Bury – Tél. : 069/77.51.02.) ;
- « Le Moulin » a.s.b.l. : ce service héberge les jeunes placés par le juge de la jeunesse (Avenue de la Basilique, 87 à 7603 Bonsecours – 069/77.19.25.) ;
- a.s.b.l. « Centre de Cerfontaine »<sup>40</sup> : Centre composé de 19 foyers d'hébergement et foyers occupationnels dont 10 sur Péruwelz. (Rue de la Loquette, 39 7600 Péruwelz – Tél. : 06977.99.99.).

#### 3.4.6.9 Maisons de repos

Péruwelz compte six maisons de repos sur son territoire dont une dépendant du C.P.A.S. (Le Home « Petit Gobert ») :

- Le Manoir du Ménil : rue du Buisenet 10 à Brasménil ;
- Les Jardins de Picardie : rue Victor Cretteur 109 à Péruwelz ;
- Institut Notre-Dame de la Merci : rue de la Forêt 2 à Bonsecours ;
- Résidence Verseuil : rue Bas du Mont 15 à Péruwelz ;
- Home Petit Gobert : rue de Roucourt 87 à Péruwelz ;
- Maison de repos « Le Logis » : Boulevard Léopold III 144 à Péruwelz.

#### 3.4.6.10 Le C.P.A.S.

Ce service demanderait beaucoup plus que quelques lignes pour le présenter...

Nous nous limiterons à une présentation succincte<sup>41</sup> des services qui y sont proposés :

- une aide sociale générale de première ligne (pour toute demande d'aide sociale) ;
- une aide sociale spécialisée : le service de Titres Services « *La source du Temps* »,

<sup>39</sup>Informations obtenues en date du 27 novembre 2014 par Alain Lenoir, Directeur du Home Delano.

<sup>40</sup>Informations obtenues en date du 27 novembre 2014 auprès de Mme Rivière, Responsable du secrétariat pédagogique du Centre.

<sup>41</sup>Nous renvoyons pour le surplus au site Internet [www.peruwelz.be](http://www.peruwelz.be)

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

le service de médiation de dettes et de guidance énergétique « *Le Phare* », le service de soutien à la jeunesse, la famille, la parentalité « *Le Galion* », le service de réinsertion socio-professionnelle « *L'Envol* », l'initiative locale d'accueil « *L'ILA* », le service juridique, le service logement, le taxi social, le service de repas chauds à domicile « *Servicho* », la maison d'accueil « *La Traverse* » et la coordination sociale ;

- une maison de repos (MR) et une maison de repos et de soins (MRS) de 120 lits (dont 48 MRS) pour personnes âgées de 60 ans au moins : le Home « *Petit Gobert* ».

#### 3.4.6.11 Divers

Péruwelz compte également de nombreux autres services sur son territoire. Citons par exemple une communauté Emmaüs, les « Ouvriers du cœur », la Justice de Paix (installée sur la commune de Roucourt), etc.

### 3.4.7 La jeunesse et les sports<sup>42</sup>

Le service des Sports de la Ville fonctionne actuellement avec une chef de service, un agent d'administration, deux surveillants de salles et trois techniciens de surface pour l'entretien et la surveillance des salles de sports ainsi qu'un logisticien pour l'entretien du matériel sportif et des véhicules mis à disposition des clubs de l'entité.

Le service des sports, sous la tutelle de son Echevin, organise des activités sportives diverses : Les Péruwelziades, Danone Cup, Trophée commune sportive, Péruwelz Cyclo Tour, jogging de la forme, brevet cycliste, journée AFT, indiacca, mérite sportif, je roule pour ma forme... et gère administrativement et logistiquement le service (mails, courriers, subsides, aides diverses aux clubs sportifs, site Internet...).

Le service des Sports gère également l'occupation des cinq salles de sports de l'entité (Baudouin Ier, Verte-Chasse, La Roë, Bonsecours et Wiers).

La Ville dispose d'une piscine communale de plein air, ouverte au public, de fin juin à fin août.

L'a.s.b.l. paracommunale « Péruwelz s'porte bien » s'active à mettre en place une réelle politique participative en partenariat avec les organisations sportives et offre des aides aux clubs sportifs de l'entité, notamment via le prêt de deux minibus, d'une sono, de canopys, de

---

<sup>42</sup>Les informations sur le service Jeunesse et le service des sports ont été mises à jour (21/11/14) par Mmes Dominique Fougerat et Magda Liétard employées au sein des services sport et/ou jeunesse de la Ville.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

subsidés aux clubs. Elle organise depuis peu le Champion's Trophy Pétanque qui accueille l'élite mondiale de la pétanque dans notre Ville (la première édition ayant eu lieu à la Pentecôte 2014).

Sous la tutelle de son Echevin, le service jeunesse de la Ville fonctionne avec un responsable de service, un animateur "récréa-sports" et une secrétaire attachée à l'Echevin.

Le service Jeunesse coordonne les plaines de vacances de juillet et août ainsi que les stages récréa-sports durant les vacances scolaires, gère le Conseil Communal des Enfants en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale, propose des animations scolaires dans toutes les écoles de Péruwelz tous réseaux confondus et organise la journée des Droits de l'Enfant. Les mercredis récréa-sports sont pris en charge par l'animateur jeunesse.

Son animateur assure les activités récréa-sports, les mardis et mercredis après-midi pour les 3-6 ans (psychomotricité), et, pour les 7-9 ans et les 10-12 ans, un mercredi sur deux, des séances multisports.

Enfin, le service jeunesse collabore activement à des actions ponctuelles comme les Tambours de la Paix, Pro-vélo, le Jogging de la forme, la Danone Cup et la Récré des Mômes. Il est également partenaire de « Péruwelz transit » et de « place aux enfants ».

Suite à la fermeture, en janvier 2013 de la maison des jeunes, un local ados a vu le jour en avril 2013. Celui-ci est tenu grâce à la collaboration des services communaux. Deux animateurs et une éducatrice organisent des permanences. Le local est ouvert en période scolaire et après l'école : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Le service du Plan de cohésion sociale (P.C.S.) propose également des animations pour les ados, ainsi qu'une soirée et un après-midi de permanences pour les jeunes à la maison de quartier de la Roë.

La Ville compte plusieurs mouvements de jeunesse (scouts et guides pluralistes, Fédération des Scouts Baden Powell de Belgique, Guide Catholiques de Belgique, etc.).

### 3.4.8 La vie associative

Péruwelz dispose d'un tissu associatif riche et varié. On recense 110 associations<sup>43</sup> sur l'entité couvrant un très large éventail d'activités.

### 3.4.9 L'activité économique

Depuis 2001, au sein de l'administration communale, un service de développement économique<sup>44</sup> prend en charge toutes les actions qui accompagnent, facilitent et suivent le développement économique de notre entité ; l'objectif final étant d'aider tous les acteurs économiques présents ou à venir à développer des plus-values génératrices d'emplois et de revenus.

La Ville comporte, pour le moment, deux parcs d'activités économiques<sup>45</sup>, la zone industrielle de la Hurtrie (64 hectares) et la zone industrielle de Champ Lionne (7,5 hectares), lesquels sont gérés par l'Intercommunale de Développement Economique du Tournaisis (I.D.E.T.A.). Le zoning de la Hurtrie est saturé. Le « Champ Lionne » est « en cours de remplissage ».

Un autre parc d'activités économiques va également voir le jour sur les entités de Beloeil et de Péruwelz : le zoning Polaris. Celui-ci est d'une superficie de 100 hectares bruts, dont près de 94 commercialisables. Les premiers terrains pourraient être disponibles pour 2017/2018.

Enfin, la Ville mise également sur la revitalisation urbaine du centre-ville avec la réfection de la Grand-Place, grâce à des fonds structurels européens, pour attirer les commerces, entreprises et investisseurs. En vue de limiter la perte de vitesse commerciale en ses cœurs urbain et touristique, pour restreindre la multiplication de cellules commerciales vides dans cette zone et afin d'offrir la présence d'une diversité commerciale complète et variée à la clientèle, l'autorité communale de la ville de Péruwelz a déterminé un « périmètre de densification commerciale » au sein duquel, les investissements commerciaux durables peuvent être, sous certaines conditions, en partie subventionnés par la commune.

L'administration communale a également développé un outil destiné à recenser l'ensemble des surfaces commerciales disponibles sur le territoire (à remettre, à louer ou à vendre).

Le cadastre des cellules commerciales disponibles est accessible via

<sup>43</sup>« Officieusement, on se rapproche des 180 associations », selon Geoffrey Courtin, animateur de rue et de quartier au sein du service du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Péruwelz.

<sup>44</sup>Les informations sur ce point ont été collectées et vérifiées par Sophie Deghilage, Chef du Service Développement Economique, en date du 27 mars 2017.

<sup>45</sup>Source : IDETA : <http://www.ideta.be/content/default.asp?id=24&subitem=1>

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

www.peruwelz.be/masurfacecommerciale

### 3.4.10 L'environnement<sup>46</sup>

Espace d'accueil, d'information et de service, la Maison du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, située sur la Plaine des Sapins à Bon-Secours, abrite l'organe de gestion du Parc naturel.

Outre la direction, le secrétariat et le service comptable, la gestion du Parc naturel s'organise autour de cinq missions majeures : Préserver les ressources et milieux naturels ; préserver le patrimoine bâti et paysager ; soutenir l'agriculture et le développement rural, valoriser la production locale ; éduquer au territoire et sensibiliser à l'environnement ; enfin, communiquer et gérer le pôle touristique.

Au même titre que d'autres niveaux de pouvoir (régional ou fédéral), la commune possède des compétences en matière d'environnement et de développement durable. Créé en 2007, le service environnement est, en quelque sorte, la cheville ouvrière de la mise en œuvre de l'action communale dans ces matières telle qu'elle a été validée par le Collège communal.

La première mission du service consiste à veiller au respect de la législation environnementale sur le territoire communal (gestion des déchets, les permis d'environnement, la délinquance environnementale, le Code de l'Eau, etc.).

La deuxième mission fondamentale du service consiste dans l'accueil et l'information générale du public sur tous les domaines relatifs à l'environnement et au développement durable dans la commune.

Le service environnement a pour troisième mission le développement des actions de promotion de l'environnement et du développement durable qui s'inscrivent dans des Plans et Programmes ou qui constituent des actions ponctuelles en fonction des opportunités rencontrées.

De plus, la Ville adhère à une véritable démarche de développement durable. En juin 2007, le conseil communal de Péruwelz a adopté à l'unanimité un pacte en faveur du développement durable. Il s'agit d'un cadre de référence destiné à intégrer, dans la politique communale, les notions de développement durable à travers sept axes d'intervention : l'énergie, la politique d'achat, la lutte contre les pollutions, la biodiversité, la mobilité, l'aménagement du territoire, la formation et la communication. Dans ce cadre, divers projets sont ainsi développés : élaboration d'une charte en faveur de la mise en place de « quartiers durables », un programme ambitieux d'amélioration énergétique du parc des bâtiments communaux,

---

<sup>46</sup>Les informations relatives à l'environnement ont été mises à jour, en date du 24 mars 2017, par Vincent Dufour, Eco-conseiller auprès du service Environnement de la Ville.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

etc. L'essence même de ce cadre a été repris dans le Plan Stratégique Transversal mis en place au début de la législature de 2012.

En mars 2014, la Ville s'est engagée avec d'autres communes de Wallonie Picarde à signer la Convention des Maires ; programme européen visant à réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre, à réduire de 20% sa consommation énergétique et à produire 20% d'énergies renouvelables à l'échéance de 2020. En mai 2016, le Conseil communal a validé à l'unanimité le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable visant à atteindre l'objectif fixé.

La Ville mène actuellement une deuxième opération de développement rural consistant en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural visant à revitaliser et restaurer la commune, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel. Les actions menées ou à mener sont reprises dans un Plan Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) qui intègre les principes de l'Agenda 21 : économiser les ressources, satisfaire les besoins actuels tout en permettant aux générations futures de répondre aux leurs, et penser globalement et agir localement.

Enfin, il est également à préciser qu'un parc à conteneurs se trouve à proximité du centre-ville.

### **3.4.11 Le Culte**

La ville comporte quatorze édifices de culte (douze églises, une Basilique -la Basilique Notre-Dame de Bonsecours- ainsi qu'une église protestante baptiste). Précisons également qu'une a.s.b.l. « Les Témoins de Jéhovah » est installée sur la commune de Péruwelz.

### **3.4.12 La Police<sup>47</sup>**

La commune de Péruwelz fait partie de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz (ZP 5321)<sup>48</sup> dont le siège central se situe rue de la Buissière n° 4 à 7600 Péruwelz.

Monsieur le Commissaire-Divisionnaire, Philippe Durieux, en est le Chef de Corps. La Zone de Police possède une Direction des opérations, un Bureau d'assistance aux victimes et une Direction du personnel et de la logistique. La Direction des opérations comporte six services :

- un service de proximité qui dispose d'une antenne sur Péruwelz et d'une antenne sur Bernissart ;

<sup>47</sup>Information obtenue auprès de M. P. Durieux, Chef de Corps.

<sup>48</sup>Vous retrouverez ces informations et bien d'autres sur le site Internet de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz : <http://www.dinopol.be>

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



- un service d'intervention chargé du maintien et du rétablissement de l'ordre public ainsi que des cas d'urgence (Police secours) ;
- un service de circulation (pour les patrouilles avec interception et les opérations de roulage) ;
- un service local de recherche qui dispose de quatre divisions d'enquête et de recherche (vols, mœurs-jeunesse-traite des êtres humains, éco-fin, stupéfiants) ;
- un service de gestion fonctionnelle divisé en trois sections (Appui, encodage, enquête policière d'office) qui a pour finalité la surveillance, sous la responsabilité du Chef de corps, de l'utilisation du système informatisé de traitement de l'information de police judiciaire et administrative ;
- un service de politique du développement chargé de suivre les nouvelles législations et réformes qui ont trait à la fonction de police ainsi que de les adapter aux pratiques locales (ce service est notamment directement impliqué dans l'élaboration du Plan Communal d'Urgence et d'Intervention zonal - P.C.U.I. et est chargé de l'application de la législation sur les armes).

Au sein de la Zone, le Bureau d'assistance aux victimes (B.A.V.), composé d'une psychologue et d'une assistante sociale, assure un service 24h/24 et intervient en première ligne, dans les quelques heures qui suivent un évènement ou l'annonce d'un évènement. Il apporte une aide, un soutien psychologique aux victimes et/ou à leurs proches, dans les cas de crise émotionnelle de victimisation grave. Son intervention peut être relative à des faits de menaces, à des accidents graves, à des faits de vols ou de braquages, à des faits de mœurs, à des faits de violences familiales, à des problématiques en matière de consommation d'alcool au volant... Le B.A.V. intervient également en cas d'annonce de décès, dans une démarche d'accompagnement des proches. Son assistance est gratuite. Il intervient en toute confidentialité.

La Direction du personnel et de la logistique s'occupe de la comptabilité, de la maintenance, de la logistique et de tous les aspects qui touchent le personnel de la Zone (recrutement, sélection, gestion des dossiers personnels, mobilité, accidents de travail, etc.).

### **3.4.13 Les Pompiers**

La commune de Péruwelz disposait d'un Service Régional d'Incendie de type « Z » localisé à la rue Castiau 13 à Péruwelz.

Depuis le 1er janvier 2015, l'organisation des services d'incendie est passée intégralement

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

d'une organisation communale à un système zonal.

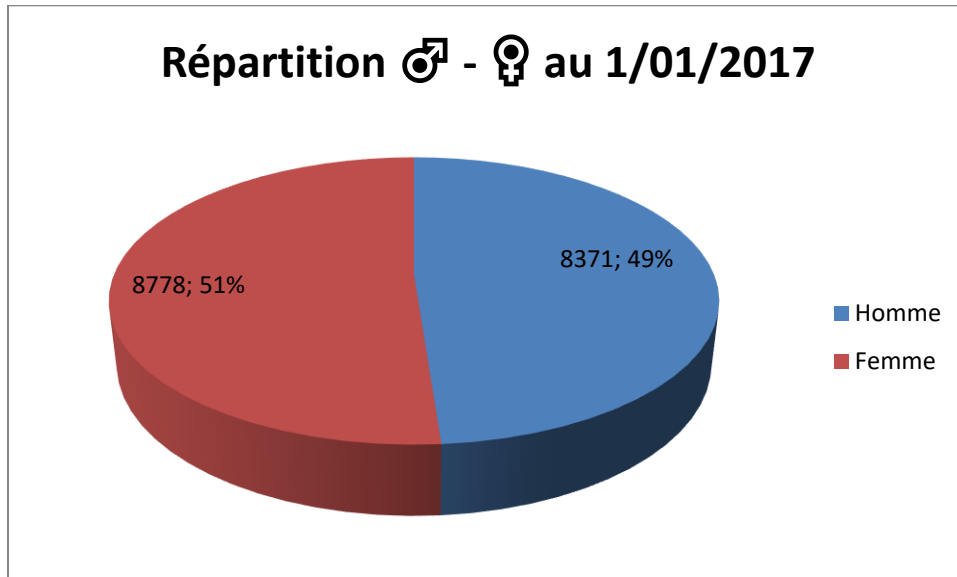
L'arrêté royal relatif aux zones de secours divise la Belgique et regroupe les 250 services d'incendie actuels en 34 zones de secours. Ces dernières constituent la structure organisationnelle des futurs services d'incendie.

Péruwelz dépend de la zone de secours de Wallonie picarde basée rue de la Terre à Briques 22, 7522 Marquain.

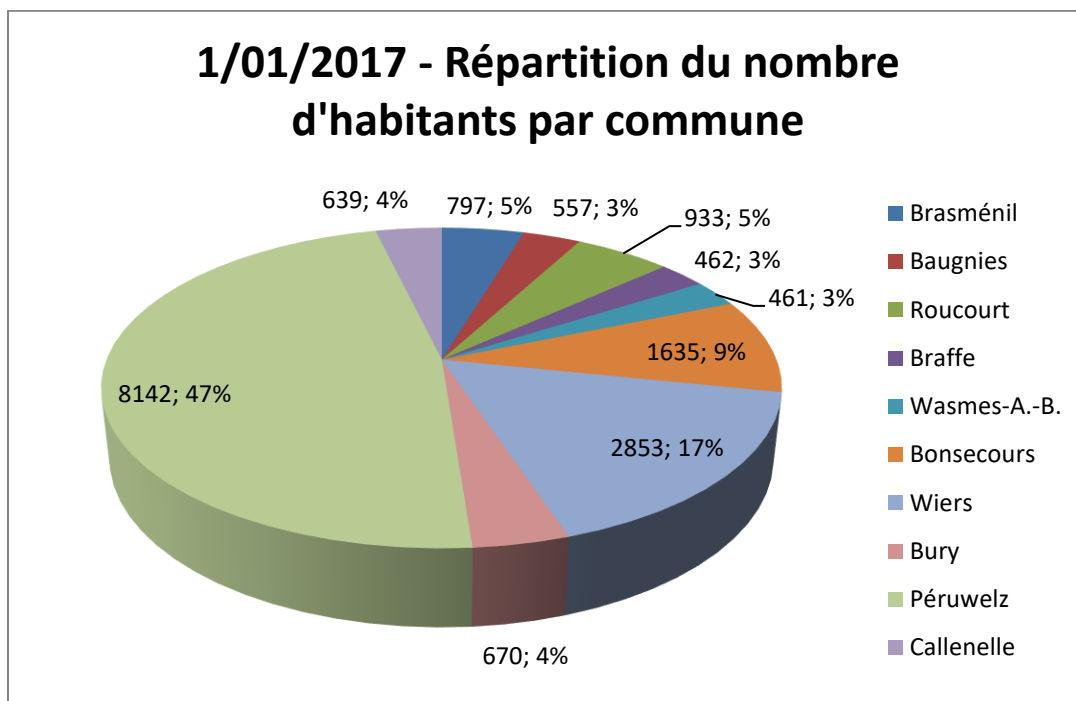
### **3.5 Contexte socio-économique « sous la loupe »**

#### **3.5.1 Démographie<sup>49</sup>**

Au 1/01/2017, la ville de Péruwelz compte 17.149 habitants. La population est composée de 8.371 hommes (49 %) et de 8.778 femmes (51 %).



Le graphique ci-dessous nous présente, au 1/01/2017, une répartition du nombre d'habitants par commune.



<sup>49</sup>Les chiffres concernant la démographie ont été transmis par le service population de la Ville de Péruwelz.

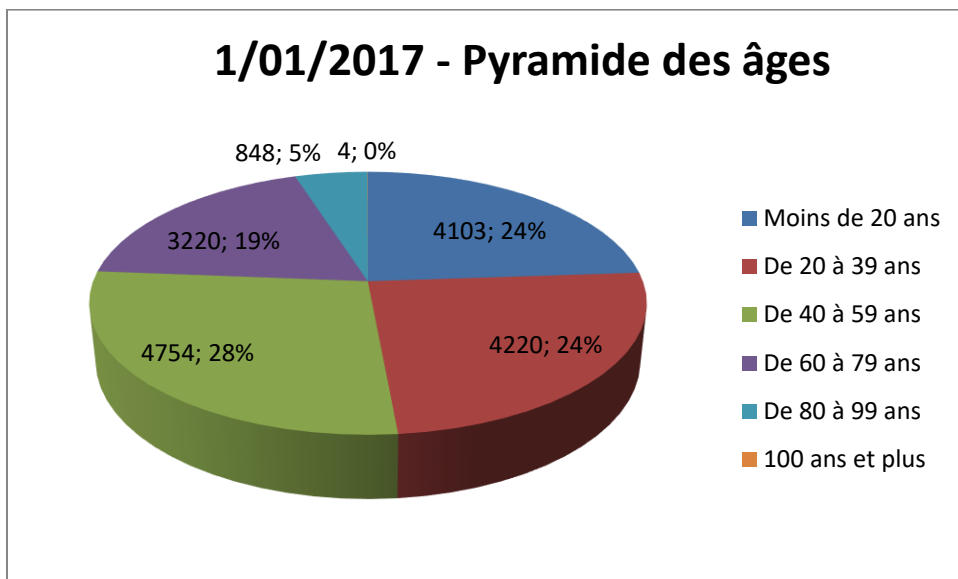
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

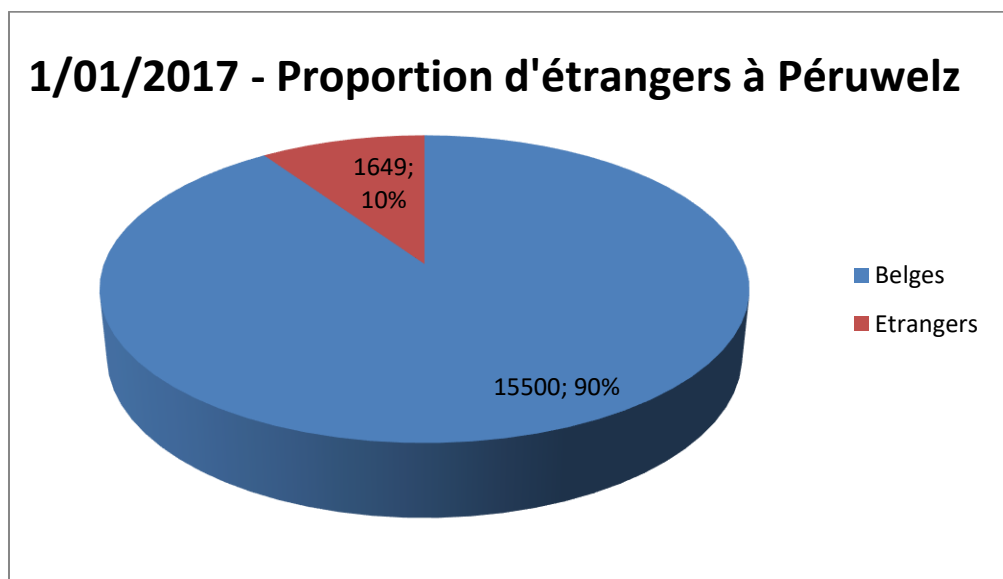
Près de la moitié (47%) des habitants vivent sur Péruwelz même. Les deux communes les plus importantes en termes de nombre d'habitants après celle de Péruwelz sont, par ordre, Wiers avec 2.853 habitants et Bonsecours avec 1.635 habitants.

La pyramide des âges, au 01/01/2017, nous apprend que 24 % de la population péruwelzienne est âgée de moins de 20 ans. De même 24% de la population est âgée de 60 ans et plus. La population "active" représente 52% de la population. Enfin, sur l'entité de Péruwelz, nous comptons quatre centenaires (2 à Wiers et 2 à Péruwelz).



Suivant le graphique ci-dessous, nous pouvons observer que sur la totalité des habitants de notre entité, 10% (soit 1.649 personnes) de la population est, au 1/01/2017, de nationalité étrangère.

Proportionnellement, Bonsecours compte (13% de la population bonsecouroise) le plus d'étrangers. Péruwelz, 12%. Roucourt, 9%. Wiers, 8%.



Cette proportion peut sembler élevée, alors qu' « à première vue », on observe très peu de nationalités « typées » (nord-africaines et autres...) à Péruwelz. Mais si l'on se penche davantage sur les données, 72,80% des étrangers (1.202 personnes) sont en fait Français. Cela s'explique aisément de par la proximité d'avec la frontière française. Pour le reste, les nationalités italienne (178), roumaine (42), espagnole (24), marocaine (17), congolaise (16) et polonaise (13) sont les plus représentées.

Le SPF Affaires étrangères n'a pas dressé de liste en tant que telle de destinations à risque, mais déconseille certaines destinations pour x raisons (pays en guerre, régime totalitaire, etc.). Quelle est la proportion de personnes vivant à Péruwelz originaires de ces régions du monde et susceptibles d'avoir quitté leur pays pour des raisons de sécurité? Difficile à dire... Notons simplement, pour exemple, qu'au 1er janvier 2017, à Péruwelz, 7 personnes sont de nationalité afghane, 1 d'origine syrienne, 1 de nationalité somalienne, 2 de nationalité syrienne, 1 de nationalité bangladaise, 1 de nationalité mauritanienne, 1 de nationalité pakistanaise, 2 de nationalité ivoirienne, 12 de nationalité camerounaise.

### 3.5.2 Economie

La ville de Péruwelz a initié son développement industriel grâce au travail de la laine.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, d'autres activités, notamment les tanneries et les manufactures de produits en cuir (chaussures, maroquinerie) viennent s'y ajouter. Aussi, dans un tout autre registre, le succès des pèlerinages à Notre-Dame de Bonsecours contribue au développement progressif de commerces et d'activités liées à l'accueil, l'hébergement, les soins aux personnes et favorise l'implantation de belles propriétés le long du Boulevard Léopold III et de l'Avenue qui mène à la Basilique.<sup>50</sup>

Cependant, le déclin industriel de la ville s'amorce..., et ce, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, lors de la cessation d'activités des charbonnages tant dans le Nord de la France que dans le Borinage, ainsi que lors de la fermeture des industries locales qui n'ont pu suivre le renouveau technologique. Sur le plan économique, Péruwelz devient alors une zone sinistrée. Rien ne vient remplacer les usines textiles, lainières et des charbonnages qui occupaient dans le passé une main d'œuvre abondante. Il ne reste à Péruwelz, en guise de témoignage de son passé glorieux, que quelques châteaux et habitations bourgeoises le long de l'avenue principale menant à la Basilique de Bonsecours.

Cependant, la création de zones industrielles tentent aujourd'hui de faire retrouver son essor à la ville, mais celle-ci doit faire face à un inconvénient majeure : la main d'œuvre sous-

---

<sup>50</sup>Agence intercommunale de développement IDETA, Programme Communal de Développement Rural dans la philosophie d'un Agenda 21 local, Partie 1 Description des caractéristiques socio-économiques, Avril 2011.  
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> éditions)

qualifiée. C'est IDETA (l'Agence intercommunale de développement) qui gère les parcs d'activités économiques de la Hurtrie et de Champ Lionne. Le nouveau parc d'activités économiques mixtes et industrielles, dit Polaris, devrait voir le jour dès 2018, à l'angle sud-est du croisement entre l'E42 et la N60, à cheval sur les communes de Beloeil et Péruwelz. Le parc d'activité économique Polaris proposera un total de 172 ha (Champ Lionne : 7,5 ha - Hurtrie : 64 ha - Polaris : 100 ha) de terrains affectés au plan de secteur à la fois en zone d'activité économique mixte et, pour certaines parcelles, en zone d'activité économique industrielle.<sup>51</sup>

Le secteur tertiaire est également en pleine croissance.

---

<sup>51</sup>Site Web d'Ideta, Parc d'activité économique Polaris, <http://www.ideta.be/terrain/polaris-economic-park>  
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 3.5.3 Logement<sup>52</sup>

#### 3.5.3.1 Descriptif

Le cadre urbain a bien évidemment souffert du déclin économique ; il était jusqu'à peu parsemé de friches industrielles à l'abandon et de logements vétustes. Les choses changent peu à peu. En effet, différents projets de rénovation urbaine et de revitalisation de sites d'activités économiques désaffectés sont en cours de réalisation.

Ainsi, des travaux (à charge du C.P.A.S.) sont en cours sur le site de « La Herseautoise » en vue de réaffecter le site.

Un nouveau quartier voit le jour à l'emplacement de l'ancien site Delhaye. En effet, dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP) avec la Ville de Péruwelz, la société Thomas & Piron a été chargée de la construction d'immeubles à appartements et de logements de type unifamilial, dès l'année 2010.

Le quartier nord de la gare laisse apparaître les prémices d'une seconde jeunesse.

En outre, grâce à l'apport de subventions européennes octroyées dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.), la Ville de Péruwelz a entrepris des travaux d'envergure favorisant la revitalisation de son centre-ville, notamment par le biais d'une rénovation de sa Grand-Place. La nouvelle Grand-Place de Péruwelz a été inaugurée en juin 2012.

La gare de Péruwelz, quant à elle, édifice classé, acquis par la Ville de Péruwelz depuis plusieurs années, est en cours de réfection depuis l'année 2011. Plusieurs types de travaux sont envisagés sur l'ensemble du bâtiment, à savoir la rénovation des ferronneries ainsi que l'aménagement d'un système de vidéo-surveillance et d'éclairage. La restauration des châssis et vitraux ainsi que l'embellissement des façades a, quant à elle, été réalisée.

Il est à noter, toutefois, qu'aucune décision en matière d'affectation n'a, à ce jour, été arrêtée par le Conseil communal.

---

<sup>52</sup>Les données recueillies ici ont été mises à jour et réactualisées, en mars 2013 et en mars 2015, par Bruno Magro qui est en charge du logement au sein du service du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Péruwelz.  
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

De plus, la Ville a acquis, en novembre 2013, l'ancienne clinique de Péruwelz. Cet immeuble, rebaptisé la « Maison de la citoyenneté », situé rue des Chauffours, accueille divers services communaux dont le service prévention-sécurité, plusieurs services du C.P.A.S. ainsi que la Maison de l'emploi.

En matière de politique de lutte contre les logements inoccupés et insalubres, la Ville s'investit activement à l'application de directives régionales en la matière, notamment par le biais de l'imposition de taxes communales spécifiques.

Enfin, la demande croissante d'offres de logements habitables est en progression constante sur l'entité. L'action du C.P.A.S. en la matière tend par ailleurs à favoriser l'accès aux logements pour tous, grâce à l'octroi de nombreuses garanties locatives.

En effet, 68 d'entre elles ont été octroyées en faveur de familles et de locataires en 2012.

Les besoins en logements « à loyer modéré » sont importants, et ce, tant auprès des familles nombreuses qu'auprès des femmes isolées avec enfants à charge vivant en situation financière difficile. La demande n'arrive pas à rencontrer une offre suffisante.

(N.B. : Pour rappel, le revenu moyen par habitant à Péruwelz se situe dans les plus faibles du Hainaut Occidental alors que le prix de l'immobilier, au niveau des maisons d'habitations, ne cesse d'augmenter de manière fulgurante ; de 54.102 € en 2000, de 89.557 € en 2005 et de 113.577 € en 2009<sup>53</sup> pour le prix moyen des transactions hors frais et hors taxes<sup>54</sup>).

### 3.5.3.2 Quelques chiffres relatifs au parc immobilier de l'entité de Péruwelz

Le nombre total de logements gérés par la société de service public I.P.P.L.F. (Immobilière Publique Péruwelz – Leuze – Frasnes), dont le siège est établi à la rue Pétilon 31 à 7600 Péruwelz, s'élève à 651 logements répartis sur 3 communes distinctes.

Sur la seule commune de Péruwelz, on ne dénombre pas moins de 289 habitations sociales.

De plus, trois projets de construction de logements seront très certainement clôturés en 2014 :

- Projet d'extension de la cité Commandant Calonne à Péruwelz : 20 logements sociaux+ 5 logements moyens ;
- Projet de construction de 9 logements sociaux près de la Grand Place ;

<sup>53</sup>Source: SPF Economie, Direction générale Statistiques et Informations économiques. (Chiffres arrêtés à la fin juin 2009) : <http://www.cadastre.be/Belgique/Hainaut/P%C3%A9ruwelz/Projets>

<sup>54</sup>« Les chiffres clés pour la commune de Péruwelz », SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Direction Générale Statistique et Information Economique.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



- Projet d'aménagement de 13 logements sociaux en la rue du Château à Bonsecours.

Dès la fin de l'année 2014, le parc locatif social de l'entité de Péruwelz comptabilisera 47 nouvelles résidences, pour un total estimé à 336 logements sociaux dans son sens le plus large (loyer d'équilibre, et moyen inclus).

Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) quant à lui dispose de 24 logements répartis comme suit :

- 7 résidences de plain-pied pour personnes âgées au cœur du village de Wiers ;
- 2 logements d'insertion et 2 logements d'urgence inaugurés en 2011 ;
- 1 logement géré par la Traverse (D.U.S).

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec le C.P.A.S, le Fonds du Logement a réhabilité plusieurs immeubles principalement situés en centre-ville. Dans ce cadre, 9 logements sont actuellement mis à disposition de familles nombreuses et 3 autres en faveur des personnes isolées.

L'administration communale de Péruwelz dispose d'un parc locatif composé de 28 logements en priorité de type « appartement » principalement localisés en centre-ville et pour certains d'entre eux, au sein de divers villages de l'entité, tels que Wiers, Wasmes-Audemez-Briffueil et Callenelle. Les loyers sont fixés par décision du Conseil communal et basé sur le marché locatif privé.

### **3.5.4 Emploi<sup>55</sup>**

#### **3.5.4.1 Indicateurs du marché de l'emploi**

Les trois indicateurs repris ci-dessous permettent de décrire les « performances » socioéconomiques d'un territoire.

#### **3.5.4.2 Le taux d'activité :**

Le taux d'activité exprime le pourcentage de personnes, parmi la population en âge de travailler (toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans<sup>56</sup>), qui se présentent sur le marché du

---

<sup>55</sup>« Chiffres et commentaires sur l'emploi et la formation dans votre région, à Tournai », Emplois du temps, Trim. N° 2, Juin 2006 ; <http://leforem.be>. + Photo locale par indicateurs et taux de demande d'emploi – juillet 2010 - <http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/demande-emploi.html>

<sup>56</sup>N.B. : Cette fourchette 15-64 ans facilite les comparaisons internationales, mais n'est pas tout à fait pertinente pour la Belgique du fait de l'obligation scolaire jusque 18 ans.  
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)  
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

travail en étant soit occupées, soit à la recherche d'un emploi (population active).

Au 30 juin 2002, le taux d'activité de la commune de Péruwelz était de 64,5% (70,8% pour les hommes et 58% pour les femmes !) alors que celui de la Région wallonne était de 65,60%. En octobre 2014, le taux d'activité pour notre commune est un peu plus élevé qu'en 2002; il est de 66,4% (70,59% pour les hommes et 62,72% pour les femmes). Toutefois, il est toujours en deçà du taux de la Région wallonne de langue française (N.B. : pas de statistiques pour la Communauté germanophone) qui s'élève à 67,5%.

Le taux d'activité chez les Péruwelziennes (62,72%) est identique au taux d'activité des habitants de la Région wallonne.

#### 3.5.4.3 Le taux d'emploi :

Le taux d'emploi indique le pourcentage de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée), parmi la population en âge de travailler.

Au 30 juin 2002, le taux d'emploi à Péruwelz était de 52,3% (59,9% pour les hommes et 44,4% pour les femmes !) alors que celui de la région wallonne atteignait les 55,9%.

Le taux d'emploi à Péruwelz au 1er octobre 2014 est de 55,65%, soit 59,61% pour les hommes et 51,75% pour les femmes. Tandis que pour la Région wallonne, le taux d'emploi est de 56,75%, soit 61,76% pour les hommes et 52,04% pour les femmes.<sup>57</sup>

Une légère augmentation pointe son nez tant chez les hommes que chez les femmes, mais les chiffres restent plus faibles que les moyennes wallonnes.

#### 3.5.4.4 Le taux de chômage :

Le taux de chômage traduit le pourcentage de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi (population active inoccupée) parmi la population active. Ce taux traduit donc le poids de la demande d'emploi non satisfaite dans la demande totale (population occupée ou non), il illustre le déséquilibre entre l'offre de main d'œuvre et la demande émanant des entreprises.

En mars 2006, le taux de demande d'emploi était, à titre indicatif, au niveau national, de 12,3% et en région wallonne de 18%. A cette même période, il atteignait à Péruwelz les 20,5% ! En 2009, il est de 18,9%<sup>58</sup>. Ce taux est particulièrement élevé. Il indique qu'une grande partie des habitants qui se présente sur le marché de l'emploi ne trouve pas de travail.

<sup>57</sup>Informations recueillies auprès de Sandra Pottier- Responsable des Maisons de l'Emploi de Beloeil, de Bernissart et de Péruwelz.

<sup>58</sup>Informations recueillies auprès de Sandra Pottier- Responsable des Maisons de l'Emploi de Beloeil, de Bernissart et de Péruwelz.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

En 2009, le taux de chômage en Wallonie est de 11,2%. Sur l'ensemble du Pays, il est de 8%. En 2014, à Péruwelz, il y a 1.225 chômeurs complets indemnisés, 637 hommes et 588 femmes. En Wallonie, le nombre de chômeurs complets indemnisés s'élève à 253.097 : 136.447 hommes et 116.650 femmes.<sup>59</sup>

### 3.5.4.5 La demande d'emploi

#### 3.5.4.5.1 Situation globale<sup>60</sup> :

En juin 2006, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) à Péruwelz était de 1.469 personnes :

- 786 DEI sont des femmes, soit 53,5 % ;
- 683 DEI sont des hommes, soit 46,5%.

C'est environ 0,55% du nombre de DEI en région wallonne et 8,8% du nombre de DEI en direction régionale de Tournai.

En juillet 2010, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) à Péruwelz était de 1.345 personnes :

- 666 DEI sont des femmes, soit 49,5% ;
- 679 sont des hommes, soit 50,5%

C'est environ 0,5% du nombre de DEI en région wallonne de langue française (257.965 DEI) et 13,9% du nombre de DEI en direction régionale de Tournai (9.674 DEI).

En février 2013, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) à Péruwelz était de 1236 personnes<sup>61</sup>, moins qu'en 2006 et 2010 !

En octobre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) à Péruwelz était par contre de 1.250 personnes :

- 614 DEI sont des femmes, soit 49,12% ;
- 636 sont des hommes, soit 50,88%

C'est environ 0,49% du nombre de DEI en région wallonne de langue française (257.965 DEI) et 8,31% du nombre de DEI en direction régionale de Tournai (15.032DEI).

N.B. : DEI (Demandeurs d'emploi inoccupés), ce terme regroupe les chômeurs complets indemnisés inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein et les jeunes en stage

<sup>59</sup>Informations recueillies auprès de M. William Wattelet, analyste marché à la maison de l'emploi et de la formation- Forem Tournai

<sup>60</sup>Emplois du temps, photo locale de la demande d'emploi (demande d'emploi par catégorie administrative), <http://leforem.be/> ➔ les chiffres repris ici nous ont été confirmés par Jean-Marc Manfron, chargé de l'analyse du marché de l'emploi et de la formation auprès du Forem Tournai.

<sup>61</sup>Forem Conseil, Emplois du temps, photo locale de la demande d'emploi, Données mensuelles, demande d'emploi forem 2010-2011.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

d'attente, ainsi que d'autres travailleurs inoccupés qui sont inscrits, obligatoirement ou librement, auprès du FOREM.

#### 3.5.4.5.2 Structure de la demande d'emploi :

Nous avons retenu quelques données significatives pour la ville de Péruwelz.

En juillet 2010, 53,2% des DEI ont entre 20 et 40 ans.

22,9% des DEI ont 50 ans et plus. 24,5% des DEI ont moins de 25 ans.

En octobre 2014, pour Péruwelz :

- Structures selon les catégories :
  - 980 DEI, reçoivent des allocations de chômage ou d'insertion ;
  - 110 jeunes en stages d'insertion ;
  - 108 DEI d'insertion à la demande du CPAS ;
  - 52 DEI, d'insertion en demande libre.
- Structures selon l'âge :
  - -25 ans = 297 pers. soit 23,76% ;
  - 25 à 30 ans = 171 pers. soit 13,68% ;
  - 30 à 40 ans = 242 pers. soit 19,36% ;
  - 40 à 50 ans = 216 pers. soit 17,28% ;
  - 50 ans et + = 304 pers. soit 24,32% ;
- Structure au niveau des études :
  - Niveau primaire – 356 pers. soit 28,48% ;
  - Niveau secondaire inférieur – 316 pers. soit 25,28% ;
  - Niveau secondaire supérieur – 404 pers. soit 32,32% ;
  - Niveau supérieur – 134 pers. soit 10,72% ;
  - Apprentissage – 36 pers. soit 2,88% ;
  - Autres – 4.

### 3.5.5 Revenus<sup>62</sup>

Le revenu moyen par déclaration était en 2003 (exercice 2004 – revenus 2003) à Péruwelz de

---

<sup>62</sup>SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Revenus fiscaux par commune, [http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche\\_du\\_travail\\_et\\_conditions\\_de\\_vie/revenus\\_fisc\\_aux\\_-\\_exercice\\_1994\\_-\\_2008.jsp](http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/revenus_fisc_aux_-_exercice_1994_-_2008.jsp)

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> éditions)

22.132 €. C'est nettement moins que la moyenne belge qui était de 24.455 € et que la moyenne wallonne qui était de 23.244 €.

Pour l'exercice 2008 (revenus 2007), le revenu moyen par déclaration à Péruwelz est moindre ; il est de 21.505 €. Qui plus est, tout comme pour l'exercice 2004, c'est nettement inférieur à la moyenne belge (de 25.680 €) et à la moyenne wallonne (24.087 €). Le revenu moyen par habitant est quant à lui de 12.087 € (pour l'exercice 2004, il était de 9.794 €).

Le nombre de dossiers de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale auprès du C.P.A.S. est en hausse. Voici les chiffres pour le 1er semestre 2010 : 208 en janvier, 207 en février, 207 en mars, 207 en avril, 216 en mai, 221 en juin et 217 en juillet.

Le nombre de dossiers de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale auprès du C.P.A.S.<sup>63</sup> est toujours en hausse.

Voici les chiffres pour 2012 :

Le nombre de personnes engagées dans le cadre de l'article 60 augmente lui aussi au fil des

Janvier	35
Février	37
Mars	40
Avril	45
Mai	43
Juin	45
Juillet	45
Août	45
Septembre	46
Octobre	51
Novembre	51
Décembre	57

mois...<sup>64</sup>

Voici le nombre de dossiers de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale auprès du C.P.A.S. en 2013 :

Janvier	242
Février	243
Mars	236
Avril	231
Mai	223
Juin	221
Juillet	205
Août	197
Septembre	225
Octobre	215
Novembre	212
Décembre	215

<sup>63</sup>

<sup>64</sup>Idem.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### **3.6 Une Ville à la campagne...**

La Ville de Péruwelz pourrait se définir comme une « ville à la campagne ».

A ce titre, et afin de vous présenter, de manière hospitalière, le « bon vivre » à Péruwelz, reprenons, le petit mot de bienvenue<sup>65</sup> du Collège communal adressé à tout nouvel habitant :

*« Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter d'avoir choisi la ville de Péruwelz comme lieu de destination.*

*Sachez que notre entité constitue un lieu privilégié combinant, avec bonheur, les avantages de la ville et les qualités de la vie à la campagne.*

***Ville**, Péruwelz l'est par la structure de son centre urbain prolongée jusqu'à la butte de Bon-Secours. Elle l'est aussi par la présence sur son territoire de nombreuses activités socio-économiques de production, de transformation, de construction, sans oublier les commerces et les services.*

***Campagne**, Péruwelz l'est certainement grâce aux neuf magnifiques villages qui l'entourent et dont l'authenticité rurale a été sauvegardée ; grâce également à ce magnifique écrin de parcs, jardins, prairies et champs dans lequel Dame Nature a serti notre territoire ; grâce enfin à sa situation en bordure de la prestigieuse forêt domaniale transfrontalière de Bon-Secours.*

***C'est ainsi que chez nous, l'on passe facilement de la ville à la campagne et inversement.***

*Convivial et proche de sa population, le collège communal souhaite vous accueillir comme il se doit au sein de votre nouvelle collectivité locale.*

*Celle-ci ne demande d'ailleurs qu'à vous intégrer dans l'une ou l'autre de ses nombreuses structures scolaires, associatives, sportives ou culturelles. Elles composent un riche tissu social empreint de convivialité et de solidarité.*

*Partant du principe que pour s'intégrer, il faut commencer par faire un pas les uns vers les autres, nous faisons le premier au travers de ce document qui vous présente une carte d'identité succincte de Péruwelz. Pour obtenir des informations plus complètes, nous vous invitons à consulter l'ouvrage « Repères du Péruwelz ».*

---

<sup>65</sup>Mot de bienvenue issu du fascicule adressé aux nouveaux habitants, édition 2008.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> éditions)

*A vous à présent de faire un pas, en faisant bon usage des coordonnées de contact qui sont mentionnées dans cette brochure, tout en sachant que, en cas de problème particulier, nos services communaux seront toujours à votre écoute.*

*Le collègue vous invite à prendre connaissance de ce document et à le conserver précieusement, c'est notre façon de vous souhaiter la bienvenue à Péruwelz, notre Ville, qui à présent est également devenue la vôtre.*

*Votre Collège Communal »*

## **4. Politique locale de prévention et de sécurité**

### **4.1 Organisation**

La gestion de la prévention et de la sécurité sur le plan communal relève du service prévention-sécurité de la Ville de Péruwelz. Voici maintenant près de 15 ans (mars 2002) que ce service a vu le jour. La prévention et la sécurité relèvent des attributions de M. Daniel Westrade, Bourgmestre de Péruwelz. Celui-ci assure donc la présidence du service. Catherine Homerin, fonctionnaire de prévention, en est la coordinatrice.

Le service prévention sécurité reprend le service des gardiens de la paix.

#### **4.1.1 Subventions**

Le service prévention-sécurité est subventionnée par :

- la Ville de Péruwelz ;
- le Service Public Fédéral de l'Intérieur dans le cadre des Plans stratégiques de Sécurité et de Prévention :

Sur la base d'un diagnostic local, les communes évaluent elles-mêmes les points forts et les points faibles de leur situation sur le plan de la sécurité locale et déclinent leur plan stratégique de sécurité et de prévention en objectifs généraux, stratégiques et opérationnels. La volonté est de voir ces contrats tendre vers une synergie maximale avec la prévention policière. Les derniers plans sont conclus du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017. Dans le cadre de leurs objectifs (et sauf dispositions restrictives prescrites par les articles 8 et 9 de l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017), les plans doivent prévenir, détecter et limiter un ou plusieurs des phénomènes (et/ou le sentiment d'insécurité y relatifs) suivants : les incivilités visées par la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ; la violence (la violence envers les enfants (en ce compris la violence juvénile et la violence en milieu scolaire), la délinquance sexuelle, la violence entre partenaires, la violence envers les personnes âgées, la violence à l'encontre d'homosexuels et de transgenres, la violence intrafamiliale, la violence liée à l'honneur et les mariages forcés, la violence à l'encontre des fonctions représentatives de l'autorité, la violence dans les transports communs, la violence lors des évènements et manifestations publiques, violence liée aux bandes urbaines, etc.) ; la criminalité contre les biens (le cambriolage,



l'extorsion, le vol avec violence, le vol à main armée, le vol de et dans véhicules, le vol à la tire, le vol par ruse, le vol de vélo, le vol à l'étalage) ; le racisme, la discrimination et l'extrémisme ; la radicalisation à portée violente (la détection, la surveillance, le suivi et la lutte contre la radicalisation à portée violente et les groupes ou associations radicaux violent), la lutte contre le terrorisme (et son financement) ; le crime organisé (notamment les organisations criminelles, l'approche des groupes d'auteurs itinérants, le crime organisé en lien avec la traite et le trafic des êtres humains dont la prostitution, le crime organisé en lien avec le trafic illégal d'armes à feu, le trafic de drogue, etc.) ; les infractions, délits et crimes en matière de drogue ou liés à la drogue (la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis et la vente de stupéfiants, les nuisances publiques liées à l'usage de drogue, etc.) ; la cybercriminalité et les autres formes d'utilisation abusive d'informations et de technologies (criminalité informatique, cyberhate, harcèlement sur Internet, radicalisme sur Internet, criminalité via internet, fraude à l'identité, etc.) ; la sécurité routière ; la fraude financière, économique, fiscale, sociale et la corruption (fraude fiscale, sociale et économique, corruption, contrefaçon, fraude liée à la gestion de déchets, le blanchiment, etc. ) ;

- la Région wallonne dans le cadre des Plans de Prévention de Proximité (jusque fin mars 2009) :

Le dispositif P.P.P. a subi une réforme destinée à en clarifier les objectifs et en améliorer le fonctionnement et la transparence. Depuis avril 2009, la Ville dispose donc d'un Plan de cohésion sociale. Le subside octroyé dans ce cadre a permis la création d'un nouveau service, le service du Plan de cohésion sociale.

#### 4.1.2 Localisation et coordonnées du service prévention-sécurité

Le service prévention-sécurité de la Ville de Péruwelz est implanté au sein de la Maison de la Citoyenneté (ancienne clinique de Péruwelz), à la rue des Chauffours 7 à Péruwelz. La Maison de la Citoyenneté a été inaugurée, le 10 mars 2017, en présence des autorités communales et du représentant du ministre des Pouvoirs locaux, le député-bourgmestre Bruno Lefebvre.. L'ensemble du bâtiment est désormais occupé et regroupe, en son sein, les services de l'administration jusqu'ici décentralisés ainsi que la maison de l'emploi, certains services du C.P.A.S., la mission locale pour l'emploi et la formation et la crèche "L'Agache".

La Ville offre deux points d'accueil à la population : l'Hôtel de ville et la Maison de la Citoyenneté. Ces lieux sont distants l'un de l'autre de quelques centaines de mètres.

Les coordonnées du service prévention-sécurité sont les suivantes :

Adresse : Rue des Chauffours 7 à 7600 PERUWELZ

Tél. : +32 (0)69 77 96 31

Fax: +32 (0)69 77 96 49

Blog communal : <http://www.peruwelz.be/blog/accueil/2/cellule-prevention-securite>

E-mail : [prevention@peruwelz.be](mailto:prevention@peruwelz.be)

#### 4.1.3 Personnel

Le personnel du service prévention-sécurité se compose comme suit (au 01/01/2017) :

- une coordinatrice : fonctionnaire de prévention, coordinatrice administrative et financière ainsi que fonctionnaire sanctionnatrice (à titre subsidiaire<sup>66</sup>) dans le cadre des amendes administratives communales :
  - Catherine HOMERIN, à temps plein ;
- un évaluateur interne :
  - Frédéric DEBLIQUY, à temps plein ;
- une employée administrative, adjointe en prévention (et agent constatateur à titre accessoire) :
  - Charlotte DELCOURT, à 1/2 temps ;
- quatre gardiens de la paix (dont deux constatateurs) :
  - Jimmy BACHY, à temps plein ;

---

<sup>66</sup>La Ville a conclu un contrat avec la Province de Hainaut afin de disposer des services des Fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> éditions)

- Bryan CRETU, à *temps plein* ;
- Benjamin DELPIERRE, à *temps plein* ;
- Amaury MOULIN, à *temps plein*.

#### **4.1.4 Missions du personnel de la Cellule de prévention**

Les missions de travail du personnel<sup>67</sup> du service prévention-sécurité de la Ville de Péruwelz sont les suivantes :

##### 4.1.4.1 Missions de la coordinatrice

La coordinatrice exerce les fonctions de fonctionnaire de prévention et de coordinatrice administrative et financière et également de fonctionnaire sanctionnatrice dans le cadre des amendes administratives communales. En tant que fonctionnaire de prévention, elle est chargée principalement de coordonner, soutenir et accompagner les différentes mesures prises dans la commune en matière de prévention de la criminalité (développement d'une politique de prévention intégrée et intégrale), en ce compris celles prévues dans le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention (suivi et coordination du service prévention-sécurité)<sup>68</sup>. Par ailleurs, la coordinatrice gère, comme le titre l'indique, les aspects administratifs et financiers<sup>69</sup> du plan.

##### 4.1.4.2 Missions de l'évaluateur interne

L'évaluateur interne est responsable vis-à-vis de la commune et des autorités subsidiaires de l'évaluation permanente qui se traduit par la mise en œuvre et effets du plan. Il assure le recueil des données pertinentes et apporte un soutien méthodologique à l'opérationnalisation du plan.<sup>70</sup>

##### 4.1.4.3 Missions de l'adjointe en prévention

---

<sup>67</sup>Une description de fonction a été réalisée pour chaque poste et est mise à jour chaque année.

<sup>68</sup>Article 17 de l'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017.

<sup>69</sup>Cfr. Article 18 de l'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017.

<sup>70</sup>Cfr. Article 19 de l'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

L'adjointe en prévention a pour principales missions d'apporter un soutien au fonctionnaire de prévention dans ses missions de développement d'une politique de prévention intégrée et intégrale ainsi que de suivi et de coordination sur un plan administratif et également opérationnel pour ce qui concerne le service des gardiens de la paix (aide dans la gestion d'équipe).

A titre accessoire, elle est parfois chargée de la constatation d'infractions pouvant donner lieu à une sanction administrative communale.

#### 4.1.4.4 Missions des gardiens de la paix

Les personnes qui font partie du service des gardiens de la paix sont chargées de missions de sécurité et de prévention<sup>71</sup> dans le but d'accroître le sentiment de sécurité des citoyens et de prévenir les nuisances publiques et la criminalité par le biais d'une ou plusieurs des activités suivantes :

- 1° la sensibilisation du public à la sécurité et à la prévention de la criminalité ;
- 2° l'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie ;
- 3° l'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique, ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées ;
- 4° la constatation<sup>72</sup> d'infractions aux règlements et ordonnances communaux dans le cadre de l'article 119 bis, § 6, de la nouvelle loi communale, qui peuvent exclusivement faire l'objet de sanctions administratives ;
- 5° l'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'événements organisés par les autorités ;
- 6° une présence dissuasive en vue de prévenir les conflits entre personnes, en incluant l'intervention non violente en cas de constatation de conflit verbal entre personnes ;
- 7° l'accompagnement d'enfants scolarisés qui se déplacent en groupe, à pied ou à vélo, de leur

<sup>71</sup>Cfr. Loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119 bis de la nouvelle loi communale et Loi du 13 janvier 2014 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119 bis de la nouvelle loi communale (1).

<sup>72</sup>Cette mission est confiée aux Gardiens de la Paix-constatateurs. La Ville de Péruwelz dispose actuellement de deux Gardiens de la paix-constatateurs.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

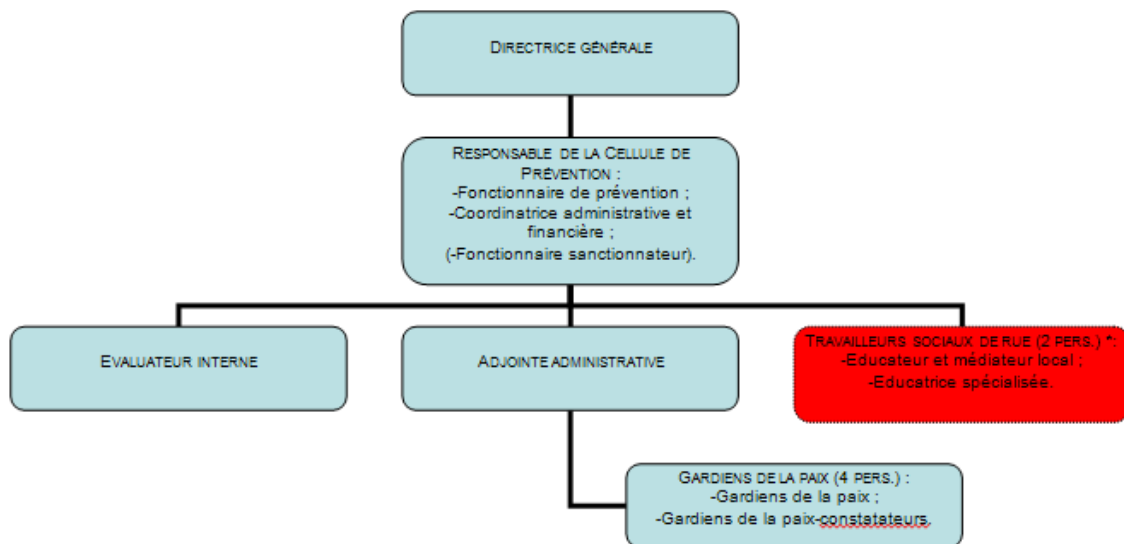
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

domicile à l'école et inversement.

Les gardiens de la paix-constatateurs peuvent également être chargés de la constatation exclusivement limitée à la situation immédiatement perceptible de biens qui ouvre, pour la commune, le droit au prélèvement d'un impôt ou d'une redevance. A Péruwelz, ceux-ci sont chargés du contrôle des zones bleues.

#### 4.1.5 Organigramme de la Cellule de Prévention



\*Sur décision du Collège prise en séance du 21 mars 2016, les travailleurs sociaux de rue ne font plus partie du service prévention-sécurité, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Ils ont été rattachés au service du Plan de cohésion sociale de la Ville. Jusqu'alors, ils étaient chargés, au sein du service prévention-sécurité, d'apporter une aide à toute personne en rupture sociale, de créer des liens avec les personnes en difficultés et de les orienter vers les services sociaux adéquats, de constituer un relais entre la rue, l'administration communale et le secteur associatif, ainsi que d'assurer une présence régulière sur le terrain et d'être à l'écoute des personnes en demande. Les travailleurs sociaux de rue intervenaient dans cinq phénomènes : la violence juvénile, la violence intrafamiliale, la violence lors des événements et manifestations publiques, les nuisances sociales et les nuisances publiques liées à l'usage de drogues. L'un, disposant d'un certificat universitaire de médiation en contexte urbain, intervenait dans les problématiques de conflits de voisinage essentiellement. Sa collègue, ayant suivi un certificat en pratiques de consommation et conduites de dépendances, assurait un accompagnement psychosocial des usagers de drogue(s). Ils poursuivent néanmoins tous deux leurs missions au sein du service du Plan de cohésion sociale.

## 4.2 Plans : locaux, régionaux, fédéraux

### 4.2.1 Au niveau local :

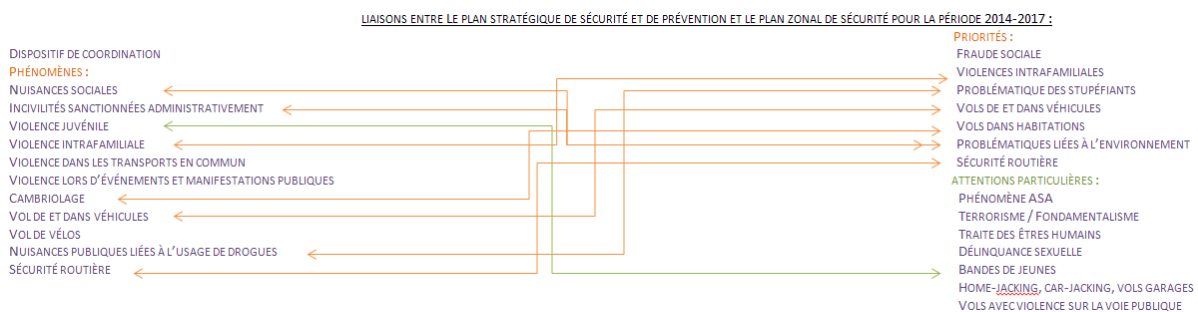
#### 4.2.1.1 Politique communale de prévention et de sécurité

L'ensemble de la politique communale en matière de prévention et de sécurité est gérée par le service prévention-sécurité de la Ville de Péruwelz, d'une part et par la Police zonale, d'autre part. Une coordination efficace existe entre ces deux entités entre autres grâce à la mise en place du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention ainsi qu'à la conclusion d'une convention de partenariat fixant notamment la nature des échanges d'informations mutuels ainsi que les accords concrets pris pour l'exercice des activités au sein de la commune de Péruwelz. La fonctionnaire de prévention est en outre chargée d'assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale. Pour répondre à cet objectif stratégique, elle met en place des structures de coordination spécifiques au plan (constitution du comité de pilotage et du conseil consultatif de prévention), participe aux structures de concertation existantes (participation du fonctionnaire de prévention au Conseil zonal de sécurité) et met en place des partenariats adéquats et pertinents (dans le cadre de certaines actions de prévention notamment).

#### 4.2.1.2 Articulation avec le Plan zonal de sécurité

Il y a une articulation entre le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention et le Plan zonal de sécurité. La fonctionnaire de prévention participe en effet à l'élaboration des plans d'actions du Plan zonal de sécurité afin d'y définir le rôle et les objectifs du service prévention-sécurité. Elle prend également part au Conseil zonal de sécurité.

En outre, certaines priorités et attentions particulières portent sur des phénomènes sur lesquels travaille le personnel du service prévention-sécurité (voir graphique ci-après).



Cela concerne très exactement six phénomènes sur onze : le cambriolage, les vols de et dans véhicules, les nuisances sociales, la violence juvénile, les incivilités sanctionnées administrativement et la sécurité routière. La plupart des priorités (hormis la fraude sociale, les violences intrafamiliales et la problématique des stupéfiants) du Plan zonal de sécurité se retrouvent dans le Plan stratégique de sécurité et de prévention 2016-2017. Pour ce qui concerne les attentions particulières, on peut associer le phénomène des bandes de jeunes à celui de la violence juvénile repris dans le Plan stratégique de sécurité et de prévention.

Chaque acteur aborde les problématiques dans le champ de ses compétences (approche préventive et répressive / approche préventive et sécuritaire).

Les agents du service prévention-sécurité et les fonctionnaires de police collaborent souvent étroitement. Il y a d'ailleurs une certaine concordance entre les priorités/attentions particulières du plan zonal de sécurité et les phénomènes suivants du Plan stratégique de sécurité et de prévention : vols dans habitations, vols de et dans véhicules et nuisances sociales. Ainsi, le service prévention-sécurité travaille en partenariat avec la zone de police de Bernissart-Péruwelz, entre autres, dans le cadre des opérations, intitulées « vacances en toute sécurité » (ce que les policiers appellent plus couramment les opérations « police veille »), de surveillance des habitations, durant la période estivale. Il s'agit avant tout d'un partenariat opérationnel. Nous leur prêtons/donnons également du matériel (affiches, panneaux, tracts, gadgets, etc.) à l'occasion de diverses manifestations. Dans le cadre de la prévention des vols de et dans véhicules, les opérations de surveillance aux abords des cimetières se font en étroite collaboration avec les services de police. Nous avons également, à ce propos, développé un projet en partenariat. Trois panneaux de prévention des vols de et dans véhicules élaborés par nos soins et le dessinateur SERDU<sup>73</sup> sont ainsi apposés, chaque année, aux abords des cimetières de Bonsecours, de Wiers et de Péruwelz, durant la période<sup>74</sup> dite « critique ». Pour ce qui concerne les nuisances sociales, le partenariat entre le service prévention-sécurité et la police locale se concentre sur les actions poubelles et le signalement, par les gardiens de la paix, des problèmes d'environnement (dépôts clandestins entre autres), de sécurité et de voirie ainsi que ceux relevant du stationnement incivique et dangereux. Il y a donc un échange d'informations entre le service des gardiens de la paix et les services de police. Le service prévention-sécurité transmet régulièrement (en moyenne une à deux fois par mois) à la police locale les dernières constatations des gardiens de la paix en matière

---

<sup>73</sup>Serge Duhayon.

<sup>74</sup>Du 15 octobre au 15 novembre.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

d'environnement, de sécurité et de voirie, celles relatives au marché local ainsi que leurs observations touchant à la circulation routière (ex. : les numéros de plaques des véhicules mal stationnés, en infraction et/ou commettant des actions périlleuses à l'égard des usagers faibles), et ce, via le rapport GPS-U (généralisé par le logiciel éponyme de gestion des problématiques de sécurité urbaine). Au terme des campagnes de prévention, le service prévention-sécurité transmet à la Police locale, les informations relatives aux activités de surveillance, de distribution de tracts, etc. Nos statistiques leur sont transmises. Les actions menées par le service prévention-sécurité sont également évaluées, dans une certaine mesure, en fonction des critères fixés dans le Plan zonal de sécurité.

Au niveau du canevas procédural qui doit être suivi pour chaque plan d'action du Plan zonal de sécurité (« CODRES » : Conseiller – Dissuader – Réguler – Enquêter – Suivi), la collaboration du service prévention-sécurité se réalise surtout à deux niveaux : CONSEILLER et DISSUADER.

#### 4.2.1.3 Collaborations entre les services de police et le service prévention-sécurité

Les collaborations, très nombreuses, ont déjà pris différentes formes, que ce soit sur le long terme ou ponctuellement.

Citons quelques exemples :

- la collaboration des gardiens de la paix à l'opération policière de prévention des vols de et dans véhicules (stationnés aux abords des cimetières) en période de Toussaint ;
- l'organisation d'une conférence sur le thème des incivilités à l'intention des 3ème et 4 années de l'enseignement professionnel et technique de l'Athénée royal (partenaires : Chef de Zone, chef du service Intervention, fonctionnaire de prévention et adjoint en prévention/gardien de la paix-constatateur) ;
- l'organisation d'une conférence « mixte » (Fonctionnaires de police et travailleur social de rue) sur les drogues : présentation des produits par le Service Local de Recherche et exposé sur la philosophie de la réduction des risques liés à l'usage de drogues par Daphné Brunelle, accompagnatrice psychosociale spécialisée dans le domaine des assuétudes ;
- la formation des nouveaux gardiens de la paix à la surveillance habilitée (celle-ci est assurée par l'Inspecteur Principal Eddy Bouvry du service Intervention de la Police zonale) ;



- le partenariat opérationnel entre le service des gardiens de la paix et la Police zonale lors de la campagne estivale de surveillance des habitations, lors des opérations de surveillance dans et aux abords des commerces durant la période des fêtes de fin d'année, lors de manifestations publiques, etc. ;
- l'organisation d'un stand « mixte » (Conseiller en prévention vol de la Police locale et gardiens de la paix) de prévention des cambriolages ;
- la participation à une formation commune (Policiers – gardiens de la paix) sur la gestion des conflits ;
- le partenariat développé dans le cadre des actions poubelles et dans le cadre de la constatation de dépôts clandestins ;
- le partenariat développé dans le cadre de l'élaboration d'un règlement général de police ;
- la réalisation par nos soins de tableaux statistiques concernant les actions des gardiens de la paix et la transmission de ces analyses à la police pour intégration dans le P.Z.S. ;
- La participation de la Zone de police de Bernissart-Péruwelz aux dix ans du service ou aux journées de la sécurité intégrale développées par le service prévention-sécurité ;
- Etc.

Comme vous pouvez le constater, les collaborations sont nombreuses et diversifiées. Il est vrai que ce partenariat est favorisé et encouragé par chacun des acteurs. A titre informatif, il est bon de préciser qu'hormis la convention de partenariat<sup>75</sup> liant le service des gardiens de la paix et la Zone de police de Bernissart-Péruwelz, le service des gardiens de la paix a également conclu avec Sécurail et la Zone de police de Bernissart-Péruwelz un protocole d'accord relatif à la sécurité de la gare de Péruwelz. Toutefois, ce protocole n'a qu'une portée pour le moins limitée.

---

<sup>75</sup>Convention désignant une personne de contact au sein du service de police et mentionnant la nature de l'échange d'informations mutuel, ainsi que les accords concrets pris pour l'exercice des activités au sein de la commune organisatrice.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

#### 4.2.1.4 Missions de prévention de la police

La Police zonale intervient également de manière indépendante en matière de prévention. Citons notamment dans le Plan Zonal de Sécurité<sup>76</sup> :

##### **Priorité- attentions particulières (AP)**

VOLS :

➤ Vols dans habitations

- Diffusion de conseils de prévention (infos sur les mesures préventives existantes en matière de techno prévention et sur les négligences à éviter) dans les revues communales, la presse locale, sur le site Internet de la Zone de Police et celui des administrations communales (de Péruwelz et de Bernissart) et via d'autres medias (N.B. : les renseignements et formulaires « Save yournumbers » et « Save yourpictures » permettant aux habitants d'enregistrer leurs objets de valeur sont disponibles sur le site Web de la Zone de police) ;
- Actions de sensibilisation à la techno prévention :
  - ➔ création d'un folder reprenant des informations policières et administratives relatives à la techno prévention ;
  - ➔ remise aux nouveaux propriétaires et candidats bâtisseurs dudit folder ;
  - ➔ sensibilisation et diffusion de conseils lors des manifestations publiques (ex. stand du spécialiste en prévention vol sur les marchés de Péruwelz et de Blaton) ;
  - ➔ Passage à domicile (sur demande ou sur proposition des fonctionnaires de police en cas de vol) du conseiller en prévention vol (constat des lieux et remise d'un rapport avec ses recommandations pour la sécurisation de l'habitation) ;
  - ➔ Préparation et organisation d'une réunion semestrielle avec les membres du RIQ/PLP ;
- Intensification (dans un but dissuasif) de manière ciblée (temporelle et géographique), suite à une analyse stratégique des faits commis, de la présence policière (services extérieurs) sur le territoire (vers les voies d'accès supposées des auteurs) en vue de créer un climat d'insécurité ;
- Participation aux opérations FIPA (Full Integrated Police Action), orientées vers les vols qualifiés dans habitations, organisées par la Police fédérale –

<sup>76</sup>Plan Zonal de Sécurité 2009 – 2012 : Plans d'action – Résultats 2011

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

DCA (Directions de coordination et d'appui déconcentrées) ;

- Promotion de la campagne « Police veille » :
  - Promotion de la campagne « Police veille » via les médias, les sites Internet et les revues communales ;
  - Tenue d'un listing à jour des habitations à surveiller ;
  - Organisation d'un service efficace de surveillance des habitations dont les occupants sont en vacances ;
  - Etablissement d'une lettre-type (remise par l'agent de quartier) à l'attention des bénéficiaires de ce service les informant des passages effectués lors de leur période de vacances ;
- Réalisation d'une analyse stratégique et statistique afin d'établir une image correcte du phénomène, et pour mieux prévenir.
- Vols de et dans véhicules
  - Distribution de folders préventifs dans les zones à risques ou sur les lieux de festivités ;
  - Campagne « cimetières » au moment de la Toussaint :
    - Distribution de folders et dispense de conseils de prévention aux abords des cimetières ;
    - Pose d'affiche(s) / de panneaux à l'entrée des cimetières ;
  - Diffusion de conseils de prévention dans les revues communales et sur les différents sites Internet ;
  - Rédaction d'un article de prévention et diffusion dans les médias ;
  - Réactivation du RIQ (N.D.L.R. : PLP<sup>77</sup>) en organisant une réunion semestrielle avec les membres ;
  - Organisation de patrouilles (tant pédestres qu'en véhicule) dans les zones à risques et lors des manifestations ;
  - Organisation d'opérations (Ops) de contrôle (en fonction de l'analyse des faits et orientées vers les axes de pénétration des auteurs) ;
  - Sollicitation des patrouilles cavaliers dans le cadre des vols dans véhicules dans les lieux à risques ainsi que dans le centre-ville de Péruwelz et en zone frontière, lors de manifestations particulières (ex. : Sainte-Anne à Péruwelz) ;
  - Organisation de contrôles routiers aux abords des cimetières au moment de la Toussaint ;
  - Réalisation d'une étude (des lieux de disparition et de découverte) ainsi qu'une

---

<sup>77</sup>Partenariat local de prévention.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

analyse stratégique et statistique afin d'établir une image correcte du phénomène, et pour mieux prévenir.

➤ Vols avec violences

- Information des victimes potentielles (via la presse entre autres) des mesures et comportements à adopter afin de réduire certaines négligences ;
- Orientation et augmentation de la présence policière (patrouilles) dans les quartiers à risques, et ce, en fonction de l'analyse du phénomène ;
- Suivi des victimes de tels actes (revisite systématique par le service en charge de l'enquête avec l'aide du service d'aide aux victimes aux personnes concernées) afin de prodiguer des conseils utiles pour entre autres adopter des comportements plus sécurisants ;

➤ Vols et agressions sur personnes âgées (AP)

- Passage des agents de quartier chez les personnes âgées de + de 70 ans recensées (réalisation et mise à jour d'un listing) ;
- Dispense d'informations sur la télésurveillance (lors des visites de l'agent de quartier) ;
- Diffusion d'un article de presse dans le bulletin communal et sur le site Internet ;
- Organisation d'exposés/de conférences pour y dispenser des conseils de prévention à destination des associations/Amicales de personnes âgées (actualisation du listing des associations de personnes âgées) ;
- Organisation de patrouilles dissuasives avec contrôles de personnes à certains endroits (aux abords des agglomérations, sur les axes de pénétration et en zone frontière) et moments-clés (créneau horaire : 11heures/13heures) ;
- Participation aux opérations FIPA (Azalées) ;
- Rédaction de R.I.R. en cas d'agissements suspects ;
- Revisite dans un court délai des personnes âgées victimes ;
- Réalisation d'une analyse fouillée du phénomène (analyse stratégique et statistique) afin d'établir une image correcte du phénomène, et ce, pour mieux prévenir.

## STUPÉFIANTS :

➤ Consommation – nuisances et Trafic

- Organisation d'animations de prévention « stupéfiants » dans les écoles secondaires et les milieux d'hébergement de la zone ;

- Organisation de patrouilles dissuasives dans les zones à risques (endroits de deal et de consommation) ;
- Organisation de patrouilles cavaliers dans les endroits difficilement accessibles en véhicule et où le deal se passe ;
- Organisation de contrôles de lignes de bus en collaboration avec le TEC ;
- Organisation de contrôles aux abords des gares en collaboration avec le S.P.C. (Police des Chemins de fer) et la SNCB ;
- Participation au plan d'action intégré Bluesky diligenté par la P.J.F. (Police judiciaire fédérale) ;
- Orientation des « consommateurs » vers des associations et services spécialisés en toxicomanie (prévention tertiaire) ;
- Réalisation d'une analyse stratégique et statistique afin d'établir une image correcte du phénomène, et ce, pour mieux prévenir.

#### ATTENTIONS PARTICULIÈRES :

##### ➤ Terrorisme – fondamentalisme

- Concertation étroite avec le niveau fédéral (SIOP – Service d'information sur l'Ordre public), participation à des réunions de concertation, implication des autres services de la Zone dans la détection d'éléments anormaux, et ce, afin de déceler en temps réel l'apparition d'un phénomène fondamentaliste ou d'une menace terroriste, de transmettre l'information aux services concernés et d'apporter l'appui nécessaire ;

##### ➤ TEH

- Constitution et tenue à jour d'un dossier par établissement, reprenant l'ensemble des données du ou des exploitants et l'ensemble des problèmes liés à l'établissement ;
- Organisation de contrôles et de surveillances semestriels des night-shops en vue de contrôler les identités des exploitants et clients qui s'y trouvent afin d'avoir une image à jour des personnes qui fréquentent ces établissements ;
- Appui des services de la Police fédérale dans leurs missions de contrôle et de surveillance dans le cadre de la problématique TEH et participation aux contrôles multidisciplinaires de la cellule TEH d'arrondissement ;

##### ➤ Violences intrafamiliales

- Réalisation d'un constat et organisation d'un suivi de qualité de manière à –au mieux- limiter la récurrence des faits ;
- développement d'une synergie avec les services sociaux partenaires dans la

problématique des violences intrafamiliales afin d'optimiser le traitement de ces dossiers (prévention tertiaire).

- Délinquance juvénile et Bandes de jeunes – insécurité
  - Organisation de réunion citoyenne sur le thème de la prévention générale de l'ensemble des phénomènes criminels visés, sensibilisation des jeunes de l'enseignement secondaire et des centres d'hébergement face aux comportements problématiques en rue et aux conséquences des actes de vandalisme (Organisation de visites du commissariat et de conférences sur les incivilités) ;
  - Organisation d'opérations de contrôle au niveau de l'absentéisme scolaire ;
  - Contrôle des jeunes lors des patrouilles et permanences mobiles en soirée et la nuit ;
  - Analyse du phénomène, opérations ponctuelles de régulation envers les bandes de jeunes, opérations de contrôle parfois de grande envergure visant à instaurer au sein de la Zone de police un sentiment général de sécurité, etc. ;
- Dépôts clandestins
  - Campagne préventive dans la presse ;
  - Distribution de tracts.

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

- Organisation d'une campagne de contrôle de vitesse avec le radar préventif sur les axes dangereux ou sur demande de la population ;
- Organisation d'une campagne préventive sur les cyclos trafiqués (parution d'un article de prévention dans la presse) ;
- Publication sur Internet des endroits de contrôle radar et les résultats ;
- Organisation d'opérations préventives de contrôle de vitesse avec interception et remise d'observations ;
- Organisation de contrôles de vitesse sans interception ;
- Organisation de contrôles de vitesse avec interception ;
- Organisation d'opérations de contrôles des cyclos trafiqués ;
- Etablissement d'une cartographie des endroits ciblés (contrôles de vitesse opérés en fonction des endroits d'accidents repris sur une carte de criminalité « sécurité routière » ;
- En matière de lutte contre l'alcoolémie au volant, rédaction d'un article de presse et diffusion des résultats des opérations de contrôle sur le site Internet ;

- Organisation de séances d'informations sur le marché, lors de festivités, dans les écoles, etc. sur le port de la ceinture et l'utilisation de dispositifs de retenue adaptés, sur les dangers dus à l'alcool et/ou à la prise de stupéfiants au volant et aux amendes encourues ;
- Participation aux campagnes IBSR relatives à la conduite sous alcool ;
- Organisation (en matière de lutte contre l'alcoolémie au volant) de contrôles journaliers, d'opérations de contrôle d'envergure et d'actions de contrôle sporadique ;
- Organisation systématique d'examen (éthylotest) d'évaluation de l'alcoolémie par mesure du taux d'alcool dans l'air expiré en cas d'accident de roulage ;
- Etude à jour du nombre de tests effectués et analyse actualisée des résultats (dans l'I.S.L.P. : système informatique local de la police) ;
- Publication dans la presse et sur le site Internet de la Police locale des résultats des opérations/contrôles d'alcool et de stupéfiants au volant ;
- Organisation (en matière de lutte contre la conduite sous influence de produits stupéfiants) d'opérations de contrôle aux abords des discothèques et des axes de passage ;
- Organisation systématique de contrôle de stupéfiants sur les conducteurs impliqués dans les accidents (surtout le weekend) ;
- Rédaction et publication (via le site Internet et/ou la presse) d'articles sur les dangers de la conduite sous influence de stupéfiants et les conséquences éventuelles ;
- Education et sensibilisation à la sécurité routière auprès des directions d'écoles et lors de festivités par le biais de la voiture tonneau et de séances d'informations sur le port de la ceinture ;
- Organisation de contrôles journaliers (lors des patrouilles), ciblés (durant la campagne I.B.S.R.) et sporadiques (avec la voiture tonneau) sur le port de la ceinture et l'utilisation de dispositifs de retenue adaptés ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation visant à lutter contre le stationnement gênant et dangereux :
  - Organisation d'une campagne de sensibilisation pour le stationnement des personnes à mobilité réduite ;
  - Organisation d'actions de sensibilisation menées par les agents de quartier (rédaction d'observations écrites) aux abords des écoles principalement ;

- Organisation de contrôles sporadiques sur la Zone avec verbalisation ;
- Organisation de campagnes visant à combattre l'incivilité et l'agression au volant :
  - Mise en place d'actions de contrôle « bons conducteurs » et de récompense des conduites responsables pour combattre l'incivilité et l'agression au volant ;
  - Organisation de contrôles intensifs des conducteurs agressifs et inciviques ;
- Organisation d'actions visant à augmenter le risque subjectif des conducteurs de véhicules affectés au transport par route d'être contrôlés :
  - Organisation d'actions sporadiques de contrôle du poids (respect 15Tonnes au centre-ville) et de respect du temps de conduite avec la WPR (Police de la route) et les douanes ;
- Réalisations d'études et d'analyses relatives aux accidents de roulage afin d'en déterminer les causes.

#### 4.2.1.5 Au niveau régional

Les actions « préventives » menées dans le cadre de l'ancien Plan de Prévention de Proximité de la Région wallonne ont été (entre 2009 et 2016) reprises pour la plupart dans le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention. Le « Plan de cohésion sociale » (2014-2019) a recentré les objectifs sur le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large. Les actions menées par le Plan de cohésion sociale s'inscrivent dans les axes suivants : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des addictions, ainsi que le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Un diagnostic de cohésion sociale et un plan d'actions ont permis de mettre à jour les difficultés et problématiques rencontrées dans chaque axe, puis de définir de nouvelles orientations. Un nouveau service communal a ainsi été créé. Nombre de personnes œuvrent au sein de ce service. Leurs locaux sont situés au centre-ville, au sein de la Maison de la citoyenneté. Une maison de quartier gérée par le Plan de cohésion sociale est également installée au cœur du quartier de la Roë. Une commission d'accompagnement veille au bon déroulement du P.C.S. et détermine la manière dont elle associe la population au P.C.S.. La fonctionnaire de prévention du Plan stratégique de sécurité et de prévention fait partie de cette commission.

Dans le cadre de son P.C.S., les membres de la commission d'accompagnement et l'équipe chargée de la mise en œuvre du Plan s'attèlent à :



- mettre en place un guichet d'accueil et d'informations (sur les quatre axes développés dans le P.C.S.) unique sur l'entité nommé « Infos citoyennes » destiné à la population (+ mettre sur pied des permanences délocalisées au sein des villages de l'entité) ;
- *Dans le cadre de l'axe « insertion socioprofessionnelle » :*
  - réaliser un bottin social à l'intention des professionnels et du public ;
  - mettre en place un guichet d'accueil sur l'entité de Péruwelz ;
  - mettre en place une cellule de réflexion sur la mobilité ;
  - aider à mettre en place une formation qualifiante « Auxiliaire de l'enfance » ;
  - concourir à mobiliser le public de la plate-forme « Insertion » (N.B. : Il s'agit d'un projet pilote qui joue la carte de la communication) ;
  - mettre en place l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » ;
- *Dans le cadre de l'axe « logement » :*
  - mettre en place un service d'appui d'accès au logement ;
  - mettre en place des collaborations générales en matière de logement et de développement de quartier entre l'Immobilière Publique Leuze-Péruwelz-Frasnes et le Plan de cohésion sociale de la Ville de Péruwelz ;
- *Dans le cadre de l'axe « accès à la santé et au traitement des assuétudes » :*
  - participer à la réflexion sur les assuétudes ;
  - mettre en place un atelier « stimulation et renforcement de l'estime de soi » des consommateurs de drogues et d'alcool ;
  - renforcer l'accès aux soins psychologiques pour les personnes et/ou familles précarisées sur le plan socio-économique au sein du planning familial « Le Safran » ;
- *Dans le cadre de l'axe « retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels » :*
  - réaliser un site Internet pour les associations et créer un journal associatif ;
  - développer des activités (sociales, culturelles et intergénérationnelles) pour et avec les adolescents en partenariat avec le secteur associatif ;
  - mettre sur pied des journées citoyennes, intergénérationnelles et multiculturelles au sein des villages et quartiers de l'entité ;
  - organiser des rencontres intergénérationnelles (entre les enfants du service « Le Galion » du C.P.A.S. et les personnes âgées du Home « Petit Gobert ») ;
  - participer au « carrefour des générations » en partenariat avec le service Jeunesse

de la Ville de Péruwelz ;

- créer un « Jardin Solidaire » au sein d'un quartier de l'entité en partenariat avec l'a.s.b.l. « les verts tiges » ;
- créer une aire de jeux et un espace communautaire en partenariat avec l'a.s.b.l. « Callenelle s'organise » au sein du village de Callenelle ;
- confectionner « la terrasse de l'hiver » pour le Village de Noël de la Ville de Péruwelz avec les partenaires du secteur de l'animation de l'entité ;
- intégrer la maison de la parentalité au sein du Plan de cohésion sociale ;
- mettre en place un atelier d'écriture, dans le cadre du projet « Toc TocZ'ateliers », au sein du Foyer culturel « Arrêt 59 ».

#### 4.2.1.6 Au niveau fédéral

Depuis 2002, la Ville de Péruwelz bénéficie de subventions au niveau du Service Public Fédéral de l'Intérieur, dans le cadre des Contrats de Sécurité et de Prévention puis, des Plans stratégiques de Sécurité et de Prévention. En 2007, les Contrats de Sécurité et de Prévention ont en effet été renommés « Plans stratégiques de Sécurité et de Prévention ».

Le Conseil des Ministres des 30-31 mars 2004 et les Déclarations de Politique Fédérale ont fixé les lignes de force de ces Plans stratégiques, et ce, à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le Gouvernement a souhaité associer ces contrats à une perspective pluriannuelle couvrant ainsi une période de 4 ans à partir du 1er janvier 2007. Ensuite, décision a été prise de doter ceux-ci d'une ligne de conduite stratégique et de les axer davantage sur des résultats à atteindre. Ainsi, sur la base d'un diagnostic local, les communes évaluent elles-mêmes les points forts et les points faibles de leur situation sur le plan de la sécurité locale et déclinent leur Plan stratégique de Sécurité et de Prévention en objectifs généraux, stratégiques et opérationnels. Enfin, le contrôle financier fut modernisé par l'implémentation d'un instrument de suivi on-line et un contrôle par sondages combiné avec des visites régulières au sein des communes. La volonté a également été exprimée de voir les nouveaux contrats tendre vers une synergie maximale avec la prévention policière.

En 2007, notre contrat a donc fait l'objet d'un diagnostic local de sécurité (D.L.S.).

Ce diagnostic élaboré par un comité rédactionnel a permis d'identifier une série de problèmes et phénomènes présents sur la commune de Péruwelz. Depuis lors, ce D.L.S. a été mis à jour et actualisé, et ce, en 2010, 2013, 2015, 2016 et 2017. Les problématiques soulevées dans ce diagnostic constituent des priorités (en termes d'objectifs de travail). Elles sont développées dans le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Péruwelz ; contrat conclu,

au départ, pour les années 2007 à 2010, ensuite renouvelé jusque fin 2013.

Le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017 (avenant 2016-2017) de la Ville de Péruwelz engage le service prévention-sécurité à travailler sur neuf phénomènes définis ci-après. Pour chaque phénomène, des objectifs généraux, stratégiques et opérationnels ont été fixés (voir ci-dessous). De même, divers engagements et obligations incombent au dispositif de coordination du Plan.

## 1) **DISPOSITIF DE COORDINATION**

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention ;
- Mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale intégrée et intégrale.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiaires ;
  - Recruter le personnel nécessaire et compétent ;
  - Assurer la formation adéquate du personnel ;
  - Mettre en place un système de classement propre au plan ;
  - Mettre en place une comptabilité et un suivi spécifique au plan ;
  - Assurer la communication avec l'autorité subsidiaire.
- Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale ;
  - Mettre en place des structures de coordination spécifiques au plan ;
  - Participer aux structures de concertation existantes ;
  - Mettre en place des partenariats adéquats et pertinents.
- Assurer un processus d'évaluation permanente du plan ;
  - Suivi et Mise à jour du Diagnostic Local de Sécurité (DLS) ;
  - Mise en place de structures de concertation propres à l'évaluation ;
  - Ajuster le plan au diagnostic établi.
- Assurer une information à la population ;
  - Développer des outils spécifiques de communication concernant les initiatives prises au niveau local en matière de prévention ;

- Assurer une visibilité des services de prévention.

## 2) NUISANCES SOCIALES

Les nuisances sociales sont des facteurs de la vie urbaine dont la manifestation publique induit un sentiment d'insécurité et se traduit par des dégradations environnementales et une détérioration du lien social.

### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter les nuisances sociales et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes ;
  - Activer le signalement, par les gardiens de la paix, et le suivi, auprès des services traitants, des problèmes d'environnement, de sécurité et de voirie.
- Dissuader les auteurs potentiels d'infraction ;
  - Lutter spécifiquement contre les nuisances liées à l'environnement par des actions de prévention et de répression ;
  - Lutter contre les infractions au Règlement "zones bleues".
- Diminuer les comportements à risque ;
  - Assurer une surveillance et une présence des gardiens de la paix dans le centre-ville, à Bonsecours et Wiers, et dans les villages ;
  - Assurer une surveillance et une présence des gardiens de la paix lors du marché public hebdomadaire dans le centre-ville.

## 3) INCIVILITÉS SANCTIONNÉES ADMINISTRATIVEMENT

On vise la lutte contre les incivilités telles que spécifiées dans la loi du 24 juin 2013 relatives aux sanctions administratives communales.

### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter les incivilités sanctionnées administrativement et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Promouvoir une approche intégrée et intégrale ;
  - Optimiser la mise en œuvre du Règlement général de police.
- Dissuader les auteurs potentiels d'infraction ;
  - Accroître et faciliter la constatation des infractions au Règlement général de police.

#### 4) **VIOLENCE JUVÉNILE**

L'adjectif "juvénile" s'entend dans un sens large. Par violence juvénile, on considère la violence des jeunes et à l'encontre des jeunes jusque 25 ans.

##### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter la violence juvénile et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

##### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Promouvoir une approche intégrée et intégrale ;
  - Améliorer l'implication des jeunes Péruwelziens dans la vie locale, dans la construction de projets citoyens, au travers de la création d'un magazine communal par et pour les jeunes.

#### 5) **VIOLENCE DANS LES TRANSPORTS COMMUNS**

##### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter la violence dans les transports communs et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

##### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Promouvoir une approche intégrée et intégrale ;
  - Favoriser des contacts réguliers avec les TEC, le Centre de Cerfontaine et l'école « l'EPSIS ».
- Dissuader les auteurs potentiels d'infraction ;
  - Assurer une présence quotidienne dans le bus de la ligne 8 (matin et soir),

durant la période scolaire.

## **6) VIOLENCE LORS D'ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES**

### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter la violence lors d'événements et manifestations publiques et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes ;
  - Préserver et assurer la sécurité lors d'événements locaux (co-)organisés par les autorités (ou avec l'aval des autorités).

## **7) CAMBRIOLAGE**

Nous visons la lutte contre les vols dans les lieux d'habitation en l'absence du propriétaire.

### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter le cambriolage et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Diminuer les comportements à risque ;
  - Mettre en place une campagne de prévention spécifique visant à sensibiliser la population péruwelzienne à la lutte contre ce phénomène.
- Dissuader les auteurs potentiels d'infraction ;
  - Assurer une présence dissuasive et une surveillance, par les gardiens de la paix, des quartiers résidentiels, pendant les périodes de congé scolaires, particulièrement des habitations dont une surveillance a été sollicitée par les propriétaires (Campagne « Vacances en toute sécurité » ou « Police veille »).

## **8) VOL DE ET DANS VÉHICULES**

Nous visons les vols simples et par effraction de voitures et les vols simples et par effraction dans les voitures.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter le vol de et dans véhicules et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Diminuer les comportements à risque ;
  - Informer les automobilistes quant aux bons comportements à adopter au cours d'une campagne spécifique de prévention des vols de et dans véhicules.

## 9) VOL DE VÉLOS

### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter le vol de vélos et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Diminuer les comportements à risque ;
  - Organiser une campagne annuelle de prévention des vols de vélos.

## 10) SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### OBJECTIF GÉNÉRAL

- Prévenir, détecter et limiter l'insécurité routière et/ou le sentiment y relatif.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Diminuer les comportements à risque ;
  - Assurer une surveillance habilitée par les gardiens de la paix aux abords des écoles posant des problèmes d'insécurité ;
  - Accompagner des groupes d'enfants scolarisés sur la voie publique ;
  - Mener des actions de sensibilisation, auprès des automobilistes, aux abords des écoles à risque, durant la semaine de la courtoisie sur la route ;
  - Mener des actions de prévention relatives à la lutte contre le stationnement

incivique et dangereux (sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.).

- Promouvoir une approche intégrée et intégrale ;
  - Mener, en partenariat avec la zone de police notamment, des actions de sensibilisation en matière de sécurité routière, auprès des enfants de l'enseignement primaire.

Les gardiens de la paix(-constatateurs) exercent leurs missions (définies précédemment) dans huit phénomènes : les nuisances sociales, les incivilités sanctionnées administrativement, la violence dans les transports en commun, la violence lors d'événements et manifestations publiques, le cambriolage, le vol de et dans véhicules, le vol de vélos et la sécurité routière.

Ces agents n'ont aucun moyen de contrainte. Ils peuvent uniquement « inviter » les citoyens à adapter leur comportement, mais n'ont aucun pouvoir coercitif. Leur rôle est essentiellement préventif, informatif et convivial. Le phénomène de la violence juvénile est entièrement pris en charge par le cadre administratif du service prévention-sécurité dans le cadre de la réalisation d'un bulletin communal à destination des jeunes de l'entité. Le cadre administratif du service prévention-sécurité intervient, d'une manière ou d'une autre, dans chaque phénomène.



## **5.L'analyse SWOT**

### **5.1Concept**

Une analyse SWOT<sup>78</sup> est un instrument courant qui offre une base importante pour la définition et ensuite l'amélioration des activités et prestations d'une entité déterminée.<sup>79</sup>



Quatre dimensions sont à distinguer :

- Forces : les forces d'une organisation qui doivent permettre à cette organisation de pouvoir faire face aux menaces éventuelles émanant de l'environnement ;
- Faiblesses : les faiblesses et les points à améliorer d'une organisation afin de pouvoir satisfaire par exemple aux nouvelles exigences qui seront imposées par l'environnement ;
- Opportunités : les facteurs auxquels l'organisation est confrontée et qui permettront le développement et l'amélioration de l'organisation ;
- Menaces : les éléments qui peuvent constituer une menace pour la survie de l'organisation.

Les forces et faiblesses visent essentiellement le fonctionnement interne de l'organisation, alors que les menaces et opportunités portent sur l'environnement.

### **5.2Application au service prévention-sécurité**

Nous avons établi une analyse SWOT afin d'analyser les forces, faiblesses, menaces et opportunités auxquels notre service prévention-sécurité est confronté, à l'heure actuelle, dans la mise en œuvre d'une politique locale de prévention intégrée.

<sup>78</sup>L'image ci-dessous est tirée du site Internet suivant : <http://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT>

<sup>79</sup>« Guide méthodologique pour un Diagnostic Local de Sécurité », Décembre 2005, Direction Générale Politique de Sécurité et de Prévention, Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

**Forces :**

- Nous formons une petite équipe. Chacun a une vue sur le travail de l'autre... Lorsque l'un d'entre nous organise une action spécifique, il peut compter sur le soutien de l'ensemble des membres du service.
- Nous disposons d'une équipe de prévention motivée, ouverte d'esprit.
- Depuis avril 2013, un évaluateur interne<sup>80</sup> a intégré le service et a mis en place de nombreux outils à destination du personnel : bulletins de service à destination des gardiens de la paix, tableaux d'avancement en réseau, etc.
- Nous disposons de locaux corrects, décentralisés de l'hôtel de ville, mais intégrés dans le nouveau pôle administratif de la commune, la Maison de la Citoyenneté.
- Nous mettons de nombreux projets (La Caravelle, Code ta route, etc.) de prévention en œuvre dont certains offrent au service une certaine renommée...
- Nous bénéficions de bons contacts avec la population et d'une proximité avec celle-ci.
- Nous bénéficions du soutien des autorités locales et des services communaux en général.
- Nous avons développé de nombreuses collaborations et des partenariats avec les écoles, le secteur associatif, etc. ; nous participons au réseau.
- Nous menons une réflexion permanente sur nos objectifs et sur nos actions (afin d'atteindre ceux-ci).
- Nous disposons d'une certaine expertise en matière de police administrative, de règlements communaux ou autres (activités ambulantes, règlement général de police, règlement communal sur les établissements érotiques, etc.) reconnue au niveau communal et qui apporte une plus-value au quotidien tant auprès des citoyens en demande qu'auprès d'autres services (Police ou autres).
- Nous entretenons de bons contacts avec les fonctionnaires de police. Par ailleurs, les projets menés en partenariat se sont tous déroulés jusqu'ici dans des conditions optimales. Dès lors, une multitude de collaborations peuvent se mettre en place.
- Notre logiciel en matière de constatations (GPS-U) est un outil performant qui facilite le travail d'une multitude de personnes et de services (travaux, service de proximité de la police, service environnement, cabinet du Bourgmestre entre autres). Ce projet a d'ailleurs été primé. En remportant le prix belge de sécurité et

---

<sup>80</sup>En 2013, le service a accueilli, au sein de ses locaux, Frédéric Debliquy qui occupe le poste d'évaluateur interne au sein du service. Comme le prévoit l'arrêté ministériel du 24/12/2013 notamment, son rôle est d'assurer le recueil des données pertinentes et d'apporter un soutien méthodologique à l'opérationnalisation du plan.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

de prévention 2015, notre projet GPS-U (de gestion des problématiques de sécurité urbaine) a permis entre autres au service de gagner en confiance, en estime...

- Nous sommes proches du citoyen et nous tentons de répondre le plus adéquatement aux différentes requêtes/questions qui nous sont soumises.
- Nous menons une réflexion permanente sur nos objectifs et sur nos actions de manière à répondre au mieux aux besoins et problèmes détectés.
- Notre service prévention-sécurité est un département et un service à part entière au sein de l'administration communale. Une place importante lui est accordée.
- La prévention et la sécurité relèvent directement des attributions du Bourgmestre. Et à ce titre, notre service bénéficie d'un appui non négligeable.

### ***Faiblesses :***

- Nous devons développer nos propres outils de communication et d'information envers la population... et sans cesse en concevoir de nouveaux ou les renouveler. Cela prend du temps, beaucoup de temps.
- Le travail administratif est particulièrement conséquent. Il peut faire obstacle à la mise en place de certains projets.
- Nous ne maîtrisons pas suffisamment, au sein du service, les rouages de la communication. Nous devrions faire connaître davantage nos actions et réalisations.
- Nous ne disposons pas toujours de moyens financiers suffisants pour mener à bien certains projets. Nous travaillons parfois avec des « bouts de ficelle ».
- Nous dépendons des procédures administratives et de la lenteur de ces dernières.
- Nous n'avons pas l'opportunité d'évaluer de manière suffisamment approfondie les actions mises en œuvre (nous n'en avons ni le temps, ni les outils, ni les moyens humains).
- Nous n'avons pas toujours l'opportunité de participer aux formations en lien avec notre fonction. Or, elles sont une nécessité pour le développement du service.

### ***Opportunités :***

- Nous sommes impliqués dans les coordinations qui se mettent en place au niveau local.
- Au niveau local, une place de plus en plus importante est accordée aux travailleurs de la prévention.

- Nous avons la chance de travailler au sein d'une ville « vivante » où de nombreux lieux de vie (écoles, associations,...) drainent un public large et diversifié.
- Le service prévention-sécurité se situe dans les locaux de l'ancienne clinique<sup>81</sup> de Péruwelz. Bon nombre de services à la population y sont également implantés ; l'occasion pour nous de développer encore davantage notre pratique partenariale.
- Le Collège a pris la décision de revoir le fonctionnement de ses services communaux. Au 1er avril 2016, les travailleurs sociaux du service ont rejoint le service du Plan de cohésion sociale. Le service s'attendait à certains changements, depuis plusieurs mois. Le fait que le Collège se soit finalement positionné, c'est une bonne chose pour chaque membre du service... L'équipe était en perpétuelle interrogation. Cela devenait compliqué en termes de gestion, d'organisation. Le service est reparti sur de nouvelles bases, avec de nouvelles perspectives...
- Le service de prévention a notamment en charge le recouvrement des amendes administratives. Si au quotidien, cela représente de l'investissement, en matière de rentrées financières, cela devient intéressant, notamment depuis que les communes peuvent sanctionner les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement. Par ailleurs, cela permet au service de moins peser sur les finances communales.
- Au niveau académique, on mesure tout l'intérêt de contextualiser, de prendre de la hauteur pour visualiser clairement telle ou telle problématique, et de mobiliser les ressources ainsi que de mettre en relation des acteurs issus de différents secteurs. Cette manière de penser et de voir les choses ouvre le champ des possibles...

#### **Menaces :**

- L'incertitude concernant les aides à l'emploi dont les gardiens de la paix font l'objet, entame sérieusement le moral d'une équipe motivée...
- Nous faisons face à la lenteur administrative, et ce, à tous niveaux (attendre l'arrêté formation pour envoyer un gardien de la paix en formation, attendre les nouvelles cartes d'identification, attendre la note-cadre, attendre que le Collège se positionne sur les perspectives du service, etc.).
- Nous existons grâce aux subsides ; plus de subsides = plus de service de prévention?
- Des projets intéressants passent à la trappe faute de soutien financier.
- La situation frontalière de notre commune avec la France constitue une certaine

---

<sup>81</sup>Renommée depuis peu « Maison de la Citoyenneté ».

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

menace, car elle entraîne une criminalité sur laquelle nous n'avons que très peu de prise, mais qui engendre, par moments, un puissant sentiment d'insécurité auprès de la population.

- Nous sommes à la merci des prétentions politiques.
- Pour les gardiens de la paix-constatateurs, le quotidien n'est pas toujours évident... Ils éprouvent des difficultés à se positionner et à faire la part des choses (entre le moment où ils contrôlent les zones bleues, rédigent des constats administratifs et leur travail de prévention qu'ils mènent au quotidien). Ils demandent à être mieux préparé, formé, etc. Ces difficultés ne sont pas à minimiser et représentent une réelle menace pour l'équipe. Un encadrement spécifique et une formation adaptée et continuée s'avèrent indispensables.

## **6. Présentation du Comité de rédaction**

Les trois premières éditions du Diagnostic Local de Sécurité ont été rédigées par la fonctionnaire de prévention<sup>82</sup>, laquelle remplissait<sup>83</sup> également les fonctions d'évaluatrice interne<sup>84</sup> et de coordinatrice administrative et financière<sup>85</sup> au sein du contrat. Les éditions suivantes ont été co-rédigées par la fonctionnaire de prévention et l'évaluateur interne.

Permettons-nous d'emblée de poser un constat lequel tiendra lieu d'avertissement pour le lecteur : le D.L.S. présenté n'a pas la prétention d'être exhaustif ni même d'être à la hauteur des qualités d'une étude universitaire, c'est-à-dire complète et basée sur des méthodes scientifiques de recherche et de traitement des données. Il a fallu « faire au mieux » mais avec les « moyens du bord ».

La démarche a été soutenue, comme il se doit, par les autorités locales. Ainsi, pour la première édition, le comité de pilotage a suivi, conseillé, orienté la fonctionnaire de prévention dans sa tâche. Le comité de pilotage (dont la composition actuelle est la suivante : Daniel Westrade, Président du service prévention-sécurité et Bourgmestre, Aurélie Mouton, Directrice générale, William Brulard, Echevin de la Jeunesse et des Travaux de proximité, Vincent Palermo, Président du C.P.A.S. et Echevin du Développement économique, Christopher Desmet, Directeur de la maison d'accueil « La Traverse », Philippe Durieux, Chef de Corps, et Catherine Homerin, fonctionnaire de prévention) a joué, en quelque sorte, le rôle de « comité de rédaction ». Il a autorisé et rendu possible l'accès à toute une série de données existantes.

Voici, de manière synthétique, le rôle joué par chacun dans l'élaboration du D.L.S. :

- fonctionnaire de prévention :
  - Proposition d'un plan de travail ;
  - Recueil et traitement des données ;
  - Rédaction du D.L.S. ;

---

<sup>82</sup>Aurélie Mouton, puis Catherine Homerin.

<sup>83</sup>Depuis fin 2003. A la mise en place du Contrat, un assistant social avait été détaché par le CPAS afin de remplir les fonctions d'évaluateur interne à mi-temps ; fin 2003, cette personne a quitté le CPAS de Péruwelz et n'a pas été remplacée dans ses fonctions d'évaluateur interne.

<sup>84</sup>« L'évaluateur interne est responsable vis-à-vis de la commune et des autorités subsidiaires de l'évaluation permanente qui se traduit par la mise en œuvre et effets du plan. Il assure le recueil des données pertinentes et apporte un soutien méthodologique à l'opérationnalisation du plan. » Cfr. Article 21 de l'Arrêté ministériel du 15 janvier 2007 relatif à l'introduction des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010.

<sup>85</sup>« Le coordinateur administratif et financier est responsable du bon déroulement des tâches administratives et de la logistique du plan. Il veille notamment à l'inscription correcte des moyens disponibles dans le budget communal de manière à correspondre à l'exécution du plan et suit les procédures administratives pour l'engagement du personnel, et celles relatives aux marchés publics dans le cadre de l'acquisition de biens. Il organise et tient la comptabilité du plan et rassemble les pièces comptables en vue de justifier le subside. » Cfr. Article 20 de l'Arrêté ministériel du 15 janvier 2007 relatif à l'introduction des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- Information du Comité de pilotage quant à l'évolution de l'élaboration du D.L.S.
- comité de pilotage :
  - Proposition d'un plan de travail ;
  - Accès aux informations/données nécessaires ;
  - Réflexion et approbation du D.L.S.

Les éditions suivantes ont également été réalisées par la fonctionnaire de prévention avec l'aide de toute son équipe. Celle-ci n'a toutefois pas jugé nécessaire de revoir le plan de travail élaboré par le comité de pilotage lors de la première édition. Les informations ont été mises à jour et actualisées grâce aux informations et données transmises par les services communaux et les partenaires locaux. Elles ont été « retravaillées », puis soumises à leur approbation.

## **7. Explications méthodologiques**

Afin d'établir quels types de données étaient nécessaires, une liste des thématiques à aborder a été dressée préalablement.

Ainsi – à côté des données relatives à la commune, à ses structures et à ses services – nous avons identifié :

- les données socio-économiques,
- les données démographiques,
- les données urbanistiques,
- les données relatives à l'insécurité objective,
- les données relatives à l'insécurité subjective.

Nous avons ensuite élaboré un listing des sources potentielles relatives à ces données identifiées. Voici, pour la présente édition, ledit listing :

- la Maison de l'emploi, les acteurs du projet « Mobilisation pour l'emploi sur Péruwelz », le site Internet du Forem, les périodiques mensuels édités par le Forem, le diagnostic de cohésion sociale ;
- le service Population / Etat civil de la Ville, les statistiques disponibles sur Internet ;
- l'ensemble des services communaux (pour les données se rapportant à leur service) ;
- les statistiques (I.S.L.P. : système informatique local de la Police) dressées par la zone de police et la Police fédérale, les chiffres repris dans le Plan Zonal de Sécurité, les statistiques relatives aux Sanctions Administratives Communales, les entretiens avec les partenaires (Bus, écoles, Bourgmestre, C.P.A.S., Police, gardiens de la paix...) ;
- les enquêtes auprès de la population, le Moniteur de sécurité, le Rapport de la Fondation Roi Baudouin sur le sentiment d'insécurité ;
- le logiciel GPS-U développé en interne pour les constatations des gardiens de la paix ;
- Etc.



Ainsi, dans la collecte des données mobilisables et existantes, toute une série de partenaires locaux ont été sollicités.

En voici la liste pour les éditions 2015 et 2016 :

## Partenaires

## Données existantes mobilisables

### Au niveau communal

* Le service Population / Etat civil	Données démographiques
* Le service Enseignement	Données concernant les implantations scolaires
* Le service Cadre de vie et bureau technique	Données concernant le logement et les projets d'aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
* Le service de la petite enfance et de l'accueil extra-scolaire	Données concernant les crèches communales et l'accueil extra-scolaire
* Le Conseil de la Citoyenneté	Données sur l'enquête 2011 menée par leurs soins sur le sentiment d'insécurité et de violence latente dans notre environnement
* Le Plan de Cohésion sociale	Diagnostic de Cohésion sociale et présentation du service
* Le service Marketing / Développement économique	Données concernant la ville (localisation, informations générales)
* Les services Jeunesse et Sport	Données concernant les activités sportives et les activités à destination des jeunes
* La Médiathèque communale, le foyer culturel Arrêt 59	Données concernant l'offre culturelle
* Les Pompiers	Données concernant les Pompiers

**Au niveau local**

* Le Forem	Données relatives à l'emploi
* Les écoles non-communales	Données sur la population scolaire
* Le C.P.A.S.	Données relatives aux garanties locatives et au R.I.S.
* Le S.A.I.E. « Nijoli – Tremo »	Présentation du service
*L'AMO Graine	Présentation du service
* La zone de police de Bernissart-Péruwelz	Données relatives aux statistiques criminelles et au P.Z.S.
* Les TEC et une des sociétés sous-traitantes	Rapports relatifs aux problématiques des bus

**Au niveau supra-local**

* Le Forem (la Direction Régionale)	Données, informations relatives à l'emploi
* La Police fédérale (service CGOP/B (Service Appui à la Politique Policière/Données de Gestion)	Informations, données relatives au Moniteur de sécurité, à l'Enquête Locale de Sécurité 2011-2012

Les données nécessaires à la rédaction du D.L.S. ont été collectées par la fonctionnaire de prévention et son équipe administrative, soit de leur propre chef, soit par le biais d'entretiens avec les partenaires sollicités, soit par de simples demandes téléphoniques et/ou écrites auprès des partenaires.

Après la phase de collecte, il a fallu passer à la phase d'analyse et de traitement des données.

Cette phase, particulièrement difficile, nous a amené à plusieurs constats :

- les données récoltées concernaient parfois des périodes de référence

différentes ;

- il est très difficile, dans certains domaines, de disposer de données ou même des données « à jour » ;
- les comparaisons dans le temps et dans l'espace ne sont pas toujours possibles ;
- les données sont parfois trop « brutes », pas assez détaillées ;
- nous n'avons pas toujours de garantie sur la fiabilité des données qui nous ont été transmises ;
- nous ne savons pas jusqu'où nous devons pousser l'analyse des données ;
- il est très difficile de « croiser » des données, de contextualiser certaines données (par ex. données criminelles et données démographiques) ;
- dans le cadre des enquêtes, les réponses fournies ne correspondent pas toujours aux questions posées (ex. à la question relative aux « problématiques », beaucoup de personnes répondent en donnant les « causes », et inversement) ;
- nous n'avons pas pu contextualiser les données par quartiers ;
- en ce qui concerne les entretiens semi-dirigés avec les partenaires, l'on se rend compte que les réponses varient très fortement selon que la personne interrogée vit également sur Péruwelz (le vécu personnel prend alors souvent le pas sur la vision professionnelle des choses).

### **III. DIAGNOSTIC**

Le problème de l'insécurité revêt une dimension à la fois objective et subjective...

#### **1. L'Insécurité subjective**

Les statistiques policières de criminalité ne peuvent à elles seules rendre compte des phénomènes d'insécurité au niveau local. Nous allons donc aborder ici l'insécurité subjective qui est plus affaire de perception, de sentiment et de conviction.

Plus précisément, sont rassemblées ici des données pouvant nous donner une indication des chiffres gris et noir de la criminalité. Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé ou sur des faits qui sont poursuivis. Il y a bien entendu à côté de ces statistiques toute une série de faits criminels pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni aucune déclaration. C'est ce qu'on appelle le phénomène du « chiffre noir ». Le chiffre gris correspond quant à lui au nombre de signalements sans déclaration (aucun procès-verbal n'a été rédigé, mais les services de police ont été informés des faits).

Le Rapport<sup>86</sup> général de la Fondation Roi Baudouin sur le sentiment d'insécurité nous précise l'intérêt de collecter les données relevant de l'insécurité subjective : « *Si toute perception est par essence subjective, elle peut s'être formée à partir de faits objectifs, comme une expérience de victime. Mais même un sentiment d'insécurité purement subjectif qui ne repose sur aucun élément tangible n'en est pas moins une donnée réelle dont une société doit tenir compte.* ».

Ce chapitre sur le sentiment d'insécurité subjective n'a pu être révisé faute de nouvelles données en la matière. Nous sommes dès lors contraints de considérer que les données recueillies pour le Diagnostic local de sécurité 2013 sont toujours d'actualité.

---

<sup>86</sup>M. Teller et C. Albers, Rapport général de la Fondation Roi Baudouin sur le sentiment d'insécurité, A l'écoute du sentiment d'insécurité, mars 2006.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

## **1.1 Le Moniteur de Sécurité (2008-2009)**<sup>87</sup>

### **1.1.1 Descriptif**

L'enquête du Moniteur de Sécurité existe depuis 1997. Il s'agit d'une enquête téléphonique standardisée réalisée à grande échelle, auprès des habitants résidant en Belgique et âgés de 15 ans et plus, et relative à la sécurité des citoyens et au fonctionnement des services de police. En 2008-2009, à la demande du Ministre de l'Intérieur, une nouvelle enquête (il s'agit de la septième édition) a été effectuée.

*« Les éditions de 2011 et de 2013 n'ont malheureusement pas pu avoir lieu pour des raisons budgétaires. Une nouvelle demande sera introduite auprès de la Ministre de l'Intérieur pour planifier un Moniteur de Sécurité en 2014. »*<sup>88</sup>

L'édition de 2008-2009 fut menée par le bureau d'études indépendant Gfk Significant. Le Service Données de Gestion de la Police Fédérale, Direction de l'Information Policière Opérationnelle (CGO), s'est chargée de l'organisation de cette enquête et de l'exploitation et du traitement des données collectées.

Dans le cadre de cette étude, environ 37.000 personnes ont été interrogées par téléphone (entre décembre 2008 et juillet 2009), et ce, sur six thèmes : les problèmes de voisinage, l'évaluation du fonctionnement de la police, les sentiments d'insécurité, l'état de victime et le comportement à l'égard des dépositions, les autres contacts avec la police et les caractéristiques générales des personnes interrogées.

Le Moniteur de Sécurité (2008-2009) poursuit les objectifs suivants :

- sonder les besoins de la population ;
- obtenir des informations sur l'état de victime et le signalement et la déposition à la police ;

---

<sup>87</sup>Cfr. courrier de la Police Fédérale, Commissariat général – Direction de l'information policière opérationnelle, sur la période des enquêtes du moniteur de sécurité 2008 dans votre commune (réf. : CG/CGOP-347) + Résumé des grandes tendances du Moniteur de Sécurité 2008-2009, [http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008\\_2009/monitor2008\\_2009\\_fr.php](http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/monitor2008_2009_fr.php).

<sup>88</sup>Information recueillie par courrier électronique auprès de Mme Isabelle Van den Steen du service CGOP/B (Service Appui à la Politique Policière / Données de Gestion) de la Police fédérale.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- obtenir des informations sur le fonctionnement des services de police et l'attitude du citoyen à l'égard de la sécurité et de sa satisfaction des services de police ;
- proposer un instrument de politique et d'évaluation afin d'élaborer et d'évaluer la politique en matière de police et de sécurité comme les plans de sécurité aux niveaux local et fédéral, les contrats de sécurité et de prévention, etc. ;
- obtenir des informations comparatives de lieu (provinces, régions, types de communes et de zones de police) et de temps (tendances au cours des années).

Cette enquête (en principe « biennale ») est menée de manière à disposer des résultats au niveau fédéral ainsi qu'au niveau d'un certain nombre de communes et zones de police.

Le dernier Moniteur de Sécurité 2008-2009 a été exécuté au niveau fédéral et dans les 102 communes qui ont conclu un Plan stratégique de Sécurité et de Prévention. Pour des raisons budgétaires, cette édition a subi des restrictions qui empêchent de disposer de chiffres au niveau des zones de police. Au total, 36.000 enquêtes ont été réalisées (hors adhésions locales). En outre, 3.596 enquêtes supplémentaires ont été menées pour les 18 adhésions locales de cette édition.

L'enquête Moniteur de Sécurité constitue un outil statistique qui, complété par d'autres sources de données, peut servir de base pour développer et évaluer une politique en matière de sécurité. Il peut être utilisé comme source complémentaire des statistiques de criminalité et donner une indication du chiffre noir (criminalité réellement commise et pas seulement la criminalité « enregistrée » par les services de police).

Pour ce qui est de la méthode d'enquête, nous renvoyons au manuel du Moniteur de Sécurité disponible sur le site Web de la Police fédérale belge<sup>89</sup>.

Les grandes tendances du Moniteur de Sécurité 2008-2009 se trouvent résumées sur le site Web de la Police fédérale belge<sup>90</sup>. Néanmoins, dans les grandes lignes, nous pouvons dire que les problématiques qui touchent le plus particulièrement les Belges sont, dans l'ordre, la vitesse non adaptée au trafic, les cambriolages dans les habitations, la conduite agressive dans la circulation, les objets qui traînent dans la rue.

<sup>89</sup>[http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008\\_2009/notes/manuel\\_2008.pdf](http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/notes/manuel_2008.pdf)

<sup>90</sup>[http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008\\_2009/monitor2008\\_2009\\_fr.php](http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/monitor2008_2009_fr.php)

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 1.1.2 Conclusions relatives au Moniteur de Sécurité local (2008-2009)

Comme spécifié plus haut, il n'y a plus eu d'enquête du Moniteur de Sécurité depuis 2008-2009. Il n'y a pas de sens à détailler ici l'analyse de 2008-2009 puisqu'elle apparaît déjà dans notre diagnostic de 2010. Nous renvoyons donc le lecteur soucieux d'en savoir plus à ce sujet à notre édition précédente. Voici néanmoins les conclusions que nous avons émises à l'époque à propos de ce Moniteur de Sécurité 2008-2009.

Les cinq principales problématiques de quartier qui touchent les Péruwelziens sont, par ordre d'importance :

- les cambriolages dans les habitations ou dans d'autres bâtiments ;
- la vitesse non adaptée au trafic ;
- la conduite agressive dans la circulation ;
- les nuisances sonores causées par le trafic ;
- la destruction des cabines téléphoniques et des abribus.

Ces cinq problématiques peuvent être regroupées en trois catégories :

- VOLS ;
- PROBLÉMATIQUE LIÉE À LA CIRCULATION / INSÉCURITÉ ROUTIÈRE ;
- ENVIRONNEMENT.

13,71% des Péruwelziens se sentent « toujours » et « souvent » en insécurité (c'est plus qu'en 2006 et 2004 et bien plus qu'à l'échelle fédérale). Ce sentiment d'insécurité est surtout lié à quatre phénomènes :

- les délits dans la circulation ;
- les cambriolages ;
- les (menaces de) violence physique ;
- les vols sans (menace de) violence.

Le sentiment d'insécurité vis-à-vis du cambriolage est en nette progression.

Au niveau de la victimisation – délits contre les ménages, les trois délits les plus fréquemment rencontrés par les Péruwelziens sont :

- les dégâts à la voiture ;
- les destructions (sauf voiture/cambriolage) ;
- les cambriolages et tentatives de cambriolages.

Au niveau de la victimisation personnelle, le délit le plus fréquemment rencontré par les

personnes interrogées est la menace de violence physique.

En ce qui concerne « les autres infractions », « les délits de fuite dans la circulation » et « les vols en dehors de la maison, victime absente », 68 % de ces délits ont eu lieu à Péruwelz. La tendance est nouvelle pour les délits de fuite ; par le passé, ils avaient lieu le plus souvent dans une autre commune belge.

En ce qui concerne les signalements et déclarations, seuls 41% des délits contre les ménages ont été signalés et environ 30% des délits ont fait l'objet d'une déclaration ; le chiffre noir s'élève à 70%.

Pour ce qui concerne les délits contre les personnes, seuls 28% d'entre eux ont été signalés et 22,66% déclarés ; ce qui représente un chiffre noir de 77,34%.

Les menaces de violence physique sont très peu signalées. Dans la même lignée, le taux de déclaration de violence en général est très faible.

## **1.2L'Enquête Locale de Sécurité 2011-2012**

S'il n'y a pas eu de Moniteur de Sécurité depuis 2008-2009, il y eut par contre une Enquête locale de sécurité en 2011-2012.

### **1.2.1Descriptif**

Dans le cadre du prochain plan zonal de sécurité 2014-2017 et afin de développer une politique de sécurité qui rencontre au mieux les besoins des citoyens, il fallait nécessairement que les autorités connaissent l'opinion de la population en matière de police et de sécurité. D'où cette enquête !

*« Le but était de répondre aux besoins des zones de police qui devaient disposer de données subjectives sur le sentiment d'insécurité, le fonctionnement des services de police et des problèmes de quartier pour la rédaction de leur nouveau plan zonal de sécurité. Cette enquête a été réalisée par la poste et via internet en gestion propre par les communes et zones participantes. Notre service CGOP/B (Service Appui à la Politique Policière/Données de Gestion) a fourni le soutien technique et méthodologique aux participants. Nous avons ainsi réalisé plus de 60.000 enquêtes dans près d'une centaine de zones de police et communes. (...) Contrairement au Moniteur de Sécurité, l'Enquête Locale de Sécurité est plus orientée vers le local et ne dispose pas d'une couverture nationale, les résultats ne sont donc*



*disponibles que pour les entités participantes. », précise<sup>91</sup> Isabelle Van den Steen du service CGOP/B de la Police fédérale.*

Le site Web<sup>92</sup> de l'enquête locale de sécurité ajoute qu'il s'agit d'une enquête de population sur les éventuels problèmes de quartier, les opinions à l'égard du fonctionnement des services de la police locale, le sentiment d'insécurité, la victimisation et les contacts avec les services de police des différentes zones. Pour examiner dans quelle mesure les opinions diffèrent selon les catégories de population, quelques questions concernant l'âge, le diplôme, la profession, etc. ont également été posées. La zone de police de Bernissart - Péruwelz a participé à cette Enquête Locale de Sécurité en réalisant 700 enquêtes. « Parmi ces 700 enquêtes, 473 ont été réalisées dans la commune de Péruwelz. »<sup>93</sup>, indique Isabelle Van den Steen. Etant donné le nombre suffisant d'enquêtes, un rapport<sup>94</sup> spécifique a pu être produit pour la commune de Péruwelz. En voici une version succincte (réduite à ce qui devrait nous intéresser dans le cadre du présent diagnostic) et simplifiée (l'analyse des graphiques a été réalisée par nos soins).

Pour cette enquête, la taille totale de la population de 15 ans et plus fut estimée à 13.915 personnes. Pour des raisons de comparaison, elle a été réduite à la taille de l'échantillon. Au total, ce sont 473 personnes de 15 ans et plus, sur l'entité de Péruwelz qui ont répondu à cette enquête entre juin 2011 et avril 2012.

Une majorité de femmes (256 femmes pour 217 hommes) ont participé. Le tableau ci-dessous nous compare la répartition, en fonction de l'âge, de l'échantillon et de la population. Ainsi, l'on peut dire qu'en comparaison avec la taille de la population, une nette majorité de personnes âgées de 50 à 64 ans ont répondu à cette enquête.

---

<sup>91</sup>Entretien par courrier électronique (21/02/2013) avec Isabelle Van den Steen du service CGOP/B de la Police fédérale.

<sup>92</sup><http://www.lokalepolitie.be/lvb/fr/home.html>

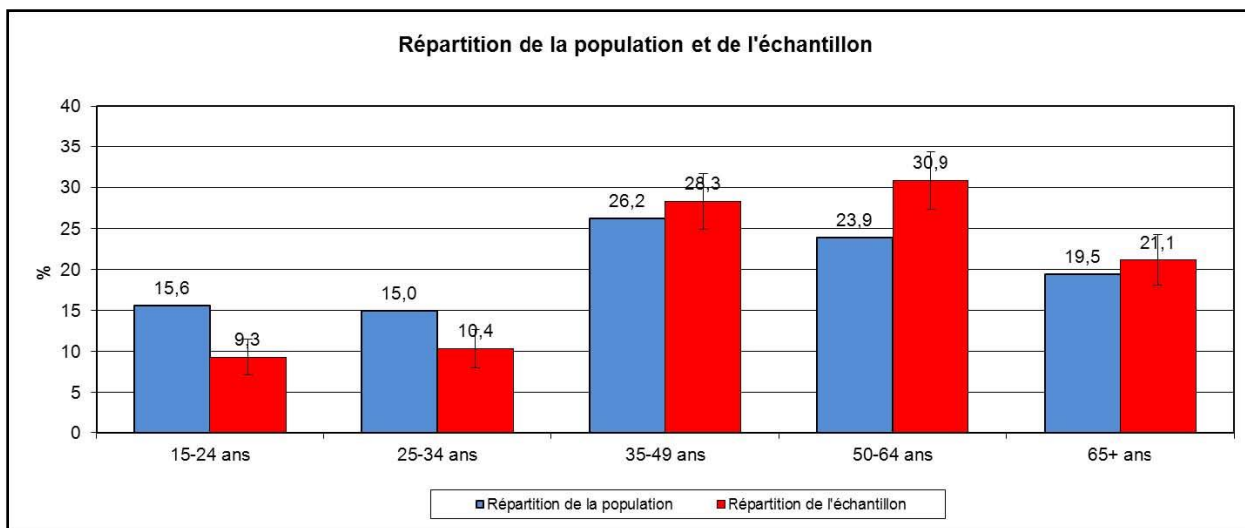
<sup>93</sup>Idem.

<sup>94</sup>Le service CGOP/B (Service Appui à la Politique Policière/Données de Gestion) de la Police fédérale a publié une série de manuels et de notes relatifs à l'analyse des résultats et à la méthodologie employée pour cette enquête. Nous convions à ce propos le lecteur soucieux d'en savoir plus à prendre contact avec ce service et/ou à visiter le site Web de l'Enquête locale de sécurité : <http://www.lokalepolitie.be/lvb/fr/home.html>

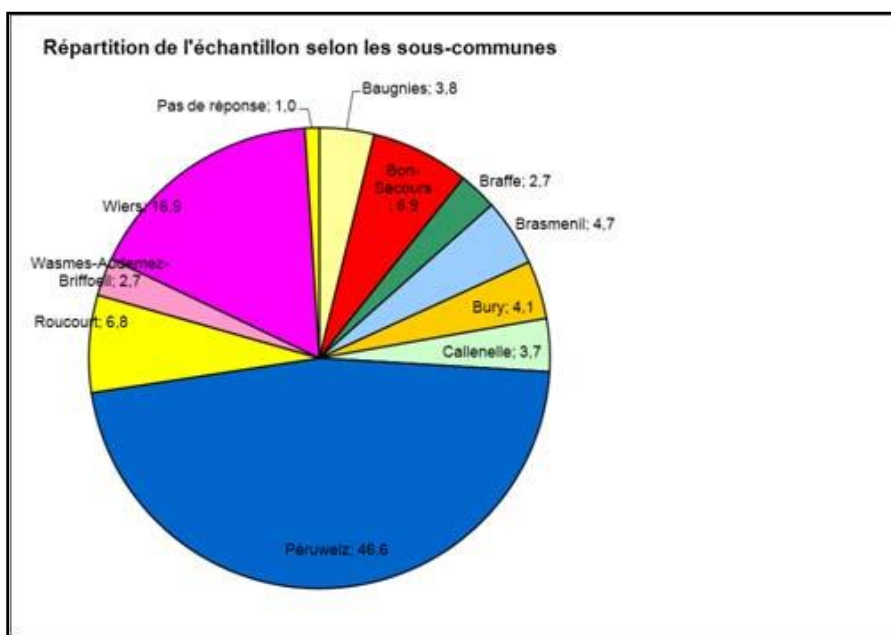
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



Par ailleurs, comme nous l'indique le graphique ci-après, une proportion importante de sondés (46, 6%) sont, en toute logique, des Péruwelziens. Suivent de plus loin les habitants des communes les plus importantes en termes de population : Wiers (16,9% de répondants) et Bonsecours (6,9%).

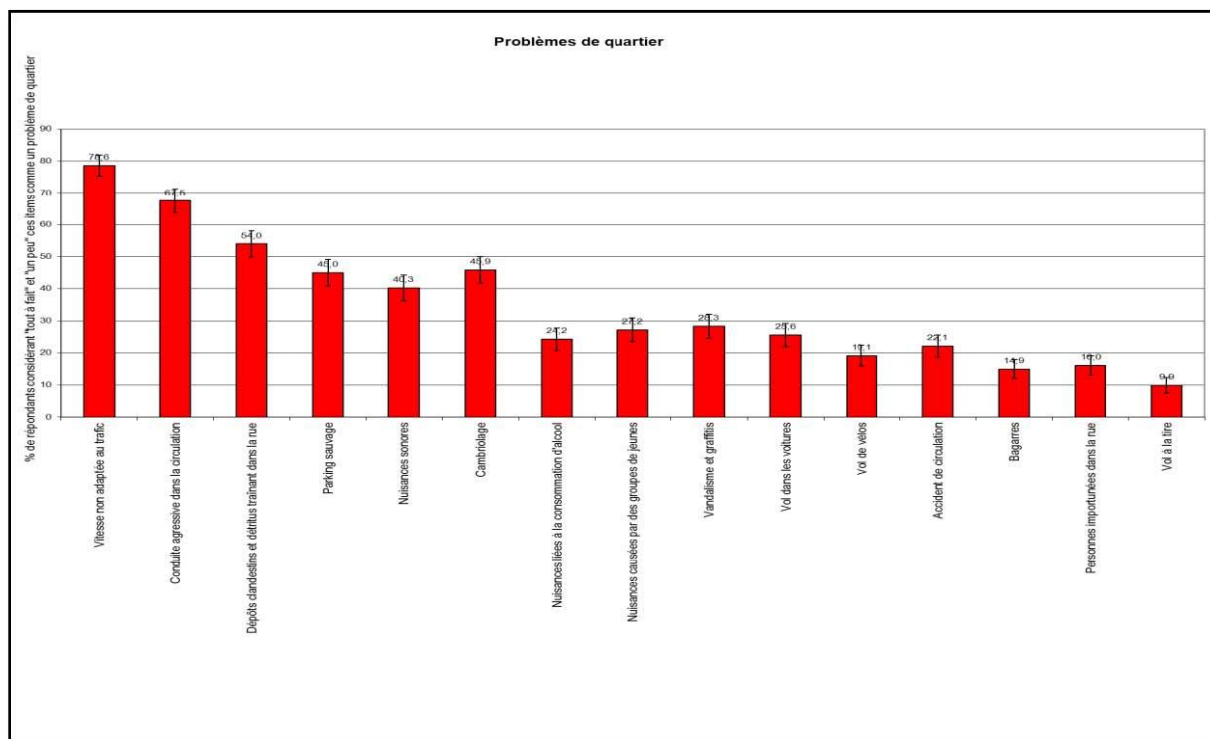


## 1.2.2 L'enquête locale de sécurité

### 1.2.2.1 Problèmes de quartier

En 2011-2012, les problématiques qui touchent plus particulièrement les sondés sont, dans l'ordre, la vitesse non adaptée au trafic (78,6% des répondants considèrent qu'il s'agit d'un problème dans leur quartier), la conduite agressive (pour 67,5% des sondés) dans la circulation, les dépôts (54%) clandestins et détritrus traînant dans la rue, le cambriolage (45,9%), le parking sauvage (45%) et les nuisances sonores (40,3%).

Les résultats obtenus pour cette question « Considérez-vous les faits suivants comme un problème dans votre quartier ? » nous indique une différence significative<sup>95</sup> entre au moins deux pourcentages. L'on peut donc considérer qu'il y ait un « deuxième groupe » de problèmes relevés par des sondés (selon sans doute le quartier où l'on vit et/ou les caractéristiques personnelles du sondé) avec, dans l'ordre, le vandalisme et les graffitis (28,3% des répondants considèrent que c'est un problème dans leur quartier), les nuisances causées par des groupes de jeunes (27,2%), le vol dans les voitures (25,6%) et les nuisances liées à la consommation d'alcool (24,2%).



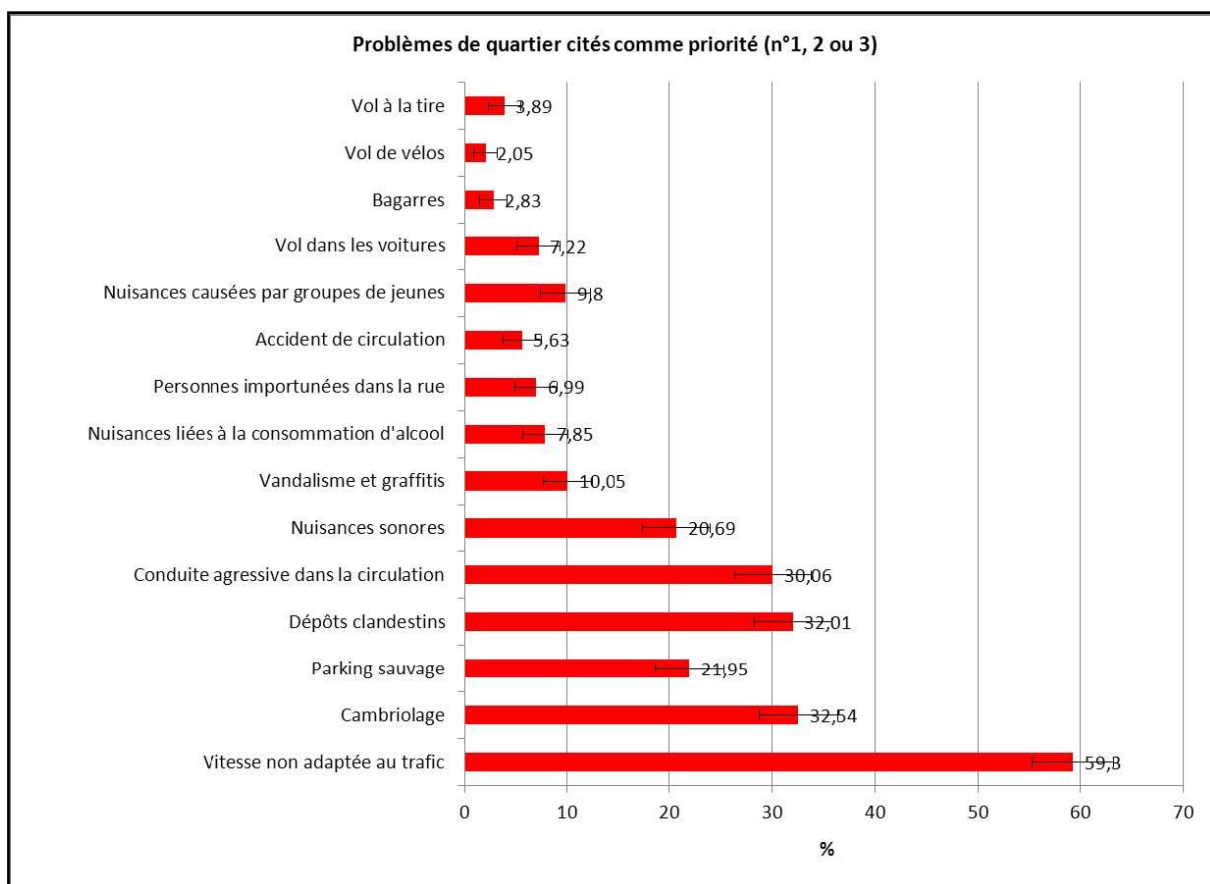
<sup>95</sup> « Cela signifie que la différence constatée entre deux pourcentages n'est pas basée sur le hasard mais qu'il s'agit raisonnablement d'une « réelle » différence. ». Cfr. Enquête locale de sécurité, Manuel Phase 5, Application Excel, p.4.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

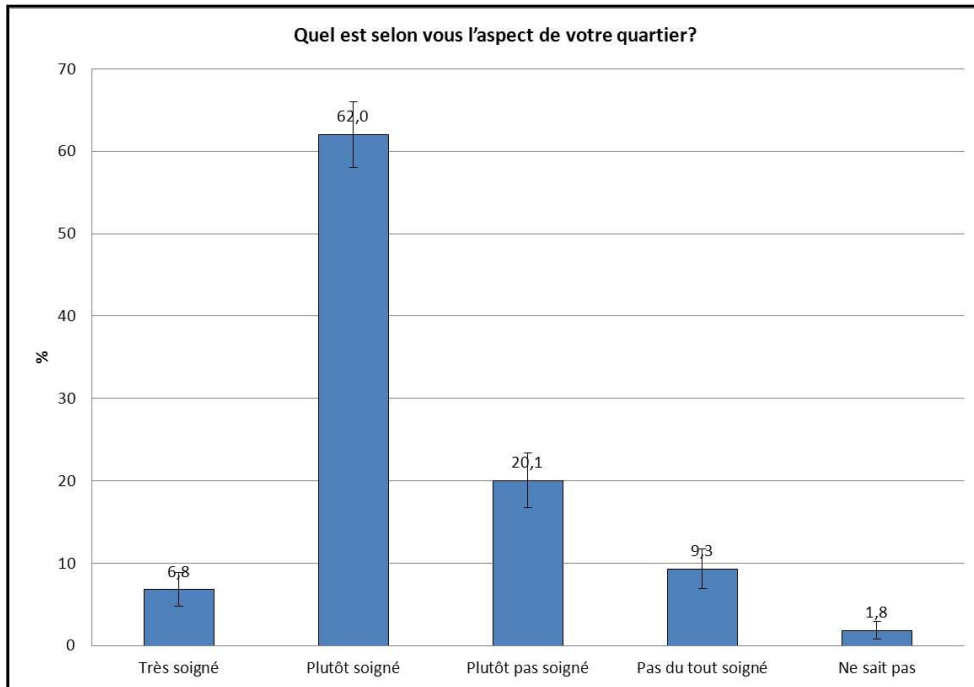
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

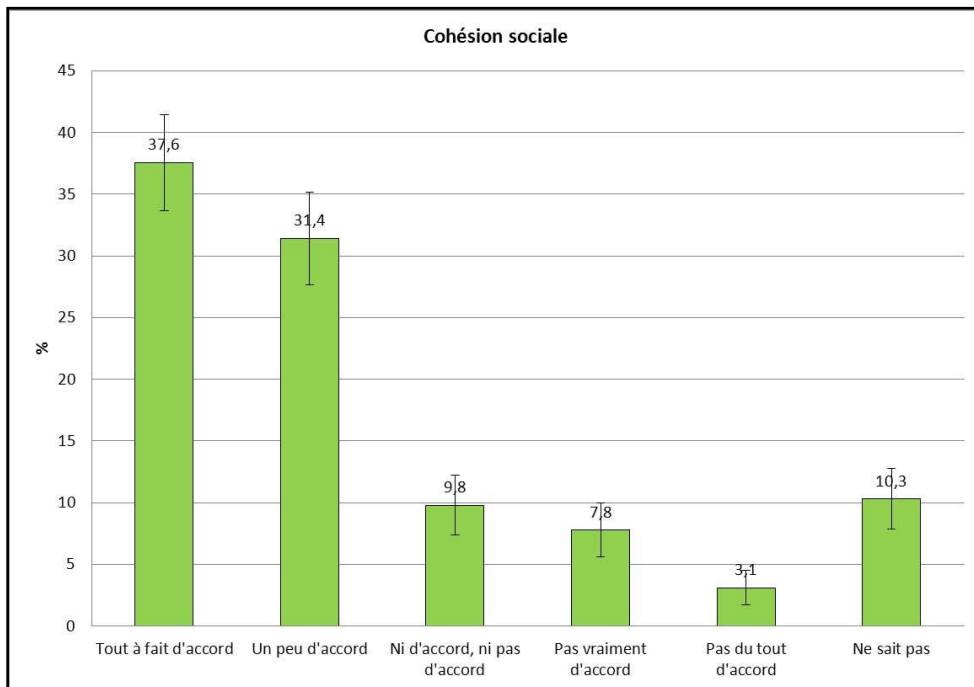
A la question de savoir quelles sont les problèmes à traiter en priorité, le tableau ci-dessous nous indique très clairement qu'il faut se pencher sur les phénomènes suivants : en premier lieu, la vitesse non adaptée au trafic (pour 59,3% des répondants), dans un second temps, le cambriolage, les dépôts clandestins et la conduite agressive dans la circulation et, enfin, la problématique du parking sauvage et des nuisances sonores.



Environ 70% (68,82%) des répondants trouvent leur quartier soigné ; le tiers restant plutôt pas (20,05%) voire pas du tout (pour 9,3%).

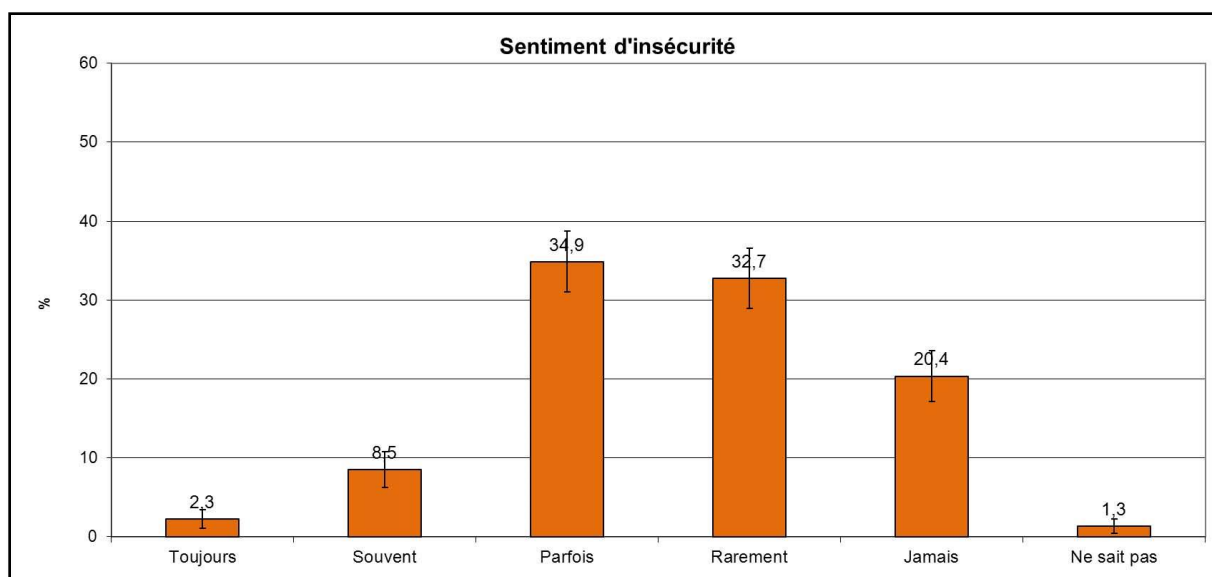


Les sondés ont été conviés à répondre à l'affirmation suivante « Les habitants de votre quartier sont prêts à aider les autres voisins », et ce, afin de mesurer le « niveau » de cohésion sociale. 69% des répondants semblent d'accord (un peu ou tout à fait) avec cette assertion.

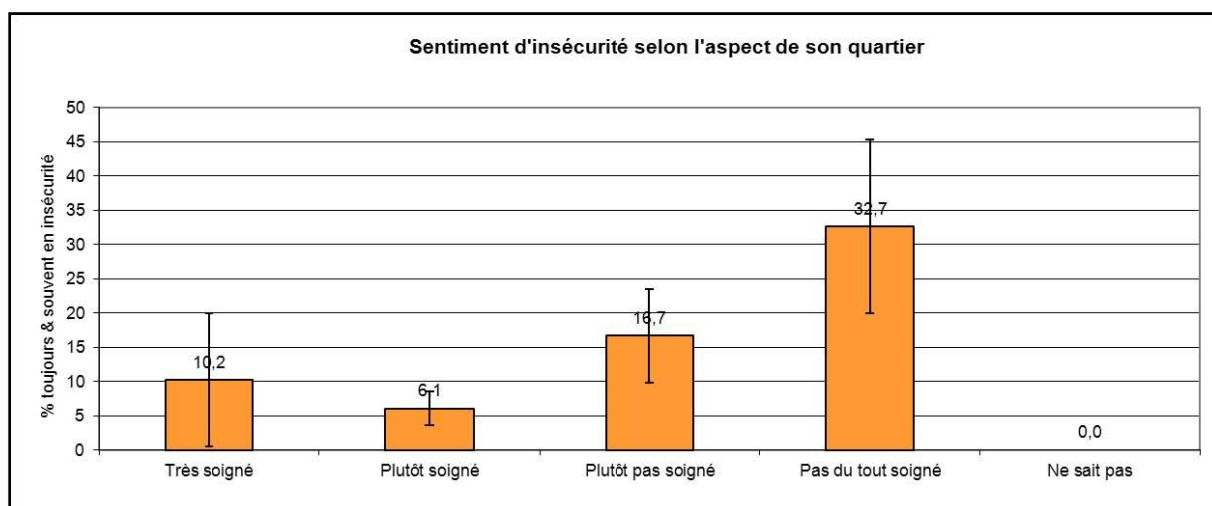


### 1.2.2.2 Sentiment d'Insécurité

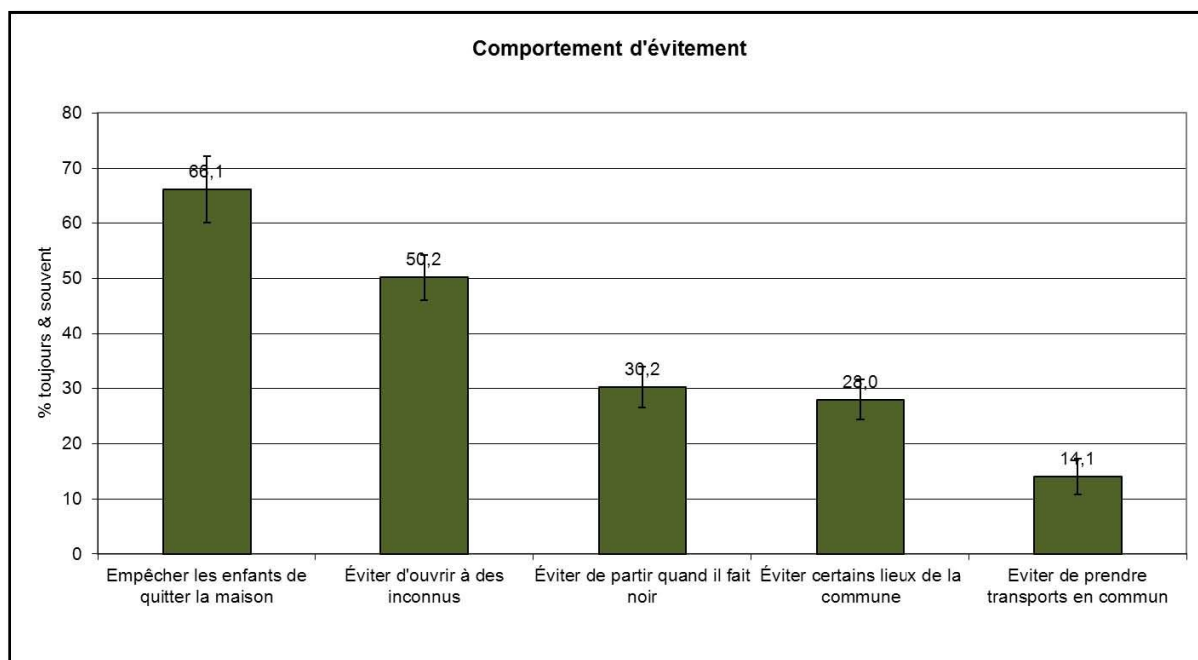
10,74% des répondants se sentent « souvent » ou « toujours » en insécurité. Si l'on compare ces données à celles du Moniteur de Sécurité 2008-2009 (13,71%), l'on peut affirmer que les Péruwelziens se sentent un peu plus en sécurité qu'à l'époque. A noter que cette enquête n'a pas révélé, pour la somme « toujours » et « souvent » de différence significative au niveau du sentiment d'insécurité selon les catégories d'âge.



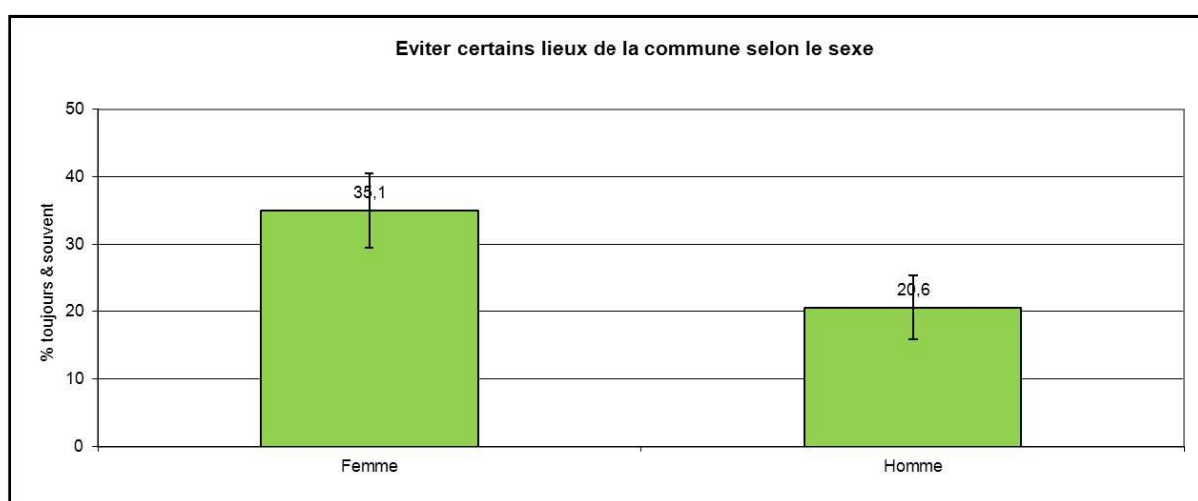
Le sentiment d'insécurité est, semble-t-il, lié à l'image que l'on a de son quartier. Les personnes qui ont constaté que leur quartier n'était pas du tout ou plutôt pas soigné se sentent davantage en insécurité que les autres.



Que l'on se sente ou non en insécurité, on peut être amené à adopter une série de comportements d'évitement. Voici, dans l'ordre décroissant, les comportements qui sont toujours ou souvent adoptés par les répondants : 66,14% empêchent leur(s) enfant(s) de quitter la maison<sup>96</sup>, 50,23% évitent d'ouvrir à des inconnus, 30,19% évitent de partir quand il fait noir, 27,98% évitent certains lieux de la commune et, enfin, 14,05% évitent de prendre les transports en commun.



Certains comportements d'évitement varient parfois en fonction des caractéristiques personnelles des répondants ; par exemple, les femmes évitent davantage que les hommes certains lieux de la commune.



<sup>96</sup>Cette question était d'application pour les personnes ayant un ou des enfant(s) de moins de 15 ans. Cfr.

Enquête locale de sécurité, Manuel Phase 5, Analyse des résultats, p.6.

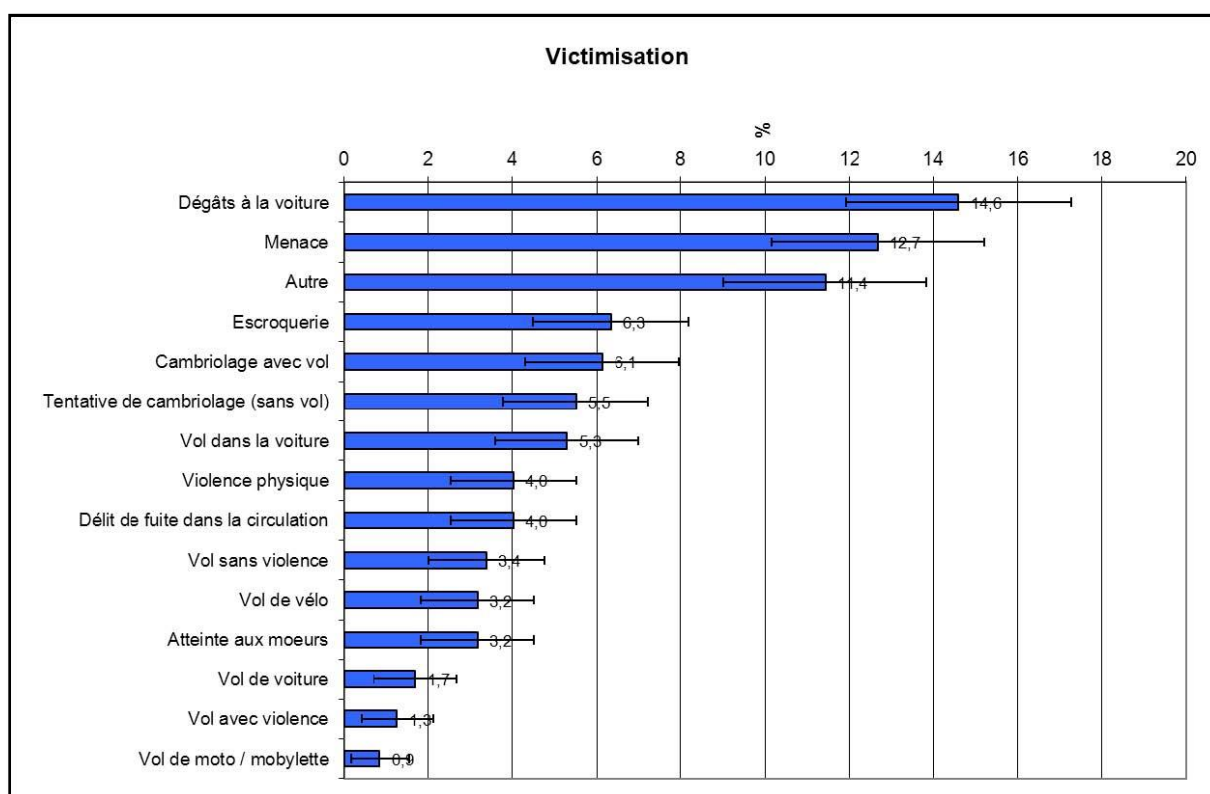
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 1.2.2.3 Victimisation

« La victimisation est le processus par lequel une personne devient victime (ou éventuellement se voit reconnaître ce statut). »<sup>97</sup>. Le tableau ci-dessous est un aperçu des délits pour lesquels les personnes interrogées ont obtenu ce statut de victime, au cours des 12 derniers mois. 14,6% des sondés ont par exemple été victimes de dégâts à leur voiture, 12,7% de menace et 11,6% de cambriolage avec vol ou de tentative de cambriolage (sans vol).



### 1.2.2.4 Déclaration/plainte auprès de la police

Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé ou sur des faits qui sont poursuivis. Il y a bien entendu à côté de ces statistiques toute une série de faits criminels pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni aucune déclaration. A chaque victime, la question a été posée de savoir si le fait avait été déclaré à la police. Le tableau ci-après nous donne un aperçu en

<sup>97</sup>Cfr. Définition issue du glossaire réalisé par Sybille Smeets et CarrolTange du Centre de recherches criminologiques de l'Université libre de Bruxelles à la demande du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (tiré du Guide méthodologique pour un diagnostic local de sécurité, réalisé par la Direction générale politique de sécurité et de prévention, secrétariat permanent pour la politique de prévention, décembre 2005.

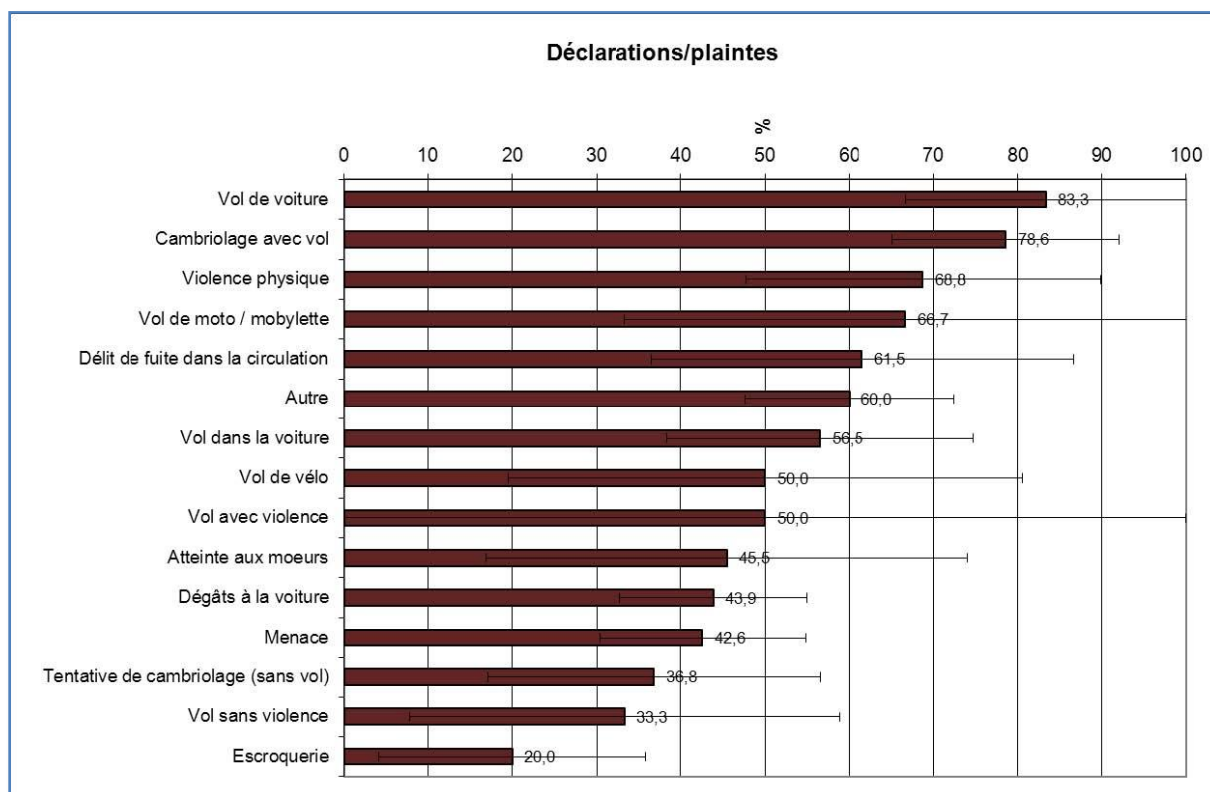
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

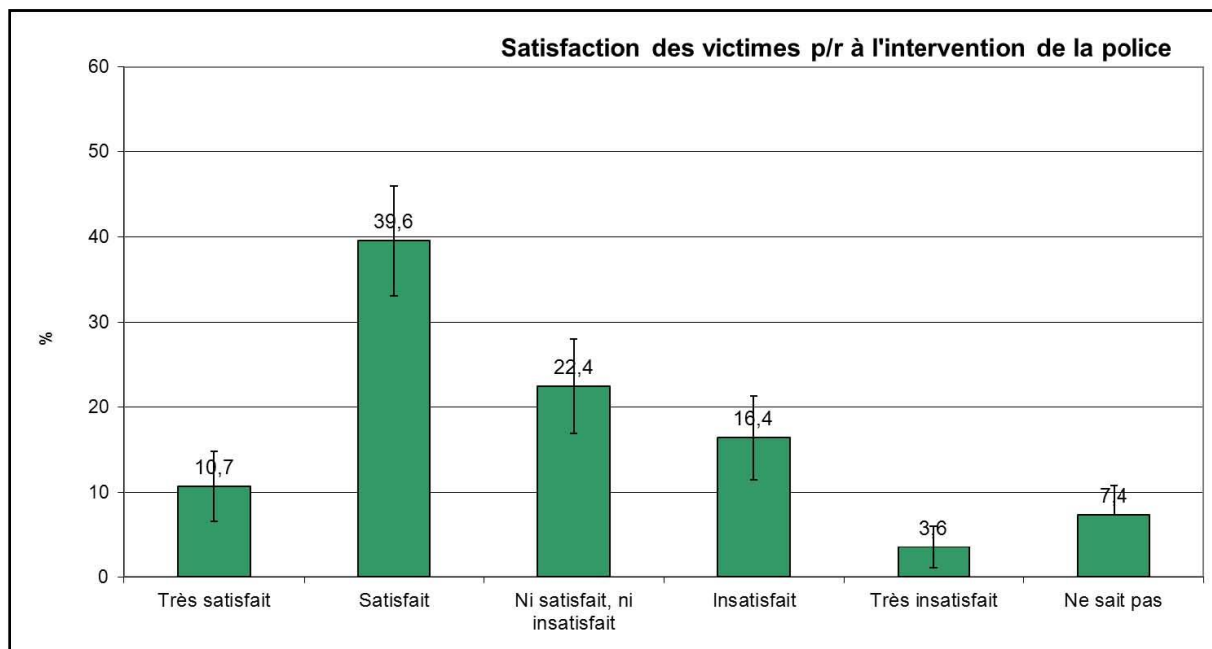
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



matière de déclaration (un pourcentage de déclaration des différents faits). Ainsi, les vols de voiture sont majoritairement déclarés (83,3%) aux services de police. Par contre, les personnes victimes d'escroquerie portent très peu souvent plainte. Seuls 20% des victimes le font.

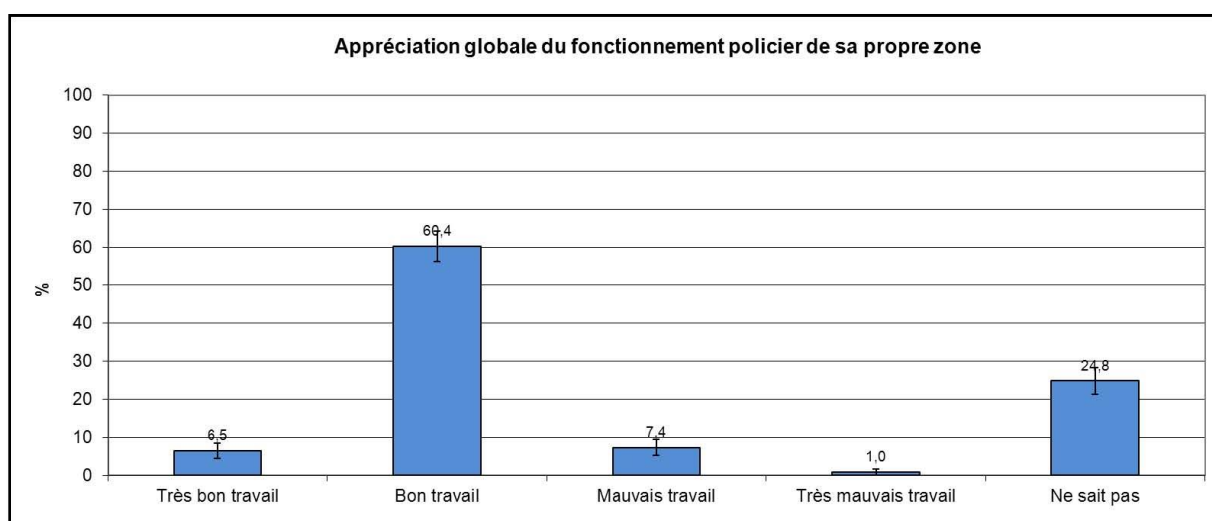


50,25% des personnes victimes d'un fait ayant participé à l'enquête se montrent satisfaites voire très satisfaites de l'intervention de la police lors de la déclaration des faits. 19,98% des personnes sondées sont par contre insatisfaites voire très insatisfaites de l'intervention de la police.

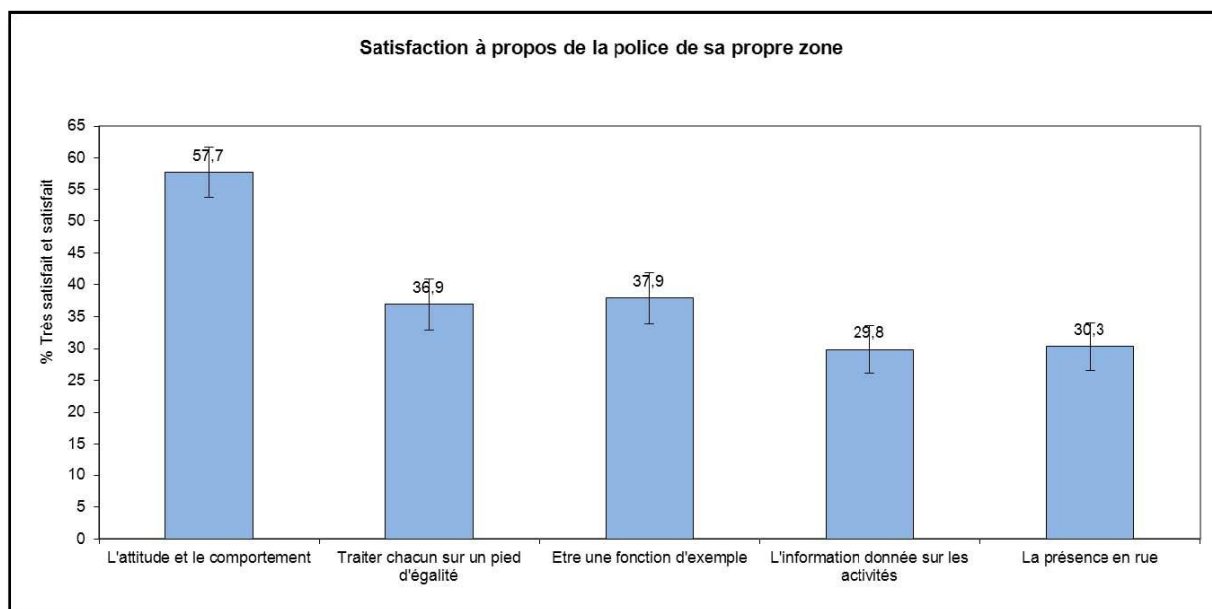


#### 1.2.2.5 Fonctionnement policier de sa propre zone

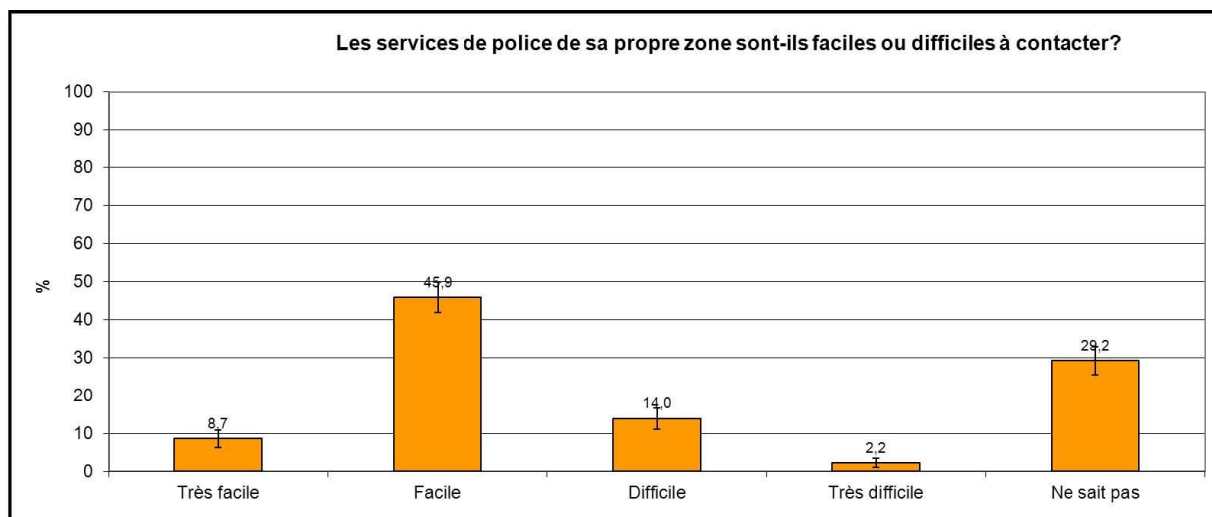
66,87% des personnes sondées apprécient globalement le fonctionnement policier de la zone. Seuls 8,32% des personnes estiment que les services de police de la zone font du mauvais ou très mauvais travail.



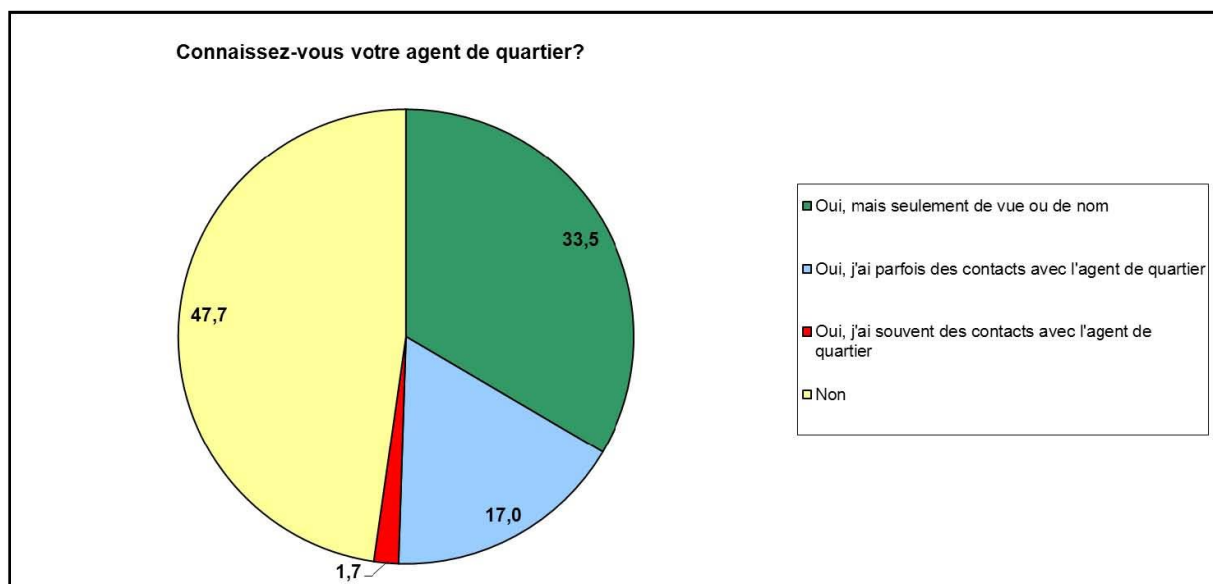
Comme nous le montre le graphique ci-dessous, la satisfaction à l'égard de la police zonale porte avant tout sur le critère suivant : l'attitude et le comportement.



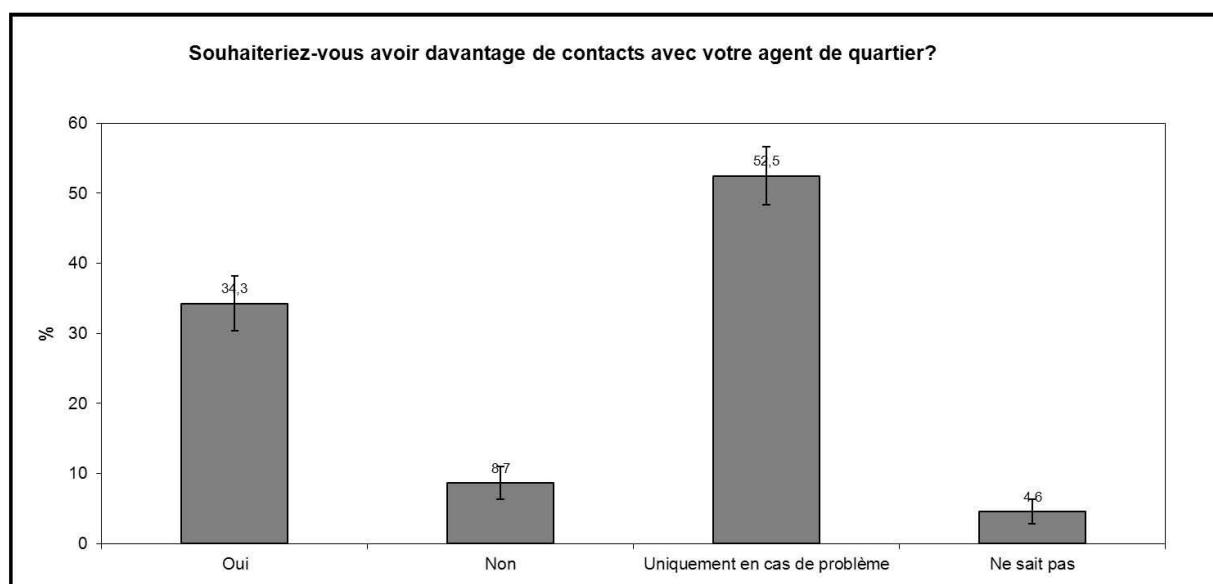
16,18 % des personnes sondées indiquent qu'il est difficile de joindre les services de police de la zone.



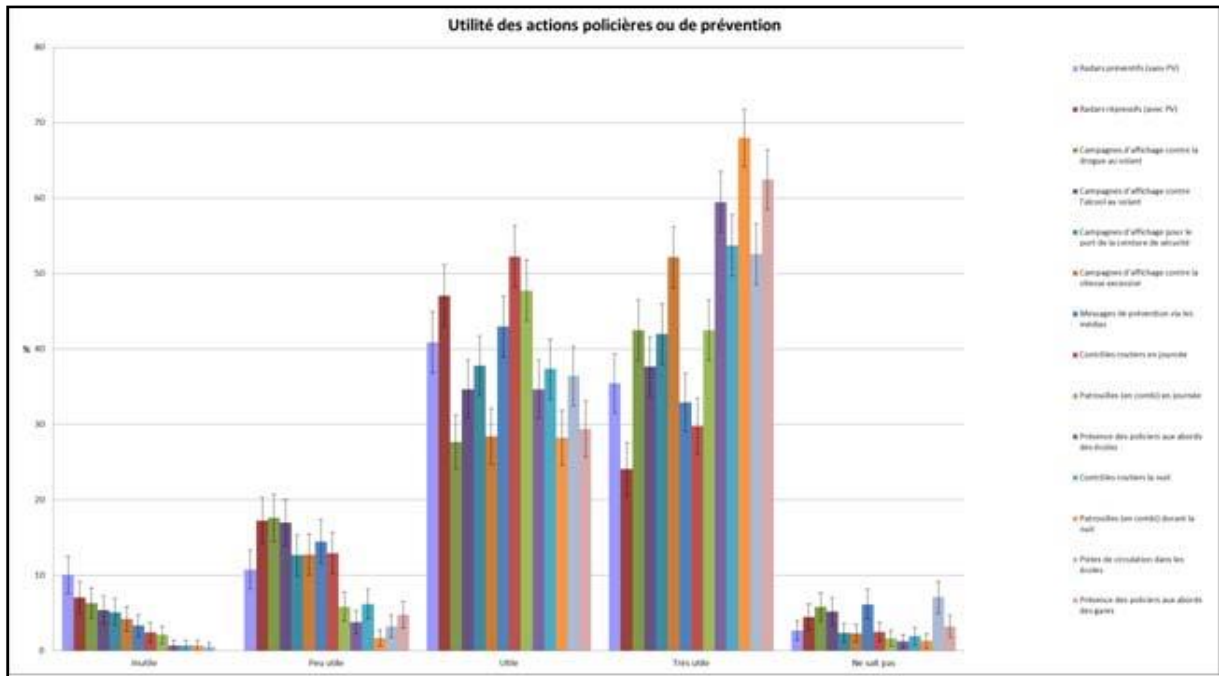
47,74% des personnes ne connaissent pas leur agent de quartier.



34,28% des personnes sondées aimeraient avoir davantage de contacts avec lui ; 52,5% des personnes uniquement en cas de problèmes.



La question « *Utilité des actions policières ou de prévention* », représentée graphiquement ci-dessous, était une question locale (ajoutée pour les zones de Tournai), indique Annelies De Bie<sup>98</sup> du service CGOP/B de la Police fédérale. Majoritairement, ces actions rencontrent un intérêt. Les plus utiles semblent les patrouilles de nuit, la présence des policiers aux abords des gares et des écoles, les contrôles routiers la nuit, les pistes de circulation dans les écoles et les campagnes d’affichage contre la vitesse excessive.



### 1.2.2.6 Dernier contact policier

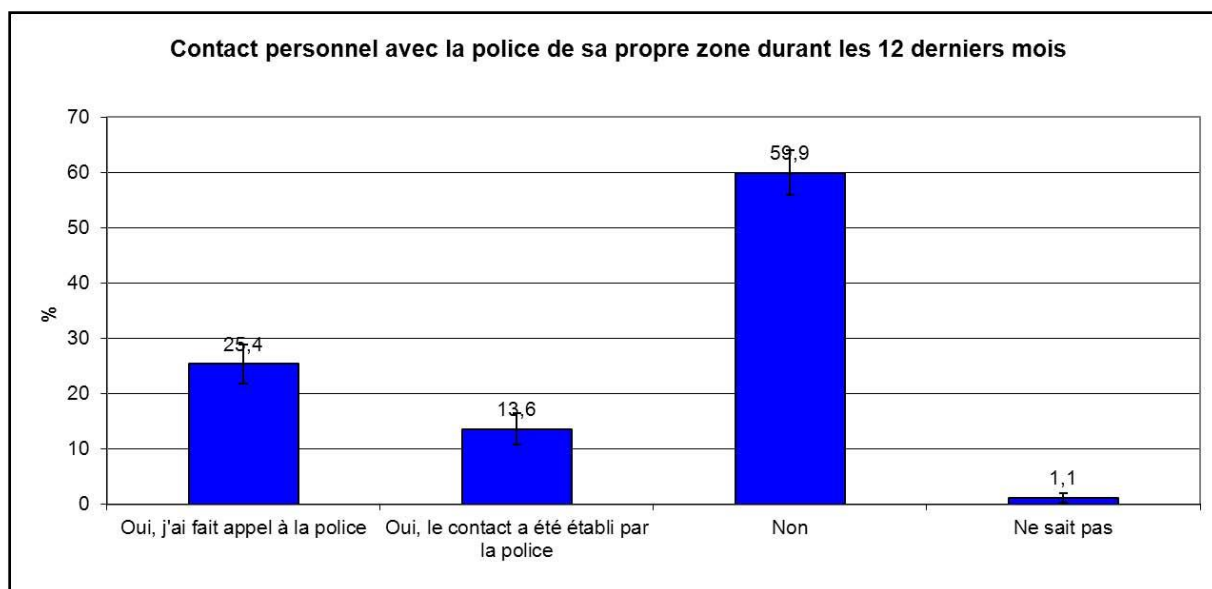
38,93% des personnes sondées ont eu un contact personnel avec la police zonale durant les 12 derniers mois.

<sup>98</sup>Entretien par courrier électronique, 18/03/2013.

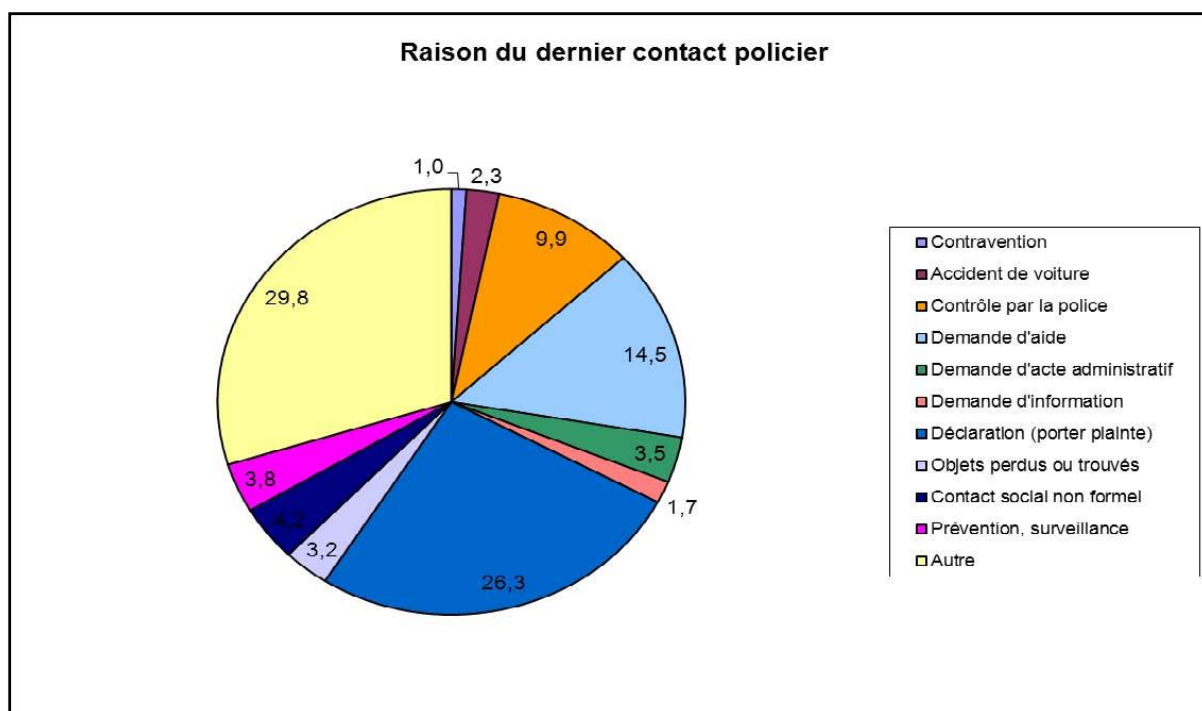
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

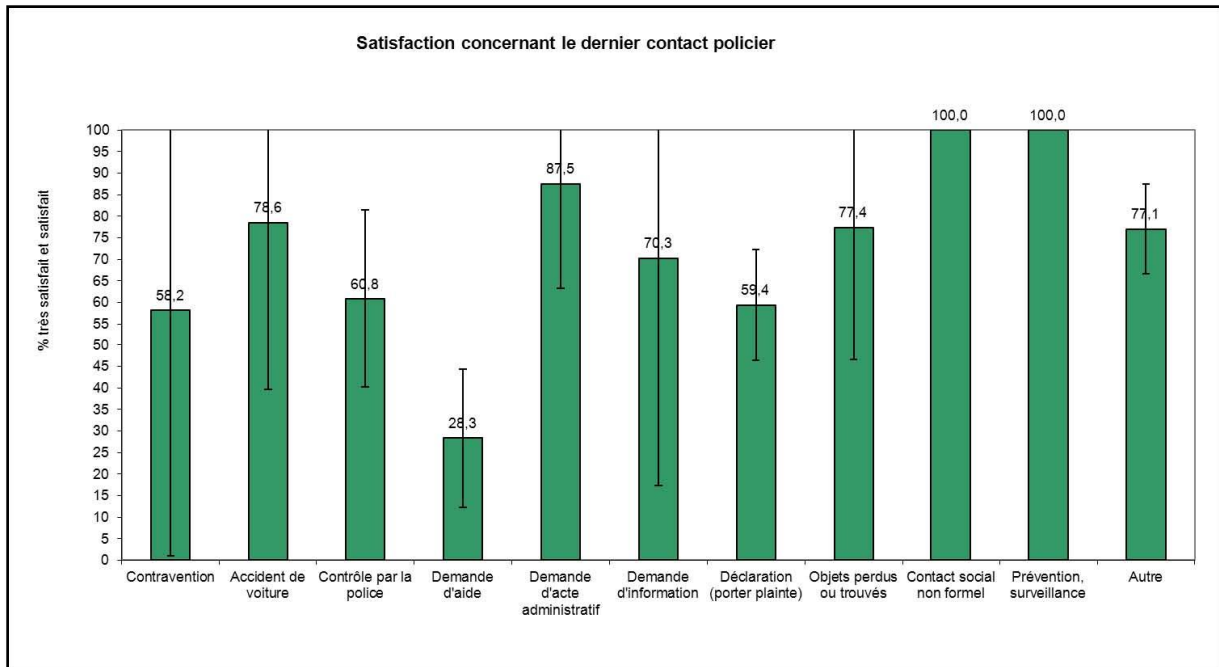
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



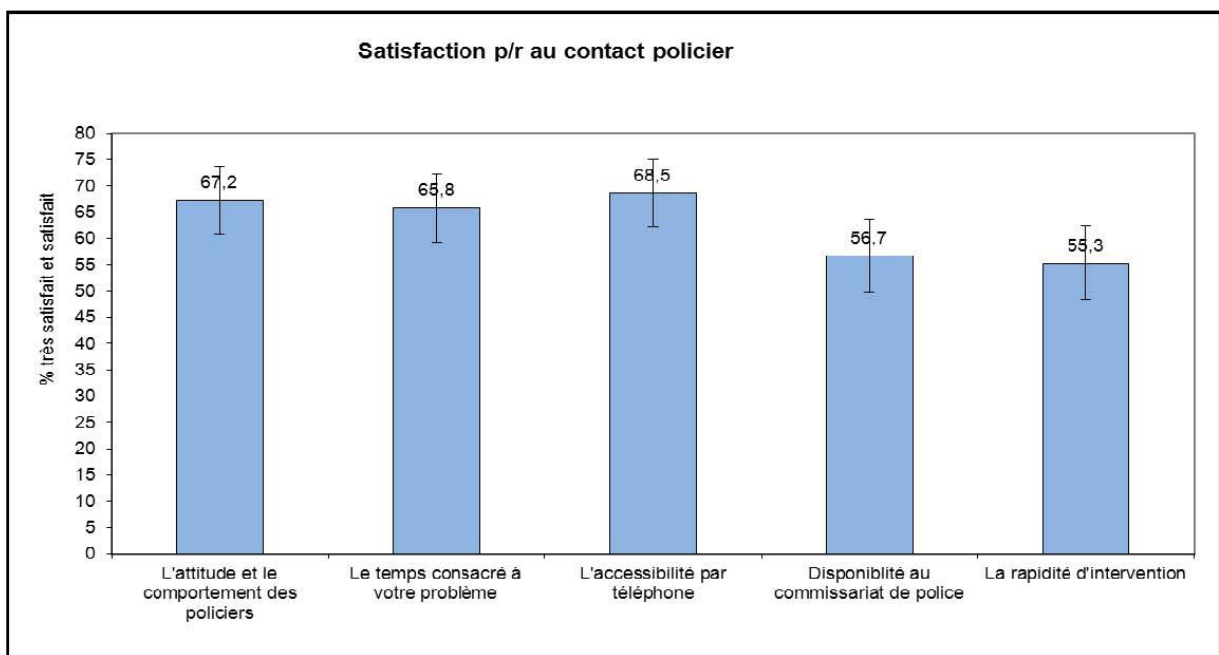
La raison de ce contact est pour 26,28% d'entre elles « porter plainte ». En ce qui concerne la raison du dernier contact policier, aucune différence significative n'a été relevée selon l'âge, le sexe, le niveau de formation ou encore l'activité professionnelle du répondant.



Le niveau de satisfaction concernant ce dernier contact policier varie selon la raison du contact. Seules 28,32% des personnes ayant « demandé de l'aide » estiment ce dernier contact (très) satisfaisant. Par contre, pour les autres motifs de contact, le niveau de satisfaction est supérieur à 50%.



Comme nous l'indique ce dernier graphique, la satisfaction par rapport à ce dernier contact policier porte moins sur la rapidité d'intervention que sur l'accessibilité des services de police de la zone par téléphone.



### 1.2.3 Conclusions relatives à l'Enquête locale de sécurité 2011-2012

Sur Péruwelz, l'Enquête locale de sécurité 2011-2012 a porté sur un échantillon de 473 personnes de 15 ans et plus. Celle-ci s'est déroulée entre juin 2011 et avril 2012. Cette enquête portait sur les problèmes de quartier, le sentiment d'insécurité, la victimisation, les rapports avec la police (déclaration, plainte et dernier contact policier) et le fonctionnement policier.

Globalement, les problématiques qui touchent le plus les Péruwelziens sont :

- la vitesse non adaptée au trafic ;
- la conduite agressive dans la circulation ;
- les dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue ;
- le cambriolage ;
- le parking sauvage ;
- les nuisances sonores.

Un groupe de personnes plus minoritaire serait également confronté aux phénomènes suivants :

- vandalisme et graffitis ;
- nuisances causées par des groupes de jeunes ;
- vols dans les voitures ;
- nuisances liées à la consommation d'alcool.

On peut regrouper tous ces phénomènes en quatre catégories : insécurité routière, problématique environnementale (problèmes de tranquillité et de salubrité publiques), problématique vols (vos dans véhicules et cambriolages) et délinquance/vandalisme.

Les problèmes à traiter en priorité relèvent des catégories suivantes : insécurité routière, problématique environnementale et problématique vols.

Environ 11% des répondants se sentent en insécurité. Si l'on compare ces données (+/-14% des Péruwelziens) avec celles du Moniteur de Sécurité 2008-2009, le sentiment d'insécurité a quelque peu diminué sur Péruwelz.

Un tiers des sondés ne trouvent pas leur quartier soigné. Et il semble que le sentiment d'insécurité soit lié à l'image que l'on ait de son quartier.



Les faits dont certains sondés auraient été victimes, au cours des douze derniers mois précédents l'enquête, sont principalement :

- dégâts à la voiture ;
- menace ;
- cambriolage avec vol et tentative de cambriolage (sans vol) ;
- autre ;
- escroquerie.

Parmi les faits suivants, seuls les cambriolages (avec vol) et les faits relevant de la catégorie « autre » sont majoritairement déclarés aux services de police. Les personnes victimes d'escroquerie portent rarement plainte.

Environ 67% des personnes sondées apprécient le fonctionnement policier de la zone. Cette appréciation du travail policier porte avant tout sur l'attitude et le comportement des policiers.

Cette enquête nous révèle que la moitié (47,7%) des répondants ne connaît pas son agent de quartier. Par ailleurs, près de 39% des sondés ont eu un contact avec la police zonale au cours des douze derniers mois. La satisfaction par rapport à ce dernier contact policier porte en premier lieu sur l'accessibilité des policiers par téléphone.

### **1.3 L'Enquête menée par le Conseil de la Citoyenneté sur le sentiment d'insécurité et de violence latente dans notre environnement**

#### **1.3.1 Contexte de l'Enquête<sup>99</sup>**

Conformément à l'article L1122-35 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil communal a institué, en date du 22 février 2007, un Conseil Consultatif de l'Education à la Citoyenneté Démocratique nommé plus simplement « Conseil de la Citoyenneté ». Ce conseil composé de 37 personnes « *reconnues pour leurs compétences dans leur domaine<sup>100</sup> respectif* » a pour finalité d' « *amener tous les Péruwelziens à être, devenir ou redevenir des citoyens intéressés par la vie de leur cité, capables d'agir sur elle et de la rendre conforme à leurs aspirations de paix, de démocratie, d'égalité, de respect, d'ouverture, de tolérance, de participation et de bien être pour tous* »<sup>101</sup>.

A ce titre, le Conseil de la Citoyenneté de la Ville de Péruwelz a décidé de mener une action liée au sentiment d'insécurité et de violence latente dans notre environnement. Pour ce faire, il a opté pour une stratégie en deux temps : analyser le ressenti réel des citoyens, puis mettre en œuvre des actions ciblées. Un questionnaire a été testé auprès de vingt personnes avant d'être soumis, le 21 mars 2011, à 6.775 foyers par toutes-boîtes avec enveloppe « retour port payé par le destinataire ». 959 questionnaires (taux de réponses de 14,15%) valablement complétés sont revenus entre la période du 23 mars 2011 et du 8 septembre 2011. Lorsqu'on récolte des données sur base d'un échantillon, il faut toujours tenir compte d'une marge d'erreur. Celle-ci est exprimée à travers un intervalle de confiance fixé ici, d'après le rapport sur les résultats de l'enquête, à 95%. La marge maximale d'erreur obtenue est de 6%, c'est-à-dire, nous indique Luc Rigaux, l'auteur de ce rapport, « *j'ai 95% de probabilité de ne pas me tromper de plus de 6% autour des estimations* ».

Nous vous présentons ici une version concise des résultats de cette enquête sur le sentiment de sécurité et de violence latente dans notre environnement.

---

<sup>99</sup>L. RIGAUX, Présentation des résultats de l'enquête sur le sentiment de sécurité et de violence latente dans notre environnement menée par le Conseil de la Citoyenneté, 14 octobre 2011.

<sup>100</sup>« *Associations patriotiques, mouvements de jeunesse, maison de jeunes, culture, environnement, coopération au développement, histoire et patrimoine, éducation permanente, enseignement, partis politiques démocratiques, prévention, sécurité, police, service jeunesse, troisième âge, etc.* »

<sup>101</sup>Idem.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

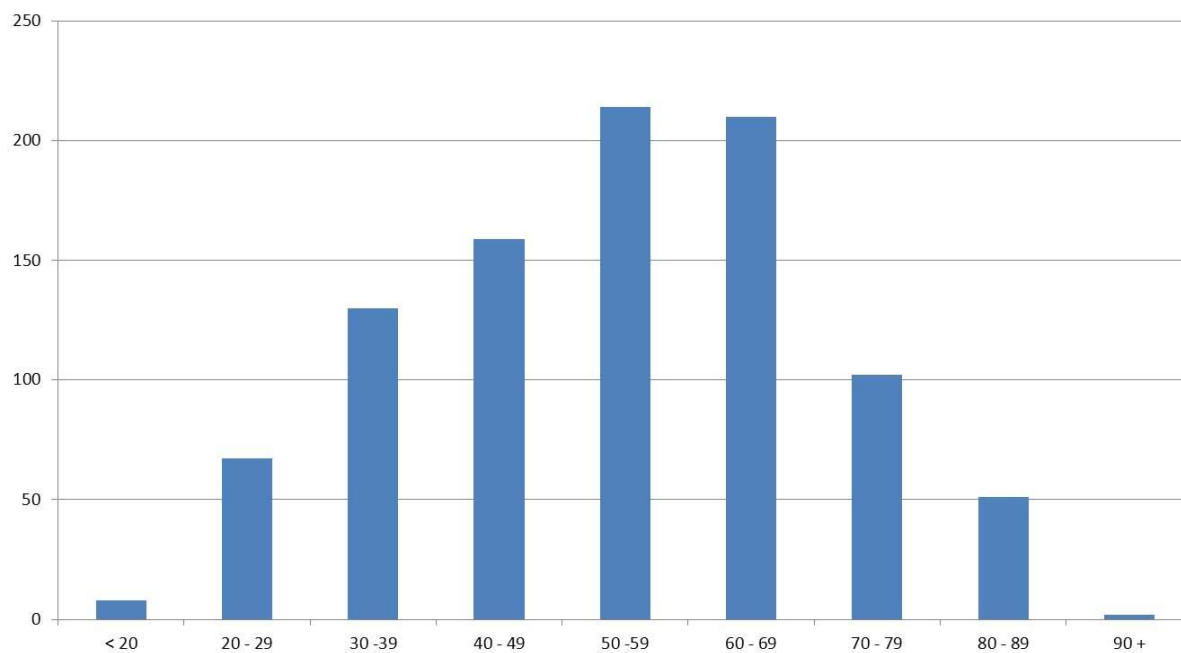
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

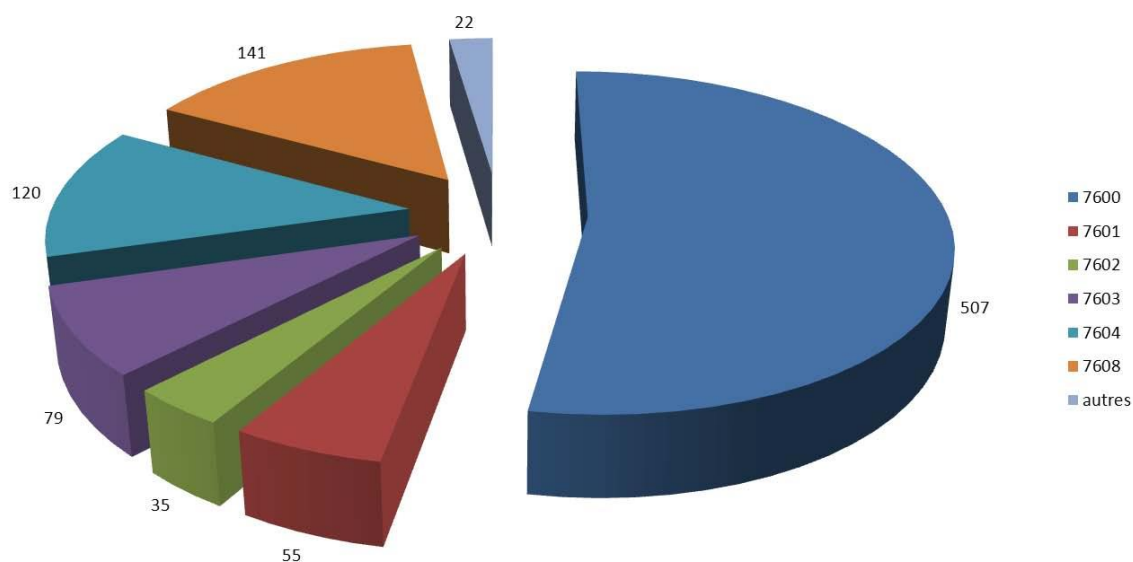
### 1.3.2 Analyse « chiffrée »<sup>102</sup>

43% d'hommes et 57% de femmes ont participé à cette enquête. Le rapport nous indique que l'âge moyen des répondants est de 53 ans.

Une majorité de personnes âgées de 50 à 59 ans et de 60 à 69 ans ont répondu à cette enquête.



507 questionnaires ont été remplis par des Péruwelziens ; 141 par des Wiersiens.



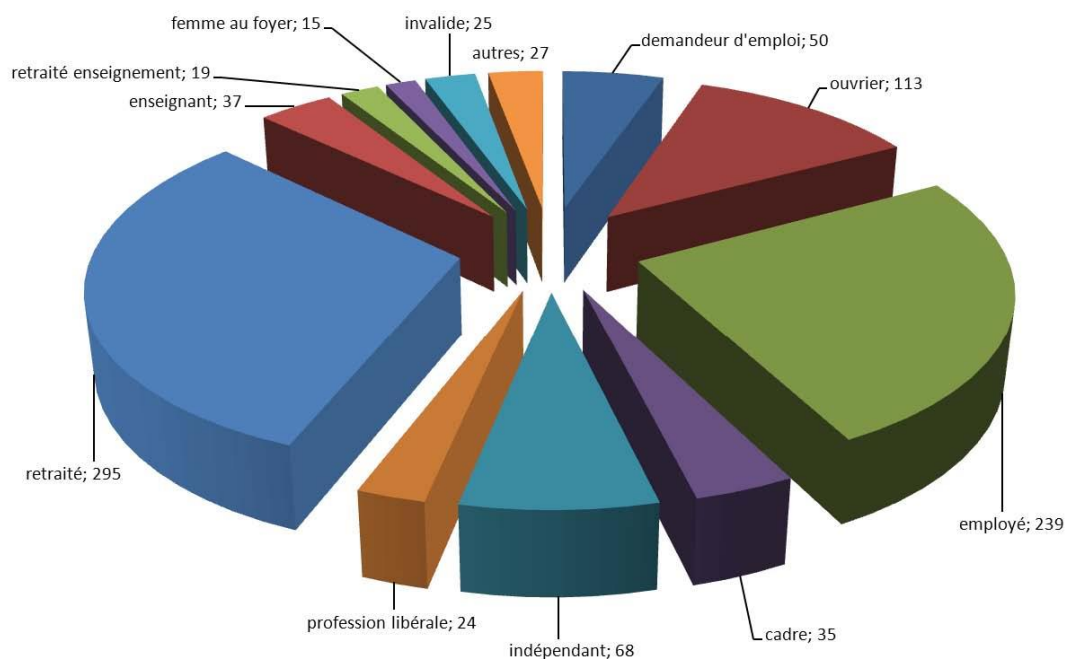
<sup>102</sup>Tableaux issus de la présentation des résultats de l'enquête citée supra.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

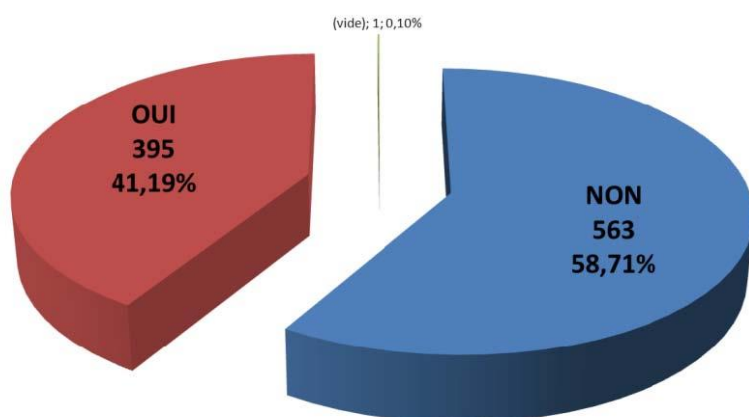
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Comme nous l'indique le graphique ci-après, une majorité de retraités et d'employés ont participé à cette enquête.



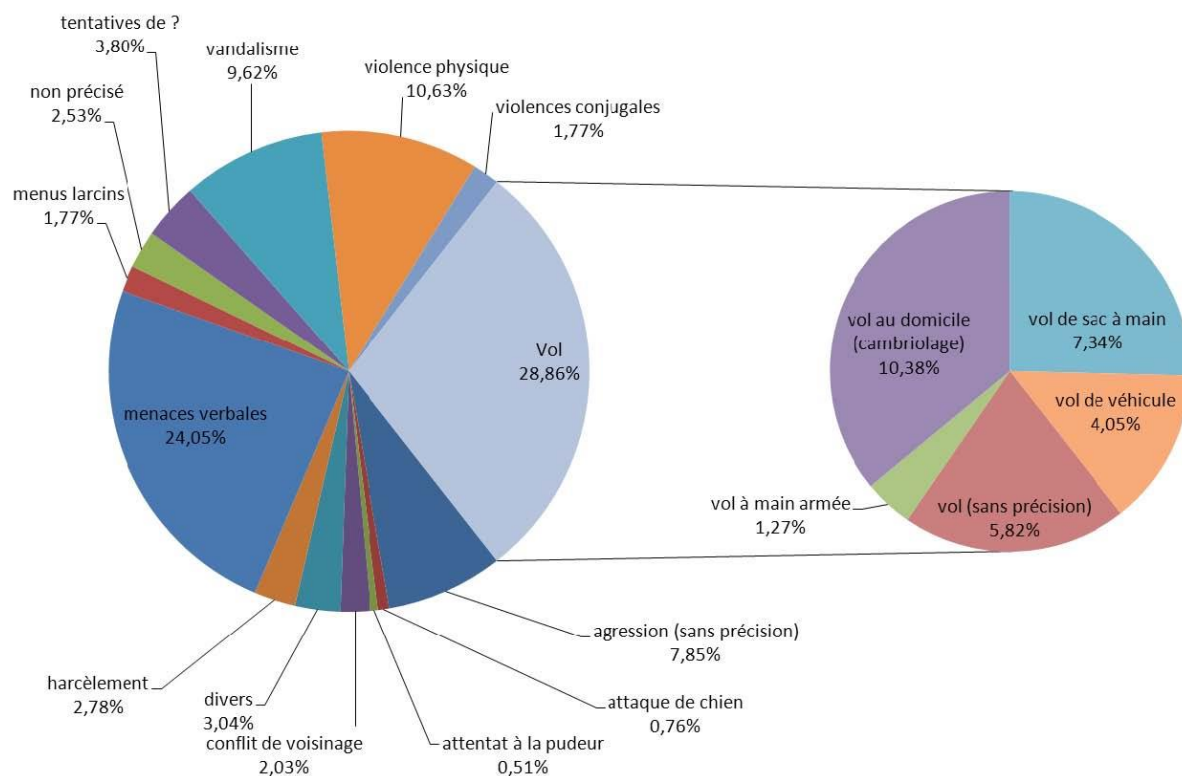
Dix questions ont été posées aux sondés. La première question portait sur l'état de victimation : « *Avez-vous déjà été victime d'actes de violence ? Si oui, lesquels ?* »

41,19% des participants à cette enquête ont répondu par la positive. Il est à noter que la période durant laquelle les sondés auraient pu être victimes d'actes de violence n'a malheureusement pas été précisée dans la question. Les faits évoqués par les victimes peuvent par conséquent remontés à quelques années. Néanmoins, si anciens soient-ils, ces faits peuvent toujours avoir un impact sur le sentiment d'insécurité.



Parmi les faits dont les répondants auraient été victimes, on relève une majorité de personnes ayant été « volées »<sup>103</sup> (28,86%) et/ou ayant subi des menaces verbales (24,05%). Suivent ensuite les faits de violence physique (10,63%), de vandalisme (9,62%) et d'agression

### Victimes de quoi ?



(7,85%).

Un test de dépendance a été réalisé par l'auteur de ce rapport sur les variables « avez-vous été victime » et « le milieu de vie ». Il semble, selon son analyse, que « *le fait de vivre en milieu urbain augmente le risque d'être victime d'un acte de violence* »<sup>104</sup>. Par ailleurs, « *le fait de vivre en milieu urbain augmente la propension à attribuer un degré élevé de violence* »<sup>105</sup>.

<sup>103</sup>Le 2ème graphique nous détaille le type de vols (cambriolage et vol de sac à main principalement).

<sup>104</sup>L. RIGAUX, Présentation des résultats de l'enquête sur le sentiment de sécurité et de violence latente dans notre environnement, menée par le Conseil de la Citoyenneté, 14 octobre 2011.

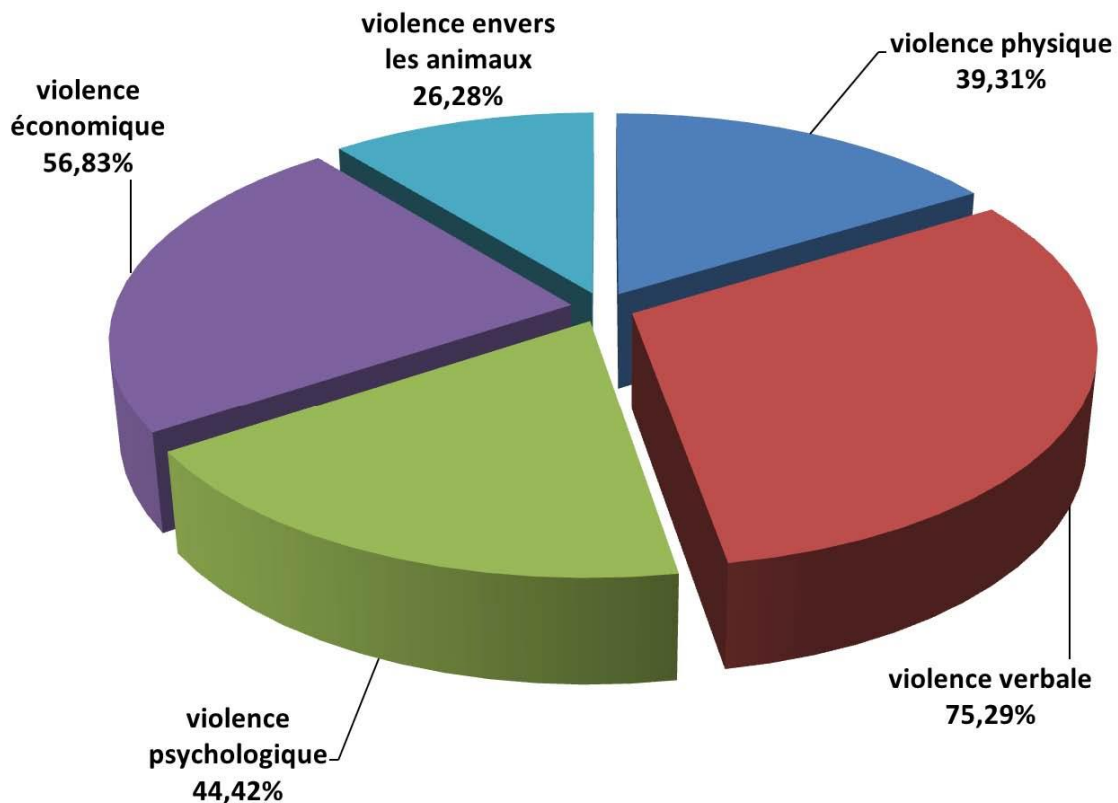
<sup>105</sup>Idem.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

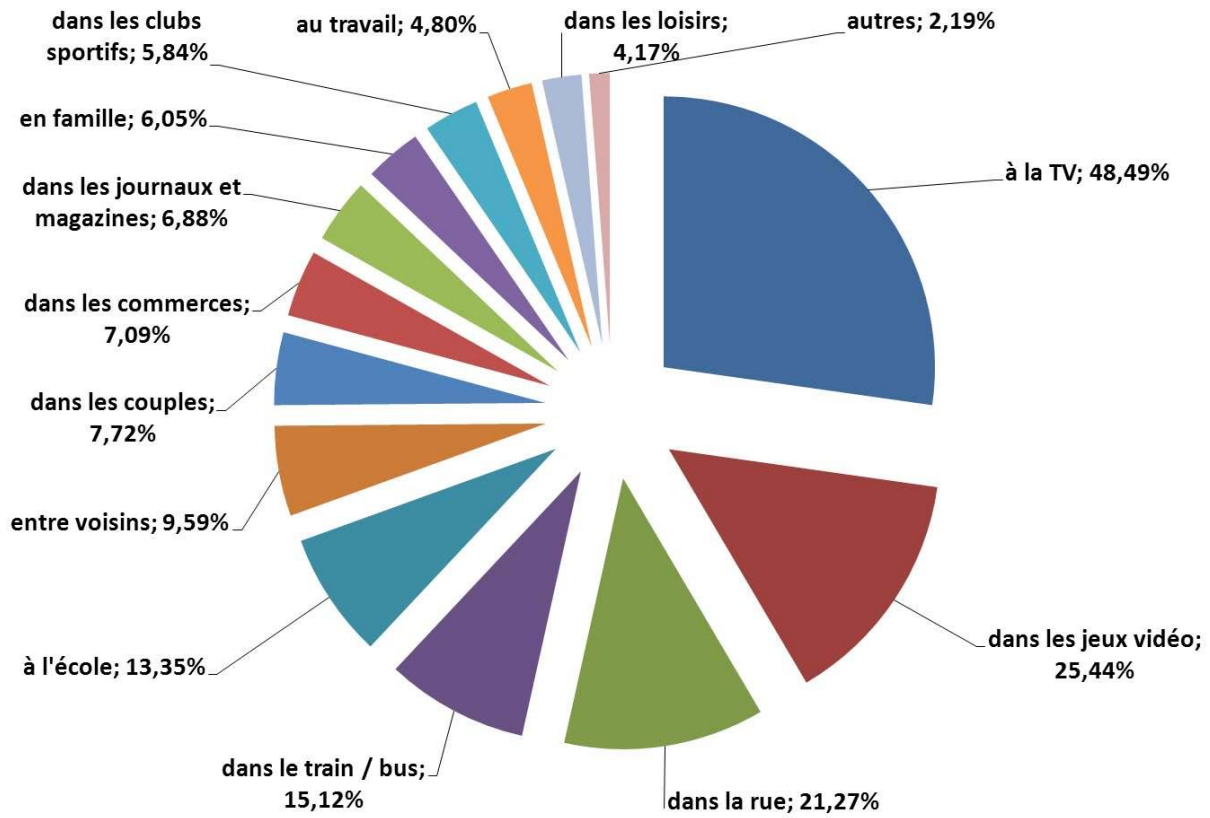
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

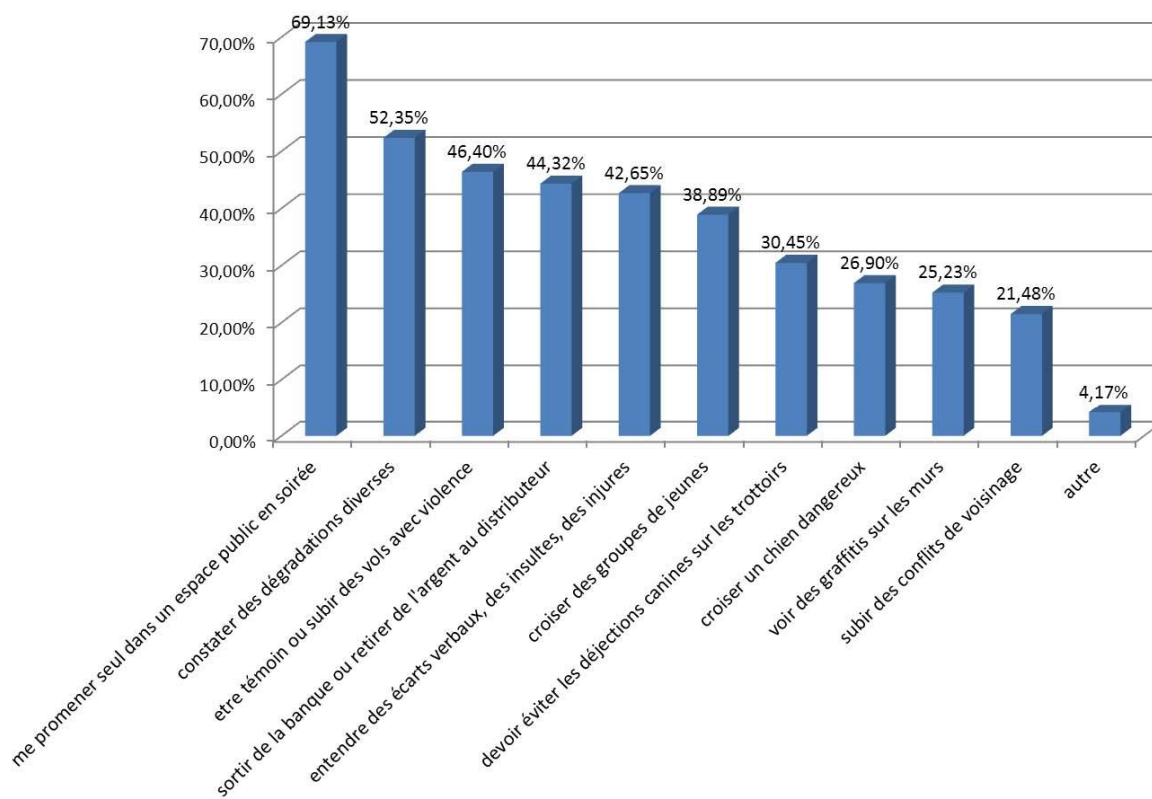
La deuxième question de l'enquête s'attachait à éclaircir la notion de violence : « *A votre avis, quel est le genre de violence le plus présent dans votre environnement ?* ». Cinq choix étaient proposés aux participants. Ceux-ci devaient simplement biffer les mentions inutiles. Selon le graphique établi consécutivement aux données collectées, les violences verbales et économiques semblent se démarquer des autres types de violences.



Selon les réponses à la 3ème question « *D'après vous, où rencontre-t-on le plus de violence ?* », il appert que les répondants estiment avant tout la télévision et les jeux vidéo en tant que vecteurs de violence. Ensuite, les participants considèrent qu'elle est davantage présente dans la rue, dans le train/le bus, à l'école, entre voisins et dans les couples.



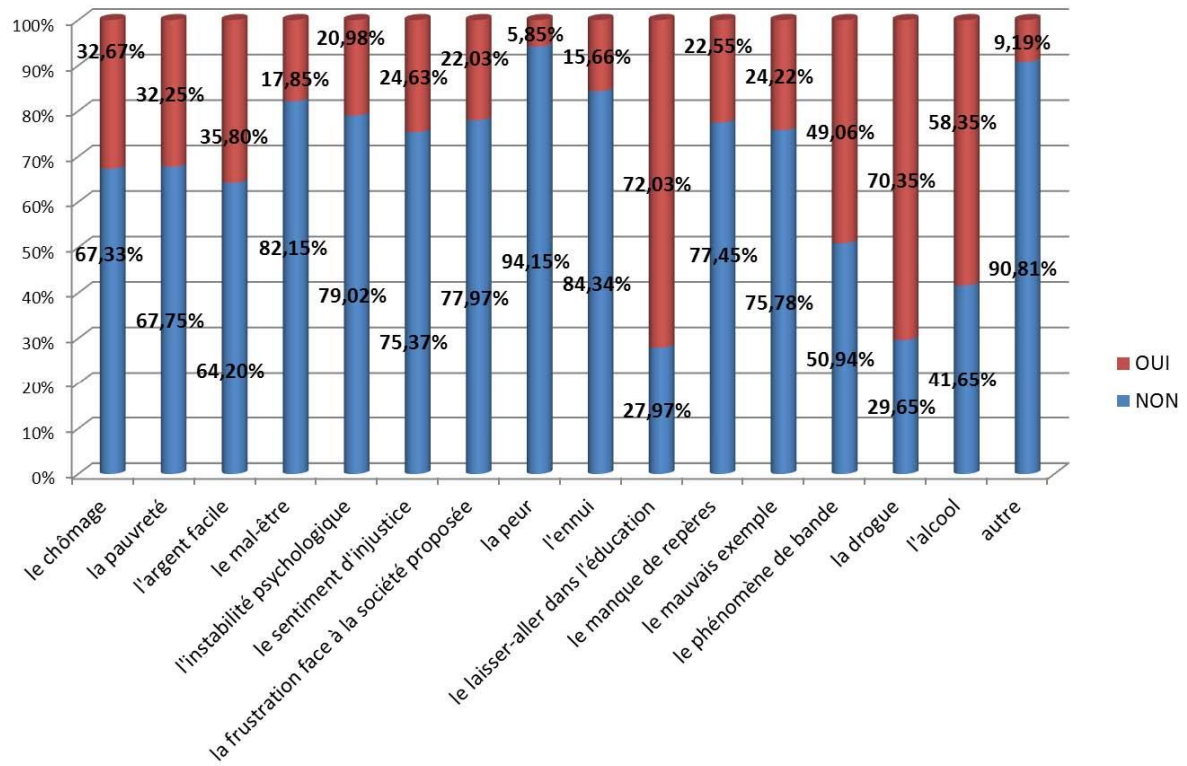
La question quatre conviait les participants à cette enquête à exprimer ce qui, pour eux, provoquait un sentiment d'insécurité dans leur environnement. Onze items dont trois choix possibles (à classer de 1 à 3 selon leur importance) étaient proposés aux sondés. La crainte de se promener seul dans un espace public en soirée est revenue le plus souvent chez les répondants.



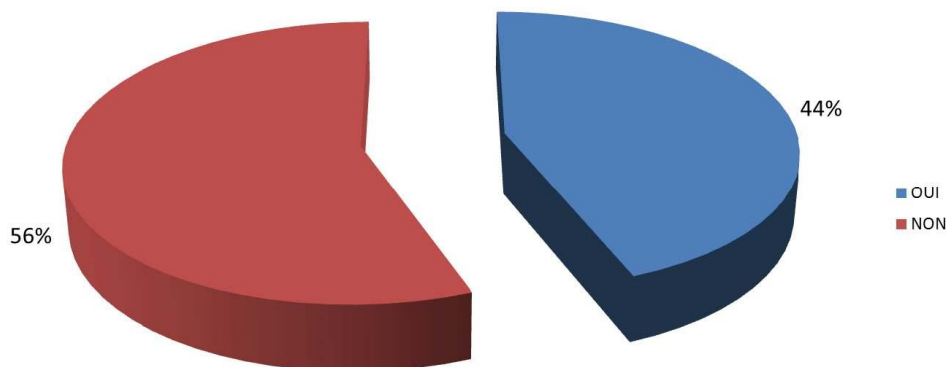


Les réponses à la cinquième question évoquent les causes de la violence...

Selon les répondants, les cinq raisons principales de cette violence parmi les items proposés sont, selon le graphique ci-après, le laisser-aller dans l'éducation, la drogue, l'alcool, le phénomène de bande et l'argent facile.



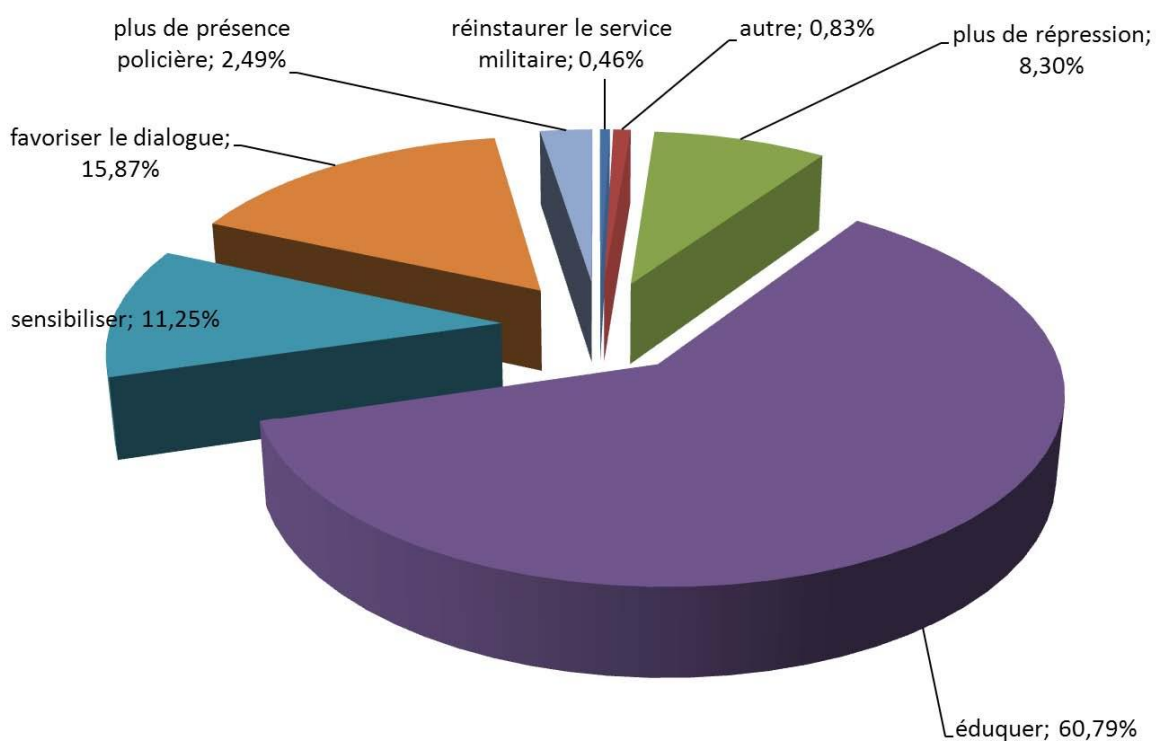
La question six s'intéresse aux témoins d'actes de violence. 44% des répondants ont déjà été témoins d'actes de violence.



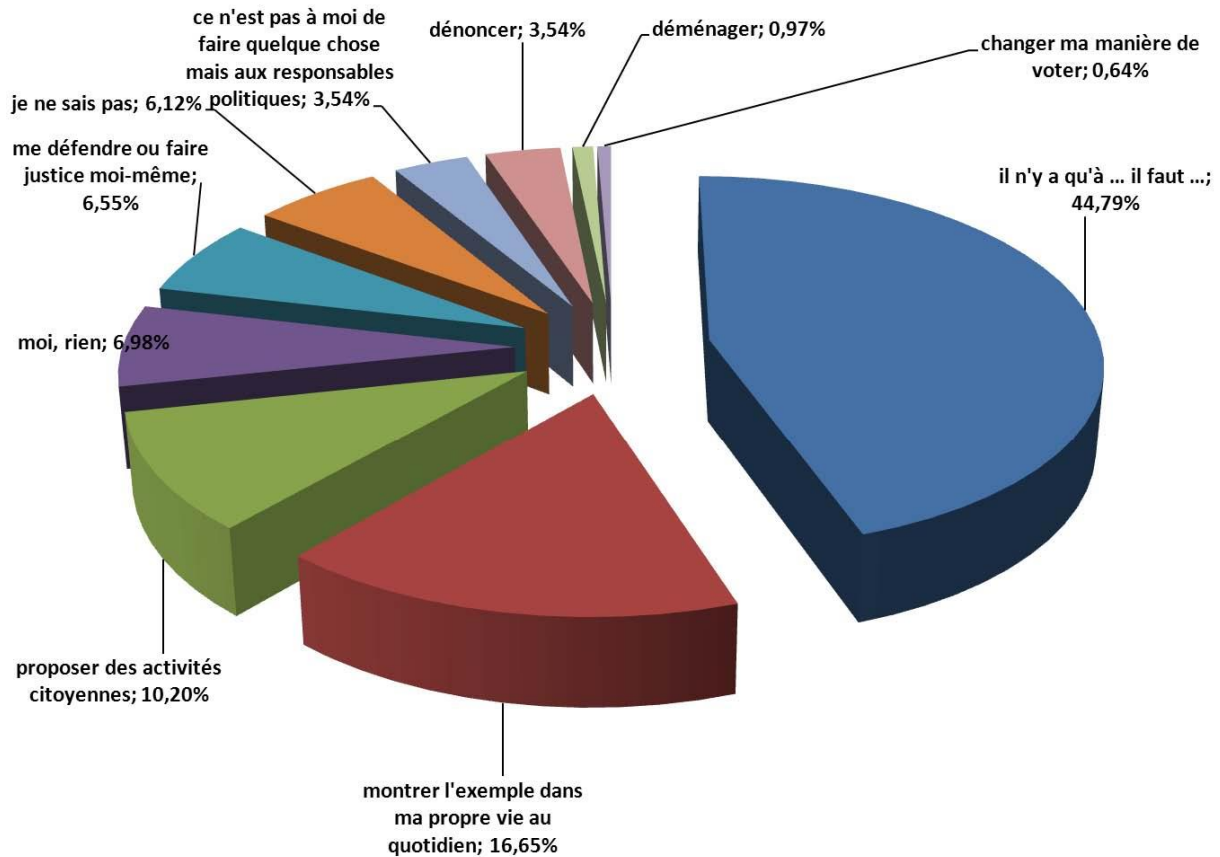
La question suivante interroge les sondés sur ce qu'ils entendent par actes de violence les plus graves. C'est la notion de victimes « faibles » (enfants, femmes, personnes âgées) qui est revenue le plus souvent.

« *Que faire pour lutter contre la violence ?* » Pour 60,79% des sondés, il faut « éduquer » !

La notion de répression n'est avancée que par 8,30% des répondants.

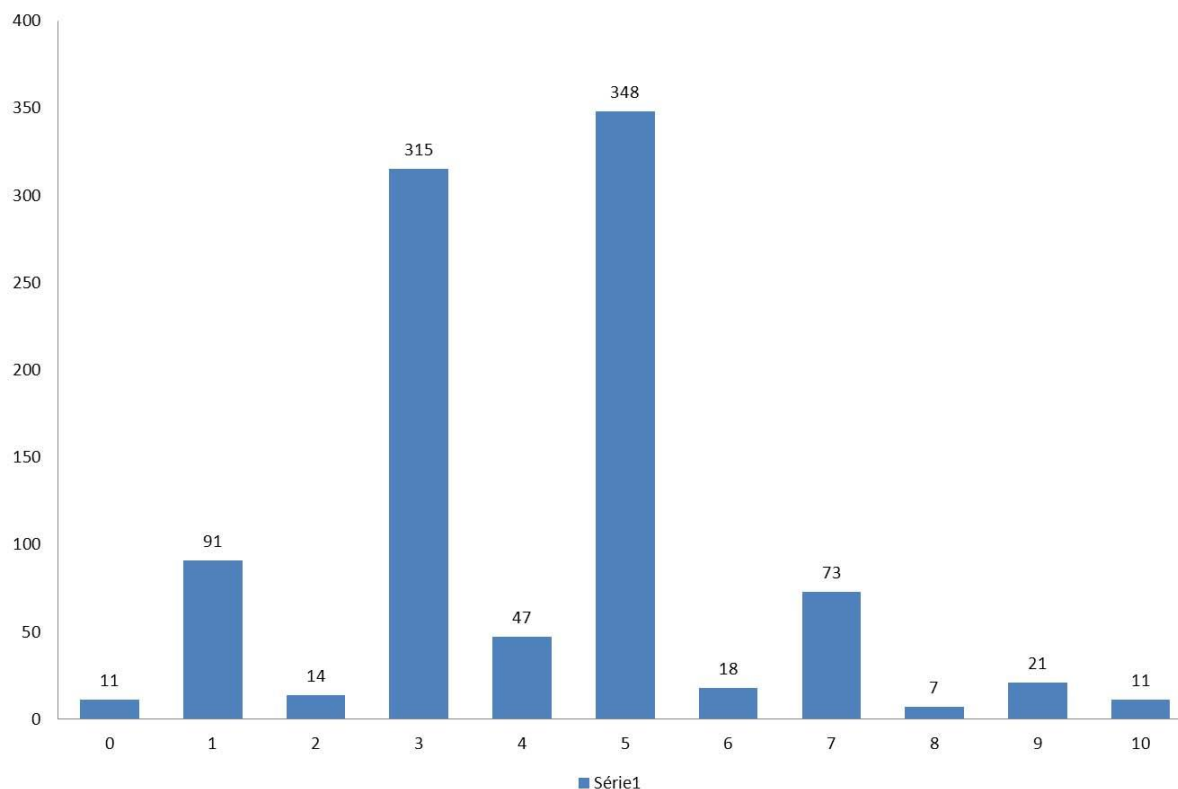


La 9ème question était ouverte : « *que seriez-vous prêt à faire pour lutter contre la violence ?* ». Le graphique ci-dessous catégorise les réponses des répondants.



Enfin, les répondants devaient également se prononcer (sur une échelle de 0 -pas violent- à 10 -extrêmement violent-) sur cette question « *Estimez-vous vivre dans un environnement violent ?* ».

13,6% des répondants (échelle de 6 à 10) estiment vivre dans un environnement « violent ». Les tests de dépendance entre les variables « niveau de violence » et « le fait d'avoir été victime » indiquent que « *le fait d'avoir été victime d'un acte de violence augmente la propension à attribuer un degré élevé de violence* ». Par contre, aucune différence significative n'a été constatée entre les variables « niveau de violence » et « sexe du répondant ».



Les conclusions du rapport sont résumées en six points :

- « *Violence verbale ;*
- *Être confronté aux dégradations diverses ;*
- *Milieu urbain ;*
- *Éduquer ;*
- *Peu de propositions d'action personnelle ;*
- *Niveau peu élevé de violence »<sup>106</sup>.*

### 1.3.3 Conclusions tirées de l'enquête

Cette enquête du Conseil de la Citoyenneté sur le sentiment d'insécurité et de violence latente dans notre environnement a été menée de mars à septembre 2011 et a porté sur une population de 6.775 foyers et sur un échantillon de 959 personnes (taux de réponses de 14,15%) habitant l'entité et âgées en moyenne de 53 ans.

<sup>106</sup>L. RIGAUX, Présentation des résultats de l'enquête sur le sentiment de sécurité et de violence latente dans notre environnement, menée par le Conseil de la Citoyenneté, 14 octobre 2011.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Dix questions ont été posées aux sondés sur les notions de violence, d'insécurité et de victimation entre autres. Ainsi, 41,19% des répondants auraient été, à un moment donné ou à un autre, victimes de faits, de vols principalement, puis de menaces verbales et, ensuite, de violence physique. Le fait de vivre en milieu urbain augmenterait le risque d'être victime de violence et la propension à attribuer à celle-ci un degré accru. Les violences verbales et économiques semblent, selon les répondants, les plus courantes dans notre environnement. La télévision et les jeux vidéo sont considérés comme des vecteurs de violence. Ensuite, on la rencontre le plus souvent dans la rue, dans les transports en commun (train et bus), puis à l'école. Ce qui provoque un sentiment d'insécurité, c'est d'abord le fait de se promener seul dans un espace public en soirée. Les raisons principales de la violence, selon les participants à cette enquête, sont le laisser-aller dans l'éducation, la drogue et l'alcool. 60,79% des répondants estiment que pour lutter contre la violence, il faut « éduquer » !

A noter encore que 13,6% des personnes ayant participé à cette enquête estiment vivre dans un environnement « violent ».

### **1.4L'Enquête de sécurité sur le Mont de Péruwelz**

Le 18 juillet 2011, le Collège communal chargeait la Cellule de prévention de mener une enquête de sécurité sur un quartier en particulier, celui du Mont de Péruwelz. Suite à cette enquête présentée au Collège du 4 juin 2012, ce dernier conviait la Cellule de prévention à transmettre une synthèse de celle-ci au service des Travaux (Proximité) ainsi qu'au Chef de Corps de la Police locale en lui demandant ses recommandations en matière de sécurité routière. Nous avons jugé utile d'intégrer au Diagnostic local de sécurité une synthèse succincte de cette enquête ainsi que les principaux commentaires du Chef de Corps suite à sa lecture, et ce, de manière à faire état aussi des préoccupations de nos élus politiques en matière de sécurité.

#### **1.4.1 Descriptif**

Cette enquête porte sur les sentiments de sécurité et d'insécurité relevés auprès des habitants du Mont de Péruwelz, sur les éventuels problèmes qui minent le quartier et sur les propositions d'amélioration envisagées par les habitants eux-mêmes. Cette enquête s'est réalisée sur le sol belge<sup>107</sup>, de septembre à décembre 2011, avec les moyens humains et matériels disponibles au sein de la Cellule de prévention de la Ville de Péruwelz.

---

<sup>107</sup>Le Mont de Péruwelz se situe sur les territoires français et belge.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### **1.4.2 Indications géographiques et historiques**

Au fil des siècles, des années, il semblerait que le Mont de Péruwelz se soit élargi. Ses frontières ne sont cependant pas, à ce jour, bien délimitées. Pour délimiter ses contours, il faut se référer en partie au balisage des sentiers. Le Mont de Péruwelz pourrait ainsi correspondre aux 13 rues suivantes (*Chemin de Vieux-Condé, Chemin Frontière, rue de Monturie, rue du Bas du Mont, rue du Bocquet, rue Victor Cretteur (en partie), rue du Bas du Rieu (en partie), rue du Cimetière (en partie), rue du Queminet, rue de Saint-Amand (en partie), Vieux Chemin de Leuze (en partie), rue du Pigeonnier (en partie) et rue Commandant Calonne*).

Ce qu'il reste de l'histoire du Mont de Péruwelz dans les mémoires individuelles et collectives date au mieux des quelques années situées juste avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale : la piscine, le cinéma, la ducasse, les courses cyclistes, la femme à barbe qui tenait une épicerie ou un café-terrasse au Chemin Frontière à côté de l'hôtel Bellevue, le Tapis vert, l'inauguration de la rue Victor Cretteur, la fontaine Tanchou, etc. Longtemps, l'économie fut florissante au Mont de Péruwelz. Depuis lors, le quartier peine à rebondir...

### **1.4.3 Indications économiques, culturelles et sportives**

Les gardiens de la paix ont relevé un certain nombre de commerces, d'établissements et de clubs présents de nos jours au Mont de Péruwelz, mais, aux dires des témoins du passé, ce qu'il reste n'est rien en comparaison de ce qu'il existait autrefois... Il est cependant certain que les activités locales -autres que sportives- aient bel et bien disparu.

### **1.4.4 Analyse du sondage**

Retenons de ce sondage que plus d'un tiers (33% ou 42% des personnes, soit 186 sur 234, qui relèvent des problèmes au Mont de Péruwelz) des personnes interrogées (234 sondés sur une population estimée<sup>108</sup> à près de 1.449 habitants) estiment que la vitesse excessive (l'insécurité routière et le stationnement sauvage) représente un réel problème au Mont de Péruwelz.

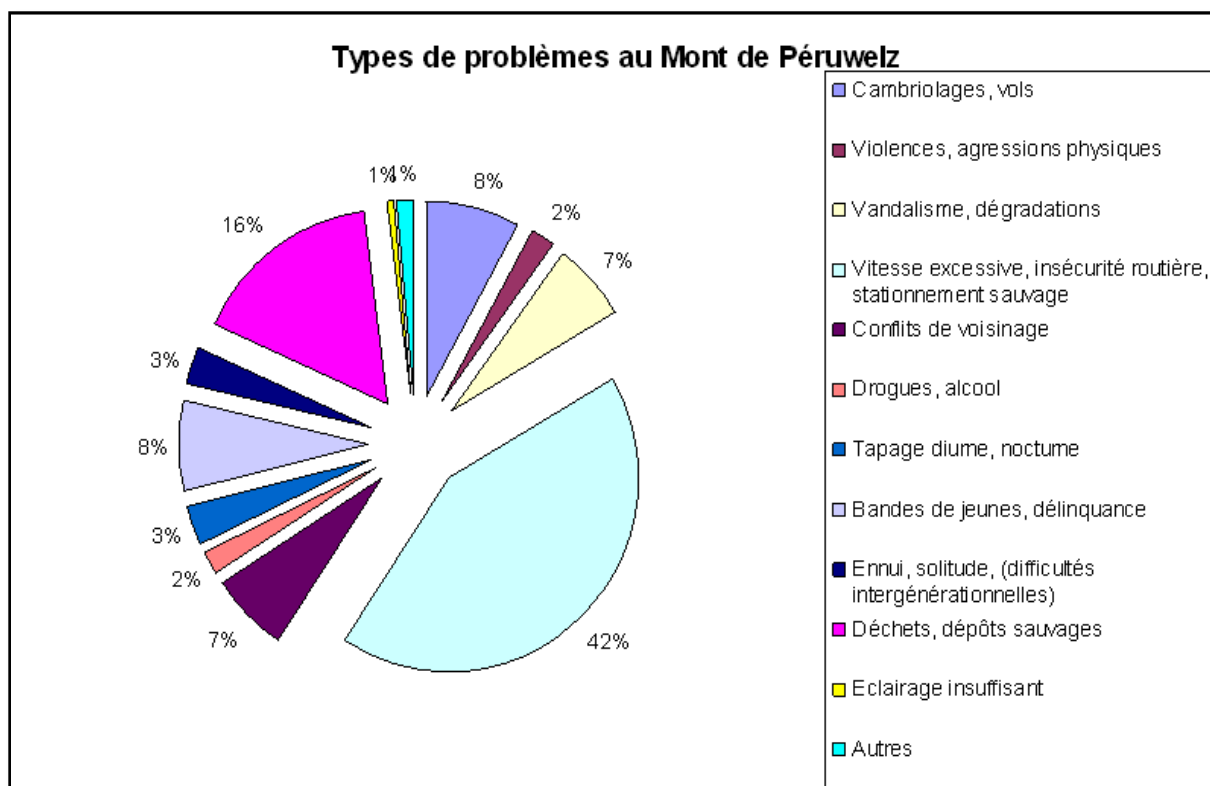
---

<sup>108</sup>Chiffres approximatifs relevés au 8/06/2011 et communiqués par le service Population de la Ville.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



Les solutions avancées par les sondés pour y remédier sont des propositions en termes d'aménagements routiers (casse-vitesse, dos d'âne, chicanes). Par ailleurs, notons également que très peu de personnes connaissent l'histoire du Mont de Péruwelz. Ses habitants n'ont pas pour autant une image négative de leur quartier. Ils s'y sentent pour la plupart en sécurité hormis -parfois- ceux qui vivent à la rue de Saint-Amand, au Vieux Chemin de Leuze ou encore à la rue Victor Cretteur (en partie). Huit personnes suggèrent davantage de répression, de contrôle et/ou de surveillance de la part des services de police.

#### 1.4.5 Interviews de « personnes-clés »

Sept personnes-clés<sup>109</sup> ont été « interviewées », à savoir : Dimitri Kajdanski, Jean-Pierre Cuignet, Christiaen Aelbrecht (et son épouse), Jacques Harnequaux, Francis Marlier, Jacques Hostens et Marc Malfrère.

Les personnes interviewées au cours de cette enquête nous semblent en phase avec l'analyse du sondage. Elles nous permettent de confirmer des problématiques déjà relevées précédemment par les sondés : la vitesse, le stationnement sauvage, le manque de vie dans le quartier, la délinquance juvénile et l'insécurité liée à la frontière toute proche.

<sup>109</sup>Il s'agit, pour la plupart, de personnes habitant le Mont de Péruwelz ou maîtrisant bien l'histoire dudit quartier.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Quelques propositions ont été émises telles que : l'installation de chicanes à des endroits-clés (rues Victor Cretteur et Bas du Mont à hauteur du Verseuil), davantage de prévention et/ou de présence policière sur le terrain, l'organisation de festivités locales (fête des voisins), la mise sur pied de projets transfrontaliers ainsi que la réalisation d'un terrain de football ou la mise à disposition d'un local.

#### **1.4.6 Conclusion de l'enquête**

L'histoire du Mont de Péruwelz s'efface peu à peu des mémoires... Il semble que le Mont de Péruwelz ait connu une époque florissante, avant et après-guerre, où tous pratiquement vivaient du commerce ! La disparition des douanes a peut-être précipité les choses. Il faut dire qu'elles jouaient un rôle non négligeable dans l'activité économique locale et apportaient, il est vrai, sérénité et sécurité (des biens comme des personnes).

Même si, de l'extérieur, les temps paraissent plus « rudes » d'un point de vue économique-culturel, l'insécurité ne règne pas pour autant en maître au Mont de Péruwelz... A quelques exceptions près (qui portent davantage sur certaines rues et -peut-être- catégories de personnes), on se sent toujours -et de manière générale- bien dans son quartier ! L'on reconnaît cependant volontiers que le Mont de Péruwelz compte son lot de problèmes. 1/3 des 234 sondés perçoivent ainsi la vitesse excessive comme un problème majeur et requièrent par conséquent quelques aménagements routiers (chicanes entre autres) à des endroits « critiques ».

Il manque aussi et certainement une âme au quartier... Ainsi, 70% des sondés ne connaissent rien de l'histoire du quartier ! Comment la reconquérir ? Des pistes ont été avancées par les habitants eux-mêmes... Pour cela, nous vous invitons à (re)lire cette enquête<sup>110</sup>.

#### **1.4.7 Analyse du Chef de Corps<sup>111</sup> et leçon(s) à tirer**

A la lecture de l'Enquête, M. Philippe Durieux, Chef de Corps de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz, a été convié à faire part de ses recommandations (en matière de sécurité routière). Voici, à notre sens, les éléments de son analyse qu'il convient de prendre compte dans une politique locale de sécurité intégrée : « (...) *un nouvel inspecteur de quartier a été désigné depuis le 1/05/2012. (...) Le quartier du Mont de Péruwelz récupère ainsi un réel inspecteur de proximité. Je joins à la présente les statistiques criminelles où vous pourrez*

<sup>110</sup>Enquête (2011-2012) de sécurité sur le Mont de Péruwelz (côté Belgique) menée par la Cellule de Prévention de la Ville de Péruwelz (83pages).

<sup>111</sup>Cfr. Courrier (portant la référence BgPz/03/2012 du 27 juillet 2012) du Chef de Corps, sur l'Enquête de sécurité du Mont de Péruwelz, à l'attention de M. le Bourgmestre.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



constater qu'il y a plutôt un sentiment subjectif par rapport aux faits constatés. Pour exemple : à la rue du Bas du Mont, on ne constate qu'un seul accident LC en 2010. Cependant au niveau sécurité routière et principalement pour cette ligne droite de la rue Victor Cretteur où on ne dénombre que 4 accidents en 2009 et depuis rien, des propositions ont déjà été formulées et sont restées lettre morte. Pour exemple : la remise en place des priorités de droite, des zones de stationnement, en quinconce pour réduire les perspectives, des coussins berlinois, ... Toutes ces propositions rencontrent la désapprobation de certains riverains (pas devant chez moi) et à ce jour tout est resté en l'état. A la rentrée, nous effectuerons, une analyse du trafic afin de déterminer quelles sont les fourchettes hautes en trafic, vitesse, ... Sur base de ces éléments objectifs, une discussion pourra s'engager à la commission de mobilité sur une faisabilité ou non de mesures »<sup>112</sup>.

### RELEVÉ DU NOMBRE DE FAITS PAR RUE

	Vois dans habitations				Accidents avec LC				Dégradations			
	2009	2010	2011	2012 1er sem.	2009	2010	2011	2012 1er sem.	2009	2010	2011	2012 1er sem.
Rue Victor Cretteur	2	4	1	2	4	0	0	0	1	5	5	2
Chemin Frontière	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Bas du Mont	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0
Rue du Quéminet	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Si l'Enquête a détecté que la vitesse excessive était perçue comme un véritable problème par les habitants du Mont de Péruwelz, les statistiques policières, elles, ne l'ont pas démontré. Comme le souligne très bien, M. le Chef de Corps, il s'agit bien d'un sentiment subjectif. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une donnée avec laquelle nous devons composer. A ce propos, d'autres éléments objectifs pourront en effet à terme permettre de répondre de manière efficiente aux besoins et attentes de la population de ce quartier.

Par ailleurs, il est curieux de constater que, tout comme l'Enquête locale de sécurité 2011-2012, la vitesse excessive est ici aussi l'une des plus grandes inquiétudes des habitants du Mont de Péruwelz.

<sup>112</sup>Idem.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

## 1.5 L'Enquête sur la consommation d'alcool chez les jeunes Péruwelziens

Daphné Brunelle, accompagnatrice psychosociale au sein de la Cellule de prévention jusqu'en avril 2016, a également mené une (mini-)enquête sur la consommation d'alcool auprès de 71 jeunes (âgés de 13 à 17 ans) rencontrés sur Péruwelz, dans le cadre d'un projet intitulé « *Capsule de vie, Capsule santé* » et dont l'axe thématique prioritaire est la sensibilisation à la consommation responsable d'alcool. Ce projet est parti de l'un des constats suivants : *"L'alcool est un des moyens idéals pour s'évader et échapper à ses problèmes. (...) Facile d'accès, autorisée voire même plébiscitée, la consommation d'alcool est banalisée. Les jeunes en font les frais. A moins d'avoir des œillères, le constat est sans équivoque : « Ils commencent de plus en plus tôt ! Dans les soirées, en rue, l'alcool coule presque à flots. Et l'on ne se cache pas quand on boit. On s'en vanterait presque... De l'avis général (discussions d'équipes et entre professionnels -C.A.H.O., Coordination sociale- et partenaires divers, interventions en chapiteaux, constatations de terrain, etc.), on aurait tendance à avoir de plus en plus soif... Les chiffres (...) de l'Observatoire de la Santé viendraient confirmer cette supposition. »*<sup>113</sup>. Les personnes, et en l'occurrence ici « les jeunes », qui boivent n'ont pas forcément conscience d'avoir un problème ou d'être tombées dans un cercle vicieux. Ce projet vise une meilleure prise en compte par ces personnes de leur état de santé et des dispositifs locaux et de proximité en la matière. Il cherche à les responsabiliser et à en faire des acteurs de leur propre destinée.

### 1.5.1 Descriptif

Au cours de la phase de réflexion du projet, les divers partenaires autour de la table (Le Planning familial le Safran, le Bureau d'Assistance aux Victimes de la zone de police de Bernissart-Péruwelz, l'Observatoire de la Santé du Hainaut "O.S.H.", le Plan de Cohésion Sociale "P.C.S." et la Cellule de prévention de la Ville de Péruwelz) ont voulu enquêter sur la thématique de la consommation d'alcool chez les jeunes (de Péruwelz) : *"Nous avons le sentiment que le mode de consommation d'alcool avait changé, que les jeunes d'aujourd'hui et de cette tranche d'âge 13-17 ans consommaient plus régulièrement et en plus grande quantité qu'il y a une dizaine d'années. A l'époque, on consommait un verre de temps à autre dans le cadre familial et à l'occasion de fêtes particulières (baptême, mariage, etc.) ou encore de manière occasionnelle entre copains. De mon expérience de terrain, j'ai noté une plus*

---

<sup>113</sup>Cellule de Prévention, Projet Capsule de vie / santé, septembre 2011.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

*grande visibilité de la consommation d'alcool. Par ailleurs, la plupart des jeunes que je côtoyais en rue connaissaient des problèmes de décrochage scolaire et/ou de délinquance ou autres liés bien souvent à une consommation d'alcool, elle-même liée à des difficultés sous-jacentes (mal être, recherche d'appartenance à un groupe, problèmes relationnels, etc.) ? Nous voulions donc avec cette enquête en avoir le cœur net. Notre sentiment était-il bien réel ? Et si oui, ces jeunes seraient-ils prêts à s'investir dans un projet de changement ? »<sup>114</sup>.*

Cette mini-enquête a été menée par Daphné Brunelle, durant les mois de juillet et août 2012, auprès de 71 jeunes, âgés de 13 à 17 ans, rencontrés en rue, à la piscine communale de Péruwelz, au Centre d'Animation pour Jeunes de Péruwelz (C.A.J.P.), fréquentant les camps de vacances, participant aux activités du service jeunesse ou encore, pour une dizaine d'entre eux, engagés comme jobistes durant les vacances estivales auprès de l'Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes (I.P.P.L.F.). Si le sondage mené dans le cadre de la présente enquête n'a pas la prétention d'être une étude relativement poussée en la matière, il donne néanmoins, à notre sens, un aperçu assez intéressant des pratiques de consommation chez les jeunes Péruwelziens.

### 1.5.2 Sondage auprès de 71 jeunes Péruwelziens

Les jeunes de 14 et 15 ans sont les plus représentés dans cette enquête.

<b><u>Age</u></b>	
13 ans	12
14 ans	15
15 ans	14
16 ans	10
17 ans	7
18 ans	6
19 ans	3
20 ans	4

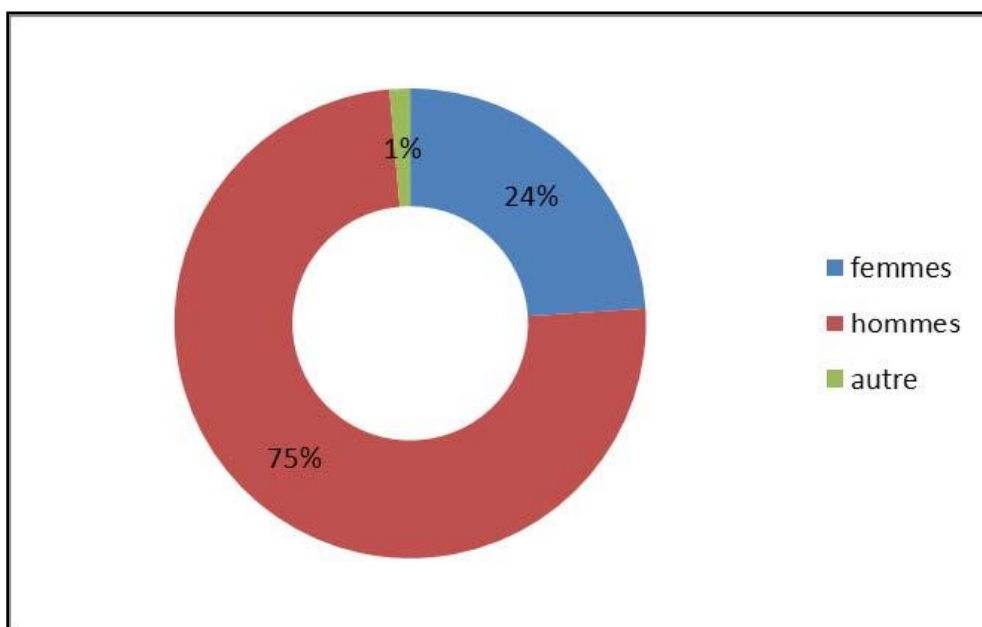
<sup>114</sup>Entretien avec Daphné Brunelle, Coordinatrice du projet Capsule de vie/santé, 15 mars 2013.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

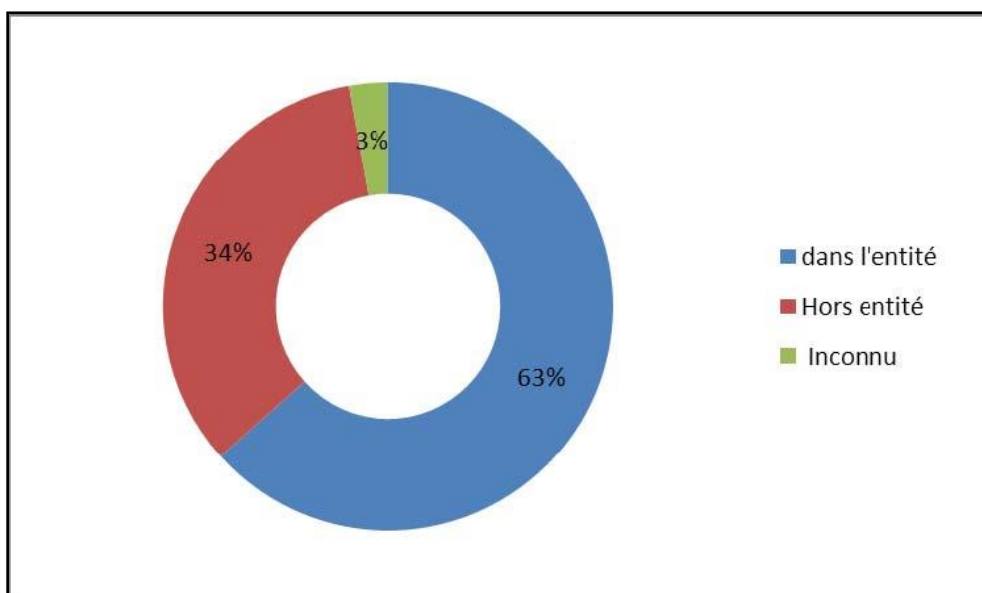
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

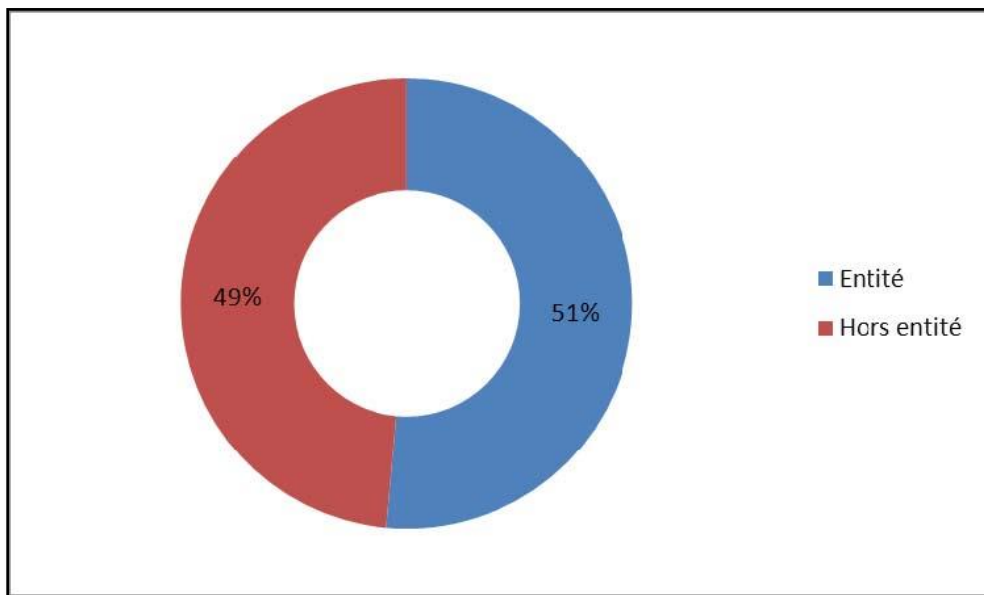
Davantage de jeunes hommes (75% ou 53 adolescents) ont été sondés.



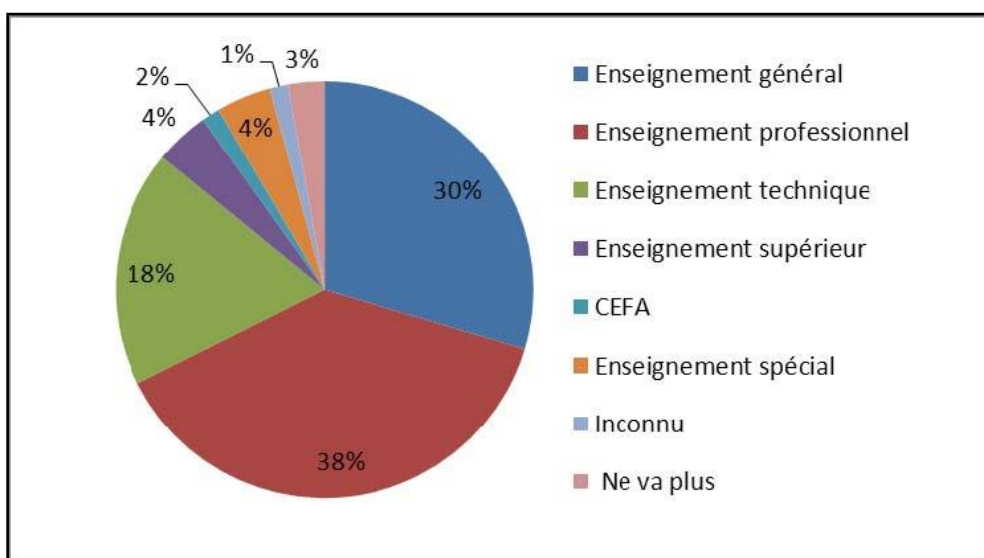
La plupart des jeunes sondés (45 d'entre eux) vivent dans l'entité.



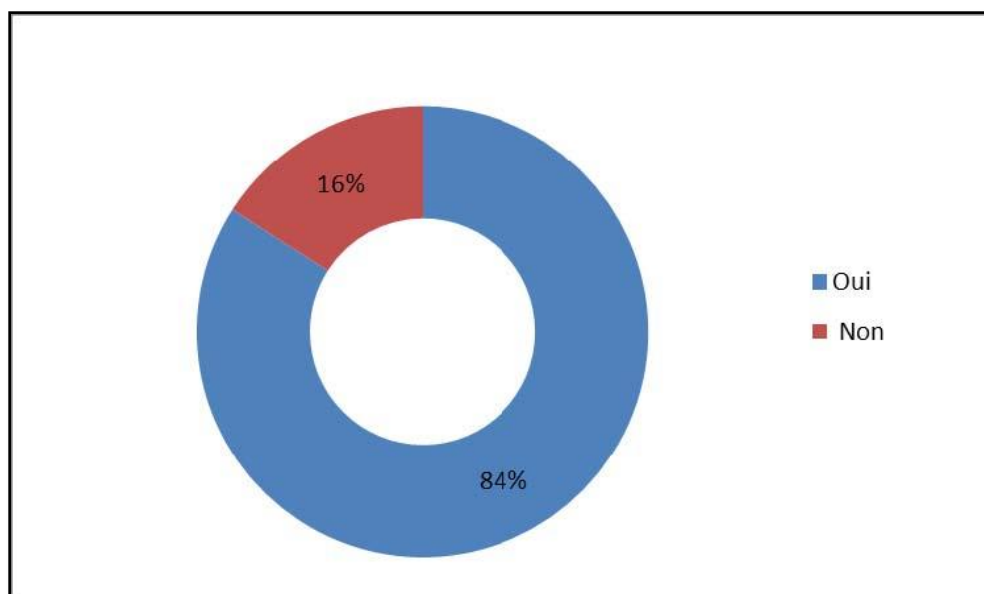
La moitié des sondés étudient sur Péruwelz.



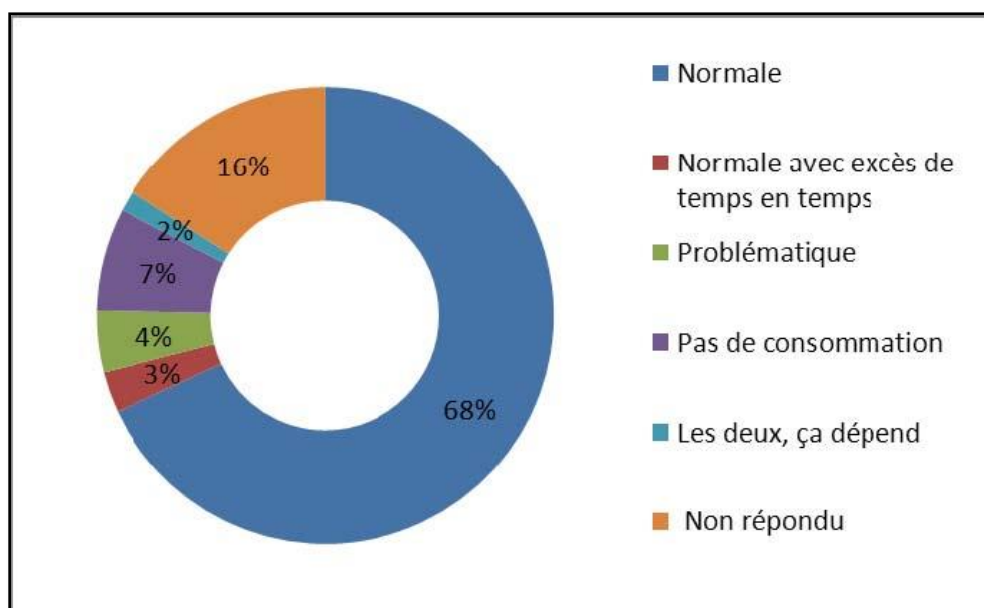
Une majorité des adolescents accostés, dans le cadre de la présente enquête, suivent en premier lieu, l'enseignement professionnel, puis l'enseignement général et technique. Deux sondés sont en décrochage scolaire.



A la question « Consommés-tu de l'alcool ? », 58 jeunes (soit 84% des sondés) nous répondent par l'affirmative.



Daphné Brunelle leur a demandé quel type de consommation ils avaient. Plusieurs items étaient proposés. 68% estiment avoir une consommation dite « normale ».



Les types de boissons alcoolisées prisées par les jeunes qui en consomment sont : les spiritueux et la bière. Les sondés avaient, pour cette question, plusieurs choix possibles. Les spiritueux est de loin leur premier choix.

#### ***Quel type de boissons alcoolisées ?***

<i>Spiritueux</i>	45
<i>Vins</i>	14
<i>Bières</i>	37
<i>Autres</i>	19
<i>Aucune</i>	8
<i>Non répondu</i>	1

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

45 jeunes (soit 63% des sondés) consomment en moyenne plus d'un verre par semaine.

***Combien de verre bois-tu en moyenne par semaine ?***

0	18
1	8
1 à 3	20
3 à 7	9
7 et +	16

A quelles occasions particulières, le jeune consomme-t-il ? Le jeune Péruwelzien qui consomme le fait autant en famille qu'entre amis. On peut supposer que la consommation d'alcool par le jeune en famille est donc autorisée.

***A quelles occasions consommes-tu de l'alcool ?***

Fêtes de famille	49
Sorties entre amis	49
Avant ou après l'école	11
A n'importe quelle occasion	13
Pendant la pause repas	3
Autre	13
Jamais	8

Néanmoins, le plus souvent, il consomme en groupe.

***Avec qui consommes-tu le plus souvent ?***

En groupe	54
En famille	35
Seul	6
Avec une amie	1
Jamais	8
Autre	1

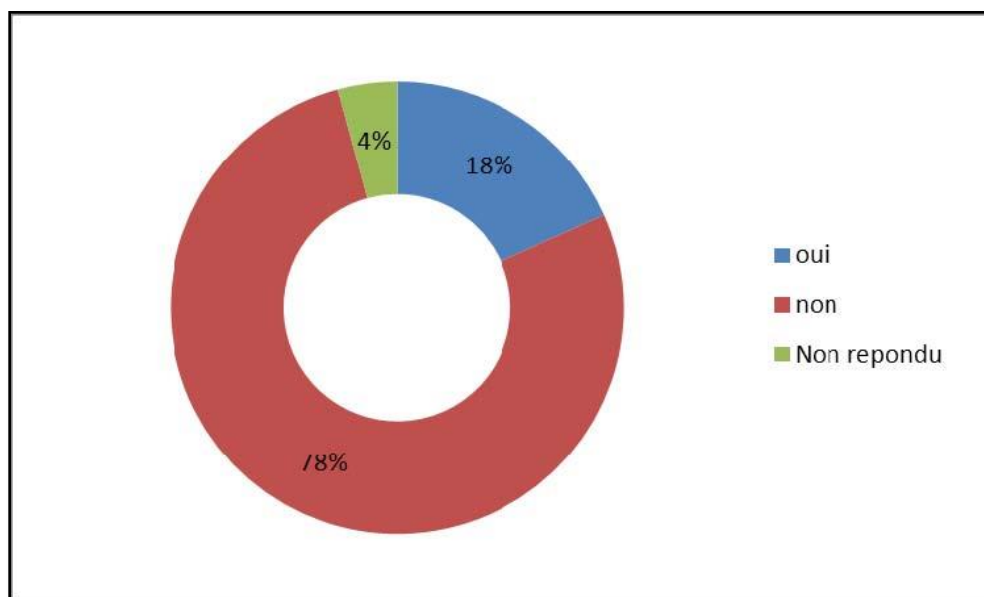
Les réponses sont variées lorsqu'il s'agit de savoir pour quel(s) motif(s) le jeune consomme. Une majorité de sondés ont répondu « pour planer, pour le « dallage », pour la défonce ». D'autres n'ont pu avancer de raisons particulières : « pour rien ».

*Que recherches-tu dans ta consommation d'alcool?*

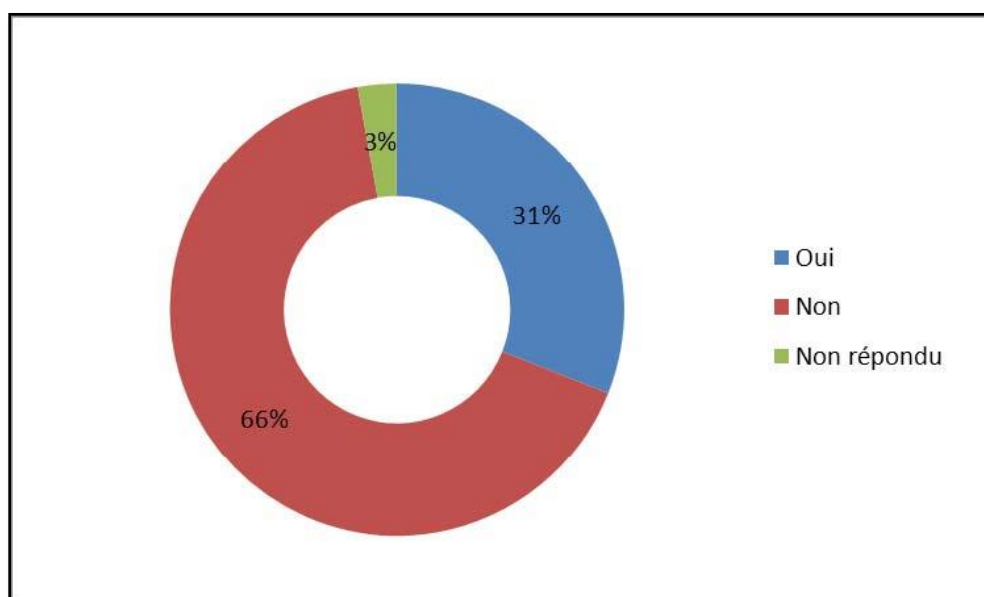
<i>Je ne te le dirai pas</i>	1
<i>Le goût</i>	2
<i>L'effet de groupe</i>	5
<i>Pour me détendre</i>	2
<i>Soulagement</i>	2
<i>Pour essayer</i>	2
<i>Pour rien</i>	10
<i>Pas de consommation</i>	8
<i>Je ne sais pas</i>	4
<i>Pour le plaisir</i>	7
<i>Pour les "putes"</i>	1
<i>Pour me sentir adulte</i>	1
<i>Pour ne pas être à l'écart</i>	1
<i>Pour le fun</i>	8
<i>Besoin d'oublier</i>	3
<i>Pour planer/pour le dallage/défonce</i>	11
<i>Sentir bien et déconner</i>	5
<i>Pour varier</i>	1
<i>Non répondu</i>	4



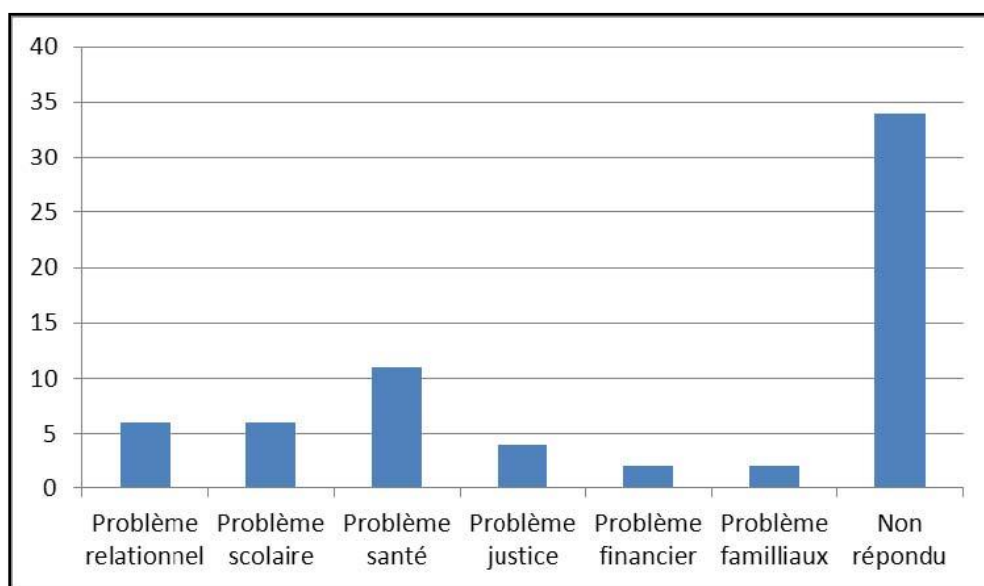
Daphné Brunelle était intéressée de savoir si certains d'entre eux pratiquaient la biture expresse. 13 sondés (soit 18%) sont friands de ce mode de consommation excessif sur une courte période de temps.



A noter que 31% des jeunes ont déjà connu des conséquences liées à leur consommation d'alcool.



Celles-ci relèvent en premier lieu de la santé.



16 sondés seraient intéressés d'aborder de manière plus approfondie cette thématique qu'est la consommation responsable d'alcool. A noter qu'à la question de savoir comment ils voudraient en parler, les adolescents sondés privilégient l'animation en groupe en dehors du cadre scolaire.

**Serais-tu intéressé d'aborder cette thématique ?**

<i>oui</i>	16
<i>non</i>	48
<i>Je ne sais pas</i>	2
<i>Non répondu</i>	6

### 1.5.3 Conclusion

L'enquête sur la consommation d'alcool menée par Daphné Brunelle auprès de 71 jeunes âgés de 13 à 17 ans rencontrés sur Péruwelz indique que la plupart d'entre eux consomment de l'alcool (84%) voire, pour certains, qu'ils en consomment régulièrement (63,4%). 18% pratiquent même la biture expresse. Les boissons alcoolisées les plus prisées sont les spiritueux et la bière.

Ceux-ci consomment avant tout en famille (lors de fêtes surtout) et en groupe (sorties entre amis). Les raisons de la consommation sont pour le moins variées. Quelques-uns ont indiqué que c'était pour la « défonce », d'autres n'ont pas su avancer de raisons particulières : « pour rien ».

A noter aussi que 31% des jeunes ont déjà connu des soucis (de santé principalement) suite à la consommation d'alcool.

Enfin, 16 sondés (22,54%) ont marqué leur intérêt d'aborder le sujet « la consommation responsable d'alcool » de manière plus approfondie ; ce qui, dans une approche préventive, peut sembler encourageant.

## **1.6Le Diagnostic de sécurité aux abords des écoles primaires de l'entité**

En novembre 2010, lors d'un comité de pilotage, M. le Bourgmestre a manifesté le souhait que la Cellule de prévention de la Ville de Péruwelz établisse un diagnostic relatif aux problèmes de sécurité aux abords des douze écoles primaires de l'entité.

Charlotte Delcourt, adjointe en prévention, qui menait déjà des projets de prévention et de sensibilisation à la sécurité dans certaines écoles, a été chargée de cette tâche. Ce diagnostic<sup>115</sup> est le fruit d'une collaboration<sup>116</sup> Prévention – Police. Le diagnostic réalisé, durant le premier semestre de l'année 2011, a été présenté au Collège, le 4 juillet 2011.

A cette occasion, ses membres ont décidé d'une série de mesures visant à répondre aux principaux problèmes de sécurité détectés. Certaines d'entre elles ont déjà été appliquées ; d'autres le seront dans un avenir plus ou moins proche...

Revenons sur ce diagnostic. Les directions des écoles primaires de l'entité ont été sollicitées afin d'obtenir leur avis sur cette question et de mieux cerner les éventuelles difficultés qu'elles rencontrent en la matière au quotidien.

Sans entrer dans les détails ni revenir sur les problématiques de chaque école (nous renvoyons à ce propos au diagnostic établi), nous pouvons affirmer que l'une des principales préoccupations des directions d'école est sans conteste la vitesse inadaptée et/ou le stationnement inadéquat des automobilistes (parents d'élèves pour la plupart) à l'entrée et à la sortie de leur école. Voici les trois recommandations substantielles adressées par la rédactrice du présent diagnostic aux élus politiques :

<sup>115</sup>Cellule de Prévention, Diagnostic « Sécurité aux abords des écoles primaires de l'entité », 1er semestre 2011.

<sup>116</sup>Au fil des démarches entreprises, la Cellule de Prévention s'est en effet adjointe les services de l'Inspecteur de police Tony Magro, Agent de quartier auprès de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz, qui avait déjà rédigé, par le passé, un rapport analytique similaire, et ce, auprès d'une école en particulier.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- mettre en place une « nouvelle » signalisation homogène pour tous les établissements scolaires, et ce, de manière à attirer davantage l'attention des automobilistes sur le fait qu'une école se trouve à proximité ;
- définir de nouvelles bonnes habitudes : la plupart des écoles de l'entité fonctionnent « portes ouvertes » ; même si tous paraissent s'en accommoder, il convient pour limiter les risques en matière de sécurité d'adopter un système de mesures organisationnelles (ex. : fermeture des portes), techniques (ex. : digicode) voire électroniques (ex. : visiophone) ;
- instaurer des contrôles de vitesse plus fréquents aux abords des écoles, pendant les jours scolaires, et placer un panneau additionnel au panneau zone 30 afin de délimiter la plage horaire de la zone 30 (l'idée étant que, pour qu'une mesure soit efficace, il faille tout simplement qu'elle ait du sens ; rien ne sert de limiter la vitesse en tout temps).

## **1.7 Conclusion**

Les données relevées en matière d'insécurité subjective sur l'entité nous permettent d'appréhender le sentiment d'insécurité et de révéler l'état des perceptions des Péruwelziens en matière de sécurité.

La dernière enquête du Moniteur de Sécurité remonte à 2008-2009. De cette enquête téléphonique standardisée, nous pouvons dire que les trois premières et principales problématiques qui touchent les Péruwelziens (à savoir : les cambriolages, la vitesse non adaptée au trafic et la conduite agressive dans la circulation) rejoignent les préoccupations des Belges. De l'Enquête Locale de Sécurité menée en 2011-2012 auprès de 473 sujets péruwelziens, on relève toujours les mêmes problématiques si ce n'est que la vitesse non adaptée au trafic et la conduite agressive dans la circulation sont devenues leurs principales inquiétudes. Suivent les dépôts clandestins et détritiques traînant dans la rue, le cambriolage, le parking sauvage et les nuisances sonores. Le sentiment d'insécurité semble avoir quelque peu diminué : on passe ici de 13,71% (en 2008-en 2009) à 10,74% de répondants qui se sentent souvent ou toujours en insécurité. Ce sentiment est, semble-t-il, lié à l'image « négative » que l'on a de son quartier... Les délits pour lesquels certains sondés auraient obtenu le statut de victimes, au cours des douze derniers mois, concernent en premier lieu les dégâts à la voiture, les menaces et les cambriolages ou tentatives de cambriolages. Et l'on constate étonnement que les dégâts à la voiture, les menaces et les tentatives de cambriolages

ne sont pas majoritairement déclarés à la police. Les faits d'escroquerie obtiennent néanmoins la palme en la matière (avec seulement 20% des victimes qui portent plainte). Enfin, épinglons que 67% des répondants apprécient le fonctionnement policier de la zone.

L'Enquête 2011 sur le sentiment d'insécurité et de violence latente dans notre environnement menée par le Conseil de la Citoyenneté nous révèle que +/-41% des répondants (échantillon de 959 personnes) auraient été, à un moment donné, victimes de faits, de vols principalement, de menaces verbales ensuite, puis de violence physique. Selon les sondés, le laisser-aller dans l'éducation, la drogue et l'alcool sont les principales raisons de cette violence. Et pour agir contre celle-ci, il faudrait, pour 60,79% des sondés, éduquer ! Enfin, 13,6 % des personnes interrogées estiment vivre dans un environnement violent. L'Enquête (2011-2012) de sécurité sur le Mont de Péruwelz réalisée par la Cellule de prévention indique qu'un tiers des 234 sondés (sur une population de plus ou moins 1449 habitants) perçoivent la vitesse excessive comme un problème majeur dans leur quartier. Cela rejoint l'analyse du Moniteur de Sécurité et de l'Enquête Locale de Sécurité.

En 2012, la Cellule de prévention a également mené une mini-enquête sur la consommation d'alcool auprès de 71 jeunes (de 13 à 17 ans) rencontrés sur Péruwelz. A la question « consommes-tu de l'alcool ? », 84% d'entre eux répondent par l'affirmative. Plus inquiétant, 63,4% disent consommer régulièrement (plus d'un verre par semaine) de l'alcool. Pis, 18% pratiquent la biture express !

La Cellule de prévention s'est également intéressée, à la demande du Bourgmestre, aux problèmes de sécurité aux abords des écoles primaires de l'entité. Une analyse a été réalisée pour chaque école. Un diagnostic a été établi. Il ressort de celui-ci que la plupart des directions d'écoles primaires sont préoccupées par la vitesse inadaptée des véhicules et/ou le comportement incivique (stationnement sauvage) des automobilistes aux abords de leur école. Cela fait clairement écho au Moniteur de Sécurité, à l'Enquête locale de Sécurité et à l'Enquête de sécurité sur le Mont de Péruwelz.

## **2. L'Insécurité objective**

Cette deuxième partie du diagnostic à proprement parler repose sur des données quantitatives plus « objectives », des statistiques de nuisances et de criminalité mais aussi des avis circonstanciés de professionnels de terrain, de partenaires-clés et d'acteurs locaux. On parlera ici davantage d'insécurité objective ou « réelle ».

### **2.1 Les Nuisances**

#### **2.1.1 Concept**

Selon le Guide méthodologique pour un Diagnostic local de sécurité, il n'y a pas de définition univoque du terme « nuisances »<sup>117</sup>.

Il y a tout d'abord les infractions à la loi pénale. On les appelle les « nuisances criminelles » ; ces dernières se retrouvent dans les statistiques policières et relèvent de l'insécurité objective. Nous y reviendrons en détail plus tard.

Il y a aussi les « nuisances sociales » qui constituent quant à elles, plutôt des atteintes à l'environnement propre d'une personne (atteintes à l'intégrité physique, psychique ou matérielle d'une personne). Nous sommes alors davantage dans le « ressenti », dans l'insécurité subjective.

Les nuisances peuvent concerner des faits punissables et des faits non punissables. Si sanctions il y a, elles seront, selon le cas, des sanctions pénales ou des sanctions administratives (Cfr. article 119bis de la Nouvelle Loi Communale / Loi du 24 juin 2013 sur les sanctions administratives communales). A noter que plus récemment, l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et prévention 2014-2017, a défini les nuisances sociales comme étant des « facteurs de la vie urbaine dont la manifestation publique induit un sentiment d'insécurité et se traduit par des dégradations environnementales et une détérioration du lien social. Il s'agit des incivilités prévues par la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ». Cette définition des nuisances sociales est beaucoup plus restrictive qu'elle ne l'était par le passé, puisqu'elle s'entient aux incivilités reprises en principe dans un règlement général de police.

---

<sup>117</sup>Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention, Secrétariat permanent pour la politique de prévention, Guide méthodologique pour un Diagnostic local de sécurité, Décembre 2005, p.48.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

## 2.1.2 Sources

Pour identifier les différentes formes de nuisances rencontrées sur le territoire de Péruwelz, il nous a semblé opportun de consulter différentes sources : les acteurs locaux membres du comité de pilotage<sup>118</sup> et du conseil consultatif de prévention<sup>119</sup>, deux de nos partenaires-clés dans le cadre de la prévention de la violence dans le bus de la ligne 8 (à savoir : le responsable du secteur TEC-Hainaut et le directeur de l'E.P.S.I.S.), nos agents de terrain (Gardiens de la paix) et notre évaluateur interne chargé également du recouvrement des amendes administratives.

Nous avons interpellé ces personnes de vive voix, par téléphone ou par le biais de courriers électroniques.

Nous présentons ci-joint un bref compte-rendu de ce qui nous a été rapporté.

### 2.1.2.1 Consultation des acteurs locaux, membres du Conseil Consultatif de Prévention et du Comité de Pilotage

Nous avons interrogé :

- le Chef de Corps de la zone de police Bernissart-Péruwelz ;
- le Bourgmestre (également Président du service prévention-sécurité) ;
- la Directrice générale (ancienne coordinatrice de la Cellule de prévention et rédactrice de la première édition du D.L.S.) ;
- l'Echevin de l'Enseignement, des Travaux de proximité, de la politique de la Jeunesse... ;
- le Président du C.P.A.S. et Echevin des Affaires économiques ;
- le Directeur de la maison d'accueil « La Traverse ».

---

<sup>118</sup>« La commune met en place un Comité de pilotage restreint, afin de favoriser la bonne circulation de l'information et de renforcer et formaliser les concertations existantes entre le Fonctionnaire de prévention, et le Chef de corps de la Police locale. Il est composé au minimum du Bourgmestre et/ou de son représentant, du Chef de corps de la Police locale et/ou de son représentant, du Fonctionnaire de prévention. Le Comité de pilotage peut également inviter des experts à participer à ses réunions » - Art.21 de l'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et prévention 2014-2017.

<sup>119</sup>« En vue d'asseoir et mettre en œuvre l'aspect intégré d'une politique de prévention et de sécurité, le fonctionnaire de prévention réunit les acteurs locaux à consulter afin de les impliquer activement dans la démarche d'un diagnostic local de sécurité, de faire des propositions sur les priorités à rencontrer parmi les phénomènes existants dans la commune, de préciser la manière dont il les appréhende et d'arrêter un programme d'action comprenant les objectifs poursuivis, les opérateurs concernés, les instruments et les moyens d'actions nécessaires. » - Art.22 de l'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et prévention 2014-2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Voici les trois questions que nous leur avons posées et les réponses obtenues :

➤ ***Pour quels types de problèmes, les Péruwelziens vous interpellent personnellement ?***

« *Problèmes d'incivilités : dépôts sauvages, ...* » A. Mouton, Directrice générale

« *Vitesse à proximité des écoles... 30km/h pas marqué ou pas appliqué. Trottoirs peu larges pour nos petits... Passages piétons ? Exemples rue Royale/Château/Sapins. Passage fréquents des gros charrois – Rue Outre L'Eau à Péruwelz – Rue Royale à Bonsecours - Avenue de la Basilique à Bonsecours – Rue du Moulin à Wiers... Les trottoirs aussi trinquent... façades...* » W. Brulard, Echevin de l'Enseignement

« *Concernant des problèmes de sécurité routière (circulation, stationnement, etc.), problèmes de voisinage, entretien des voiries, déchets...* » D. Westrade, Bourgmestre et Président du service prévention-sécurité

« *L'emploi et le logement* » V. Palermo, Président du C.P.A.S.

« *La saleté, le problème de propreté et de salubrité publique notamment Place J. Absil, les gens qui promènent leurs chiens sans muselière, la vitesse des véhicules, les personnes en état d'ébriété qui peuvent se montrer menaçantes et/ou violentes* » C. Desmet, Directeur de La Traverse

➤ ***Quelles sont, pour vous les nuisances auxquelles la population de Péruwelz est réellement confrontée ?***

« *Problèmes d'incivilités : dépôts sauvages, ...* » A. Mouton, Directrice générale

« *Salubrité publique – vandalisme – aboiements de chiens jour et nuit – Application non faite du Règlement de police* » W. Brulard, Echevin de l'Enseignement

« *Concernant des problèmes de sécurité routière (circulation, stationnement, etc.), problèmes de voisinage, entretien des voiries, déchets...* » D. Westrade, Bourgmestre et Président du service prévention-sécurité

« *Elle est confrontée à d'énormes problèmes de mobilité (difficultés à trouver une place de parking...) et à des problèmes de voisinage.* » V. Palermo, Président du C.P.A.S.

« *La saleté, les gens en état d'ébriété et les cambriolages* », C. Desmet, Directeur de la maison d'accueil « La Traverse »



➤ ***Le Plan stratégique de sécurité et de prévention lutte contre un certain nombre de phénomènes cités ci-dessous :***

- Nuisances sociales*
- Incivilités sanctionnées administrativement*
- Violence juvénile*
- Violence lors d'événements et manifestations publiques*
- Cambriolage*
- Vols de et dans véhicules*
- Vol de vélos*
- Insécurité routière*

***Citez vos trois phénomènes prioritaires (suivant votre ressenti, etc.) et classez-les par ordre d'importance (1 : priorité maximale).***

Voici les réponses qui nous ont été fournies :

	A. Mouton	W. Brulard	D. Westrade	V. Palermo	C. Desmet	P. Durieux
Nuisances sociales	1	2	2	1	1	
Incivilités sanctionnées administrativement	2	3	1	2	2	
Violence juvénile						3
Violence lors d'événements et manifestations publiques				3		
Cambriolage						
Vols de et dans véhicules						
Vol de vélos						
Insécurité routière	3	1	3			

Très clairement, les nuisances sociales, les incivilités sanctionnées administrativement ainsi que l'insécurité routière sont le plus souvent citées parmi les phénomènes jugés prioritaires sur l'entité.

La plupart des réponses rejoignent également les grandes tendances des enquêtes dont nous avons fait l'analyse, à savoir le tableau de l'insécurité subjective dressé précédemment. Ces réponses auraient très bien pu venir le compléter... Néanmoins, au vu des fonctions exercées par les personnes interrogées et le fait qu'elles soient directement et quotidiennement interpellées et confrontées au vécu des Péruwelziens, nous avons estimé que ces réponses alimentaient davantage le tableau de l'insécurité objective.

### 2.1.2.2 Consultation des membres du service prévention-sécurité

#### 2.1.2.2.1 Gardiens de la paix :

Etant en contact avec la population de manière quasi permanente de par leur présence quotidienne en rue, les gardiens de la paix nous semblent être des témoins privilégiés.

Nous leur avons posé<sup>120</sup> la question suivante (« *Quelles sont pour vous les nuisances auxquelles la population de Péruwelz est confrontée ?* »).

Ils évoquent chacun, à tour de rôle, toute une série de problèmes :

- « *Les infrastructures ne sont pas toujours adaptées, en particulier dans le centre-ville. Il y a un manque de place chronique, car la N60 n'est pas assez large dans Péruwelz. Il n'y a pas assez de voies ni d'espaces de livraison/stationnement pour le trafic actuel. Il n'y a pas non plus assez de voies de contournement (ou en sens unique) ou celles-ci amènent des déviations conséquentes. Par ailleurs, le train coupe tout trafic.*

*La population, pour différentes raisons (manque d'emplacements à proximité immédiate, « sentiment » je-m'en-foutiste d'automobilistes Français, sentiment d'impunité...), ne semble pas prendre très au sérieux le code de la route, n'hésite pas à s'arrêter, se stationner dans des endroits gênants.*

*Il y a un sentiment d'insécurité, justifié ou non, par la paupérisation du centre-ville ces dernières années, par la morosité ambiante dans le pays (infos relayées par les médias), par le manque d'activités dans le Péruwelz (« mort » des commerces dans le centre, peu de folklore, aucun endroit de loisir dans les environs...) Les infrastructures et bâtiments semblent également se détériorer (pas d'effort concerté des privés et des différents niveaux de pouvoir). Autres nuisances : les mégots, canettes et crottes dans le centre-ville, les dépôts sauvages le long de l'autoroute, les déchets et encombrants sur terrain privé mais visibles depuis la voie publique, la pollution sonore dans le centre avec le trafic mais aussi des cris, des disputes... » A. Delcampe, Gardien de la paix ;*

- « *En fonction de notre travail en journée, je constate trop de problèmes de déjection canines, d'insécurité routière aux abords des écoles communales et à l'Institut Saint-Charles, trop de déchets en ville et le long des routes malgré l'excellent travail mené par les espaces verts, trop de pollution (beaucoup trop de dépôts sauvages dans l'entité). En termes de mobilité, certaines rues sont mal*

---

<sup>120</sup> En mars 2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

*agencées au niveau du stationnement.* » B. Delpierre, Gardien de la paix-constatateur ;

- « *La vitesse au volant, les dépôts sauvages, l'alcool en rue, les rassemblements de groupes (squat), les voisins qui se croient au-dessus des lois et se permettent tout, les tapages nocturnes dans le centre-ville, le vandalisme et les tags.* » A. Moulin, Gardien de la paix-constatateur ;
- « *Primo, la sécurité routière : le mauvais comportement des automobilistes sur la route et l'irrespect de la signalisation. Secundo, les déjections canines : les parcs et jardins recouverts de déjections canines. Tertio, l'insécurité : l'isolement de certains parkings provoque un sentiment d'insécurité à l'approche de la nuit.* » J. Bachy, Gardien de la paix.

Pour les gardiens de la paix, Péruwelz est aussi victime de sa situation frontalière. Pas mal de problématiques découlent de là. Il en irait de même du sentiment d'insécurité de la population péruwelzienne. (*N.B. : cette indication pourrait en effet en partie expliquer pourquoi les Péruwelziens se sentent davantage en insécurité qu'au niveau Fédéral<sup>121</sup>*)

Dans leur travail au quotidien, les gardiens de la paix constatent beaucoup de choses. Dans la mesure du possible, et si la situation nécessite une intervention rapide, les gardiens de la paix contactent directement les services concernés, principalement la police locale et le service des travaux de proximité. Si l'urgence n'est pas établie, les problèmes constatés sont de toute façon signalés très rapidement grâce au logiciel GPS-U accessible aux services et partenaires locaux impliqués dans le domaine de la sécurité. GPS-U répertorie les problématiques de sécurité, les identifie clairement sur une carte de l'entité et selon différentes sous-catégories appelées tags. Il établit des données statistiques et graphiques par période voulue. Il indique également les démarches entreprises par tel ou tel agent ou service visant à solutionner le problème identifié à l'origine par un agent de terrain ; ce qui permet d'avoir une photographie de chaque problématique pour une période choisie. GPS-U est une plateforme où une multitude d'intervenants peuvent interagir, suivant les codes d'accès qui leur ont été attribués. En sus de l'automatisation informatique, toutes les nouvelles constatations se retrouvent systématiquement sur un support papier, un document de type pdf généré par le logiciel prêt pour l'impression. Ce logiciel constitue une réelle avancée au niveau local, puisque des actions peuvent être menées de manière ciblée à tel ou tel endroit en fonction des observations collectées. La base de données permet en outre d'alimenter les données recueillies dans le cadre du diagnostic local de sécurité (D.L.S.).

<sup>121</sup>Cfr. Résultats du Moniteur de Sécurité 2008-2009 pour Péruwelz.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Notons que les constatations des gardiens de la paix portent essentiellement sur quatre problématiques à savoir :

- les problèmes de voirie : dégâts divers, égouts bouchés, pavés de trottoirs descellés, mobilier urbain détérioré, panneaux de signalisation à terre, plaques de rue vétustes, etc. ;
- les problèmes environnementaux : poubelles sorties trop tôt, déchets ménagers dans les poubelles publiques, sentiers à nettoyer, dépôts clandestins, etc. ;
- les problèmes de sécurité : bagarres, stationnement sauvage, agissements suspects, etc. ;
- les problèmes de stationnement.

Dans le courant de l'année dernière, nous avons intégré une nouvelle catégorie qui répertorie tous les problèmes constatés, par les placiers et gardiens de la paix-(constatateurs), sur les marchés de l'entité, essentiellement celui de Péruwelz. Ces problèmes peuvent être de tout ordre, relatifs à un problème de propreté publique, de sécurité, de stationnement, etc. ; l'objectif étant ici de disposer de données plus objectives concernant le marché.

L'application GPS-U fonctionne sur le réseau interne (intranet) de l'administration communale. Pour y accéder en tout ou en partie, il faut disposer, comme expliqué supra, de codes d'accès. Le Bourgmestre en tant que responsable de la sécurité sur le territoire communal a identifié les services et agents partenaires (cabinet du Bourgmestre, services environnement, des travaux de proximité, de prévention, du plan de cohésion sociale) impliqués dans le domaine de la sécurité ; c'est lui qui attribue les clés. Pour le moment, la zone de police reçoit une version papier des constatations du service. A moyen terme, l'on pourrait envisager qu'un fonctionnaire de police puisse accéder directement à cet outil.

Depuis la mise en place de ce logiciel, 3.598 constatations ont été encodées<sup>122</sup> dans le logiciel.

Voici le détail pour ce qui concerne ces problématiques :

Données issues du logiciel GPS-U	2012 *	2013	2014	2015	2016	2017**	Total
Environnement	83	303	390	511	647	107	2041
Sécurité	23	67	49	41	106	18	304
Stationnement	20	34	35	22	82	66	259
Voiries	56	225	90	90	117	36	614
Conflits	18	71	58	44	53	14	258
Marchés	3	11	32	13	33	30	122
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>711</b>	<b>654</b>	<b>721</b>	<b>1038</b>	<b>271</b>	<b>3598</b>

**Catherine HOMERIN:**  
Données du second semestre de l'année 2012 étant donné que le logiciel a vu le jour au mois d'août.

**Catherine HOMERIN:**  
Données du 1er trimestre (jusqu'au 13 mars 2017).

<sup>122</sup>Comptage jusqu'au 13 mars 2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Plus de la moitié d'entre elles (56,73%) concernent la problématique environnementale. Ces constatations environnementales n'ont cessé d'augmenter, et ce, depuis 2014 principalement. Sur le terrain, il faut dire que nos agents ont pris le pli et exercent une vigilance sans cesse croissante par rapport à cette problématique.

Les chiffres viennent quelque part appuyer leurs dires.

#### 2.1.2.2.3 L'opinion des partenaires de la ligne de bus n°8

Les TEC-Hainaut et le service des gardiens de la paix du service prévention-sécurité sont des partenaires privilégiés. Les gardiens de la paix exercent, depuis quelques années déjà, une présence et une surveillance dissuasive au sein des bus posant quelques problèmes de sécurité et de sentiment d'insécurité. L'action des gardiens de la paix porte spécifiquement sur les bus de la ligne 8, lesquels transportent des élèves issus d'hébergements spécialisés de l'entité vers une école d'enseignement spécialisé sise à « Roucourt » (village faisant partie de l'entité de Péruwelz). Il nous a semblé intéressant d'interroger les Tec-Hainaut quant aux problématiques propres aux services de transport des bus.

En 2006-2007, à la question « quels étaient les problèmes rencontrés dans le bus, avant la présence des A.P.S. », voici les réponses qui nous avaient été fournies par quelques chauffeurs, le Responsable de Secteur des TEC ainsi que le directeur de la société de bus, sous-traitante des TEC) :

- la violence entre les élèves et à l'égard du chauffeur, les perturbations engendrées pour le chauffeur ; d'où une insécurité dans le trafic ;
- les dégradations dans le bus et le vandalisme (destruction des fauteuils, ...) ;
- les incivilités : jets de papiers, d'ordures diverses, le fait de fumer et les crachats.

Ces nombreuses problématiques avaient eu pour conséquences que les voyageurs habituels de la ligne n'osaient plus l'emprunter ou s'y sentaient en insécurité totale.

Pourquoi rencontre-t-on de telles problématiques dans le bus ?

Deux aspects peuvent être mis en évidence<sup>123</sup> : l'effet de groupe proprement dit (les mêmes jeunes sont différents s'ils sont seuls ou même avec d'autres) et le besoin de se défouler après une journée d'école (les mêmes jeunes sont beaucoup plus turbulents à la sortie des cours que le matin).

Epinglons également le constat dressé par les TEC eux-mêmes : « ...le bus devient par moments et par endroits un lieu d'absence de règles où domine l'impression que s'il y a bien un chauffeur, il n'y a plus de « maître à bord »... ».

<sup>123</sup> « A l'écoute du sentiment d'insécurité - Rapport général sur le sentiment d'insécurité », Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, Mars 2006.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Notons qu'en 2004, (année où la présence des APS dans le bus n'avait plus pu être assurée), les problèmes avaient atteint un tel degré de dangerosité que les responsables des TEC avaient pris la décision de supprimer purement et simplement la ligne 8.

A l'époque, cela n'avait fait que déplacer le problème. En effet, les jeunes avaient dû faire le trajet à pied. Cela avait engendré des nuisances sur le chemin de l'école : sentiment d'insécurité de la population, tapage diurne (les jeunes sonnaient aux portes des maisons), petites dégradations et petits vols.

Pour la période de 2007 à 2010, les questions suivantes ont été posées au responsable du secteur TEC Hainaut ainsi qu'à un Responsable d'une des deux firmes sous-traitantes<sup>124</sup> :

- *Y a-t-il eu des incivilités durant cette période ? Si oui de quel type ?*
- *Estimez-vous la présence des gardiens de la paix indispensable dans le bus de la ligne 8 ?*
- *Le fait que les gardiens de la paix n'aient pas pu, à certaines occasions, lors de l'année scolaire précédente, assurer le bus, a-t-il posé des problèmes ?*

Selon M. Jean-Claude Planchon, Responsable du secteur TEC Hainaut, depuis la présence des gardiens de la paix dans le bus de la ligne 8, il n'y a plus eu de graves incidents sur la ligne. Il y a bien eu quelques incivilités (envers les jeunes eux-mêmes le plus souvent), mais les jeunes ont vite été recadrés par les gardiens de la paix. Il juge la présence des gardiens de la paix indispensable, car très rassurante pour le chauffeur et les personnes qui empruntent cette ligne. Pour ce qui concerne les derniers mois de l'année scolaire précédente, il n'y a pas eu, à sa connaissance, de « problèmes », lors de l'absence des gardiens de la paix. Il faut dire, selon lui, que le partenariat développé entre le service des gardiens de la paix, l'E.P.S.I.S., le Centre de Cerfontaine et les TEC-Hainaut est fort. L'école, les foyers et les chauffeurs ont été informés de l'absence des gardiens de la paix, certains jours, et ont donc pris des dispositions : les éducateurs de l'école s'informaient auprès des chauffeurs, lors de l'arrivée du bus à l'école ou au foyer, du comportement des élèves. Une année scolaire n'est cependant pas l'autre, indique-t-il ; « *certaines années, les jeunes sont plus turbulents* ».

Selon M. Christian Coulon, Responsable d'une des deux firmes sous-traitantes (assurant la ligne 8 le matin), il y a eu pas mal d'incivilités (des dégradations du mobilier, des bagarres, des insultes envers les chauffeurs et entre passagers, tentatives de fraudes, etc.) durant cette période (2007-2010), mais moins qu'à l'époque où il n'y avait pas du tout d'agents dans le bus. Ces jeunes, dit-il, sont particulièrement « *déchaînés* », il juge donc la présence des

<sup>124</sup>Le second n'étant pas joignable lors de notre période d'interviews (septembre 2010).

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

gardiens de la paix indispensable. En l'absence des gardiens de la paix, il constate davantage de dégradations du mobilier, et ses chauffeurs, lui font plus souvent part d'interventions de leur part pour cause de déclenchement de bagarres...

En 2013, nous avons réinterrogé<sup>125</sup>, par courrier électronique, M. Jean-Claude Planchon, Responsable du secteur Tec-Hainaut, à ce propos :

- *Y a-t-il eu des incivilités durant les périodes scolaires suivantes 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 (1er semestre de l'année scolaire) ? Si oui, de quel type ?*

*« En consultant notre base de données « Agressivité » nous pouvons affirmer qu'il n'y a eu aucun incident relaté par les conducteurs assurant la desserte du Foyer de Roucourt vers Péruwelz pour les années scolaires précitées. La rentrée de septembre 2013 s'est correctement déroulée » ;*

- *Estimez-vous la présence des gardiens de la paix indispensable dans le bus de la ligne 8 ?*

*« Oui. Celle-ci est assurément indispensable, car la présence des gardiens de la paix tranquillise fortement le conducteur. Les gardiens de la paix, qui sont à bord de nos autobus, entretiennent une relation amicale avec les élèves et font en sorte que les voyages se déroulent correctement en toute sécurité et sans incivilité. » ;*

- *Lorsque les gardiens de la paix ne peuvent assurer le bus, observez-vous un changement de comportements chez les jeunes fréquentant la ligne ?*

*« Oui parfois certains élèves profitent de l'absence des gardiens de la paix pour se faire remarquer, rien contre le conducteur mais plutôt des démêlés entre eux. Les tentatives de débordement de la part de ces élèves sont dénoncées par le chauffeur, à l'éducateur présent à l'arrivée du bus à l'école. Vu la très bonne collaboration avec la Direction de l'établissement scolaire les élèves fautifs sont ensuite très vite recadrés. ».*

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous avons contacté<sup>126</sup> M. Planchon, Responsable du secteur Tec-Hainaut, et lui avons posé les questions suivantes :

- *Y a-t-il eu des incivilités durant les périodes scolaires suivantes 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (1er semestre de l'année scolaire) ? Si oui, de quel type ? « Je n'ai pas souvenir d'un quelconque incident qui se serait produit à bord du bus desservant le Foyer de Roucourt et ce depuis au moins 2013. C'est, et*

<sup>125</sup>En mars 2013.

<sup>126</sup> En mars 2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

*j'en suis persuadé, le résultat de la bonne collaboration entre les différents partenaires. »*

- Estimez-vous la présence des gardiens de la paix indispensable dans le bus de la ligne 8 ?

*« La présence sporadique des Gardiens de la Paix est recommandée pour reconforter le conducteur (la conductrice) lors du parcours. Nous devons toutefois rester vigilants bien que nous n'enregistrons plus, depuis quelques années, de plaintes pour incivilités. »*

Pour cette édition du diagnostic local de sécurité, nous avons également interrogé<sup>127</sup> M. T. Rosvelds, Directeur de l'E.P.S.I.S..

Voici les questions que nous leur avons posées ainsi que les réponses obtenues :

- Estimez-vous la présence des gardiens de la paix indispensable dans le bus de la ligne 8 ?

*« Oui, bien entendu ! Depuis notre collaboration, il est évident que le transport scolaire soit reconnu comme une ligne sans problème ou du moins problème mineur ! Les réunions avec les différents services (communal, TEC, SRJ, Ecole) et la présentation des gardiens de la paix favorisent un climat favorable au transport. »*

- Lorsque les gardiens de la paix ne peuvent assurer le bus, observez-vous un changement de comportements chez les jeunes fréquentant la ligne ?

*« L'absence des gardiens de la paix permet toute ouverture aux débordements et donc insécurise le transport. »*

La fréquentation<sup>128</sup> du bus a bien diminué, ces deux dernières années scolaires (2015-2016 et 2016-2017). Suivant les données du logiciel GPS-U, nous avons relevé 13 faits, depuis la mise en place du logiciel en 2012, en lien avec les jeunes fréquentant la ligne de bus n°8. Les données à disposition sont minces... Il y a certainement encore un travail à mener avec les gardiens de la paix pour que l'encodage des constatations en la matière soit systématique. Ceci étant, nous notons (suivant le graphique ci-dessous) toutefois une augmentation de faits enregistrés en 2016.

---

<sup>127</sup> En mars 2017.

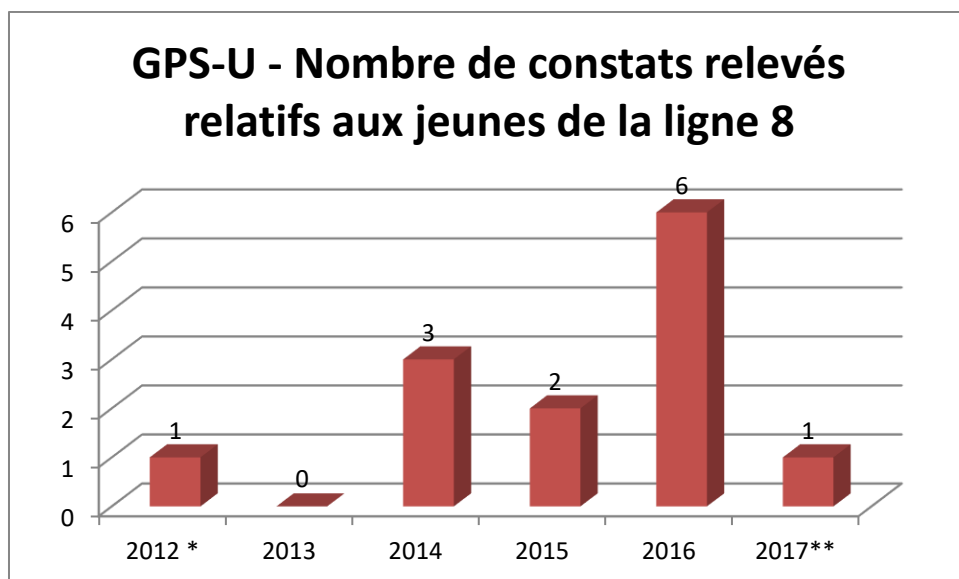
<sup>128</sup> Au centre de Cerfontaine, la population a changé. Il y a davantage d'ados en situation de handicap mental. Ils sont alors dirigés vers d'autres établissements que l'E.P.S.I.S.. L'ensemble des partenaires ont néanmoins souhaité, en septembre 2017, le maintien du service des gardiens de la paix au sein de la ligne.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

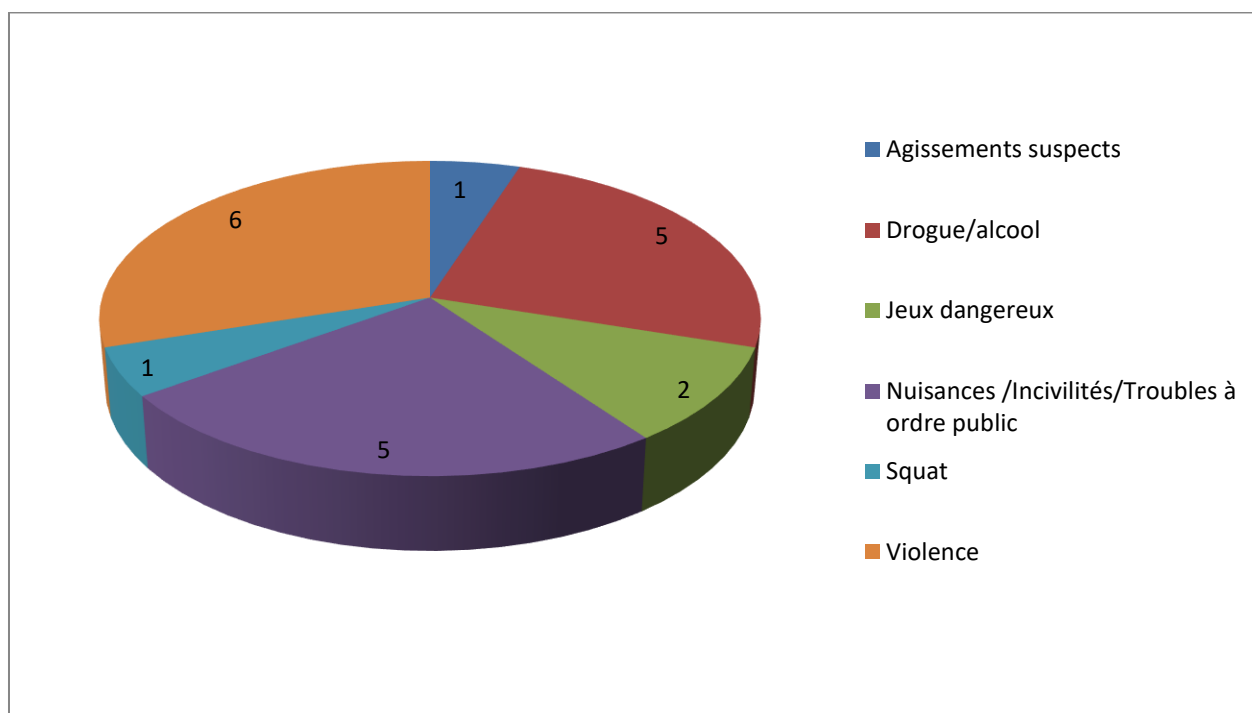
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)





Suivant le graphique (repris ci-dessous) établi sur base de l'analyse des constats identifiés, nous notons une prédominance de faits de violence, de nuisances/incivilités et de faits de drogue (consommation / trafic). Les faits relevés ont autant lieu dans le bus qu'en dehors.



#### 2.1.2.4 Les Sanctions Administratives Communales

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 13 mai 1999 relative aux Sanctions Administratives communales et avec l'insertion de l'article 119 bis dans la Nouvelle Loi Communale, les autorités communales ont saisi l'opportunité de lutter contre le sentiment d'impunité de la

population à l'égard des incivilités vécues au quotidien.

Dans un premier temps, le Conseil communal a adopté, en séance du 26 mai 2003, une annexe au Règlement général de police (R.G.P.) contenant des dispositions réglementaires soumises à sanctions administratives, et ce, dans l'attente d'une révision complète du Règlement général de Police.

Cette révision s'est faite en juin 2012. Un fonctionnaire sanctionnateur a été désigné par le Conseil communal en vue d'infliger les amendes administratives.

Depuis lors, de l'eau a coulé sous les ponts... Une nouvelle loi relative aux sanctions administratives communales a vu le jour, le 24 juin 2013. Un nouveau Règlement général de police a été soumis aux conseillers communaux (le 30 mars 2015) et est entré en vigueur le 15 avril 2015. Ce nouveau projet de Règlement a de particulier qu'il est commun pour les entités de Bernissart et de Péruwelz, les communes qui composent la zone de police. Le travail des fonctionnaires de police devraient en être facilité.

Les services policiers ont, depuis 2012, adopté totalement la procédure administrative. La rédaction de procès-verbaux en la matière a connu une envolée spectaculaire dès la mise en place du premier Règlement général de police. Suite à cette augmentation notable, le Conseil communal a décidé, en séance du 28 mars 2013, de confier le pouvoir décisionnel en matière de sanction aux fonctionnaires sanctionneurs provinciaux. Le fonctionnaire sanctionnateur communal également fonctionnaire de prévention conserve néanmoins, avec son équipe, la gestion du recouvrement des amendes administratives ainsi que la possibilité de sanctionner à titre accessoire les dossiers qui lui sont confiés.

On observe également une hausse assez importante de procès-verbaux / constats administratifs en 2015. Cela s'explique par le fait que les fonctionnaires de police ont rédigé pas mal de procès-verbaux en matière d'arrêt et de stationnement, suite à l'intégration de ces infractions mixtes dans le règlement général de police et à la conclusion avec le parquet d'un protocole d'accord en la matière.

- 2011 : 17 PV / constats reçus
- 2012 : 255 PV / constats reçus
- 2013 : 342 PV / constats reçus
- 2014 : 256 PV / constats reçus
- 2015 : 606 PV / constats reçus
- 2016 : 501 PV / constats reçus<sup>129</sup>

<p>Nombre de PV/constats rédigés dans le cadre de la procédure administrative</p>
---

<sup>129</sup> Le nombre de PV n'est pas encore arrêté.

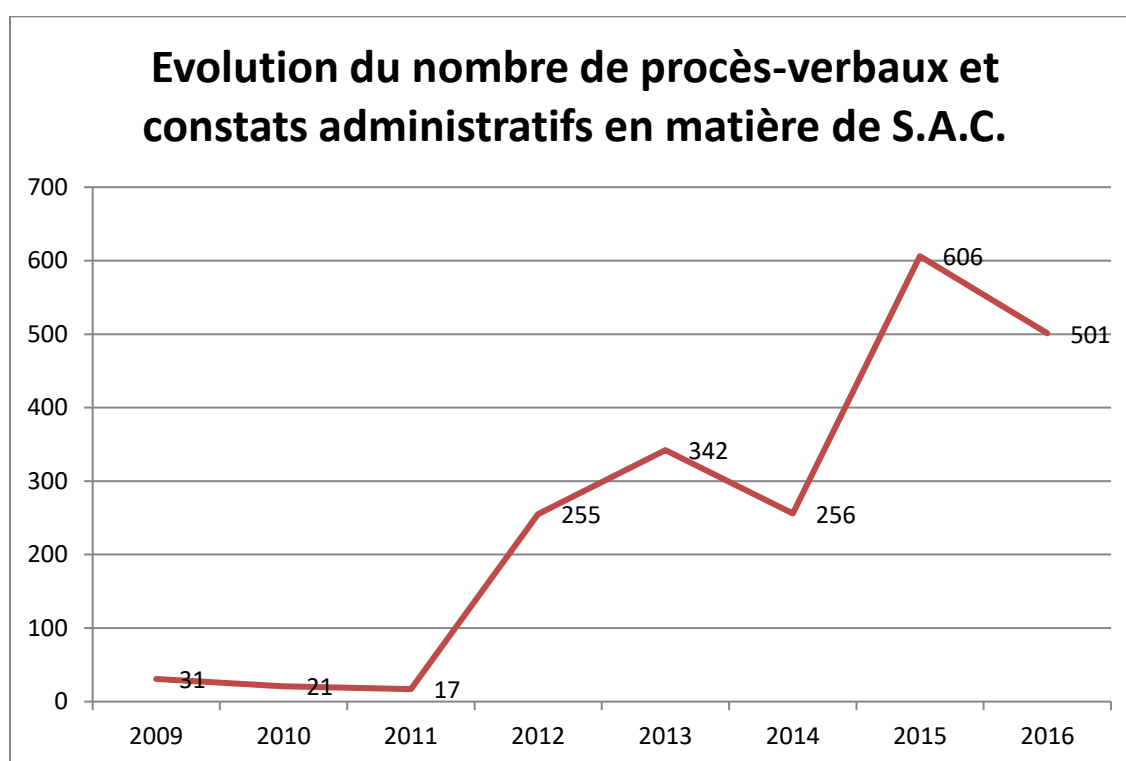
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Il est à noter également que fin 2005, deux APS ont été formés pour devenir « agents constatateurs<sup>130</sup>, dans le cadre des Sanctions Administratives Communales ». L'un d'entre eux exerce toujours cette fonction à titre accessoire, au sein du service prévention-sécurité. Fin 2013, deux gardiens de la paix ont entamé la formation de gardien de la paix-constatateur<sup>131</sup> et l'ont achevée durant le 1er trimestre 2014. Les gardiens de la paix-constatateurs et l'agent constatateur ont rédigé 194<sup>132</sup> constats administratifs, depuis 2014.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, plus de 1977 procès-verbaux et constats administratifs ont été transmis au Fonctionnaire sanctionnateur (communal et/ou provincial) de 2011 à 2016. Les données pour 2016 ne sont pas encore entièrement disponibles.



Entre 2011 et 2014, si l'on se penche davantage sur les incivilités/infractions ayant donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal, dans le cadre de la procédure de sanctions administratives communales, on observe, dans le tableau ci-dessous, par ordre d'importance, que des 20 infractions les plus courantes de ces quatre années, la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique reste l'infraction la plus réprimée.

<sup>130</sup>Ces deux agents ne sont plus APS ni gardiens de la paix. Ce sont tous deux des agents administratifs.

<sup>131</sup>Les deux Gardiens de la paix constatateurs, Amaury Moulin et Benjamin Delpierre, ont été désignés comme tels par le Conseil communal en séance du 27 mars 2014.

<sup>132</sup>Chiffre arrêté au 20 mars 2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Classement	Les 20 infractions les plus courantes au RGP		2011	2012	2013	2014	Total
1	89	Consom. d'alcool sur la voie publique	1	101	74	65	241
2	109	Débit de boisson ouvert après 1h00 ou 2h00		15	70	36	121
3	158	Sac poubelle déposé avant 19h.	7	5	38	41	91
4	1	Ne pas se conformer à une injonction		18	23	11	52
5	201	Abandon de déchets, Incinération de déchets ménagers		3	15	25	43
6	93	Tapage nocturne, diurne	2	13	13	14	42
7	200	Chien non muselé	4	17	8	3	32
8	179	Animal divaguant	1	7	8	7	23
9	157	Sac poubelle non conforme		4	16	2	22
10	174	Affichage sauvage		14	5	2	21
11	132	Miction sur la voie publique	1	11	3	4	19
12	197	Non port de la laisse, aboiement intempestif		3	12	3	18
13	92	Atteinte à la tranquillité publique			10	7	17
14	184	Aboiement intempestif			2	6	8
15	91	Circulation interdite dans le parc entre 22h et 6h			6	1	7
16	107	Refus d'accès à la Police			4	3	7
17	141	Jet de déchets sur la voie publique			4	3	7
18	39	Terrain non entretenu			2	4	6
19	139	Entretien des terrains bâtis ou non				4	4
20	133	jet de mégots			1	2	3

Pour 2015 et 2016, les infractions en matière d'arrêt et de stationnement changent quelque peu la donne et gonflent les chiffres.

2015 - Top 10 des infractions constatées	Nombre d'infractions relevées
Art. 97 - Interdiction de consommer des boissons alcoolisées...	110
Art. 301 - Interdiction de l'arrêt et du stationnement sur les trottoirs et accotements en saillie	109
Art. 174 - Modalités pratiques pour l'enlèvement des sacs réglementaires	91
Art. 278 - Interdiction de stationnement à proximité d'un arrêt de bus	47
Art. 309 - Interdiction de stationnement sur les emplacements de stationnement réservé aux véhicules des personnes handicapées	31
Art. 220 - Incinération et abandon de déchets – deuxième catégorie	29
Art. 303 - Interdiction de l'arrêt et du stationnement sur et aux abords des passages pour piétons, cyclistes et conducteurs de cyclos	22
Art. 283 - Interdiction de stationnement le long d'une ligne jaune discontinue	22
Art. 292 - Signaux relatifs à l'arrêt et au stationnement	21
Art. 295 - Marques blanches délimitant les emplacements de stationnement	19

2016 - Top 10 des infractions constatées	Nombre d'infractions relevées
Art. 301 - Interdiction de l'arrêt et du stationnement sur les trottoirs et accotements en saillie	170
Art. 174 - Modalités pratiques pour l'enlèvement des sacs réglementaires	64
Art. 278 - Interdiction de stationnement à proximité d'un arrêt de bus	35
Art. 220 - Incinération et abandon de déchets – deuxième catégorie	34
Art. 292 - Signaux relatifs à l'arrêt et au stationnement	32
Art. 295 - Marques blanches délimitant les emplacements de stationnement	31
Art. 97 - Interdiction de consommer des boissons alcoolisées ou tout autre produit amenant une perte de maîtrise dans l'espace public	28
Art. 309 - Interdiction de stationnement sur les emplacements de stationnement réservé aux véhicules des personnes handicapées	21
Art. 283 - Interdiction de stationnement le long d'une ligne jaune discontinue	12
Art. 303 - Interdiction de l'arrêt et du stationnement sur et aux abords des passages pour piétons, cyclistes et conducteurs de cyclos	12

Néanmoins, si l'on écarte ces données, la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que les sacs poubelles sortis en dehors des heures de collecte arrivent toujours tout de même en pole position. A noter que les dispositions relatives aux heures de fermeture des débits de boissons ont été retirées du règlement général de police de 2015.

Notons que les chiffres sont dépendants de la politique policière menée en matière de verbalisation. En ce qui concerne l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique par exemple, les services de police en avaient fait, à un moment donné, une priorité ; d'où une nette augmentation des procès-verbaux administratifs dressés en la matière. L'année dernière, il y eut par contre une nette diminution des pvs relatifs à cette problématique.

## **2.2 La Criminalité**

### **2.2.1 Sources**

Pour la description de la criminalité, nous avons eu recours aux chiffres criminels policiers comme indicateurs de la criminalité objective. Bien sûr, il s'agit là de relater uniquement les faits enregistrés par les services de police. Différentes variables peuvent venir influencer ces chiffres comme le comportement policier quant à la politique répressive menée, le comportement de la population quant à la dénonciation des faits... Nous renvoyons à ce que nous avons expliqué précédemment quant au chiffre noir de la criminalité.

La Police fédérale met à disposition de tout un chacun les statistiques de criminalité sous forme de fichiers pdf sur son site Internet. Nous nous sommes tournés vers ce type de sources mais également sur les données accessibles auprès de la zone de police de Bernissart-Péruwelz dont fait partie notre entité. Avec le soutien du Chef de corps et de ses collaborateurs, nous avons pu avoir accès aux statistiques policières zonales (et locales). Les chiffres qui nous ont été transmis proviennent de l'ISLP<sup>133</sup>. Par ailleurs, lorsque cela était possible, nous avons également communiqué les données issues de nos propres statistiques, notamment celles du logiciel GPS-U.

Notre analyse de la criminalité a porté sur les phénomènes suivants :

- les vols dans habitations\* ;
- **les vols de et dans véhicules** ;
- le vol de vélo ;
- le vol à main armée ;
- le vol à la tire ;
- le vol à l'étalage ;

---

<sup>133</sup>Depuis 2004, pratiquement toutes les zones de police locale travaillent sur la base d'un système d'enregistrement uniforme, à savoir le ISLP (Cfr. Direction générale Politique de sécurité et de Prévention – Secrétariat permanent pour la Politique de Prévention, *Guide méthodologique pour un Diagnostic local de sécurité*, Décembre 2005, p.42).

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- le graffiti ;
- le phénomène lié à la problématique des stupéfiants\* ;
- les vols avec violence\* ;
- les vols par ruse / Agression des personnes âgées (ASA) ;
- les violences intrafamiliales (dans le couple) ;
- la délinquance juvénile, les actes de vandalisme ;
- les dépôts clandestins et problématiques environnementales ;
- la fraude sociale ;
- la sécurité routière\*

Pour chacun de ces phénomènes, nous nous sommes à la fois penchés sur les chiffres de la zone de police de Bernissart-Péruwelz mais aussi sur les données de la Police fédérale. La méthode de recueil des données n'est pas la même... Pour éviter les complications, nous avons scindé ces données. Ainsi, celles de la zone de police nous donnent un aperçu des faits enregistrés au niveau de la zone ; celles de la Police fédérale nous ont servi pour examiner de plus près ce qu'il en est concrètement à Péruwelz. Les phénomènes supra marqués d'une étoile\* constituent pour la zone de police des priorités pour l'année 2017 tandis que les phénomènes surlignés font l'objet d'attentions particulières.<sup>134</sup>

Le présent diagnostic fait état des données chiffrées issues principalement du rapport établi dans le cadre du conseil zonal de sécurité de mars 2016<sup>135</sup> de la Zone de police de Bernissart-Péruwelz relatif aux résultats de l'année 2015, du compte-rendu des plans d'actions et des missions menées en 2013 ainsi que des données recueillies sur le site de la Police fédérale (et des résultats<sup>136</sup> des plans d'action 2009 et 2011, pour ce qui concerne les données antérieures à ces années).

## 2.2.2 Données<sup>137</sup>

<sup>134</sup>Distinguo entre priorité et attention particulière : « Pour chaque priorité, on établit un plan d'actions spécifiques. Pour ce qui concerne les attentions particulières, on y accorde de l'importance dans le cadre du travail journalier ». (Inspecteur Principal Léo Wattier de la Zone de Police Bernissart-Péruwelz)

<sup>135</sup> Les résultats de l'année 2016 viennent de nous être communiqués, lors du Conseil zonal de sécurité du 29 mars 2017, et n'ont donc pas pu être intégrés au présent diagnostic.

<sup>136</sup>Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz ZP5321: Plans d'action – Résultats 1er semestre 2009 (rapports présenté lors du Conseil Zonal de Sécurité du 21/10/2009), Résultats 2009 (rapport présenté lors du Conseil Zonal de Sécurité du 22/04/2010) et Résultats 2011.

<sup>137</sup>Les toutes dernières données collectées ici sont issues des rapports d'activités 2015 et 2012 de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz (Dinopol). Pour les données antérieures à 2009, celles-ci proviennent de : Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 de la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz ZP5321: Plans d'action – Résultats 1er semestre 2009, Résultats 2009 (rapports présentés lors du Conseil Zonal de Sécurité du 21/10/2009 et du 22/04/2010) et Résultats 2011.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 2.2.2.1 Vols dans habitations

Le phénomène des cambriolages concerne les vols dans les lieux habités en l'absence du propriétaire. Ne sont pas repris ici les vols dits « garage » ni les homejacking. Le phénomène semble plutôt stable ces dernières années. « Ces vols sont commis soit par des bandes itinérantes, des auteurs provenant de France, des zones voisines ou des auteurs locaux. Nous constatons aussi une récurrence cyclique des épidémies de vols dans habitations. Une pression constante pour gérer ce phénomène doit donc être maintenue au niveau de nos activités policières », est-il précisé dans le rapport sur les résultats de l'année 2015 de la Zone de police de Bernissart-Péruwelz<sup>138</sup>. Néanmoins, les chiffres restent bien inférieurs à 2008 et 2009.

Sur la Zone de Police	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Faits (faits accomplis et tentatives) de vols dans habitations	112	113	123	362	241	211	199	193	230	191	209

D'après les statistiques recueillies sur le site de la Police fédérale, on observe que le nombre de cambriolages sur le territoire de Péruwelz est également relativement stable, depuis 2011. Petite précision (mais non des moindres) : les données pour 2016 ne sont pas complètes, elles ne concernent que les trois premiers trimestres. Le tableau ci-dessous ainsi que le graphique associé ont été réalisés suivant ces statistiques :

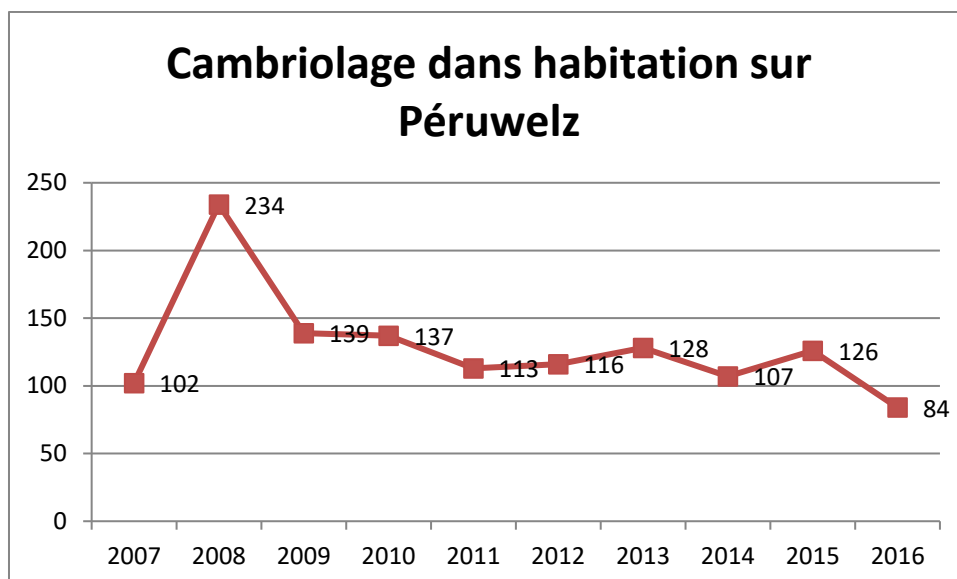
Cambriolage	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits enregistrés	102	234	139	137	113	116	128	107	126	84

<sup>138</sup>Zone de Police de Bernissart-Péruwelz (Dinopol), Résultats de l'année 2015 présentés au Conseil zonal de sécurité de mars 2016.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



Le phénomène des vols dans habitations est plus prégnant en période estivale, suivant le rapport précité de la zone de police.

Il appert que ces vols ont lieu le plus souvent, les jeudis, vendredis et samedis entre 14 heures et 22 heures.

Le butin des cambrioleurs est constitué le plus souvent d'argent et de bijoux. Les cambriolages commis sur notre territoire seraient le fait d'"auteurs itinérants, de sujets français ou de personnes d'autres communes, parfois lointaines"<sup>139</sup>. Au vu des données recueillies, la Zone de police a décidé de conserver ce phénomène dans ses priorités pour 2016 et 2017.

#### 2.2.2.2 Vols de et dans véhicules

Nous visons les vols simples (et tentatives de vols) et par effraction de voitures et les vols simples (et tentatives de vols) et par effraction dans les voitures. Ne sont pas repris ici les car-jackings.

Tout comme les vols dans habitations, les vols de et dans véhicules représentaient une priorité du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 et reste une priorité du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017<sup>140</sup>. A noter que pour 2016 et 2017, cette problématique a basculé dans les attentions particulières<sup>141</sup>. Comme l'indique les statistiques, on observe une certaine stabilisation, ces dernières années, des faits de vols et tentatives de vols de véhicules. Suivant le rapport de la zone de police, le mois de septembre et le mois de mars sont les mois où l'on constate le plus de vols de voitures.

<sup>139</sup>Zone de Police de Bernissart-Péruwelz (Dinopol), Résultats de l'année 2015 présentés au Conseil zonal de sécurité de mars 2016, p.19.

<sup>140</sup>Cfr. note à ce sujet p.66.

<sup>141</sup> Info communiquée lors du Conseil zonal de sécurité du 29 mars 2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

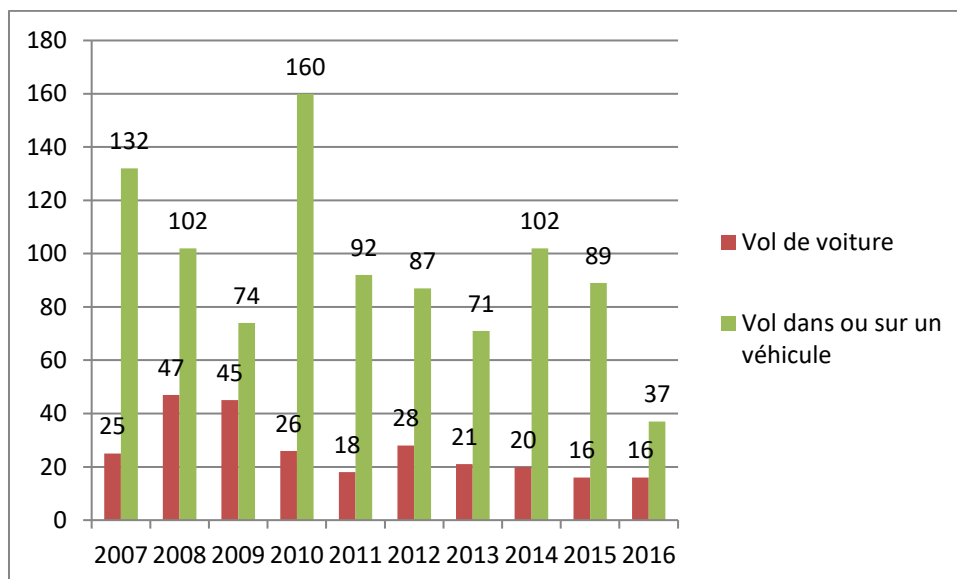


Les vols et tentatives de vols dans véhicules ont bien diminué en 2015... On a cependant observé une nette augmentation des faits en 2014. Au vu de l'ensemble des données, on ne peut donc rien présager...

Sur la Zone de Police	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Vols (et tentatives de vols) de véhicules</b>	60	49	23	43	51	33	26	30	29	29	29
<b>Vols (et tentatives de vols) dans véhicules</b>	123	128	129	109	81	150	97	114	115	165	130

D'après les statistiques de la Police fédérale reprises ci-dessous ainsi que le graphique associé, le phénomène des vols de voiture est en baisse sur Péruwelz, et ce, depuis 2012... Celui des vols dans voitures a augmenté en 2014, puis est « retombé ». Pour rappel, les données 2016 ne concernent que les trois premiers trimestres. Il appert néanmoins qu'il y ait une baisse significative de ce phénomène.

Péruwelz	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vol de voiture	25	47	45	26	18	28	21	20	16	16
Vol dans ou sur un véhicule	132	102	74	160	92	87	71	102	89	37



Au vu des résultats obtenus en 2015 et 2016, la zone de police a décidé de basculer ce phénomène dans les attentions particulières, et de ne plus en faire une priorité pour 2016 ni pour 2017.

### 2.2.2.3. Vol de vélos

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

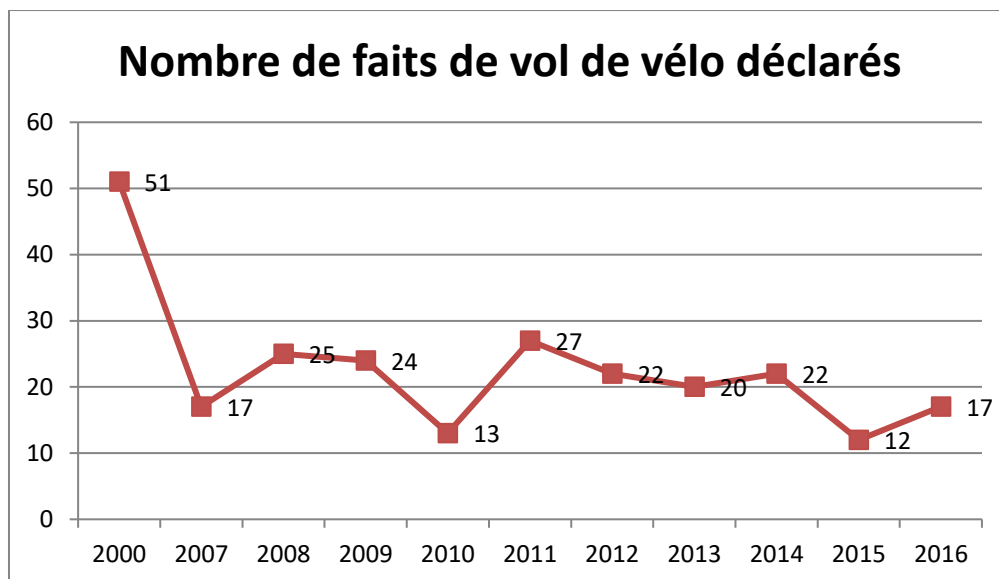
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Pour ce phénomène, nous ne disposons pas des données de la zone de police.

Les données en notre possession proviennent du site de la Police fédérale (statistiques de la criminalité). Il concerne le nombre de vols de vélos déclarés sur Péruwelz.

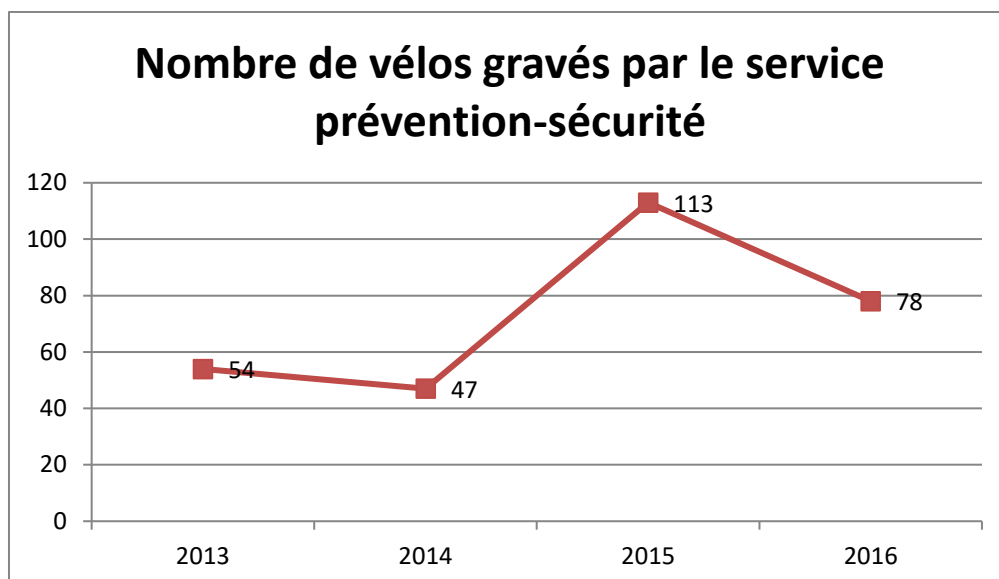
Evolution du nombre de vols de vélos sur l'entité de Péruwelz	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits enregistrés	51	17	25	24	13	27	22	20	22	12	17

**Catherine HOMERIN**  
Les données pour 2016 ne sont pas complètes. Elles ne concernent que les trois premiers trimestres.



Dans ce phénomène en particulier, il y a lieu de prendre en compte le chiffre noir. Si l'on se fie à l'enquête locale de sécurité menée en 2011-2012, seuls 50% des vols de vélos sont déclarés. On peut néanmoins supposer que la donne va petit à petit changer, que davantage de personnes déclarent (ou vont déclarer) le vol de leur vélo, suite à l'introduction sur le marché du vélo électrique. Ce marché s'est développé de manière assez fulgurante. Nombre de personnes viennent désormais faire graver un vélo électrique plutôt qu'un vélo classique. Le nombre de déclarations de vol n'est pas élevé bien qu'il semble remonter (Pour rappel, pour l'année 2016, les chiffres ne concernent que les trois premiers trimestres), mais on peut s'attendre à ce que les chiffres augmentent vu le coût d'un vélo électrique.

A noter que la demande de gravure de vélos reste bien réelle. En effet, 191 vélos ont été gravés en 2015-2016, contre 111 en 2013-2014.



#### 2.2.2.4. Vol à main armée

A titre indicatif, voici les données de la Police fédérale sur le vol à main armée<sup>142</sup>. Ce phénomène n'est pas notable sur l'entité, bien qu'il semble légèrement augmenter. Pour rappel, les données 2016 ne concernent que les trois premiers trimestres.

Vol à main armée à Péruwelz	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits	9	6	11	14	6	5	12	4	5	6

#### 2.2.2.5. Vol à la tire

Pour ce phénomène, nous ne disposons pas de données de la Police locale. Selon celles de la Police fédérale, le vol à la tire semble quasi inexistant sur l'entité, et ce, depuis plusieurs années. Cinq faits enregistrés en 2014 ; trois au premier semestre 2015 !

Vol à la tire à Péruwelz	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits	10	10	5	13	9	3	6	5	5	3

<sup>142</sup>Phénomène repris dans le listing des phénomènes éligibles de l'arrêté ministériel du 24/12/2013 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et prévention 2014-2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 2.2.2.6. Vol à l'étalage

En ce qui concerne ce phénomène, les données disponibles auprès de la Police fédérale nous indiquent qu'il est plus ou moins stable d'année en année bien qu'il y ait eu une hausse en 2015. Pour 2016, cette hausse ne s'est pas vérifiée. Nous ne disposons pas encore des données complètes, mais les chiffres peu élevés pour les trois premiers trimestres nous le laissent à penser.

Vol à l'étalage à Péruwelz	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits	30	26	22	27	31	27	25	27	39	10

### 2.2.2.7. Graffiti

Suivant les données de la Police fédérale reprises ci-dessous, il y a très peu de plaintes en la matière... Trois faits enregistrés en 2015, et deux au cours des trois premiers trimestres de 2016.

Graffiti à Péruwelz	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits enregistrés	1	4	5	4	9	4	1	4	3	2

Suivant les données issues du logiciel GPS-U reprises ci-dessous, les gardiens de la paix ont constaté davantage de faits en la matière. Cette problématique est reprise dans le phénomène des nuisances sociales.

Graffiti à Péruwelz - GPS-U	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits enregistrés	7	20	8	18	4

### 2.2.2.8 Phénomène relatif à la problématique des stupéfiants

La problématique s'avère assez complexe. En effet, ce phénomène s'accompagne parfois d'autres phénomènes criminels (vols, agressions, insécurité routière, etc.). Il s'agirait donc d'une cause, mais il peut être également la conséquence d'un mal-être chez l'utilisateur de drogue ; d'où toute la difficulté à l'aborder...

La problématique liée aux stupéfiants est une priorité du plan zonal de sécurité 2014-2017. Selon le rapport<sup>143</sup> de la zone de police, *"Ce choix s'explique par notre implantation géographique, la proximité de la frontière, les chiffres statistiques, les demandes de la population et des différentes autorités, la présence de dancings, le niveau social de notre*

<sup>143</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2015, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2016, pp.30-33.

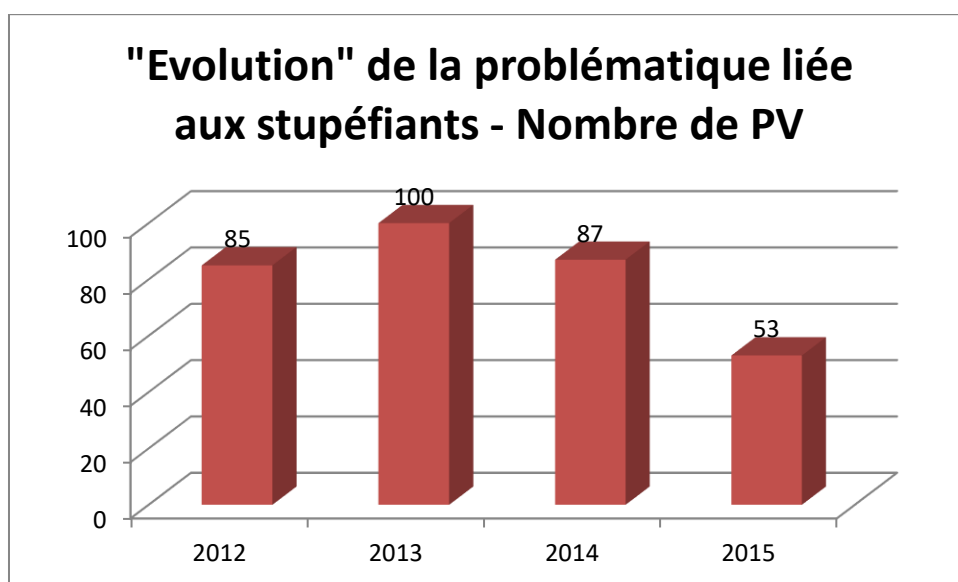
Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

*population, la présence de nombreuses écoles ainsi que notre approche coordonnée avec le niveau fédéral (projet BLUESKY<sup>144</sup>)."*

Le graphique ci-après réalisé sur base des données de la zone de police dénote une baisse du nombre de détection de faits relatifs à la problématique des stupéfiants ; baisse qui serait liée, selon le rapport de la zone de police précité, à une diminution des opérations de contrôle aux abords du dancing "Le lotus" situé à Bernissart qui serait moins fréquenté et par l'effort de recherche du service local de recherche (SLR) recentré sur le commerce et le trafic de produits stupéfiants. Pour autant, cette diminution du nombre faits ne signifie pas que la problématique est moins importante. Il est à considérer que *"(...) l'effort de recherche a été réorienté et que le nombre et l'importance des dossiers en cours et relatifs au commerce de produits stupéfiants est plus important."*<sup>145</sup>.



Les chiffres sont donc à nuancer, ils ne sont pas forcément représentatifs de l'évolution de la toxicomanie au sein de notre société, car les chiffres dépendent, avant tout, de la politique policière menée. Au plus les contrôles en la matière seront nombreux, au plus les chiffres relatifs aux faits de stupéfiants seront élevés.

Nous ne disposons pas de données sur la nature des produits liés aux infractions en matière de stupéfiants.

En ce qui concerne la nature de l'infraction (détention, commerce, import/export, fabrication et usage), nous disposons du détail pour l'année 2015.

<sup>144</sup> N.D.L.R: Projet visant à mutualiser les forces vives sur l'ex-arrondissement judiciaire de Tournai pour lutter contre le trafic de stupéfiants dans les dancings et les lieux festifs. (Source : RTBF.be "Bilan de la mutualisation des forces de police en Wallonie picarde" - [https://www.rtbef.be/info/regions/detail\\_bilan-de-la-mutualisation-des-forces-de-police-en-wallonie-picarde?id=8025337](https://www.rtbef.be/info/regions/detail_bilan-de-la-mutualisation-des-forces-de-police-en-wallonie-picarde?id=8025337))

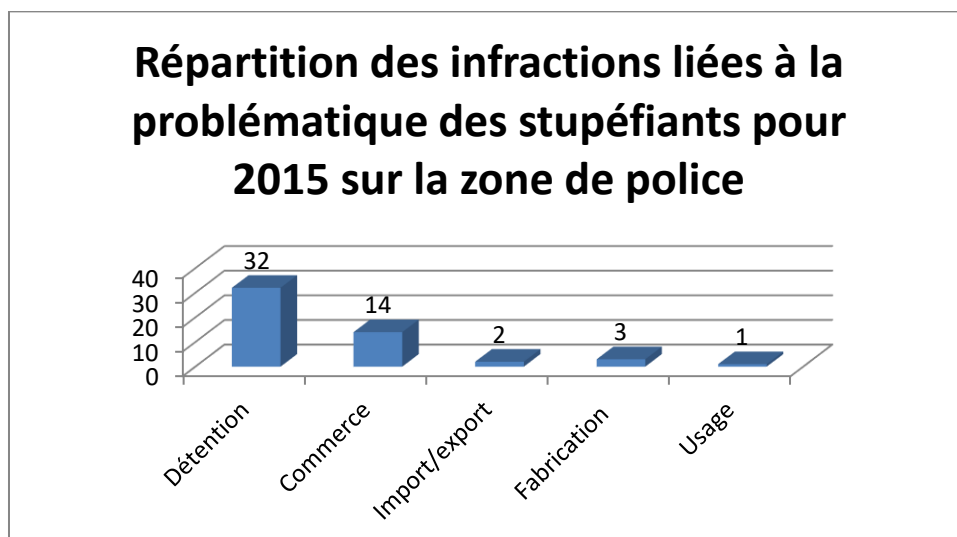
<sup>145</sup> Extrait du rapport de la Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2015, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2016, p.33.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

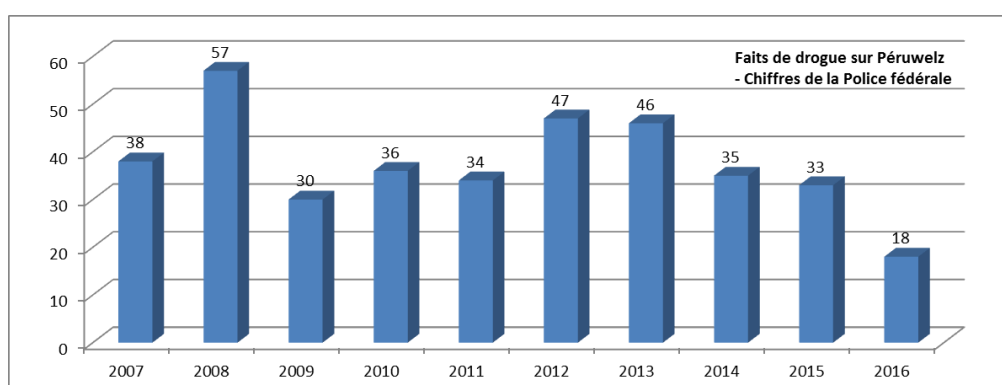
En voici la répartition :

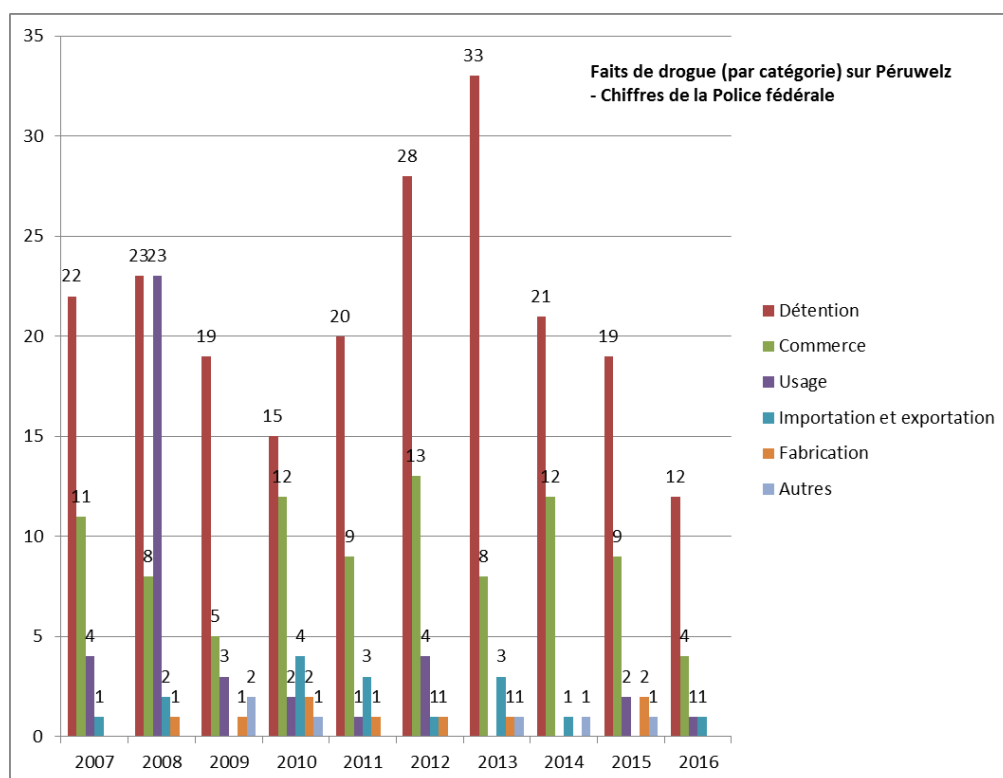


La détention est l'infraction la plus relevée. Les données relatives au commerce de produits stupéfiants impressionnent néanmoins quelque peu en regard du nombre de faits de détention (finalement peu important). Cela démontre au final l'effort de recherche de la zone de police réorienté sur le commerce de produits stupéfiants.

Les données de la Police fédérale reprises dans le tableau et les graphiques associés sont moindres mais font également état de cette diminution de faits enregistrés notamment en ce qui concerne la détention de produits stupéfiants.

Drogues à Péruwelz - Chiffres de la Police fédérale	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Détention	22	23	19	15	20	28	33	21	19	12
Commerce	11	8	5	12	9	13	8	12	9	4
Usage	4	23	3	2	1	4			2	1
Importation et exportation	1	2		4	3	1	3	1		1
Fabrication		1	1	2	1	1	1		2	
Autres			2	1			1	1	1	
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>57</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>18</b>





Le rapport d'activités de la zone de police ne communique pas de données sur la nature des produits liés aux infractions en matière de stupéfiants.

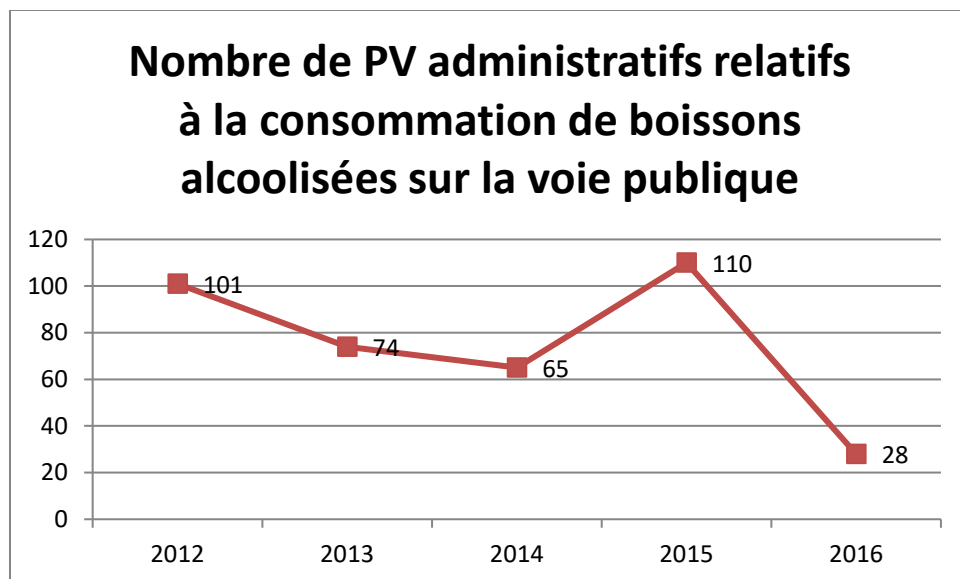
Il y a aujourd'hui, d'après Daphné Brunelle, une telle banalisation du cannabis chez les jeunes que certains passent alors à d'autres expériences plus toxiques (ex. cocaïne, médicaments, méthadone, etc.) : « Cette consommation est de plus en plus visible. En 2012, un trafic de méthadone a été révélé au grand jour suite au décès d'un jeune Péruwelzien de 22 ans. ».

En 2013-2014, le Centre d'Aide aux Alcooliques et Toxicomanes (C.A.A.T.) de Péruwelz a mis en place, en collaboration avec la Cellule de prévention, un projet intitulé « Estime de soi » qui a pour objectifs de valoriser, au travers de créations artistiques et/ou de participations citoyennes, des usagers de drogues. 21 personnes faisaient partie de ce projet. Selon Daphné Brunelle, la majorité d'entre elles rencontraient des difficultés principalement liées à la consommation d'alcool mais aussi à la consommation d'héroïne (deux personnes), de cocaïne (deux personnes) et de cannabis (trois personnes).

Autres données dont on peut tenir compte dans l'analyse du phénomène : celles relatives au nombre de procès-verbaux administratifs rédigés sur base de l'article 97 (ou 89 du RGP de 2012) du règlement général de police de 2015 concernant l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées ou tout autre produit amenant à une perte de maîtrise dans l'espace

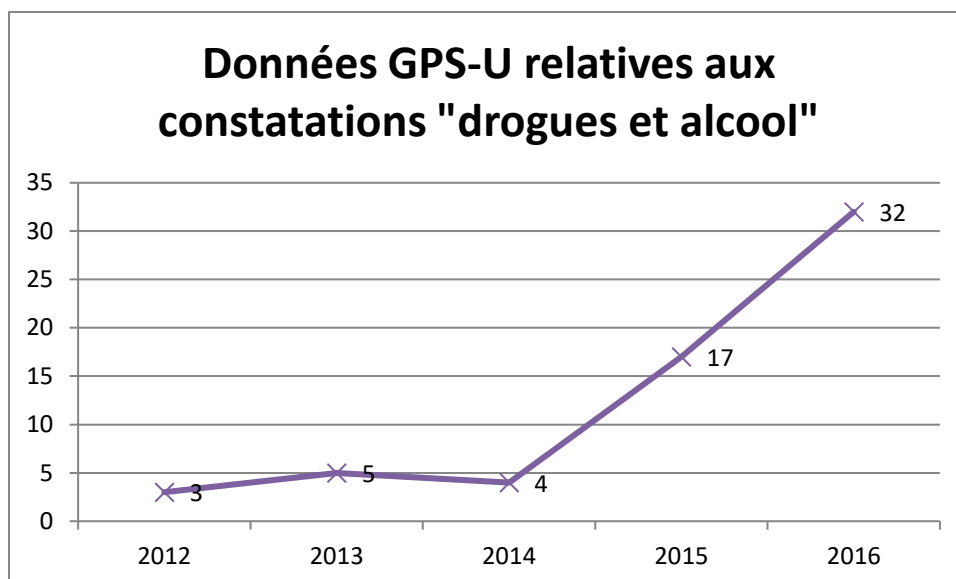
public, ainsi que les données issues du logiciel GPS-U.

Concernant la consommation d'alcool, les services de police effectuent des contrôles réguliers afin de lutter contre la consommation d'alcool sur la voie publique. Les fonctionnaires de police ont commencé à verbaliser dès 2012 (suite à l'ordonnance de police prise par le conseil communal le 28 octobre 2011, puis suite à l'arrivée du nouveau Règlement général de police au 26 juin 2012). Le nombre de PV a ensuite baissé en 2013 et 2014, mais en 2015, il a connu une nouvelle envolée que l'on peut expliquer par la mise en place du nouveau Règlement général de police de 2015. En 2016 (le nombre n'est pas arrêté), même si nous ne disposons pas encore de toutes les données, il semble bien que les policiers aient moins verbalisé en la matière ; ce qui ne veut pas forcément dire que la problématique soit moindre, comme le précise Daphné Brunelle, éducatrice de rue au sein du service du Plan de cohésion sociale : « les consommateurs se cachent davantage et trouvent des astuces pour dissimuler l'infraction. La consommation d'alcool reste cependant bien ancrée et banalisée, et ce, toutes générations confondues ».



En ce qui concerne les données issues du logiciel GPS-U, le nombre de faits constatés (Cfr. graphique ci-après) par nos agents est, d'année en année, plus important. Ceux-ci ont pris petit à petit le pli de les encoder...





Ces digressions analytiques nous permettent d'estimer à quel point les chiffres ne peuvent à eux seuls nous dresser un tableau fidèle du phénomène.

Par ailleurs, les nuisances causées par la drogue sont extrêmement difficiles à identifier, à recenser et à mesurer.

Daniel Sansfaçon le ferait d'ailleurs remarquer<sup>146</sup> dans le rapport sur le Diagnostic des nuisances relatives aux drogues, du CIPC<sup>147</sup>, « l'absence d'informations « sociologiquement fondées » ne signifie évidemment pas que ces phénomènes n'existent pas... Il fait peu de doutes qu'il existe une relation statistique d'association forte entre des comportements d'abus de substances psycho-actives et certains comportements délinquants chez certaines personnes. Ainsi, la littérature scientifique montre que la consommation à problème d'alcool est reliée à des délits de violence contre les personnes – dont la violence entre conjoints. En ce qui concerne les drogues illicites, les données de recherche et de dépistage montrent une association statistique forte entre des usages à problème et certains délits, notamment des délits contre la propriété lorsqu'il s'agit d'héroïne et de cocaïne. Certaines substances, notamment le crack, sont aussi reliées à des violences dites systémiques, c'est-à-dire des violences relevant du marché, de son territoire, de sa gestion. ».

Il convient dès lors, en ce domaine tout particulièrement, de ne pas se contenter de statistiques.

Quoi qu'il en soit, la Police locale a décidé de conserver les problématiques liées aux stupéfiants dans ces priorités pour 2016 et 2017.

<sup>146</sup>Info. tirée de : « Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention, Secrétariat permanent pour la Politique de Prévention, *Guide méthodologique pour un Diagnostic local de sécurité*, Décembre 2005.

<sup>147</sup>Rapport sur le diagnostic des nuisances relatives aux drogues, Daniel Sansfaçon, Ph.D. Centre international pour la prévention de la criminalité – Janvier 2005 – page 4.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

### 2.2.2.9 Vols avec violence

Ce phénomène comprend les vols commis avec violences sur la voie publique en menaçant ou en agressant une ou plusieurs personnes pour leur dérober un sac, un vélomoteur, un GSM, une bicyclette, un portefeuille, etc.

Les rapports de la zone de police de Bernissart-Péruwelz ZP5321 : Plans d'action – Résultats 2009, 2011 et 2016 précisent quels sont les groupes-cibles. Les personnes âgées, les femmes et les jeunes sont les principales victimes tandis que les auteurs potentiels sont généralement des personnes en manque de travail et d'occupation. Les rapports ajoutent qu'il s'agit de personnes qui errent en rue, qui sont influencées par de mauvaises relations, par la boisson ou par d'autres substances inhibitives.

L'essentiel de ces vols avec violences sont perpétrés sur la voie publique. Sont repris, dans ces faits, les infractions suivantes<sup>148</sup> :

- les vols avec violences sans arme ;
- les vols avec violences avec armes ;
- les vols à l'arraché ;
- le sac-jacking ;
- l'arrachage de sac.

Suivant le graphique (ci-après) établi à partir des données de la zone de police, on note une légère augmentation des faits de vol avec violence sur la voie publique. Toutefois, le nombre de faits commis restent en deçà des années 2013 et 2014. Le rapport<sup>149</sup> de la zone de police sur les résultats 2016 rapporte que les vols avec violence sans arme sont les vols les plus nombreux. Suivent les vols avec violences avec armes. Ces derniers représentent 28% des faits commis et sont en hausse.

Etant donné l'augmentation des faits en ce domaine, la zone de police a suggéré au Conseil zonal de sécurité du 29 mars 2017 de replacer cette problématique dans les priorités du Plan zonal de sécurité.

---

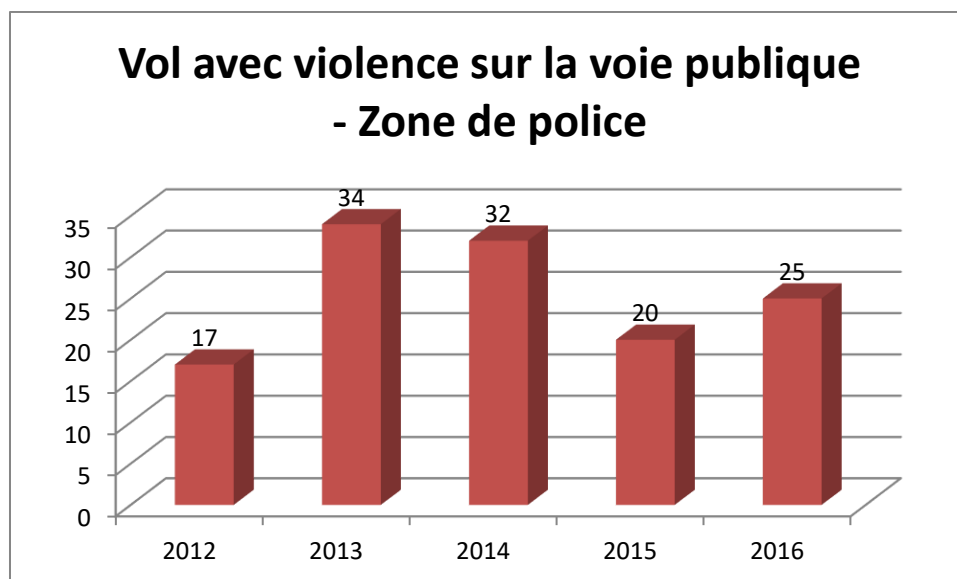
<sup>148</sup> Extrait du rapport de la Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2016, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2017, p.72.

<sup>149</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2016, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2017, p.72

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

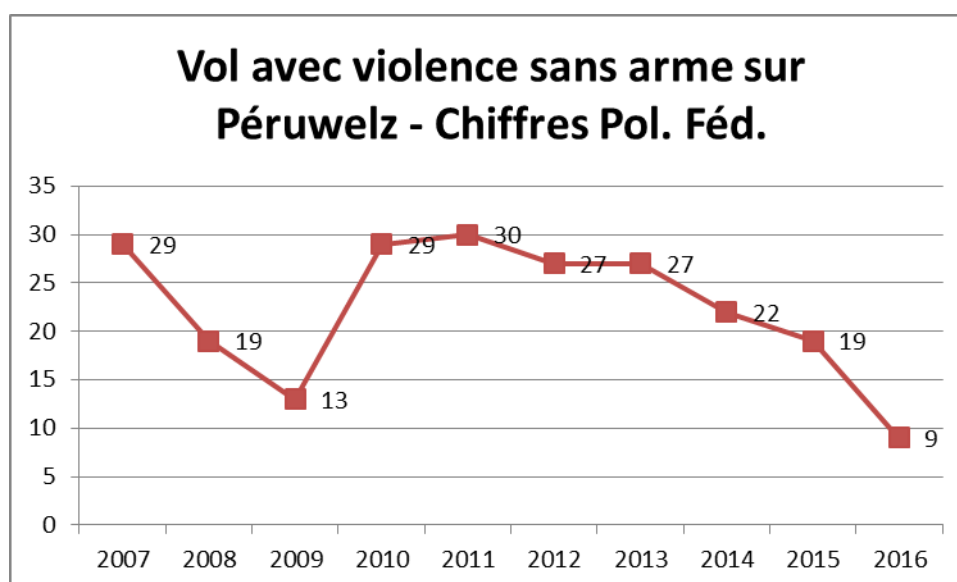
Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



Il est bon de rappeler que suivant l'Enquête locale de sécurité 2011-2012, seuls 50% des faits de vols avec violence seraient déclarés aux services de police. Si l'on se fie encore à ces données, cela voudrait dire que le chiffre noir en la matière serait donc relativement important.

Si l'on analyse maintenant les données (Cfr. graphique ci-dessous) de l'entité issues du rapport de la Police fédérale, il semble qu'il y ait une légère diminution depuis 2014 des vols avec violence sans arme.

Vol avec violence sans arme sur Péruwelz - Pol. Fed.	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de faits enregistrés	29	19	13	29	30	27	27	22	19	9

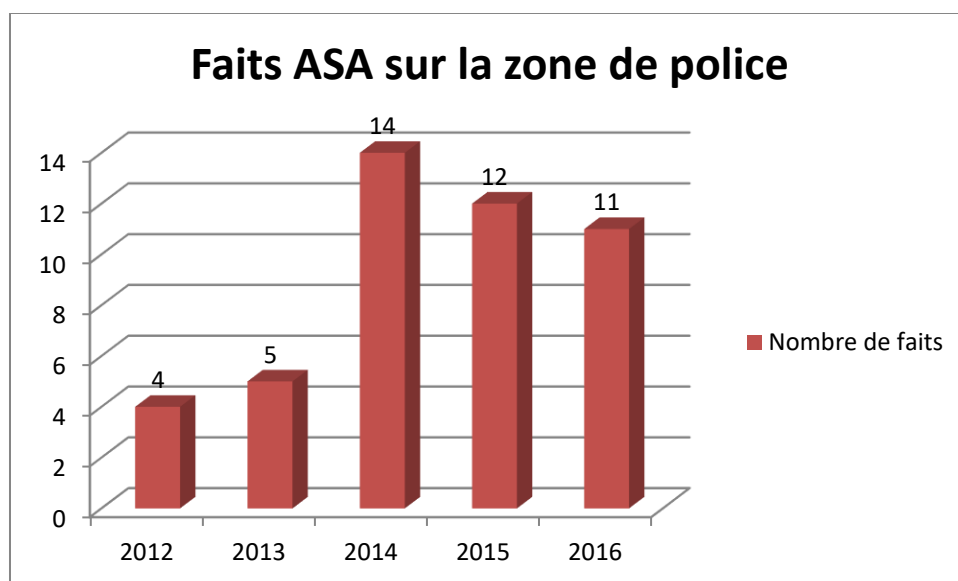


### 2.2.2.10 Vols par ruse

Le rapport<sup>150</sup> relatif aux résultats 2016 de la zone de police nous indique qu'il s'agit de faits commis par des personnes agissant la plupart du temps en bandes organisées. Ceux-ci se présentent au domicile de personnes la plupart du temps relativement âgées (70 ans). Sous divers prétextes, ils cherchent à pénétrer à l'intérieur du domicile soit pour se faire remettre par ruse des valeurs que leurs victimes détiennent chez elles (argent, bijoux, etc.) soit pour détourner leur attention pendant que des complices fouillent subrepticement la demeure à la recherche de ces valeurs.

Cette problématique fait actuellement l'objet d'une attention particulière.

Suivant le graphique établi à partir des données. On constate une diminution depuis 2014 qui avait connu un pic de faits.



Les rapports d'activités 2012, 2015 et 2016 de la zone de police font remarquer que leur approche préventive et répressive (passages réguliers des agents de quartier, suivi immédiat des faits commis, collaboration, au niveau fédéral et interzonal, séances d'information, etc.) est un succès en la matière.

D'après les données de la Police fédérale (reprises dans le graphique ci-après) sensiblement différentes de la zone de police, le vol par ruse a connu une baisse significative (3 faits) en 2014 sur l'entité, puis un retour à la hausse, en 2015.

On notera cette particularité... En 2013, 13 faits sont répertoriés sur l'entité, d'après les données de la Police fédérale. Par contre, sur l'ensemble de la zone de police, on compte 5 faits, d'après les données communiquées par la zone de police. Le système d'encodage n'est

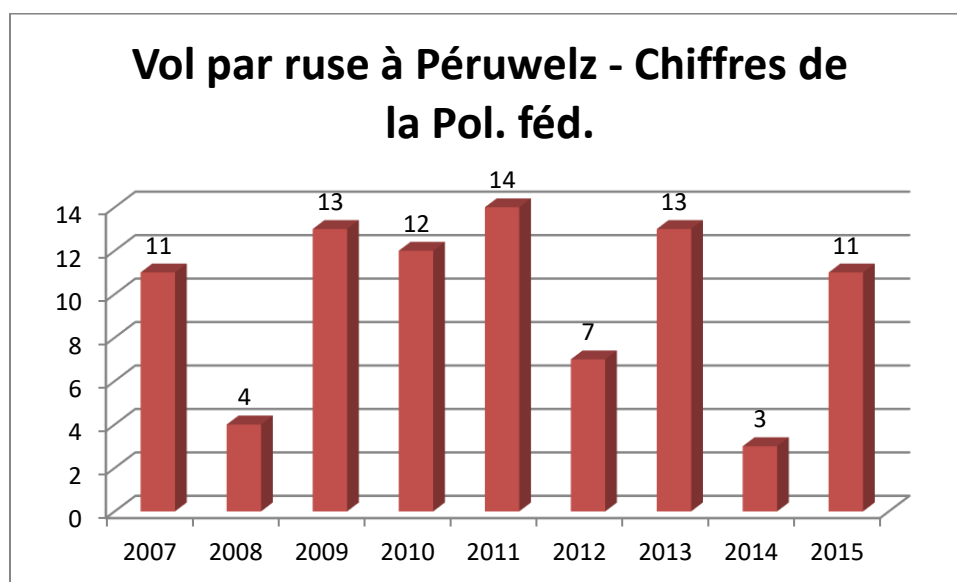
<sup>150</sup>Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2016, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2017, pp.51-54

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

certes pas le même... Cela peut générer des erreurs dans l'analyse des phénomènes. Les données chiffrées ne peuvent pas à elles seules rendre compte d'un phénomène. Il y a lieu de prendre du recul par rapport aux données chiffrées.



#### 2.2.2.11 Violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales peuvent être de quatre types : physique, sexuel, économique, moral et psychologique. Les violences intrafamiliales sont reprises dans les priorités du Plan zonal de sécurité 2014-2017 de la zone de police (dans le Plan précédent, 2009-2013, elles étaient reprises dans les attentions particulières). Selon l'analyse<sup>151</sup> de la zone de police, les faits de violence intrafamiliale ont une certaine importance et sont à mettre en relation avec le niveau social de la population. L'alcool jouerait également un rôle capital dans les faits de violence intrafamiliale.

Suivant les données communiquées par la zone de police, on observe une nette diminution en 2015 des faits constatés en matière de violence intrafamiliale. 2014 semblait par contre une année record avec 212 infractions relevées.

D'après le rapport de la zone de police, les violences physiques (coups et blessures) représentent 46% des faits de violence intrafamiliale. En second lieu, les violences psychiques concernent 38% des infractions. Elles sont cependant à relativiser, d'après le rapport de la zone de police : « En effet, il arrive souvent que des plaintes soient déposées suite à des conseils d'avocats et ce dans le cadre de séparation ou du droit de garde. »<sup>152</sup>.

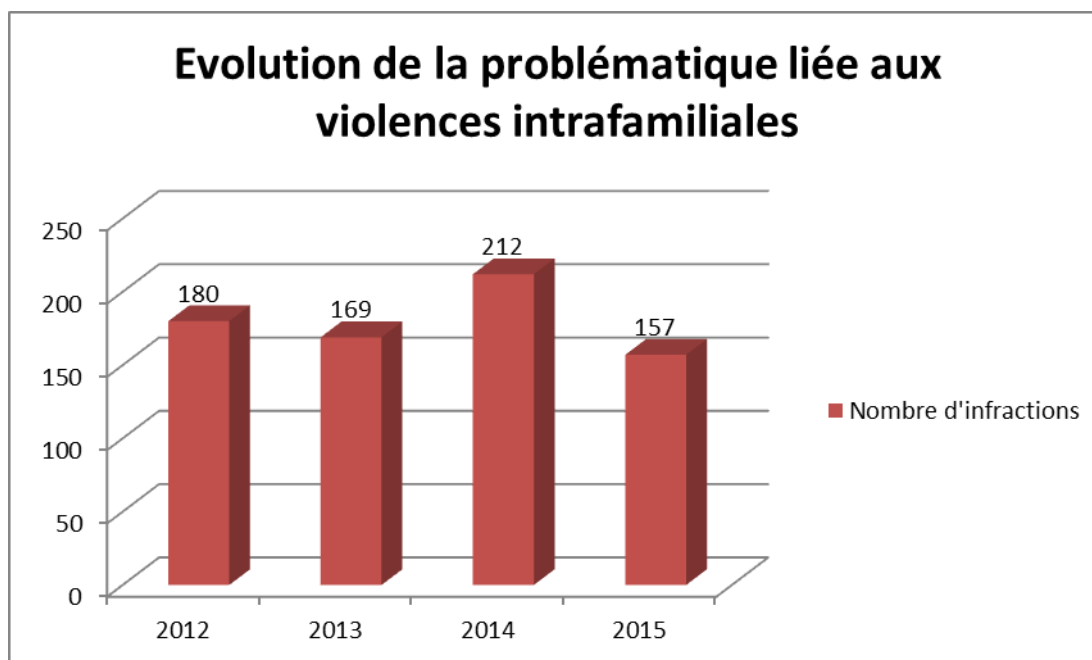
<sup>151</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2015, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2016, pp.39-43.

<sup>152</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2015, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2016, p.40.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



Le rapport de la zone de police a établi une comparaison typologique des types de violence intrafamiliale au niveau local et fédéral. Les violences économiques et sexuelles sont supérieures à la moyenne typologique fédérale. Nous avons pris contact également avec le bureau d'assistance aux victimes de la zone de police de Bernissart-Péruwelz, en mars 2017, pour avoir des données plus subjectives, en la matière : « *Les violences intrafamiliales concernent un bon tiers des interventions. Ça ne diminue pas, mais nous n'avons pas non plus l'impression que ça augmente. On porte peut-être plus facilement plainte qu'auparavant. En ce qui nous concerne, c'est le gros de notre travail. Les violences physiques, c'est ce qui amène bien entendu le plus souvent à une plainte. Mais les violences psychologiques (avec menaces, chantage au suicide, etc.) sont bien plus nombreuses. Dans ce cas, les victimes ne veulent pas nécessairement déposer plainte. Les violences psychologiques sont plus difficiles à prouver et dès lors n'aboutissent pas souvent judiciairement parlant.* ».

### 2.2.2.12 Délinquance juvénile – actes de vandalisme

La zone de police de Bernissart-Péruwelz associe<sup>153</sup> les atteintes aux biens à la délinquance juvénile. Dans les atteintes aux biens, l'on retrouve principalement les faits suivants : les dégradations commises sur des véhicules, les dégradations aux biens immobiliers (bris de clôture, dégradations aux habitations, à la voie publique...), les incendies volontaires, les autres dégradations (tags...).

<sup>153</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2015, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2016, pp.63-67.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

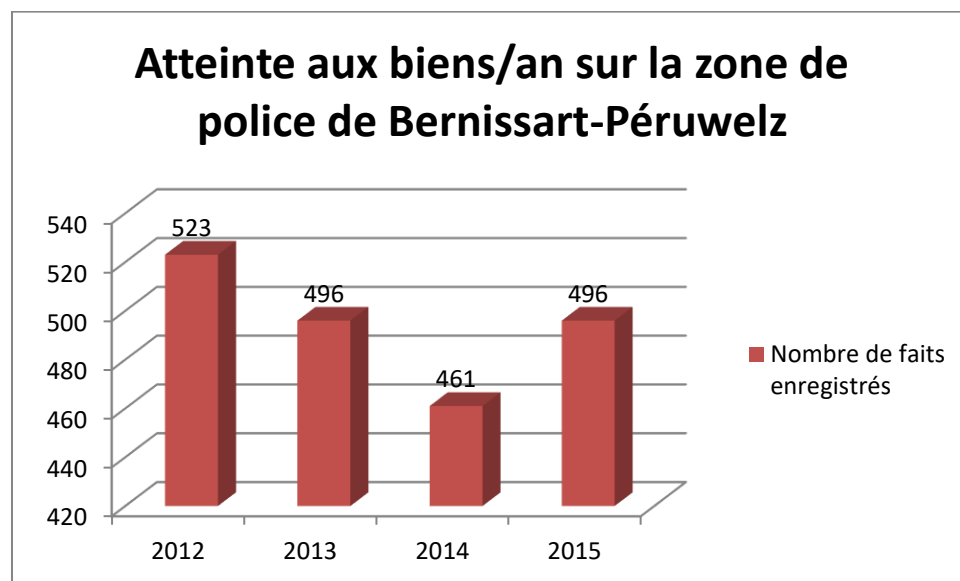
Dans le recueil des données, ces faits sont automatiquement associés à des (groupes de) jeunes. Mais en pratique, quelle est la proportion d'actes commis par des jeunes ? Par ailleurs, qu'entend-on par « jeunes » ?

Selon l'analyse<sup>154</sup> de la zone de police, les atteintes aux biens sont plus nombreuses sur Péruwelz (60% des faits actés) que sur Bernissart étant donné l'aspect citadin de Péruwelz, la présence de nombreux homes, d'institutions sociales et d'écoles, la position géographique (zone frontalière), la traversée de la commune par un axe routier, la présence de nombreux cafés et night-shops... Les dégradations aux biens immobiliers représentent 57% des faits actés et repris dans les atteintes aux biens, tandis que les dégradations sur véhicules, 34%.

Il s'agit d'un type de criminalité pour lequel le chiffre noir est assez conséquent ; beaucoup d'actes de vandalisme ne sont pas signalés/déclarés à la police. En effet, si on s'attarde sur les données de l'Enquête locale de sécurité 2011-2012, on observe, par exemple, que seuls 43,9% de personnes victimes de dégâts à la voiture déclarent les faits aux services de police. Cela ne nous donne donc qu'une indication des faits qui ont été enregistrés par la police.

Voici un aperçu (suivant les données de la zone de police), sous forme de graphique, de l'évolution du nombre de faits liés à la problématique « délinquance juvénile, insécurité, vandalisme, dégradations », sur les entités de Péruwelz et de Bernissart.

Entre 2014 et 2015, on note une recrudescence de faits enregistrés.



Au niveau du logiciel GPS-U, nous ne disposons pas de tag « violence juvénile ».

Ceci étant, en effectuant une recherche sur le terme « jeune(s) » dans le logiciel, nous avons relevé 95 constats en lien avec des jeunes ou groupes de jeunes. Suivant le graphique repris

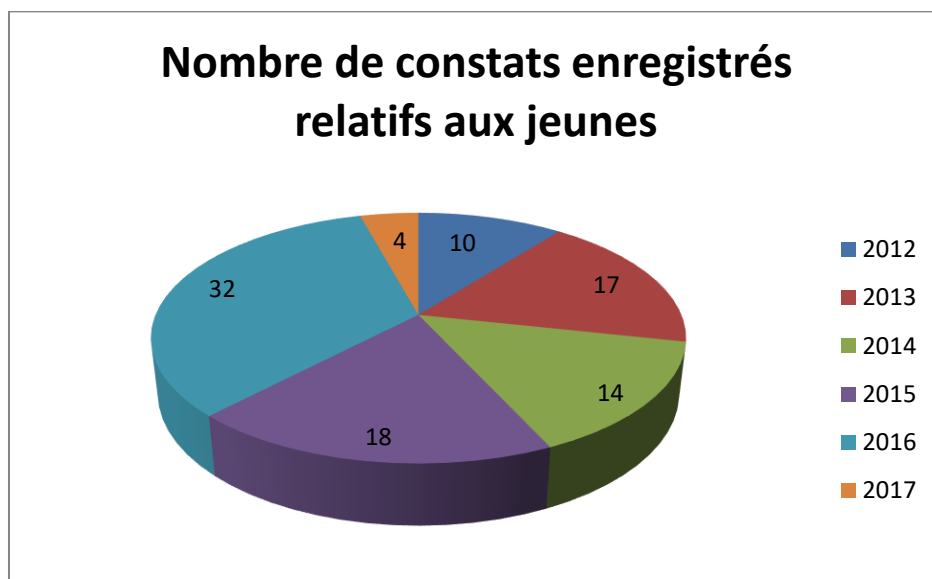
<sup>154</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2015, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2016, pp.63-67.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

ci-dessous, les gardiens de la paix ont encodé davantage de constats (32) en lien avec des jeunes, en 2016.



Si l'on analyse plus en détail ces données (Cfr. tableau ci-après), les constatations relatives aux jeunes portent principalement sur des faits de drogue/d'alcool, de squat, de violence et de nuisances diverses.

Données issues du logiciel GPS-U - constats "jeunes"	2012 *	2013	2014	2015	2016	2017**	Total
Agissements suspects	0	3	3	1	2	0	9
Différend familial	1	0	0	0	0	0	1
Drogue/alcool	3	3	3	8	19	1	37
Errance	1	0	0	0	0	0	1
Jeux dangereux	0	1	0	1	2	0	4
Mineurs en danger / négligence parentale	0	0	1	0	0	0	1
Nuisances /Incivilités/Troubles à ordre public	1	1	5	7	10	1	25
Racisme	0	0	0	1	0	0	1
Squat	2	7	5	2	10	1	27
Vandalisme	1	6	1	1	1	0	10
Violence	4	4	6	7	4	2	27
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>143</b>

**Catherine HOMERIN:**  
Données du second semestre de l'année 2012 étant donné que le logiciel a vu le jour au mois d'août.

**Catherine HOMERIN:**  
Données du 1er trimestre (jusqu'au 22 mars 2017).

### 2.2.2.13 Dépôts clandestins et problématique environnementale

Voici quelques données chiffrées<sup>155</sup>, relatives à l'« évolution » de la problématique environnementale, communiquées, lors du Conseil zonal de sécurité de mars 2016, par la Police locale :

"Evolution" de la problématique environnementale sur la zone de police	2012	2013	2014	2015
Nombre de procès-verbaux	46	52	83	103

<sup>155</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Résultats de l'année 2015, Rapport pour le Conseil zonal de sécurité de mars 2016, pp.44-45.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)



Le nombre de procès-verbaux rédigés ne diminuent pas, que du contraire... A notre sens, toutefois, les données ne sont pas significatives de l'évolution de la problématique environnementale mais plutôt de la politique policière menée en la matière, certainement plus répressive qu'auparavant. En 2012, la Ville de Péruwelz s'est pourvue d'un règlement général de police. Des dispositions en matière de délinquance environnementale y ont été intégrées. Peu de temps après, en 2015, les communes de Bernissart et de Péruwelz se sont dotées d'un règlement général de police commun. Ces initiatives ont eu un impact très clair sur la manière dont les services de police locaux ont géré cette problématique. Qui plus est, la zone de police de Bernissart-Péruwelz dispose d'un Commissaire de police chargé des problématiques environnementales. En outre, depuis 2012, un partenariat a été développé entre la Cellule des Espaces verts du C.P.A.S. de Péruwelz, l'administration communale de Péruwelz (services « prévention-sécurité », « travaux de proximité », « environnement » et « cabinet du Bourgmestre ») et la Zone de Police de Bernissart-Péruwelz. Un calendrier d'actions a été élaboré pour 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. En 2015, il n'y eut toutefois pas d'actions environnementales menées avec la zone de police. Les chiffres de 2015 communiqués par la zone sont donc peut-être en deçà de ce que l'on aurait pu attendre en menant des actions conjointement.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre d'actions dites poubelles menées par an par l'ensemble des partenaires cités supra. Chaque année, nous élargissons notre champ et rayon d'action.

<b>Nombre d'actions menées/an</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Actions "poubelles 119 bis"</b>	17	16	24	22
<b>Actions "poubelles publiques"</b>	0	3	4	4
<b>Actions environnementales</b>	8	10	0	8
<b>Actions "marché local"</b>	0	0	0	0
<b>"Safari déchets"</b>	0	1	0	0
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>34</b>

Si l'on analyse maintenant les données issues du logiciel GPS-U, plus de la moitié d'entre elles concernent la problématique environnementale.

<b>Données issues du logiciel GPS-U</b>	<b>2012 *</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017**</b>	<b>Total</b>
Environnement	83	303	390	511	647	107	2041
Sécurité	23	67	49	41	106	18	304
Stationnement	20	34	35	22	82	66	259
Voiries	56	225	90	90	117	36	614
Conflits	18	71	58	44	53	14	258
Marchés	3	11	32	13	33	30	122
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>712</b>	<b>654</b>	<b>721</b>	<b>1038</b>	<b>271</b>	<b>3598</b>

**Catherine HOMERIN:**  
Données du 1er trimestre (jusqu'au 13 mars 2017).

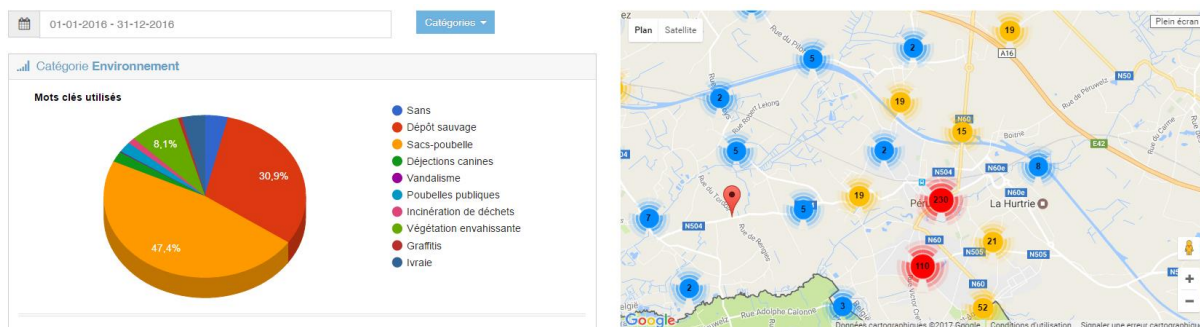
**Catherine HOMERIN:**  
Données du second semestre de l'année 2012 étant donné que le logiciel a vu le jour au mois d'août.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

Ces constatations environnementales n'ont cessé d'augmenter, et ce, depuis 2014 principalement. Sur le terrain, il faut dire que nos agents ont pris le pli et exercent une vigilance sans cesse croissante par rapport à cette problématique. Nous avons augmenté le nombre d'actions en la matière : de 25 actions en 2012, on est passé à 34 en 2016. Et pour 2017, 41 actions sont prévues. Les chiffres sont davantage le reflet de l'attention accordée à ce phénomène. Aussi, les gardiens de la paix font désormais état des endroits où l'on rencontre des déjections canines, fait qu'ils n'encodait pas nécessairement auparavant dans le logiciel, de manière à identifier des zones « noires », des endroits où nous pourrions mener des actions plus ciblées. Le graphique ci-dessous est issu du logiciel GPS-U. Ce graphique nous donne des informations sur les faits enregistrés dans la catégorie environnement sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. La carte associée indique les zones noires... On les retrouve principalement en centre-ville, à Bonsecours et le long de l'axe routier. Environ la moitié des constatations concernent les sacs poubelles sortis en dehors des heures de collecte. En second lieu, l'on retrouve les constatations relatives aux dépôts clandestins. Sur cette période, on identifie 14 constatations relatives à la présence de déjections canines. Ça semble peu. Les Gardiens de la paix doivent encore adopter certains réflexes, en matière d'observation, de prise de notes à cet égard...



Par rapport à l'année précédente, on observe des changements... Le nombre de constats relatifs au dépôt de sacs poubelles en dehors des heures de collecte reste quasiment inchangé (306 en 2015 et 316 en 2016). Cela se marque néanmoins graphiquement puisque le nombre de constats en matière d'environnement ont augmenté. Par contre, on note un boom de constats relatifs aux dépôts clandestins : de 99 en 2015 à 206 en 2016. L'augmentation du prix des sacs poubelles aurait-elle eu un impact sur ce type de comportement ?

De manière générale, les gardiens de la paix se sont appropriés cet outil. L'on peut dès lors encore s'attendre à une évolution et à une augmentation des constats, toutes catégories confondues, au fil des mois à venir.

### 2.2.2.14 Fraude sociale

Cette problématique est avant tout une priorité du Plan national de sécurité.

Dans ce cadre, selon le rapport de la zone de police sur les résultats 2016, un plan d'action est en cours... Actuellement, les chiffres ne sont toutefois pas significatifs.

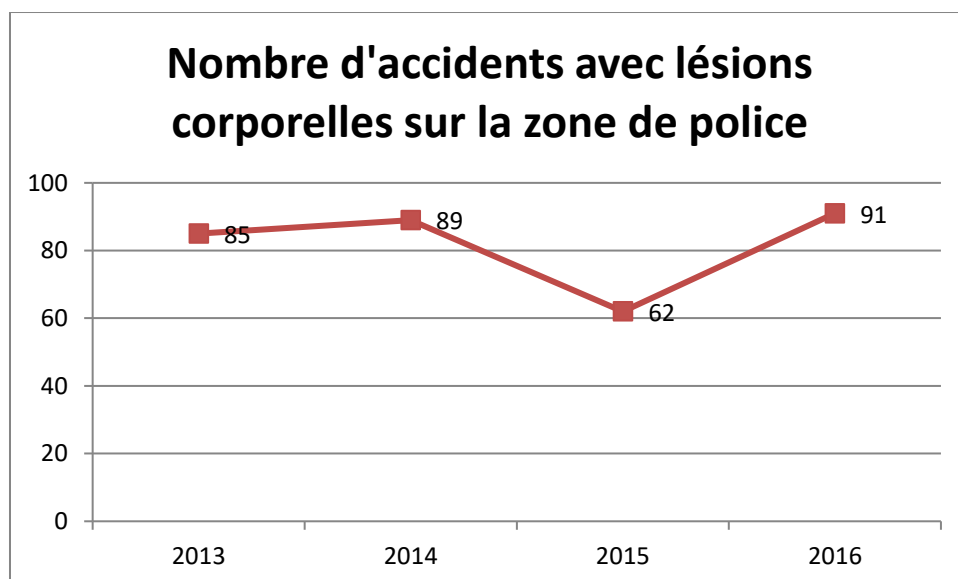
### 2.2.2.15 Sécurité routière

La sécurité routière est une priorité du Plan zonal de sécurité. Ce choix, précise le rapport<sup>156</sup> du Plan zonal de sécurité établi pour l'année 2016 et communiqué à l'occasion du Conseil zonal de sécurité du 29 mars 2017, résulte d'un constat chiffré des accidents de roulage et des infractions liées à la sécurité routière, d'une demande de la population ainsi que des autorités. Voici un tableau<sup>157</sup> de suivi annuel des accidents de la route établi par la zone de police :

<b>Accidents avec lésions corporelles</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Nombre d'accidents avec lésions corporelles</b>	85	89	62	91
<b>Nombre de tués</b>	3	2	3	3
<b>Nombre de blessés graves</b>	8	3	8	5
<b>Nombre de blessés légers</b>	108	119	78	119

Le nombre de tués sur la route est plus ou moins stable, d'année en année.

Suivant le graphique ci-dessous, on note une baisse significative du nombre d'accidents avec lésions corporelles en 2015, puis une belle remontée en 2016...



Le nombre total d'accidents en 2016 s'élevait à 359, selon les données<sup>158</sup> de la Police locale reprises dans le tableau ci-dessous, au lieu de 279 en 2015. Cette hausse s'explique, selon les

<sup>156</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Conseil zonal de sécurité mars 2017, Résultats années 2016, p.75.

<sup>157</sup> Données communiquées à l'occasion du Conseil zonal de sécurité du 29 mars 2017 : Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Conseil zonal de sécurité mars 2017, Résultats années 2016, p.12.

<sup>158</sup> Zone de police de Bernissart-Péruwelz, Conseil zonal de sécurité mars 2017, Résultats années 2016, p.81.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

auteurs du rapport, par le fait que davantage de personnes impliquées dans un accident font appel aux services de police même s'ils établissent entre eux un constat européen, et ce, pour obtenir l'expertise et l'assurance que le document établi entre eux est correct. L'intervention policière fait toujours l'objet d'un procès-verbal.

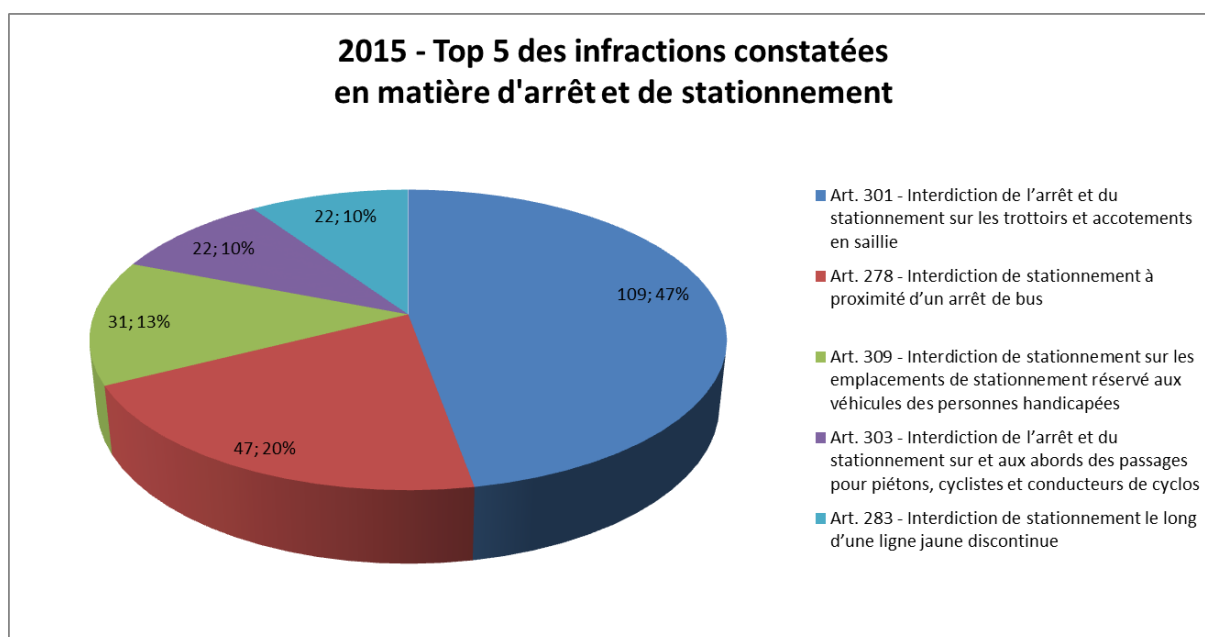
<b>Nombre d'accidents sur la zone de police</b>	<b>2016</b>
Péruwelz	258
Bernissart	101
Voiries régionales	163
Voiries communales	196
avec délit de fuite	114
avec alcoolémie	49
où la vitesse est en cause	110
où le non-respect de priorité en est la cause	78
en semaine	234
le weekend	125

+/- ¾ des accidents ont lieu sur l'entité de Péruwelz. Pour un tiers des accidents, il y a un délit de fuite. Les principales causes des accidents de roulage sont, par ordre d'importance, la vitesse inadaptée ou excessive, le non-respect de priorités, suivi par l'alcool.

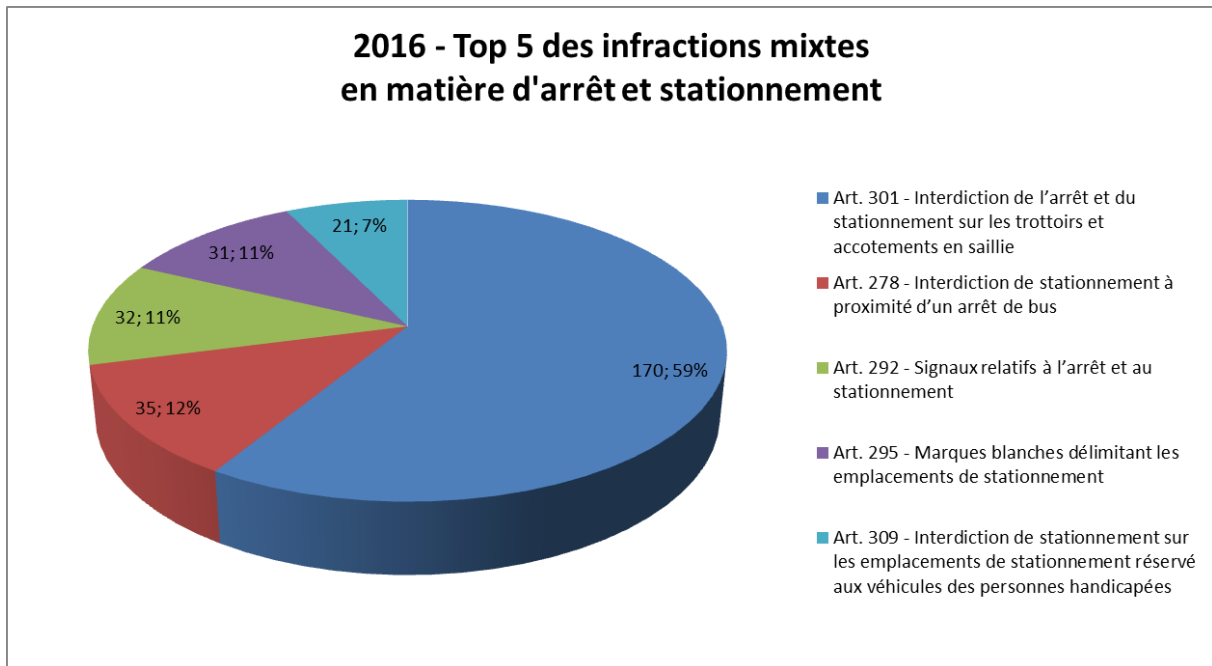
La zone de police n'a pas communiqué de données sur les moyens de transport impliqués dans les accidents.

En ce qui concerne le stationnement incivique et dangereux, en d'autres termes les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement reprises dans la loi S.A.C., voici les données à notre disposition, pour l'entité de Péruwelz, dans le cadre du recouvrement des sanctions administratives.

En 2015, sur le top 5 des infractions constatées en la matière, l'infraction de l'arrêt et du stationnement sur les trottoirs et accotements en saillie arrivent en pole position avec un total de 109 infractions pour 291 dossiers « arrêt et stationnement ».



En 2016, parmi le top cinq des infractions constatées, l'infraction de l'arrêt et du stationnement sur les trottoirs et accotements en saillie arrivent encore en premier lieu avec 170 infractions sur 332 dossiers.

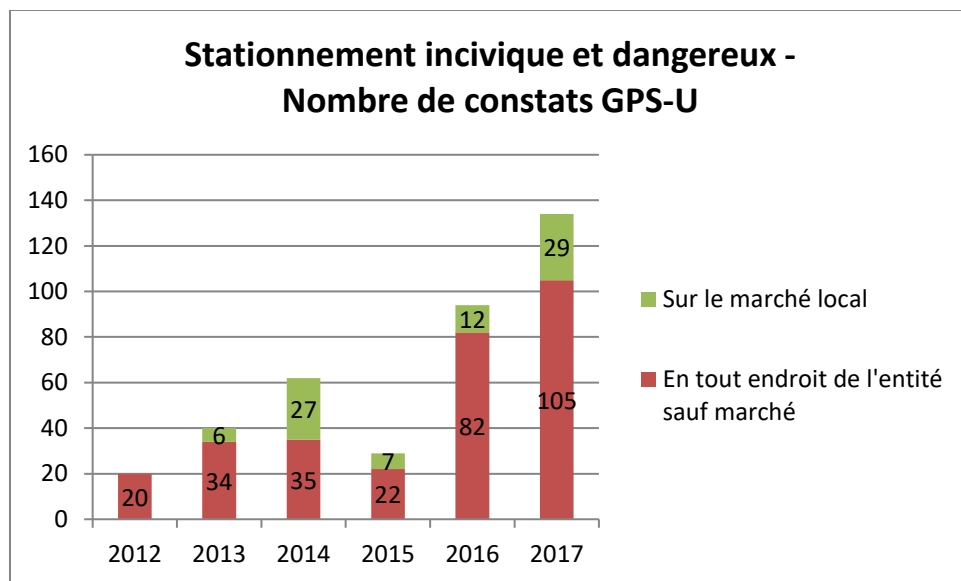


Pour 2017, les données ne sont pas complètes. Au 31 juillet 2017, nous avons réceptionné 102 dossiers en matière d'arrêt et de stationnement.

Au niveau du logiciel GPS-U, nous disposons d'une catégorie relative au stationnement (incivique et dangereux). Nous disposons également, dans le cadre du marché local, d'un tag (une sous-catégorie) relatif au stationnement (incivique et dangereux).

Le graphique ci-dessous reprend le nombre de ces données, de ces constats rédigés par an par les gardiens de la paix et transmis aux services de police via le document généré par le logiciel GPS-U. En 2017, on constate ainsi qu'il y a eu, à ce jour (6/11/2017), 134 constats rédigés par les gardiens de la paix, dont 29 sur le marché local. Pour chaque constat dressé, un avertissement est rédigé et transmis à la fois au contrevenant et aux services de police locaux.

Les données<sup>159</sup> pour 2017 ne sont bien entendu pas complètes, mais nous indiquent déjà que le nombre de constats en la matière ne fait qu'augmenter et ne fera, somme toute, qu'augmenter dans les mois et années à venir, dans la mesure où notre service et les gardiens de la paix acquièrent une certaine expertise en la matière et sommes disposés à en faire une priorité pour le prochain plan compte tenu du fait qu'il s'agit d'une préoccupation citoyenne.



<sup>159</sup> Jusqu'au 6/11/2017.

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

## **2.3 Conclusion**

Afin de déterminer l'insécurité « objective » ou « réelle » sur l'entité de Péruwelz, nous nous sommes penchés, d'une part, sur les statistiques de nuisances et de criminalité issues de l'ISLP pour la zone de police de Bernissart-Péruwelz, des statistiques de criminalité de la Police fédérale, des données du bureau des amendes administratives communales (relatives aux procès-verbaux et constats administratifs réceptionnés de 2011 à 2016), des constatations du service prévention-sécurité issues du logiciel GPS-U, des statistiques recueillies et des rapports d'évaluation rédigés par l'évaluateur interne et, d'autre part, nous avons consulté les acteurs locaux, les partenaires-clés et les professionnels de terrain.

Selon les acteurs locaux, la population péruwelzienne est principalement confrontée à des nuisances environnementales (liées tant à la propreté qu'à la tranquillité publiques), à des incivilités, à des problèmes d'insécurité routière (vitesse excessive) et à des problèmes de sécurité publique (violence et insécurité liée à des groupes de jeunes et/ou lors d'événements publics).

Les gardiens de la paix évoquent des problèmes de sécurité routière (irrespect des automobilistes de la législation routière, vitesse inadaptée), de mobilité, d'aménagements routiers (parkings isolés, ville coupée en deux par le trafic ferroviaire), des nuisances d'ordre environnemental (déjections canines, dépôts sauvages, tapages, etc.), de consommation d'alcool, de rassemblements de groupes (squat), de conflits de voisinage, de vandalisme (tags). Sur le terrain, les observations constatées relèvent surtout de problèmes environnementaux (plus de la moitié des constatations dans le logiciel GPS-U).

Enfin, Péruwelz est frappée par une certaine paupérisation. Le manque d'emplois et de logements adaptés est pointé du doigt par le président du C.P.A.S.. Ces problèmes entraînent d'autres et inversement : alcool, errance, squat, désœuvrement, etc.

Nos partenaires de la ligne 8 interrogés dans le cadre de la présence des gardiens de la paix dans le bus paraissent très satisfaits de cette collaboration; aucun incident n'aurait été relaté sur la ligne depuis plusieurs années. Ils jugent cette collaboration indispensable tant pour les jeunes qui sont recadrés que pour les chauffeurs qui peuvent compter sur la présence des gardiens de la paix pour que le voyage se passe en toute sécurité et sans incivilité.

Les données du fonctionnaire sanctionnateur dénotent une plus grande répression des incivilités, depuis 2012, avec la mise en place du règlement général de police, puis, en 2015, du règlement général de police commun aux deux communes de la zone de police pluricommunale et une propension des représentants des forces de l'ordre à verbaliser la consommation d'alcool sur la voie publique ainsi que les sacs poubelles déposés en dehors des



heures de collecte. On observe également une nette augmentation des procès-verbaux en 2015, et ce, depuis la nouvelle législation et l'intégration des infractions en matière d'arrêt et de stationnement dans le règlement de police de 2015.

Des statistiques policières fédérales, zonales et locales, nous observons, depuis 2011, une stabilisation des faits de vols dans habitations, une baisse des vols de et dans véhicules, une augmentation des déclarations de vols de vélos et des demandes de gravure de vélos, une diminution des faits enregistrés liés à la problématique des stupéfiants, une augmentation des vols avec violence avec arme, des données peu claires ou explicites sur les faits de délinquance juvénile et de vandalisme sur la voie publique ainsi que sur les vols par ruse, une certaine stabilisation des faits de violence intrafamiliale, et, en toute logique des chiffres en hausse pour ce qui concerne la constatation de dépôts clandestins et de problèmes d'ordre environnemental. Les données relatives aux vols à la tire, aux vols à l'étalage, aux vols à main armée, à la commission de graffiti, à la fraude sociale sont communiquées à titre purement indicatif ; ces phénomènes étant loin d'être significatifs sur l'entité. En ce qui concerne les données relatives à l'insécurité routière, ce phénomène reste une priorité et une préoccupation indéniable au vu des discours des politiques, des professionnels et agents de terrain ainsi que de l'augmentation des déclarations en matière d'accidents de roulage.

## **IV.CONCLUSIONS**

### **1. Identification des problèmes**

Le Diagnostic a permis d'identifier les problèmes/phénomènes suivants présents sur la commune de Péruwelz<sup>160</sup> :

- les nuisances dans la circulation : la vitesse non adaptée au trafic, la conduite agressive, la conduite irresponsable et le comportement incivique des automobilistes (aux abords des écoles notamment), le stationnement/parking sauvage, etc. ;
- les problématiques liées à l'environnement (« objets qui traînent dans la rue », dépôts clandestins, déjections canines, non-respect de la réglementation relative à l'enlèvement des poubelles, nuisances sonores, ...) ;
- les cambriolages ;
- les problèmes de sécurité publique liés à des rassemblements de 'jeunes'<sup>161</sup> au sens large : leur comportement non-respectueux dans certains lieux (à la gare, dans certains bus, à certains arrêts de bus, dans le parc communal, etc.) ;
- les problématiques liées à la toxicomanie (consommation d'alcool et d'autres drogues) ;
- les violences physiques / menaces verbales intrafamiliales ou autres ;
- les vols (vols de et dans véhicules et autres) ;
- les actes de vandalisme et les dégradations volontaires (dégâts à la voiture) ;
- les vols avec violence sur la voie publique (« criminalité de rue ») ;
- les incivilités en tous genres ;
- les conflits de voisinage ;
- les problématiques liées à l'isolement social, à l'inoccupation, au désœuvrement, au manque d'emplois, etc.

Le Diagnostic 2017 rappelle la réorganisation du service de prévention-sécurité suite au

---

<sup>160</sup>Ces problèmes relèvent de l'insécurité objective ou subjective, selon le cas. Nous renvoyons à l'analyse détaillée précédemment.

<sup>161</sup>« Rassemblements de jeunes » ne veut pas dire 'bandes de jeunes' ; s'il y a encore quelques rassemblements de jeunes, ceux-ci sont liés à des endroits et à des moments (la gare, les arrêts de bus, les sorties des classes, les cités en été,...). Il n'y a plus, pour l'instant, de véritables bandes de jeunes itinérantes...

Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)

Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

départ des travailleurs sociaux de rue vers un autre service de l'administration communale. Le travail mené dans ce domaine est poursuivi et même étendu. Dès lors, les problématiques relevant du domaine social ne peuvent plus être considérées comme prioritaires au sein du Plan stratégique de sécurité et de prévention. Les autres problématiques identifiées constituent les priorités en termes d'objectifs de travail pour le service prévention-sécurité de la Ville de Péruwelz, pour les mois à venir. Elles sont développées dans le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention.

## **2.Motivation du choix des priorités**

- pour les nuisances liées à la circulation, nous motivons notre choix d'en faire une priorité parce qu'il appert qu'il s'agit tout simplement de la principale préoccupation des Péruwelziens ;
- pour les problématiques liées à l'environnement, les actes de vandalisme et les dégradations volontaires<sup>162</sup>, nous motivons notre choix d'en faire une priorité sur base du sentiment d'insécurité à la fois subjective et objective que ces actes inciviques (en constante augmentation) génèrent auprès de la population ; une ville dégradée, polluée est une ville non-respectée ; si l'environnement n'est pas respecté, les habitants ne se sentent pas respectés non plus, d'où un sentiment chez eux de vulnérabilité et d'insécurité ;
- pour les vols dans habitations principalement, nous motivons notre choix d'en faire une priorité sur base des statistiques criminelles mais aussi et surtout sur base de l'analyse des enquêtes locales de sécurité ;
- pour les vols de vélos, nous motivons notre choix d'en faire une priorité sur base de la demande constante de gravure de vélos et d'une volonté de notre part de continuer à favoriser les contacts avec la population dans ce cadre-là et par ce biais ;

---

<sup>162</sup>Ce sont les 'nuisances sociales' au sens de l'AM relatif à l'introduction des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007 - 2010 & 2014 - 2017 : les facteurs de la vie urbaine dont la manifestation publique induit un sentiment d'insécurité et se traduit par des dégradations environnementales et une détérioration du lien social.  
 Par Aurélie MOUTON - Fonctionnaire de prévention - mars 2007 (1ère édition)  
 Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention - sept. 2010, mars 2013 (2ème et 3ème éditions)  
 Par Catherine HOMERIN - Fonctionnaire de prévention & Frédéric DEBLIQUY - Evalueur interne - mars 2015 et mars 2016 (4ème et 5ème éditions)

- pour les rassemblements de jeunes et moins jeunes, les incivilités et les faits de violence sur la voie publique, nous motivons notre choix d'en faire une priorité car il s'agit selon nous d'une problématique, mais également d'une cause ; les rassemblements ont un impact énorme sur le sentiment d'insécurité de la population ; il faut réinstaurer un cadre et des règles de respect du bien commun (dans le parc, sur le marché, lors de festivités, aux abords et dans les transports en commun notamment).